



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 9 août 2017**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal.
Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil
d'agglomération. Il sera traité à huis clos

12 – Orientation

12.001 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.002 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice - 1170206007

Accorder un contrat de gré à gré à la firme Technomedia Formation inc. (fournisseur unique) pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 344 925,00 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1173190001

Autoriser une entente de consommation de services avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la location de la plateforme téléphonique ICE (service CCM+) du centre d'appels du 311, pour la période du 1er mars 2017 au 30 juin 2017, ainsi que pour l'accès aux enregistrements de la Cour municipale pour la période du 1er mars 2017 au 30 septembre 2017, pour une somme maximale de 149 778,43\$, taxes incluses

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice - 1170206006

Autoriser la prolongation du contrat octroyé de gré à gré à la firme CPA-ERP inc. (fournisseur unique), pour les droits d'utilisation, l'entretien et le support logiciel du module de gestion d'inventaire "GARE-GRO" pour une période de trois (3) ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020, pour un montant total maximal de 413 209,80 \$, taxes incluses, majorant ainsi le total du contrat de 452 987,69 \$ à 866 197,49 \$ / Approuver un projet d'avenant à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service du matériel roulant et des ateliers - 1174922007

Accorder un contrat à Centre de réparation hydraulique Hydrep inc., pour la fourniture de cinq opérateurs de vannes sur remorque - Somme maximale de 459 509,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16062 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA - 1177682002

Autoriser la prolongation, pour une année, de la convention de services signée avec Transvrac pour le transport de la neige dans 9 arrondissements de Montréal (Montant estimé pour la prolongation 9 524 821 \$ taxes incluses)

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1176970001

Accorder un contrat aux Équipements d'arpentage Cansel inc. pour la fourniture de trois stations totales robotisées - Somme maximale de 127 794,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15974 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme)

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations - 1173687001

Conclure avec la firme Boivin et Gauvin inc.- fournisseur unique - un contrat de gré à gré, pour un montant total de 310 439,19 \$ (taxes incluses) pour une période de douze (12) mois pour l'acquisition de produits Holmatro (équipement d'étalement) / dossier de gré à gré 17-15780

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice - 1170206009

Autoriser une dépense additionnelle de 1 555 110,82 \$, taxes incluses, pour la mise à jour (en 2017) de l'application Système d'émission de constats informatisés (SÉCI), l'acquisition et l'implantation (en 2017) du module des rapports d'accident électroniques, le renouvellement du contrat d'entretien du SÉCI et l'entretien du module rapports d'accident électroniques pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 / Approuver un projet d'addenda no 4 modifiant la convention intervenue avec Groupe Techna inc., une division d'ACCEO Solutions Inc. (CG 07 0102) majorant ainsi le montant total du contrat de 9 232 306,34 \$ à 10 787 417,16 \$ taxes incluses / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des TI de 78 700 \$ au net à compter de 2018

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.010 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA -
1177682003

Autoriser la prolongation pour une (1) année de la convention de services signée avec Transvrac pour le transport de la neige dans l'arrondissement du Sud-Ouest (montant maximal de 748 247 \$ taxes incluses pour la saison hivernale 2017-2018) / Autoriser une dépense supplémentaire de 289 723 \$ taxes incluses pour la saison hivernale 2016-2017

20.011 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA -
1177682004

Accorder, conformément à la loi, un contrat à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige 2017-2018 dans l'arrondissement de Saint-Léonard pour un montant maximal de 382 127 \$, toutes taxes incluses - Contrat de gré à gré - Approuver le projet de convention à cette fin

20.012 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.013 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1176224001

Autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2018-2019 prévue au contrat 13-13245 de collecte et de transport de matières recyclables (collecte sélective) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au montant de 1 210 398,35 \$ octroyé à «RCI Environnement (division de WM Québec inc.)», majorant ainsi le montant total du contrat de 4 616 991,05 \$ à 5 827 389,40 \$, taxes incluses

20.014 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.015 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1170748003

Accorder un contrat à Télécommunications Grimard Inc. pour la fourniture et l'installation d'équipements de télécommunications sans-fil pour la gestion des contrôleurs de feux de circulation à 27 intersections dans l'arrondissement Saint-Laurent nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication relié au CGMU - Dépense totale de 404 869,52 \$, taxes incluses (offre: 320 054,95 \$, contingences: 48 008,25 \$; incidences: 36 806,32 \$) - Appel d'offres 17-16183 (1 soumissionnaire)

20.016 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA - 1177682005

Accorder un contrat à Groupe TMD pour une durée de trois ans et deux contrats à Canbec Construction Inc. pour une durée de quatre ans pour des services de déneigement des chaussées et trottoirs, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 20 325 600,70 \$, taxes incluses - Appel d'offre public 17-16127 (11 soumissionnaires)

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.017 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA - 1177682007

Autoriser une dépense additionnelle de 132 221,25 \$, taxes incluses, afin de prolonger d'un an les contrats accordés à Construction J.Richard Gauthier inc. pour la location de deux tracteurs-chargeurs et d'une pelle avec opérateur, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Saint-Pierre Lachine (Appel d'offres 14-13973) majorant ainsi le montant total du contrat de 508 589,04 \$ à 640 810,29 \$, taxes incluses

20.018 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA - 1177682006

Autoriser une dépense additionnelle de 11 292,70 \$, taxes incluses, pour un contrat de location d'un tracteur-chargeur avec opérateur accordé à Jean-Louis Blais (29 803,98 \$) pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Carrière St-Michel (CM16 0921), majorant ainsi le montant total du contrat de 75 996,34 \$ à 87 289,04 \$, taxes incluses

20.019 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1176688007

Autoriser une dépense additionnelle de 71 577,16 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat 15-6845 octroyé à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) ltée pour la plantation, l'entretien et l'arrosage d'arbres pour une période de trois ans (2015-2017), majorant ainsi le montant du contrat de 425 474,61 \$ (contrat de base, taxes) à 497 051,77 \$ (contrat, contingences et taxes incluses)

20.020 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service du matériel roulant et des ateliers - 1174922012

Accorder un contrat à Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle), pour la fourniture de 9 châssis-cabine légers de marque et modèle RAM 3500 - Somme maximale de 344 107,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16071 (4 soumissionnaires)

20.021 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526025

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme GE Multilin et à son agent exclusif au Québec, Gestion Trelec inc., fournisseurs uniques, pour la mise à jour du système PMCS / IEMS du réseau des eaux usées de la Ville de Montréal pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2021 pour la somme maximale de 489 241,62 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.022 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports, Direction des transports - 1176947004

Conclure avec Valmont West Coast Engineering, une entente-cadre d'une durée de 36 mois pour la fourniture de mobilier de feux de circulation - Appel d'offres public 17-15794 (4 soumissionnaires) (Montant estimé : 5 056 768,65 \$, taxes et contingence de 15% inclus)

20.023 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service du matériel roulant et des ateliers - 1176859007

Accorder un contrat à Camions Inter-Anjou inc. pour la fourniture d'un châssis de camion et d'une boîte de fourgon de 15 pieds avec équipements et accessoires - Somme maximale de 355 030,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16103 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

20.024 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'Espace pour la vie - 1176891003

Accorder un contrat à Construction Dawco Inc., pour la mise aux normes du réseau électrique du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan de Montréal - Dépense totale de 3 259 265,50 taxes incluses
- Appel d'offres public BI-00051 (10 soumissionnaires)

20.025 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'environnement, Direction de la gestion des matières résiduelles - 1172621003

Autoriser une dépense additionnelle de 30 491 \$ au contrat de collecte et transport de Services Matrec inc. pour bonifier le service de collecte des matières organiques dans le secteur de collecte 2B de l'arrondissement Lachine pour la période de septembre 2017 à avril 2018, majorant ainsi le montant total du contrat de 8 839 566 \$ à 8 870 057 \$, taxes incluses

20.026 Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers - 1171630001

Autoriser le virement de 91 980 \$ du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes du contrat 14535 pour les travaux de réfection d'enveloppe et divers travaux intérieurs au Centre interculturel Strathearn (2453), situé au 3670-3680, rue Jeanne-Mance dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq Ltée (CM16 1059) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 358 291,73 \$ à 1 450 271,72 \$, taxes incluses

20.027 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.028 Contrat de construction

CG Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526023

Autoriser une dépense additionnelle de 108 986,23 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux mécaniques et civils à la station de pompage de la cellule 2 au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat 794-AE accordé à Socomec Industriel inc. majorant ainsi le montant total du contrat de 565 626,54 \$ (contrat de base, taxes et contingences incluses) à 674 612,77 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.029 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1177000006

Accorder un contrat à Ross And Anglin Limitée pour la réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 760 962,39 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 689 995,27 \$ + incidences 70 967,12 \$) - Appel d'offres public 335401 (5 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.030 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1174087001

Accorder un contrat à Hewitt Équipement Limitée, pour la synchronisation du réseau Hydro-Québec et des deux génératrices de 2 MW-600/347 V de l'usine d'eau potable Pierrefonds - Somme maximale de 101 790,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10222 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.031 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1175895001

Accorder un contrat à Développement Atrium Inc. pour réaliser des travaux de restauration des murs extérieurs des galeries 1 & 7 du bâtiment des filtres de l'usine de filtration du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Verdun - Dépense totale de 712 807,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5916 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.032 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.033 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.034 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231068

Accorder un contrat à Institutform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 2 521 000,01 \$ (contrat: 2 466 000,01 \$ + incidences: 55 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 333714 (3 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.035 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.036 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.037 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.038 Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1171009012

Autoriser une dépense additionnelle de 228 692,10 \$, taxes incluses pour des travaux contingents du Projet Bonaventure (Lots 26B, 35, 41B, 43B), dans le cadre du contrat octroyé à 9052-1170 Québec Inc. (Le Groupe Vespo) (CG16 0708) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 515 613,26 \$ à 2 744 305,36 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1

20.039 Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1170652006

Accorder un contrat à Les Constructions A.G.L.P. pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Bain Lévesque situé au 955 rue Marianne Est dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal - Dépense totale de 670 534,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5923 (9 soumissionnaires)

20.040 Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1170652005

Accorder un contrat à Groupe Unigesco inc. pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Natatorium de Verdun (3233) situé au 6500 boulevard Lasalle dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 2 142 429,40\$, taxes incluses - Appel d'offres public 5922 (8 soumissionnaires)

20.041 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231062

Accorder un contrat aux Pavages Chenail inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Hamilton, du boulevard des Trinitaires à la rue Raudot dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 1 944 854,92 \$ (contrat: 1 747 371,49 \$ + incidences: 236 700 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 316004 (6 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.042 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1171630002

Accorder un contrat à Démolition Panzini inc. pour les travaux «Phase 1 : Déconstruction de l'édifice du 575 Elm et divers travaux de réhabilitation», situé au 575 Elm à Beaconsfield - Dépense totale de 1 212 800 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5893 (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Écoterritoires

20.043 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1177746001

Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour les travaux de réfection du mur de soutènement et des travaux divers au Quartier général du Service Incendie de Montréal situé au 4040 avenue du Parc, arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 3 850 575,38 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5921 (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.044 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231046

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord et de Saint-Léonard (PCPR 2017) - Dépense totale de 6 429 017,02 \$ (contrat: 6 134 017,02 \$ + incidences: 295 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 332312 (4 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.045 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.046 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1175884001

Accorder un contrat à Construction Morival Ltée, pour la construction d'un poste d'essence dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 864 662,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5918 (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.047 Contrat de services professionnels

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1170457002

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Le Groupe Marchand architecture et design inc., Les Consultants S.M. inc., et Delisle, Despaux et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Martin-Lapointe (3130) de l'arrondissement de Lachine pour une somme maximale de 916 814,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 17-16007 - 8 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.048 Contrat de services professionnels

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1170457003

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., Les Services EXP inc., et Petropoulos Bomis et associés inc., pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Louis (0609) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour une somme maximale de 971 535,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 17-16007 - 8 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.049 Contrat de services professionnels

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1173250002

Résilier le contrat de services professionnels octroyé à Stantec Experts-conseils ltée pour la réalisation d'une étude portant sur l'évaluation des propositions de scénarios de transformation du réseau routier dans le cadre de la planification du secteur du Havre de Montréal (CE15 1520)

20.050 Contrat de services professionnels

CM Service de la culture , Direction des bibliothèques - 1177509001

Conclure une entente-cadre d'une période de soixante mois avec Bisson et associés inc., pour les services de conseillers professionnels en scénographie pour le Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC) et le Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 17-15846 (3 soumissionnaires) (Montant estimé : 537 109,16 \$, taxes incluses)

20.051 Contrat de services professionnels

CE Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526026

Accorder à la firme Viau Bastien Gosselin architectes inc. un contrat de services professionnels d'architecture pour travaux d'amélioration et de mise à niveau à la Direction de l'épuration des eaux usées au montant de 339 703,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16148 (4 soumissionnaires) - Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.052 Contrat de services professionnels

CG Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires - 1172346002

Autoriser la résiliation de la convention de services professionnels des huissiers de justice entre la Ville de Montréal et la firme Valade et associés s.e.n.c., et ce, en date du 24 août 2017

Compétence d'agglomération : Cour municipale

20.053 Contrat de services professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1171009016

Accorder un contrat à Stantec Experts-Conseils Ltée pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, aménagement du domaine public, architecture et éclairage d'ambiance pour la production de plans et devis pour les travaux de réaménagement de la rue Saint-Hubert - Somme maximale de 2 278 415,89 \$, taxes incluses (10 % contingences : 199 861,04 \$, 2% services complémentaires : 39 972,21 \$ et 2% déboursés : 39 972,21 \$) - Appel d'offres public 17-16265 (2 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.054 Entente

CG Service du matériel roulant et des ateliers, Direction ateliers et services spécialisés - 1175064001

Conclure avec Lacbus de l'automobile inc., une entente-cadre d'une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, pour des services sur demande d'entretien et de réparation de mécanique automobile pour véhicules légers - Appel d'offres public 16-15595 (1 soumissionnaire) (Montant estimé de 204 099,60 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.055 Entente

CG Service des infrastructures voirie et transports, Direction des transports - 1170776001

Approuver l'entente entre les villes de Montréal et de Montréal-Est relativement à l'aménagement de la voie cyclable sur l'avenue Marien entre les rues Prince-Albert et Dorchester - Dépense totale 242 000 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

20.056 Entente

CM Direction générale, Bureau des projets et programmes d'immobilisations - 1171613001

Accorder un soutien financier de 20 000 \$ par année pendant cinq ans (2017, 2018, 2019, 2020 et 2021) à la Fondation de l'Université du Québec à Montréal afin de contribuer aux meilleures pratiques en gestion de projet par l'entremise de la Chaire de gestion de projet ESG UQAM - Approuver le protocole d'entente à cet effet

20.057 Entente

CG Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1175960001

Approuver des modifications à la convention intervenue entre Ville de Montréal et Biomont Énergie, société en commandite pour la valorisation énergétique du biogaz du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

20.058 Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1166037006

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Clôture Prepa inc. un terrain, considéré comme vacant, situé à l'arrière du boulevard Rivière-des-Prairies et au sud du boulevard Maurice Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour un prix de 67 000 \$ / Fermer et retirer du domaine public les lots 5 490 831 et 5 490 832 du cadastre du Québec

20.059 Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1166037008

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Service Agakura inc. un terrain, considéré comme vacant, situé à l'arrière du boulevard Rivière-des-Prairies et au sud du boulevard Maurice Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour un prix de 26 243 \$ / Fermer et retirer le lot 5 490 830 du registre du domaine public

20.060 Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1166037009

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Vincenzo Fuoco et Iolanda Ruberto un terrain, considéré comme vacant, situé à l'arrière du boulevard Rivière-des-Prairies et au sud du boulevard Maurice Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour un prix de 56 500 \$ / Fermer et retirer le lot 5 490 833 du registre du domaine public

20.061 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une acquisition d'immeuble par la Ville. En vertu du paragraphe 7 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.062 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1175840005

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue des espaces d'une superficie d'environ 6 440 pi², pour les besoins du SPVM, pour une période de 9 ans, à compter du 1er novembre 2017 - Dépense totale incluant le loyer, les travaux d'aménagement, les coûts d'entretien ménager, d'énergie ainsi que les taxes représente un montant de 2 280 802,31 \$

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.063 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1174565002

Approuver le projet du troisième amendement de bail par lequel la Ville loue, du locateur Les Immeubles 5755-5757 Cavendish inc., un espace à bureaux situé au 5757, boulevard Cavendish, pour le poste de quartier 9 du SPVM, pour un terme d'un an, soit du 1er février 2017 au 31 janvier 2018 - Dépense totale de 113 592,54 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.064 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1174565001

Approuver le renouvellement de bail par lequel la Ville loue, de Les Constructions 2001 inc., des espaces à bureaux et industriels situés au 5000, rue Iberville, Montréal, pour les besoins du SPVM pour un terme de 5 ans, soit du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2023 - Dépense totale de 7 763 604,92 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.065 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1174565006

Prolonger le contrat de location de huit bâtiments modulaires avec la firme ModSpace financial Services Canada Ltd. pour une durée de dix-huit mois, situés sur le site de l'usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la Direction de l'eau potable - Dépense totale de 170 530,92 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.066 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1177029002

Approuver, pour une période de 18 mois, soit du 1er mai 2017 au 31 octobre 2018, une convention de prolongation de bail par laquelle la Ville de Montréal loue à Projet Sol, à des fins d'opération des services de restauration, trois espaces situés au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, d'une superficie totale d'environ 465 m², pour une recette estimée à 225 000 \$, plus taxes

20.067 Immeuble - Location

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1174565007

Prolonger le contrat de location de deux bâtiments modulaires avec la firme R.C.M. Modulaire inc. pour une durée de dix-huit mois, situés sur le site de l'usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la Direction de l'eau potable - Dépense totale de 42 425,78 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.068 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1175323005

Résilier, à la date de la signature de la quittance, le bail intervenu entre la Ville de Montréal et la Société québécoise des infrastructures pour la location d'un espace locatif situé au 1er sous-sol, sis au 85, rue Notre-Dame Est pour le centre de la petite enfance le Petit Palais, moyennant une perte de loyer totale de 82 516,56 \$, excluant les taxes - Approuver le projet de quittance pour la résiliation du bail intervenu entre la Ville et la Société québécoise des infrastructures, pour une indemnité totale de 2 400 000 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de quittance - Autoriser un virement de crédit de 2 400 000 \$, en provenance du budget de dépenses contingentes vers le Service de la gestion et de la planification immobilière

20.069 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.070 Subvention - Contribution financière

CE Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations - 1170741004

Accorder une contribution financière de 5 000 \$ pour 2017 à l'Association des pompiers auxiliaires (PAM) dans le cadre de la tenue des festivités entourant leur 75e anniversaire, à Montréal, et ce, du 25 au 30 juin 2019

20.071 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.072 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture - 1173205007

Accorder un soutien financier de 150 000 \$ au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour la réalisation de son plan d'action 2017 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2017-2018 et approuver la convention à cet effet. Confirmer la volonté de la Ville à poursuivre cette entente pour les deux années subséquentes, soit en 2018-2019 et en 2019-2020, en fonction du plan d'action qui sera déposé par le Centre des arts de la scène Pauline-Julien concernant cette période

20.073 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.074 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture - 1173205005

Accorder un soutien de 350 000 \$ à la Société de la Place des Arts pour la mise en oeuvre de projets numériques dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 / Approuver la convention à cet effet

20.075 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1176794002

Approuver un projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc. afin d'améliorer la capacité d'accueil des femmes en situation d'itinérance durant la fin de semaine / Augmenter le montant de la contribution de La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc. de 12 118 \$ passant de 55 874 \$ à 67 992 \$

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.076 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.077 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1175970005

Approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 2 000 000 \$, pour la période 2017-2018, pour planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période / Accorder un soutien financier totalisant la somme de 510 000 \$ pour 2017, soit 160 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal, 150 000 \$ au Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc. et 200 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec Inc. dans le cadre de l'entente susmentionnée / Approuver les projets de conventions à cet effet

20.078 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.079 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service du développement économique , Direction Investissement et développement - 1177511002

Accorder un soutien financier non récurrent de 52 500 \$ à la coopérative CS-FAIT pour couvrir une portion des coûts des améliorations locatives et des frais de démarrage du projet "Espace Fabrique" / Approuver un projet de convention à cet effet

20.080 Autres affaires contractuelles

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526022

Autoriser la cession du contrat pour les travaux de remise à niveau des moteurs des groupes motopompes (4 moteurs 2850 HP et 4 moteurs 4 800 HP) à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte du cocontractant actuel, Gestion D. Lemay inc., à Moteurs Électriques Laval Ltée suite à une acquisition d'actifs

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.081 Autres affaires contractuelles

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1171368003

Approuver la cession par la Ville de Montréal à 9024-0391 Québec inc. d'une option d'achat détenue par la Ville relativement à un immeuble situé sur le boulevard du Golf, dans l'arrondissement d'Anjou

20.082 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications - 1166157004

Mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour procéder à l'enregistrement des marques Espace pour la vie, Biodôme, Insectarium, Jardin botanique, Planétarium et Planétarium Rio Tinto Alcan de Montréal, ainsi que les appellations de plusieurs événements (Jardins de lumière, Croque-Insectes, Papillons en liberté...) pour un montant de 22 050 \$, non taxable

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service de la concertation des arrondissements - 1174589001

Offrir aux conseils d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la fourniture de services 311 sur l'ensemble des plages horaires, soit les jours ouvrables, les soirs, les fins de semaine et les jours fériés

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1177734001

Autoriser une compensation d'un montant de 77 864,17 \$ au CUSM en complément à la compensation déjà autorisée d'un montant de 1 368 949,92 \$ (CM15 0669), représentant la portion de la Ville de Montréal, soit 50 % du coût net des taxes payées par le CUSM, comme prévu dans la convention signée par la Ville et le CUSM (CG07 0448) pour les travaux d'aménagement de l'accès Saint-Jacques réalisés par le MTMDET dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen, conditionnellement à l'obtention des pièces justificatives demandées au CUSM et requises pour procéder à la compensation

30.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.005 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1176799001

Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, les offres de service à venir des conseils d'arrondissement dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées, afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant la piétonisation permanente de rues faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville

30.006 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Société d'habitation et de développement de Montréal - 1176944001

Approuver le projet de garantie à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada pour garantir un prêt à long terme de 100 M\$ accordé à la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour un terme de 10 ans, dans le cadre du financement du projet immobilier Îlot Balmoral dans le Quartier des spectacles

30.007 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Société d'habitation et de développement de Montréal - 1176944002

Approuver le projet de garantie de prêt à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada pour garantir un financement de 72,5 M\$ incluant un prêt à terme de 47,5 M\$ et une marge de crédit rotative de 25 M\$ pour une durée de cinq ans, pour le financement des actifs issus des programmes d'acquisition de logements locatifs (PALL) et de maisons de chambres (PAMAC)

30.008 Administration - Adhésion / Cotisation

CE Direction générale , Bureau des relations internationales - 1173065001

Autoriser le Bureau des relations internationales à payer la somme de 5000 \$ CAN représentant la cotisation de la Ville de Montréal à l'association internationale Mayors for Peace pour l'année 2017, tel qu'indiqué dans la facture en provenance de Mayors for Peace, en date du 1er juin 2017

30.009 Administration - Nomination de membres

CG Service de la culture - 1177726001

Approuver la nomination de madame Hannah Claus à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

Compétence d'agglomération : Conseil des Arts

30.010 Budget - Autorisation de dépense

CM Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques - 1176417003

Autoriser une dépense de 932 453,28 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection de la maçonnerie et le remplacement des chaudières du 1650, rue des Carrières, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant

30.011 Budget - Autorisation de dépense

CE Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques - 1171035009

Autoriser une dépense de 436 094,88 \$, taxes incluses, pour les travaux de renfort structural et divers travaux au 1220, rue des Carrières, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant

30.012 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.013 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une acquisition d'immeuble par la Ville. En vertu du paragraphe 7 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.014 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CG Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1177518003

Adopter les règlements modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) afin de modifier la grille tarifaire et le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG07-031) - (RCG13-004)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.002 Règlement - Avis de motion

CG Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1171179004

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083)

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

40.003 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1174386003

Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 57e Avenue et au nord-ouest de la 3e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

40.004 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CG Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission - 1170025003

Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur de la rue Saint-Grégoire (entres la rue Saint-Denis et l'avenue Papineau)

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

40.005 Règlement - Adoption

CM Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1160867001

Adopter, sans changements, un règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)» concernant la hauteur et la densité aux abords de la rue Sainte-Catherine, entre l'avenue Papineau et la rue Alexandre-DeSève - Projet Le Bourbon

Mention spéciale : Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le 19 décembre 2016 par le conseil municipal

Assemblée de consultation publique tenue le 23 mai 2017

40.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.007 Règlement - Adoption

CM Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1170112003

Adopter la version modifiée du "Règlement relatif au remplacement par la Ville de la section privée des entrées de service d'eau en plomb" et la version modifiée du "Règlement sur les tarifs 16-065 (exercice financier 2017)" afin d'ajouter les frais assumés par les propriétaires

Mention spéciale : Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le 12 juin par le conseil municipal

40.008 Règlement - Emprunt

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1171183001

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 21 400 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

40.009 Règlement - Emprunt

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs - 1170390003

Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 1 750 000 \$ afin de financer les travaux de mise aux normes des systèmes électromécaniques des bâtiments ainsi que l'acquisition et l'implantation de matériel informatique"

40.010 Règlement - Emprunt

CM Service de l'eau, Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1173228002

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 386 050 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts

40.011 Règlement - Emprunt

CG Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1176279002

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 18 613 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.012 Règlement - Emprunt

CG Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1176603001

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 10 687 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.013 Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures, voirie et transports - 1171009017

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines, de réaménagement de surface et de remplacement de la marquise du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert

40.014 Règlement - Urbanisme

CM Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1175378002

Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecoeur (07-017) » relativement à l'ajout d'une disposition abrogative / Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur ledit projet de règlement

Mention spéciale : Ce dossier sera soumis, conformément à l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal, à une consultation publique menée par l'Office de consultation publique de Montréal

40.015 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.016 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.017 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.018 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.019 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.020 Toponymie

CM *Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme* - 1176767005

Nommer la place des Tisserandes dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

40.021 Toponymie

CM *Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme* - 1174521016

Renommer « avenue Rita-Levi-Montalcini » l'avenue Alexis-Carrel et renommer « parc Don Bosco » le parc Alexis-Carrel, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

40.022 Toponymie

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1174521006

Nommer la place de l'Aviation-Civile-Internationale dans l'arrondissement de Ville-Marie

40.023 Toponymie

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1176767002

Nommer le parc Hilda-Ramacière dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

40.024 Toponymie

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1176767003

Renommer « boulevard Robert-Bourassa » les tronçons réaménagés au sud-est de la rue Notre-Dame Ouest, remplaçant la rue Duke (jusqu'au nord-ouest de la rue Wellington) et la rue de Nazareth (jusqu'au nord-ouest de la rue Brennan), respectivement dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, et nommer le prolongement de la rue de Nazareth entre les rues Brennan et Duke dans l'arrondissement de Ville-Marie

50 – Ressources humaines

50.001 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.002 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

60.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

60.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

60.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

60.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

60.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	23
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	67
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	44

CE : 10.002
2017/08/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2017/08/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.001
2017/08/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002
2017/08/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1170206007

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à la firme Technomedia Formation inc. (fournisseur unique) pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 344 925,00 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et Technomedia Formation inc., pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 344 925,00 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 21 avril 2017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-08-01 10:22

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1170206007**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à la firme Technomedia Formation inc. (fournisseur unique) pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 344 925,00 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) utilise le logiciel SIGAL de la firme Technomedia Formation inc., qui est une suite de solutions intégrées qui permet de gérer les processus d'évaluation de rendement, la gestion des compétences et les activités de formation. Depuis son implantation en 2002, il est utilisé par les 4 300 policiers et les 2 700 employés civils du SPVM.

Au fil des années, le logiciel a eu plusieurs améliorations, afin de répondre aux besoins du SPVM:

- Intégration de la gestion du plan de développement professionnel des 2700 employés civils du SPVM;
- Ajout d'un nouveau module de gestion des activités de recrutement du personnel et la normalisation des deux versions du logiciel pour le personnel policier et civil;
- Harmonisation des applications pour le personnel policier et civil afin d'avoir une seule application informatique pour l'ensemble du personnel du SPVM, soit 7 000 employés policiers et civils.

L'objet de ce présent dossier décisionnel est d'accorder un contrat de gré à gré à Technomedia Formation inc (fournisseur unique) pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le SPVM, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 344 925,00 \$, taxes incluses, et d'approuver le projet de convention à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0522 - 29 septembre 2016 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Technomedia Formation inc., fournisseur unique, pour le renouvellement du service

d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 172 462,50 \$, taxes incluses.

CG15 0623 - 29 octobre 2015 - Accorder un contrat de gré à gré à Technomedia Formation inc. pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 172 462,50 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cet effet.

CG13 0153 - 30 mai 2013 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Technomedia Formation inc., fournisseur unique, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le SPVM, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 517 387,50\$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 10 octobre 2012 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur.

CG08 0595 - 27 novembre 2008 - Octroyer un contrat à Technomedia Formation inc. pour l'ajout d'un nouveau module de recrutement du personnel et la normalisation des deux versions (personnel civil et policier) déjà disponibles dans le logiciel SIGAL utilisé par le SPVM et autoriser le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel SIGAL pour la période du 31 août 2009 au 30 août 2012 - Dépense totale 785 611 \$, taxes incluses (gré à gré - fournisseur unique).

DESCRIPTION

Le renouvellement du contrat permet de supporter l'utilisation des principales fonctionnalités suivantes:

- L'évaluation de la performance globale de chaque employé (policiers & civils) en fonction de l'atteinte des objectifs fixés et de l'évaluation des compétences;
- Le suivi du développement des compétences par les employés du SPVM notamment au niveau du développement d'habiletés par le biais d'activités de formation et au niveau de la performance par des appréciations du rendement;
- La compilation en temps réel du pourcentage d'employés civils qui réalisent un processus de développement des compétences;
- Le support aux gestionnaires dans le développement des compétences de leurs employés avec la gestion de la performance;
- La gestion de l'information dont l'accès et la diffusion sont limités aux personnes autorisées à la connaître, et une protection de l'intégrité des données et des transactions des opérations qui circulent sur le réseau du SPVM.

Le renouvellement du contrat permet de maintenir le logiciel SIGAL en fonction. Il nécessite des mises à jour de programmes, corrections d'anomalies, alertes de sécurité et mises à jour de correctifs critiques, ainsi qu'un support et entretien régulier afin d'assurer un bon fonctionnement et ne pas nuire aux opérations de gestion du SPVM. Seule la firme Technomédia Formation inc. est en mesure d'en assurer le support.

JUSTIFICATION

Le service d'entretien doit être renouvelé en 2018 pour une durée de deux ans afin de maintenir l'application SIGAL fonctionnelle et ce, jusqu'à l'arrivée du nouveau système de gestion des ressources humaines (Transfo-RH) de la Ville de Montréal. Le nouveau système viendra combler ultérieurement le besoin au niveau de la gestion de la performance. Pour ces raisons, le contrat avec Technomedia doit être maintenu.

Ce contrat est accordé, de gré à gré, à Technomedia Formation inc., puisqu'elle est la seule

firme en mesure de fournir les services requis dans le cadre de ce projet, et considérant que Technomedia Formation inc. possède en exclusivité tous les droits de propriété intellectuelle liés au logiciel SIGAL, la Ville peut conclure de gré à gré un contrat avec cette entreprise pour la licence d'utilisation et l'entretien du logiciel (pièce jointe). Les exceptions prévues aux articles 573.3 (6) (b) et 573.3 (9) de la Loi sur les cités et ville, concernant les contrats accordés en gré à gré, s'appliquent à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de 344 925,00 \$, taxes incluses et sera réparti comme suit:

Tableau de répartition des coûts (taxes incluses):

Description	2018	2019	TOTAL
Entretien du logiciel SIGAL (BF)	172 462, 50\$	172 462, 50\$	344 925,00\$
TOTAL	172 462, 50\$	172 462, 50\$	344 925,00\$

Dépenses non capitalisables:

Un montant maximal de 344 925,00 \$ sera imputé au budget de fonctionnement (BF) du Service des technologies de l'information pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019. Cette dépense sera assumée à 50,2 % par l'agglomération.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

La soumission du fournisseur pour le service d'entretien du logiciel SIGAL pour les années 2018 et 2019 sera au même coût que les contrats des années précédentes, soit 150 000,00 \$/année, avant les taxes.

Tableau comparatif des coûts annuels d'entretien des années antérieures (taxes incluses):

Période	Coût annuel d'entretien (taxes incluses)	Écart en \$	Écart en %
1er janvier 2013 au 31 décembre 2019	172 462,50\$	N / A	N / A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation du présent dossier décisionnel permet de maintenir le fonctionnement optimal du logiciel SIGAL qui est essentiel pour les différentes activités des ressources humaines telles que les évaluations de rendement, de gestion des compétences et des activités de formation au SPVM. Il permet également un allègement des tâches administratives et du suivi logistique, et une augmentation des performances globales de l'organisation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit:

- Approbation du dossier par le CE: 9 août 2017;
- Approbation du dossier par le CM: 21 août 2017;
- Approbation du dossier par le CG: 24 août 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 2 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tien-Dung LÊ
Conseiller(ère) analyse - contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Réjean GAGNÉ
Chef de division TI - Processus judiciaire et cour municipale

Le : 2017-04-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gervais THIBAUT
Directeur - Solutions d'affaires sécurité publique et justice

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lyne PARENTEAU
Chef de division, Performance TI et sourcing

Approuvé le : 2017-05-09

Approuvé le : 2017-07-28



Dossier # : 1173190001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une entente de consommation de services avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la location de la plateforme téléphonique ICE (service CCM+) du centre d'appels du 311, pour la période du 1er mars 2017 au 30 juin 2017, ainsi que pour l'accès aux enregistrements de la Cour municipale pour la période du 1er mars 2017 au 30 septembre 2017, pour une somme maximale de 149 778,43\$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1- d'autoriser une entente de consommation de services avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la location de la plateforme téléphonique ICE (service CCM+) du centre d'appels 311, pour la période du 1er mars 2017 au 30 juin 2017, ainsi que pour l'accès aux enregistrements de la Cour municipale pour la période du 1er mars 2017 au 30 septembre 2017, pour une somme maximale de 149 778,43\$, taxes incluses.

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville-centre.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-08-01 13:32

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1173190001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une entente de consommation de services avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la location de la plateforme téléphonique ICE (service CCM+) du centre d'appels du 311, pour la période du 1er mars 2017 au 30 juin 2017, ainsi que pour l'accès aux enregistrements de la Cour municipale pour la période du 1er mars 2017 au 30 septembre 2017, pour une somme maximale de 149 778,43\$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

En 2016, la Ville de Montréal (Ville) exploitait ses centres d'appels par l'entremise d'une entente d'adhésion avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ). L'entente initiale, intervenue en 2007 et adressant les besoins du 3-1-1, a été modifiée en 2015, pour desservir 5 centres supplémentaires de la Ville jusqu'au 31 décembre 2016.

En parallèle, la Ville amorcé un processus d'appel d'offres public et un contrat a été octroyé à Rogers pour une nouvelle solution de centre de contact client, le 23 juin 2016. En juillet 2016, le projet de migration des clients s'est amorcé. Le 3 novembre, les centres de contact client du Service des TI ainsi que du Bureau du taxi, ont été migrés vers la solution de Rogers à titre de projet pilote.

Le projet de centre de contact client a accumulé divers retards avec Rogers lors de la mise en place de sa solution dans l'environnement de la Ville et lors de l'intégration de chaque centre. Suite à ces retards, une entente a été conclue avec le CSPQ afin d'autoriser une prolongation du service de centre contact client de deux mois, soit de janvier à février 2017, selon la délégation de pouvoirs du Directeur et ce afin d'assurer une migration sans faille pour les centres restants, alors que Rogers a crédité l'ensemble des frais de l'entente pour cette même période.

La Cour municipale de la Ville et le Service de gestion des immeubles ont été migrés au début de février 2017. Un nombre important d'éléments à finaliser concernant le centre d'appels du 3-1-1 ont amené Rogers à convenir d'un nouvel échéancier, soumis et accepté par la Ville, et la migration du centre d'appels du 3-1-1 s'est effectué en juin 2017. Rogers a convenu de créditer la Ville pour l'ensemble des frais de l'entente de maintien de services avec le CSPQ jusqu'à juin 2017. De plus, la Cour municipale, suite à une obligation légale, doit conserver ses accès au CSPQ pour les enregistrements jusqu'au 30 septembre 2017.

Enfin, les délais d'approbations de ce dossier découlent du fait que le nouveau fournisseur de service, Rogers, devait initialement migrer en février 2017, et ce dernier a reporté de mois en mois la migration sans que cela soit planifié initialement, ce qui explique le délai de

soumission aux instances.

L'objet du présent dossier est d'autoriser une entente de consommation de services avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la location de la plateforme téléphonique ICE (service CCM+) du centre d'appels du 311, pour la période du 1er mars 2017 au 30 juin 2017, ainsi que pour l'accès aux enregistrements de la Cour municipale pour la période du 1er mars 2017 au 30 septembre 2017, pour une somme maximale de 149 778,43\$, taxes incluses. Cette nouvelle entente sera régie par les termes et conditions de l'entente du 27 mars 2007, à l'exception de la durée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC 1175207 14 mars 2017 - Émission d'un bon de commande au CSPQ pour la prolongation du service 311 afin de couvrir la période du 1er janvier au 28 février 2017 pour une somme maximale de 84 662,35\$ taxes incluses.

CG16 0432 - 23 juin 2016 - Accorder un contrat à Rogers Communications, pour la fourniture d'une solution et des services professionnels pour les centres de contacts clients, pour une somme maximale de 3 622 793,27\$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14038 (2 soum.).

CG15 0405 - 19 juin 2015 - Autoriser la modification à l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) (CG07 0054 et CG09 0318) pour la location de la plateforme téléphonique ICE afin de prolonger l'entente pour le Centre d'appels du 311 et ajouter 4 autres centres d'appels, et ce, pour la période du 1er juillet 2015 au 1er janvier 2017, pour une somme maximale de 1 041 206,56 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'avenant à cette fin.

CM13 0131 - 25 février 2013 - Autoriser une dépense totale de 115 338,33 \$, taxes incluses, pour les coûts mensuels des services de communications informatiques du Centre de services partagés du Québec pour la solution CCM+ du service téléphonique 311, du 9 2012 au 30 septembre 2015 faisant passer le total des dépenses requises pour ce projet de 1 285 558,47 \$ à 1 400 896,60 \$ / Approuver à cette fin un projet d'Avenant à l'entente de services concernant l'utilisation par la Ville de Montréal de la solution en centre de contacts multicanaux pour le projet 311 - CCM+ 2012.

CM12 0311 - 17 avril 2012 - Autoriser une dépense totale de 1 285 558,47 \$, taxes incluses, pour défrayer les coûts mensuels de la nouvelle tarification pour la location de la plateforme téléphonique ICE de Computer Talk Technology par l'intermédiaire du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) et d'approuver à cette fin le projet d'avenant à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et le CSPQ (CG09 0318) pour la période du 9 2012 au 30 septembre 2015, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'avenant; approuver la nouvelle grille tarifaire et d'autoriser une dépense mensuelle de 27 953 \$, plus taxes, à compter du 9 2012.

CG09 0318 - 27 août 2009 - Approuver la modification à l'entente entre la Ville de Montréal et le Centre de services partagés du Québec (CG07 0054) intervenue le 9 2007, pour permettre la migration des services d'appels téléphoniques 311 du Réseau Accès Montréal vers une nouvelle plateforme technologique.

CG07 0054 - 22 mars 2007 - Approuver l'entente entre la Ville et le Centre de services partagés du Québec relativement à l'installation, le déploiement et la location d'une solution technologique de gestion des services d'appels téléphoniques au sein du réseau virtuel intégré e-Cité/311.

DESCRIPTION

Les biens et services offerts par le CSPQ à la Ville incluent :

- L'accès à l'infrastructure de la solution de centre de contacts client du CSPQ par voie de licences d'utilisation;
- Le nombre de lignes d'attente;
- Le stockage des enregistrements des appels et des données statistiques;
- Un système de reconnaissance vocale (RVI) qui permet le réacheminement des appels des citoyens vers les arrondissements;
- Un lien RITM (Réseau Intégré des télécommunications Média) redondant avec relève automatique.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de licences, le nombre de lignes de base et les lignes supplémentaires, les licences d'enregistrement des appels, des enregistrements et des données et l'utilisation du système de reconnaissance vocale qui devront être assumés :

	Licences			Lignes téléphoniques		licences enregistrement	RVI	Stockage
	Agent	Superviseur*	Administrateur**	Base	Extra	Total	Adhésion	Durée
Centre d'appel 3-1-1	85	25	2	143	0	11	Oui	90 jours

* La licence 'Superviseur' inclut une licence d'agent ;

** La licence 'Administrateur' est sans frais.

JUSTIFICATION

Le maintien des services au CSPQ permettra, pendant la période de développement et de stabilisation de la solution Rogers, d'assurer la continuité des services de premières lignes aux citoyens, sans frais additionnels pour la Ville. La Ville est autorisée à conclure une entente de gré à gré avec le CSPQ en vertu de l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et des villes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une dépense totale de 149 778,43\$, taxes incluses, sera assumée par le budget de fonctionnement du Service de la concertation aux arrondissements à l'exercice 2017. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense seront assumés par la ville centrale.

Un crédit pour le maintien du service du 3-1-1 (par le CSPQ) sera octroyé par Rogers, ce qui fait en sorte qu'il n'y aura aucun impact financier sur le budget de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les services fournis par les centres d'appels sont importants pour la Ville, ses citoyens et ses employés. Le point légitimant leur criticité est la pertinence et l'intensité de l'usage. Cette prolongation assure la continuité opérationnelle des centres d'appels du 3-1-1 pendant que la solution de Rogers se stabilise, que Rogers livre les ajustements convenus pour la mise en production du 3-1-1 et que les activités de migration se terminent, sans frais additionnels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier au CE – 9 août 2017
Approbation du dossier au CM – 21 août 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

André Jr. GAGNON, Service de la concertation des arrondissements

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

James CADIEUX
Conseiller analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-01

Maxime CADIEUX
chef division reseaux de telecommunications

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carle BEAUCHAMP

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS

Directeur / CE Espace de travail

Approuvé le : 2017-05-23

Directeur du service des technologies de l'information

Approuvé le : 2017-05-24



Dossier # : 1170206006

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat octroyé de gré à gré à la firme CPA-ERP inc. (fournisseur unique), pour les droits d'utilisation, l'entretien et le support logiciel du module de gestion d'inventaire "GARE-GRO" pour une période de trois (3) ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020, pour un montant total maximal de 413 209,80 \$, taxes incluses, majorant ainsi le total du contrat de 452 987,69 \$ à 866 197,49 \$ / Approuver un projet d'avenant à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la prolongation du contrat octroyé de gré à gré à la firme CPA-ERP inc. (fournisseur unique), pour les droits d'utilisation, l'entretien et le support logiciel du module de gestion d'inventaire "GARE-GRO" pour une période de trois (3) ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020, pour un montant total maximal de 413 209,80 \$, taxes incluses, majorant ainsi le total du contrat de 452 987,69 \$ à 866 197,49 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération;
3. d'approuver un projet d'avenant à cette fin.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-07-31 15:49

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1170206006

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat octroyé de gré à gré à la firme CPA-ERP inc. (fournisseur unique), pour les droits d'utilisation, l'entretien et le support logiciel du module de gestion d'inventaire "GARE-GRO" pour une période de trois (3) ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020, pour un montant total maximal de 413 209,80 \$, taxes incluses, majorant ainsi le total du contrat de 452 987,69 \$ à 866 197,49 \$ / Approuver un projet d'avenant à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (Service des TI) doit renouveler le contrat d'utilisation, d'entretien et de support du module de gestion d'inventaire GARE-GRO, de la firme CPE-ERP inc., et ce, afin d'assurer la pérennité des opérations courantes du Service de police de la ville de Montréal (SPVM). En effet, le logiciel GARE-GRO est utilisé pour la gestion vestimentaire des policiers, des agents de stationnement (ADS) et des brigadiers scolaires. Il permet également aux unités du SPVM de commander les formulaires et articles pour les véhicules, d'effectuer la gestion des articles de l'armurerie (armes, panneaux balistiques, lampes de poche, etc.) et d'assurer le plan d'entretien des armes.

Dès 2005, le SPVM a acquis et procédé à la paramétrisation d'un progiciel «Gestion des allocations des biens et services reliés à l'emploi» (GARE) qui permet une gestion intégrée des allocations d'uniformes, vêtements, accessoires et équipements fournis à son personnel selon les règles régissant leurs conventions collectives. Un autre module de gestion des achats et des inventaires intégré au système de gestion SIMON de la Ville de Montréal a également été acquis par la suite dans un contrat distinct.

En avril 2016, le SPVM a fait l'acquisition du Module "GARE-GRO" afin de se conformer aux demandes de l'Administration municipale et de pouvoir gérer les stocks d'inventaire de l'armurerie et en rendre comptes périodiquement. Ce module a permis d'éliminer le système GAMMA (Gestion des armes, des munitions et du matériel annexe). Depuis cette date, le

personnel a été formé et seul "GARE-GRO" est utilisé. En 2017, la division Formation utilisera également ce module pour la gestion de son inventaire.

Dans un souci d'harmoniser le cadre juridique, de maximiser l'apport économique et de rationaliser le contenu, les contrats "GARE" sont consolidés.

Le dernier contrat d'utilisation, d'entretien et de support logiciel liant la Ville et le SPVM avec la firme CPA-ERP inc. (CPA) arrivera à échéance le 31 décembre 2017. Il est prévu que ce contrat peut être prolongé d'une année, à la demande de la Ville, suite à un avis écrit au fournisseur. Puisque la Ville désire prolonger non pas de une année, mais bien de 3 ans le contrat présentement en vigueur, un avenant au contrat est donc nécessaire.

L'objectif du présent dossier décisionnel est d'autoriser la prolongation du contrat octroyé à la firme CPA-ERP inc. (fournisseur unique), pour les droits d'utilisation, l'entretien et le support logiciel du module de gestion d'inventaire "GARE-GRO" pour une période de trois (3) ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020, pour un montant total maximal de 413 209,80 \$, taxes incluses, majorant ainsi le total du contrat de 452 987,69 \$ à 866 197,49 \$, et à approuver un projet d'avenant à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0250 - 21 avril 2016 - Accorder un contrat de gré à gré à CPA-ERP pour la mise à niveau du progiciel de la Gestion des allocations des biens et services reliés à l'emploi (GARE) pour permettre l'ajout du module Gestion des ressources opérationnelles (GRO), pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 145 012,21 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

CG15 0011 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat de services techniques à CPA-ERP inc., fournisseur unique, pour les droits d'utilisation, l'entretien et le support logiciel des modules « Inventaire en direct » dans le cadre de l'application SIMON, pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 et « GARE » pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 307 975,48 \$, taxes incluses / Approuver un projet de contrat de gré à gré à cette fin.

CG10 0282 - 26 août 2010 - Octroyer un contrat à la firme « Les Consultants Parent & Associés inc. (CPA-ERP) », fournisseur exclusif, pour le renouvellement du contrat de licence du logiciel «Gestion des allocations des biens et services reliés à l'emploi» (GARE) du progiciel «Comptoir -transaction en direct» utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal pour une période de cinq ans, soit du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014 pour un montant total de 299 634,35 \$ (toutes taxes incluses).

CM05 0015 - 24 janvier 2005 - Accorder, dans le cadre de ce projet, le contrat négocié de gré à gré avec la firme Les Consultants Parent & Associés inc. (CPA), conformément à l'article 573.3, paragraphe 6, 1er alinéa de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., c. C-19), pour l'acquisition du module « Gestion des allocations de biens et services reliés à l'emploi » incluant un contrat de support de 5 ans et des services d'implantation pour un montant maximum de 388 209,38 \$ (taxes incluses).

DESCRIPTION

Le renouvellement du contrat du logiciel "GARE-GRO" permet de conserver les droits d'utilisation pour les fonctionnalités suivantes:

- La gestion systématique des catalogues de vêtements, accessoires et équipements, basée sur des règles de validation reliées à l'emploi;
- Une documentation technique des biens (guide d'entretien, devis technique...);

- La saisie décentralisée pour chacun des policiers (ou autre employé concerné de la Ville) via un module de type internet, et l'accès à un catalogue selon la nature du poste;
- La gestion historique de l'inventaire des biens sous la responsabilité de ces intervenants ainsi que de leur localisation (personne, département, inventaire, dépôt, fournisseur, véhicule...);
- La gestion des déplacements de ces biens entre tous les intervenants internes et externes;
- Un contrôle précis des types de consommation en fonction des caractéristiques de chacun des individus et la comptabilisation en temps réel des points liés à chacun des biens en fonction de chaque employé;
- La gestion d'un programme de qualification des ressources matérielles et humaines;
- L'élaboration des standards de performance;
- La gestion d'une cédule de tests de conformité, de maintenance et de prise d'inventaire;
- Une documentation des résultats et des correctifs à effectuer;
- La gestion de la récupération, de la disposition des biens, de la désuétude et de l'entretien;
- Une prise d'inventaire périodique des biens, la saisie des ajustements et la justification des écarts.

Cette prolongation de contrat permet également de maintenir l'entretien & le support pour les items suivants:

- Le service à la clientèle (assistance téléphonique, retour d'appel dans un délai de 24 heures, support à distance en cas de diagnostic du fonctionnement des logiciels, etc.);
- La compatibilité et synchronisation des produits avec les applications exploitées par la Ville;
- La mise à jour des logiciels;
- La documentation technique et fonctionnelle nécessaire aux environnements technologiques de la Ville.

JUSTIFICATION

Le module "GARE-GRO" de la firme CPA-ERP inc. supporte différents processus d'affaires de l'organisation, et permet une gestion de divers catalogues d'inventaires propres au SPVM. CPA-ERP inc. est la seule firme qui détient les codes source pour les droits d'utilisation, l'entretien et le support du logiciel module "GARE-GRO".

Ce contrat est accordé, de gré à gré, à CPA-ERP inc., puisqu'elle est la seule firme qui détient les codes source pour les droits d'utilisation, l'entretien et le support du logiciel module "GARE-GRO". Les exceptions prévues à l'article 573.3 (6) (b) de la Loi sur les cités et villes, concernant les contrats accordés en gré à gré, s'appliquent à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du contrat est de 413 209,80 \$, taxes incluses et sera réparti comme suit:
Tableau de répartition des coûts (taxes incluses):

Description	2018	2019	2020	TOTAL
Entretien annuel, GARE-GRO (BF)	133 686,03 \$	137 696,36 \$	141 827,41 \$	413 209,80 \$

TOTAL	133 686,03 \$	137 696,36 \$	141 827,41 \$	413 209,80 \$
-------	---------------	---------------	---------------	---------------

Dépenses non capitalisables:

Un montant maximal de 413 209,80 \$ taxes incluses (377 315,62 \$ au NET) sera imputé au budget de fonctionnement (BF) du Service des technologies de l'information pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération. Cette dépense sera assumée à 50.2 % par l'agglomération.

Tableau comparatif des coûts d'entretien:

Période	Coût annuel d'entretien (taxes incluses) GARE-GRO	Écart en \$	Écart en %
2010	57 487,50 \$	N/A	N/A
2011	59 212,13 \$	1 724,63 \$	3,00%
2012	60 988,49 \$	1 776,36 \$	3,00%
2013	62 818,14 \$	1 829,65 \$	3,00%
2014	64 702,69 \$	1 884,55 \$	3,00%
2015	80 482,50 \$	15 779,81 \$	24,39%
2016	126 012,61 \$	45 530,11 \$	56,57%
2017	129 786,97 \$	3 774,36 \$	3,00%
2018	133 686,03 \$	3 899,06 \$	3,00%
2019	137 696,36 \$	4 010,33 \$	3,00%
2020	141 827,41 \$	4 131,05 \$	3,00%

L'augmentation des coûts d'entretien pour 2017-2020 s'explique par le taux standard d'augmentation annuel prévue au contrat.

À noter que pour l'année 2015, en ce qui a trait au module "GARE", l'augmentation des coûts pour les droits d'utilisation et d'entretien est près de 25 % par rapport au contrat précédent (CG10 0282). Cette hausse s'expliquait par le fait que plusieurs fonctionnalités ont été développées pour adapter le logiciel "GARE" aux besoins opérationnels, notamment la gestion des mesures anthropométriques, l'automatisation de plusieurs fonctions reliées à la gestion des données, la gestion des articles périmés, la révision de l'ergonomie de certains éléments fréquemment utilisés, la gestion des retours d'articles. Pour l'année 2016, le renouvellement comprenait deux volets soit l'entretien des modules "GARE" (82 896,98 \$) et "GARE-GRO" (43 115,63 \$) pour un total de 126 012,61 \$, taxes incluses. L'écart de 56.57% s'explique par l'ajout de l'entretien du module "GARE-GRO" à compter de 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'utilisation, le support et l'entretien des produits de la firme CPA-ERP inc. sont essentiels pour la Ville afin de soutenir adéquatement les processus d'affaires de l'organisation et de permettre la production de rapports de gestion des unités d'affaires. Ce progiciel permet un contrôle précis des inventaires et du service au magasin selon les meilleures pratiques. Ces

processus couvrent les interfaces avec des systèmes connexes aux Approvisionnements, soit "GARE-GRO" et MIR.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit:

- Approbation du dossier par le CE: 9 août 2017;
- Approbation du dossier par le CM: 21 août 2017;
- Approbation du dossier par le CG: 24 août 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 12 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tien-Dung LÊ
Conseiller(ère) analyse - contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Réjean GAGNÉ
Chef de division TI - Processus judiciaire et
cour municipale

Le : 2017-05-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Gervais THIBAUT
Directeur - Solutions d'affaires sécurité publique
et justice

Approuvé le : 2017-06-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Lyne PARENTEAU
Chef de division, Performance TI et sourçage

Approuvé le : 2017-07-28



Dossier # : 1174922007

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Centre de réparation hydraulique Hydrep inc. », pour la fourniture de cinq opérateurs de vannes sur remorque pour une somme maximale de 459 509,43 \$, taxes incluses – Appel d’offres public 17-16062 (2 soum).

Il est recommandé :

1. d'accorder à « Centre de réparation hydraulique Hydrep inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de cinq opérateurs de vannes sur remorque, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 459 509,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-16062 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 60 % par l'agglomération, pour un montant de 251 756,01 \$ (net de ristourne).

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-07-27 12:05

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1174922007**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Centre de réparation hydraulique Hydrep inc. », pour la fourniture de cinq opérateurs de vannes sur remorque pour une somme maximale de 459 509,43 \$, taxes incluses – Appel d’offres public 17-16062 (2 soum).

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l’unité d’affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit à l’acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et des services centraux.

Pour répondre aux besoins opérationnels du Service de l’eau et des arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, le SMRA souhaite acquérir cinq opérateurs de vannes sur remorque.

Ce besoin a mené au lancement de l’appel d’offres public 17-16062 lequel s’est tenu du 29 mars au 19 avril 2017. Le délai de réception des soumissions a été de 22 jours incluant les dates de publication et d’ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l’appel d’offres était de 120 jours calendrier suivant la date fixée à l’ouverture de la soumission. Le 7 avril 2017, la Ville émettait un addenda pour modifier les quantités demandées à l’article 1. A la demande de la Ville, le délai de validité de prix a été prolongé jusqu’au 31 août 2017.

L’appel d’offres regroupait trois articles pour le compte du SMRA et du Service de l’eau :

Numéro d’article	Description	Demandeur	Adjudicataire recommandé
1	Cinq (5) opérateurs de vannes sur remorque	SMRA	Centre de réparation hydraulique Hydrep inc.
2	Dix (10) manipulateurs de vannes portatifs	Service de l’eau	Stelem, division d’Aqua Data inc.
3	Deux (2) mises à niveau d’opérateurs de vannes	SMRA	Centre de réparation hydraulique Hydrep inc.

Conformément aux clauses administratives particulières de l’appel d’offres 17-16062, l’octroi du contrat se fait par article au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des

articles. Le présent dossier ne concerne que l'article 1 lequel porte sur l'achat de cinq opérateurs de vannes sur remorque. Le Service de l'eau est responsable de faire approuver l'octroi du contrat de l'article 2. Quant à l'article 3, le contrat sera octroyé par décision déléguée car la dépense est inférieure à 100 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1065 – 14 juin 2017 : Accorder un contrat à Stelem, division d'Aqua Data inc., pour la fourniture de manipulateurs de vannes portatifs, pour une somme maximale de 110 720,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public, 17-16062 - (2 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à « Centre de réparation hydraulique Hydrep inc. », au montant de 459 509,43 \$, taxes incluses, pour l'achat de cinq opérateurs de vannes sur remorque de marque et modèle Hydrep VM2-M-00 tel que décrit au devis technique 60317A11 de l'appel d'offres 17-16062. Essentiellement, il s'agit d'opérateurs de vannes assistés par microprocesseur, munis d'un moteur à essence et d'une pompe hydraulique, montés sur une remorque fermée à essieu simple. Les appareils seront sous garantie du manufacturier pour une période de 12 mois.

Les opérateurs de vannes sont des outils de travail qui permettent de contrôler l'alimentation d'eau sur un tronçon du réseau de l'aqueduc pour faciliter la réalisation de travaux d'inspection, d'entretien et de réparation. La combinaison remorque et opérateur de vannes permet aux équipes de travail de se déplacer rapidement d'un lieu de travail à un autre.

JUSTIFICATION

Deux de ces acquisitions vise le remplacement d'appareils qui ont atteint leur durée de vie utile, soit les unités 614-47079 et 603-09347. Trois des cinq opérateurs de vannes sont une addition au parc de véhicules de la Ville.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 17-16062 pour lequel il y a eu deux soumissionnaires.

Article 1

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Centre de réparation hydraulique Hydrep inc.	459 509,43 \$		459 509,43 \$
Stelem, division d'Aqua Data inc.	482 866,26 \$		482 866,26 \$
Dernière estimation réalisée par SMRA (article 1 seulement)	488 643,75 \$		488 643,75 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			471 187,85 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			2,54 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			23 356,83 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			5,08 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	- 29 134,32 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	- 5,96 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	23 356,83 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	5,08 %

Sur la base d'un historique d'achat, le rédacteur du devis technique a estimé la dépense relative à l'achat de cinq opérateurs de vannes sur remorque à 488 643,75 \$, taxes incluses. Il y a un écart de -5.96 % entre cette estimation et le prix de la soumission. L'écart de moins de 5,08 % entre les deux plus basses soumissions confirme que les prix reçus sont compétitifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 459 509.43 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit :
Deux (2) opérateurs de vannes dédiés aux arrondissements

Un montant maximal de 167 838 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (13-041) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102). Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre en 2017.

Trois (3) opérateurs de vannes dédiés au Service de l'eau

Un montant maximal de 251 757 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 13-025) destinés aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102). Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération en 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas car il s'agit d'appareils remorqués non motorisés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un nombre suffisants d'appareils dédiés au réseau de l'aqueduc permet à la Ville d'intervenir rapidement et efficacement en situation d'urgence.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Émission du bon de commande en août 2017
- Livraison en décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mustapha CHBEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-23

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations
(mra)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2017-07-21

CE : 20.005
2017/08/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1177682002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation, pour une (1) année, de la convention de services signée avec Transvrac pour le transport de la neige dans 9 arrondissements de Montréal (Montant estimé pour la prolongation 9 524 821 \$ taxes incluses).

Il est recommandé de :

Autoriser la prolongation, pour une (1) année, de la convention de services signée avec Transvrac pour le transport de la neige dans 9 arrondissements de Montréal (Montant estimé pour la prolongation 9 524 821 \$ taxes incluses).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-26 11:11

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177682002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation, pour une (1) année, de la convention de services signée avec Transvrac pour le transport de la neige dans 9 arrondissements de Montréal (Montant estimé pour la prolongation 9 524 821 \$ taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

Transvrac Montréal-Laval Inc. est un organisme sans but lucratif qui détient un permis de courtage en service de camionnage émis par le ministère des Transports du Québec. L'organisme est une association de camionneurs artisans œuvrant dans la région de Montréal - Laval.

Dans 11 arrondissements de Montréal, le transport de neige est assuré, dans tous les secteurs de l'arrondissement ou seulement quelques uns, par Transvrac Montréal-Laval Inc. via des ententes propres à chaque arrondissement. Pour 9 de ces 11 arrondissements, les ententes se sont terminées à la fin de l'hiver 2015-2016. Il a donc fallu revoir les ententes pour s'assurer d'obtenir les services requis par la Ville au cours de l'hiver 2016-2017.

C'est dans cette perspective que le service de la concertation des arrondissements a entrepris les démarches conduisant à une entente harmonisée, unique, regroupant les besoins des 9 arrondissements concernés. Cette entente est une **convention de services** avec Transvrac Montréal-Laval inc., laquelle inclut les annexes pertinents.

L'entente conclue en 2016 permettait la prolongation de celle-ci d'une année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 16-1073 - 26 septembre 2016 (1160587005) - Accorder un contrat à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige 2016-2017 dans 9 arrondissements de Montréal, pour une somme maximale de 8 905 864 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

L'entente harmonisée mise en oeuvre depuis 2016 touche les arrondissements suivants:

- Anjou (5 secteurs sur 8);
- Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (1 secteur sur 4);
- Lachine (2 secteurs sur 4);
- LaSalle (ensemble de l'arrondissement);

- L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (ensemble de l'arrondissement);
- Montréal-Nord (2 secteurs sur 4);
- Pierrefonds–Roxboro (2 secteurs sur 3);
- Saint-Laurent (9 secteurs sur 11);
- Verdun (ensemble de l'arrondissement)

Pour les autres arrondissements ou pour les secteurs complémentaires aux arrondissements mentionnés ci-haut, le transport de neige est assuré soit par des entrepreneurs en déneigement "clé en main" dont le transport de neige fait partie des travaux, soit par des contrats de transport établis avec des firmes.

Les services de transport de neige prévus à la convention de services se déroulent dans des secteurs où les opérations de déneigement sont réalisées en régie. La convention débutait le 1er novembre 2016 et se terminait le 31 octobre 2017, avec une option de prolongation d'une année supplémentaire.

L'entente donnant satisfaction, il est proposé d'utiliser cette option pour couvrir les besoins de l'hiver 2017-2018.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal ne possède pas les camions nécessaires au transport de la neige. Elle doit recourir aux services d'entreprises privées. Transvrac Montréal-Laval Inc. ne requiert pas d'être inscrit à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) car elle agit à titre d'intermédiaire entre la Ville et les camionneurs en vrac. Ainsi, en vertu de la convention, aucun frais, majoration, sommes ou honoraires ne sont payables par la Ville à Transvrac Montréal-Laval inc. La somme maximale de 9 524 821 \$ couvre uniquement les services des camionneurs en vrac. En vertu de l'article 573.3 paragraphe 3 de la Loi sur les Cités et Villes, la Ville peut conclure de gré à gré un contrat pour la fourniture des services de camionnage en vrac avec un titulaire de permis de courtage.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin d'établir le montant initial de la convention, les éléments suivants ont été considérés : Pour un hiver moyen (215 cm), le coût relié à la convention de services sont de 7 881 295 \$ toutes taxes incluses. Si on ajoute des contingences pour couvrir les besoins reliés à 244 cm de neige (2/3 des hivers apportent moins de 244 cm de neige), le coût monte à 8 905 864 \$. Le détail de la dépense est en pièce jointe à ce sommaire.

Par ailleurs, le recueil des tarifs de transport de neige et de glace du Ministère des Transports du Québec sert de références aux prix unitaires de la convention. Or entre 2016 et 2017, ces prix ont augmenté d'environ +6,95%. Le montant révisé pour l'année de prolongation est donc estimé à 9 524 821 \$.

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 9 524 821 \$ est prévu au Service de la concertation des arrondissements. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'entente n'est pas prolongée, les services de transport de neige ne pourront être réalisés dans les secteurs concernés

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'entente (convention de services, termes de référence et annexes propres à chacun des arrondissements concernés) a été validée par le Contentieux.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Réal LAFLEUR, Anjou

Pierre P BOUTIN, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Christophe ASHKAR, Lachine

Christianne CYRENNE, LaSalle

Marc SARRAZIN, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Gilbert BÉDARD, Montréal-Nord

Stéphane BEAUDOIN, Pierrefonds-Roxboro

François LAPALME, Saint-Laurent

Martin ROBERGE, Verdun

Benoît DESLOGES, Anjou

Gaétan GINGRAS, Montréal-Nord

Lecture :

Gaétan GINGRAS, 26 juillet 2017

François LAPALME, 25 juillet 2017

Pierre P BOUTIN, 14 juillet 2017

Julie RAINVILLE, 15 juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benjamin PUGI
Ingenieur junior

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-14

Richard ACHILLE
Chef de division- soutien technique et
opérationnel

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André HAMEL
Directeur travaux publics

Approuvé le : 2017-07-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Guylaine BRISSON
Directrice

Approuvé le : 2017-07-19



Dossier # : 1176970001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat aux Équipements d'arpentage Cansel inc. pour la fourniture de trois stations totales robotisées pour une somme maximale de 127 794,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15974 - 2 soumissionnaires, 1 seul conforme

Il est recommandé :

1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Les équipements d'arpentage Cansel inc., le contrat pour la fourniture de trois stations totales robotisées, aux prix négociés de sa soumission, soit pour une somme maximale de 127 794,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15974 ;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-14 16:20

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1176970001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat aux Équipements d'arpentage Cansel inc. pour la fourniture de trois stations totales robotisées pour une somme maximale de 127 794,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15974 - 2 soumissionnaires, 1 seul conforme

CONTENU

CONTEXTE

La Division de la géomatique, par l'arpentage de construction de son Équipe Plans Profils, est en support au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) dans le cadre de la programmation annuelle des travaux, notamment pour les projets intégrés du Bureau de coordination et d'intégration (BIC). Elle intervient en avant projet, à la réalisation des travaux et pour les plans finaux (anciennement Plans Tels que Construits, TQC). Pour ce faire, l'équipe utilise différents instruments d'arpentage dont les stations totales qui servent à effectuer le relevé des lieux avant et après les travaux et à implanter (positionner) les infrastructures et la voirie projetées sur le terrain pendant les travaux. Les stations totales conventionnelles actuellement utilisées ont été acquises en 2004.

Dans le contexte d'une augmentation importante d'année en année de la programmation annuelle, la Division de la géomatique est à revoir ses façons de faire. En remplaçant trois (3) de ses stations totales (instruments d'arpentage) conventionnelles par trois nouvelles stations totales robotisées, la Division augmentera grandement son efficacité. Principalement en diminuant le temps d'opération sur le terrain, le risque d'erreurs lors de la transcription de données et, pour certains types de travaux, le nombre de personnes dans une même équipe sur le terrain.

Afin d'acquérir trois stations totales robotisées, l'appel d'offres #17-15974 a été publié sur le site électronique SEAO et dans le journal papier Le Devoir du 12 avril 2017 au premier mai 2017, le tout pour une période de dix-huit (18) jours civils.

Un addenda a été publié le 24 avril 2017 afin de répondre à une question d'un preneur et d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours. soit jusqu'au 29 août 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0050 - 23 février 2017 - Autoriser une appropriation de 1 437 000 \$ de la réserve de voirie locale et de 1 382 400 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer en 2017 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports. Autoriser une appropriation de 2

333 761 \$ de la réserve de voirie locale suite au changement de compétence des travaux d'aménagement et d'infrastructures au centre-ville (1177326001).

DESCRIPTION

L'adjudicataire recommandé s'engage à livrer trois stations totales robotisées à la Division de la géomatique avant le premier octobre 2017, incluant tous les accessoires connexes, le support technique, la mise à jour des logiciels et des équipements, la formation et les manuels en français, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres.

Bien que l'appel d'offres identifiait des modèles d'instrument qui convenaient aux besoins de la Direction des infrastructures, ne connaissant pas tous les produits offerts sur le marché, il a été donné aux preneurs du cahier des charges, l'opportunité de soumettre des équivalences. Dans le cadre de cet appel d'offres, les produits équivalents étaient donc acceptés à la clause 14 des «Instructions au soumissionnaire».

Les spécifications générales et particulières des stations totales robotisées qui convenaient aux besoins de la Ville, étaient définies au devis technique des documents de l'appel d'offres.

À noter que l'appel d'offres 17-15974 vise en plus de l'acquisition des trois stations robotisées du présent dossier, l'acquisition d'une station totale robotisée avec scanner 3D. La méthode d'adjudication par groupe d'articles était spécifiée à l'article 7 des clauses administratives particulières de l'appel d'offres : «La Ville s'assure de la conformité de la soumission et octroie le contrat par groupes d'articles au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun de ces groupes». Dans cette approche, l'octroi du contrat d'achat de la station totale robotisée avec scanner 3D se fera par délégation de pouvoir (dossier décisionnel délégué # 2176970001).

Deux soumissionnaires ont présenté des prix taxes incluses, pour le groupe d'articles des trois (3) stations totales robotisées :

Leica Geosystèmes ltée 133 668,79 \$

Les équipements d'arpentage Cansel inc. 134 696,66 \$

Considérant que le modèle de stations totales robotisées du fournisseur Leica Geosystèmes ltée ne répond pas aux spécifications techniques, il est recommandé d'octroyer le contrat d'achat au fournisseur Les équipements d'arpentage Cansel inc. au prix négocié de sa soumission pour ce groupe de produits, soit 127 794,71 \$.

JUSTIFICATION

C'est un appel d'offres à prix forfaitaire pour l'acquisition et la livraison de biens et services. Les documents d'appel d'offres ont été préparés de façon à ce que tous les preneurs puissent présenter des produits équivalents et la Ville n'était pas tenue d'accepter les offres pour les produits équivalents. Elle pouvait refuser toute offre de produits équivalents pour des motifs tels que notamment l'incompatibilité aux systèmes existants, la difficulté de remplacer les pièces d'origine, la technologie essentielle aux opérations, la rationalisation des coûts d'exploitation, la protection par brevet ou licence d'un produit spécifique, l'urgence ou la sécurité publique, le tout spécifié à la clause 14 des instructions aux soumissionnaires.

Une analyse technique a été effectuée le 10 mai dernier, voici la conclusion en vue de l'acquisition des trois stations totales robotisées :

Considérant la nature des travaux en milieu urbain, souvent en pleine rue et sur des chantiers de construction, le mode demandé pour la poursuite de la cible du prisme doit être de type actif. Cela permet un blocage unique de la station totale sur la cible,

empêchant qu'elle soit détournée de la cible en se bloquant sur tout autre objet réfléchissant rencontré telles les voitures.

L'équipement Leica proposé par le fournisseur Leica Geosystèmes Ltée, n'offre pas ce mode de poursuite avec prisme actif. Il ne rencontre donc pas les besoins quant à la technologie essentielle aux opérations et n'a pas la conformité technique demandée pour ce groupe d'articles.

En conclusion, seules les trois stations totales S7 proposées par le fournisseur Les équipements d'arpentage Cansel inc., rencontrent ces spécifications techniques essentielles. La soumission présentée par Leica Geosystèmes Ltée ne respectant pas les exigences techniques demandées, est non conforme.

Conformément à l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*, Les équipements d'arpentage Cansel inc. étant le seul soumissionnaire conforme, le prix soumis a été négocié avec le fournisseur et le nouveau prix total révisé pour les trois stations totales robotisées est de 127 794,71 \$.

L'estimation interne préparée par les professionnels de la Section inventaire des infrastructures et arpentage de construction de la Division de la géomatique, a été établie en fonction d'une soumission antérieure concernant une station totale robotisée. Le prix de l'estimation est de 135 505,00 \$, taxes incluses. L'écart de prix entre l'adjudicataire recommandé et l'estimation est de -7 710,29 \$, soit -5,7 %.

L'écart favorable à la ville, étant inférieur à 10 %, la Division de la géomatique appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

Le présent contrat n'étant pas assujéti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* ni à un décret adopté en vertu de cette loi, l'adjudicataire recommandé, Les équipements d'arpentage Cansel inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat. De plus, l'adjudicataire recommandé dans ce dossier est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle et n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA). Par sa soumission, l'adjudicataire recommandé affirme s'être conformé en tout point à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense du présent dossier a été prévue dans le dossier d'autorisation d'appropriation de la réserve de voirie locale (1177326001) et la dépense maximale de 127 794,71 \$ taxes incluses, sera imputée au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports selon la clé budgétaire mentionnée à l'intervention du Service des finances. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Elle représente un coût total net de 116 693, 60 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'octroi du contrat est refusé, l'acquisition des stations totales robotisées ne pourra être

faite et la Division de la géomatique ne pourra mettre en place ses nouvelles façons de faire lui permettant de répondre à l'augmentation importante d'année en année de la programmation annuelle des travaux.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 29 août 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, l'adjudicataire recommandé pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue dans ce dossier

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Acquisition des biens : fin août 2017

Fin des services : octobre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Francesca RABY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-16

Marie PARENT
Chef de section

Luc LÉVESQUE
Chef de division Géomatique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-07-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-07-07



Dossier # : 1173687001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , Centre de services - Soutien opérationnel , Division des premiers répondants et des opérations spécialisées
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Boivin et Gauvin inc.- fournisseur unique - un contrat de gré à gré, pour un montant total de 310 439,19 \$ (taxes incluses) pour une période de douze (12) mois pour l'acquisition de produits Holmatro (équipement d'étalement) suite au dossier de gré à gré no. 17-15780.

Il est recommandé:

1. d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, à Boivin et Gauvin inc., un contrat de gré à gré, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 310 439,19\$ taxes incluses, conformément au cahier des charges.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-06-29 11:29

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1173687001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , Centre de services - Soutien opérationnel , Division des premiers répondants et des opérations spécialisées
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Boivin et Gauvin inc.- fournisseur unique - un contrat de gré à gré, pour un montant total de 310 439,19 \$ (taxes incluses) pour une période de douze (12) mois pour l'acquisition de produits Holmatro (équipement d'étalement) suite au dossier de gré à gré no. 17-15780.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet d'implantation d'une équipe de recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipements lourds (RSMUEL) et des besoins actuels pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), nous recommandons l'octroi d'un contrat de gré à gré à la firme Boivin et Gauvin inc. - fournisseur unique - concernant l'acquisition de produits Holmatro (outils d'étalement). Le montant est réparti en deux parties tel que décrit dans le sujet "aspects financiers". Le montant est divisé compte tenu des besoins des équipes spécialisées du SIM et du programme RSMUEL.

Ces équipements d'étalement sont obligatoires dans le matériel de base d'une équipe de RSMUEL, de plus, le modèle doit être uniforme pour toutes les équipes RSMUEL du Canada, soit le modèle Holmatro. Ils sont admissibles aux dépenses autorisées dans le cadre du programme RSMUEL du ministère de la Sécurité publique du Canada.

Enjeux d'uniformisation des équipements Holmatro:

Enjeux SST

L'uniformité de ce type d'équipement est essentiel afin d'assurer la sécurité des utilisateurs compte tenu de ses spécifications.

Un intervenant de l'équipe RSMUEL du Québec peut utiliser les équipements d'une autre équipe RSMUEL d'où l'importance de l'harmonisation. Les risques de blessure augmentent si les équipements sont différents.

Enjeux de formation

La diffusion de la formation est obligatoire selon l'article 51. 9) de la loi sur la santé et sécurité au travail.

Si les équipements sont différents, augmentation des coûts pour la formation des pompiers spécialisés GST.

Enjeux d'utilisation

Les raccords doivent être compatibles aux équipements des autres équipes RSMUEL. L'uniformité des équipements permet une meilleure efficacité lors des interventions, ce qui augmente les chances de survie des victimes.

Enjeu financier

L'achat d'un autre équipement forcerait le renouvellement complet de tous les équipements déjà en notre possession, ce qui augmenterait considérablement les coûts.

Cette entente sera effective pour une période de douze (12) mois à partir de la date de l'autorisation d'octroi afin de procéder progressivement aux achats. Elle inclut aussi un programme d'entretien préventif annuel. L'adjudicataire devra effectuer l'entretien préventif dans les quinze (15) jours suivant la demande par le représentant du SIM.

Le dossier gré à gré a été envoyé au fournisseur unique de la marque Holmatro, Boivin & Gauvin inc. le 17 février 2017 et nous avons reçu les documents de sa part le 27 février 2017 (période de neuf (9) jours civils).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1827 - 16 novembre 2016 - autoriser la participation du SIM, au programme de financement de Recherche et de sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipements lourds (RSMUEL) du gouvernement du Canada, dans le but de créer une force opérationnelle de RSMUEL à Montréal.

DESCRIPTION

Ce dossier décisionnel vise à conclure un contrat de gré à gré avec la firme Boivin & Gauvin inc. pour une période de douze (12) mois, à partir de la date de l'autorisation d'octroi. Le SIM procédera à l'acquisition d'équipements d'étalement hydraulique et pneumatique de marque Holmatro selon la soumission reçue.

Quelques particularités associées à ce contrat:

- pénalité applicable pour retard de livraison équivalente à 250 \$ par jour de retard, à compter de la date prévue de livraison, sur la marchandise non livrée;
- l'adjudicataire garantit la disponibilité des pièces pour une période d'au moins dix (10) ans à partir de la date d'acceptation finale des travaux.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle équipe de recherche (RSMUEL) et selon les subventions accordées par le gouvernement du Canada, nous aurons à faire l'achat de plusieurs outils spécialisés afin de structurer nos futures équipes spécialisées. Par la même occasion et pour continuer dans la projection du plan maître de ces équipes au SIM, il est prévu d'uniformiser les équipements des véhicules d'interventions pour les sauvetages GST (pilier des équipes RSMUEL).

Boivin & Gauvin inc. est déclaré conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles. Le présent dossier ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme s'être conformé en tout point à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat est de 310 439 \$ (taxes incluses) et sera assumé comme suit :

Achat équipements Holmatro 115 173 \$ et pour l'entretien préventif 28 022 \$ pour un total de 143 195 \$ est prévu au budget de fonctionnement dans le cadre de la subvention octroyée pour le programme RSMUEL du SIM.

Achat d'équipements Holmatro 136 462 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 14-021 du SIM.

Le solde, soit 30 782\$, correspondant aux frais d'entretien préventif est prévu au budget de fonctionnement du SIM.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les équipements d'étalement sont des équipements obligatoires pour une équipe de recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd. Ils sont aussi prévus afin d'uniformiser les véhicules 600 acquis dans le cadre du plan maître du SIM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution:

Début du contrat: 25 août 2017

Fin du contrat: 24 août 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformité technique effectuée par Michel Bonin, chef aux opérations.

Conformité administrative effectuée par Francesca Raby, agente d'approvisionnement II.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité technique et administrative de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Francesca RABY)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne DAGHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sandra BURTON
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-19

Alexandre MIZOGUCHI
Chef de division 124 - Premiers répondants et
Opérations spécialisées

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain L'HOSTIE
assistant-directeur - ssim

Approuvé le : 2017-06-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Bruno LACHANCE
Directeur

Approuvé le : 2017-06-29



Dossier # : 1170206009

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 555 110,82 \$, taxes incluses, pour la mise à jour (en 2017) de l'application Système d'émission de constats informatisés (SÉCI), l'acquisition et l'implantation (en 2017) du module des rapports d'accident électroniques, le renouvellement du contrat d'entretien du SÉCI et l'entretien du module rapports d'accident électroniques pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 / Approuver un projet d'addenda no 4 modifiant la convention intervenue avec Groupe Techna inc., une division d'ACCEO Solutions Inc. (CG 07 0102) majorant ainsi le montant total du contrat de 9 232 306,34 \$ à 10 787 417,16 \$ taxes incluses / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des TI de 78 700 \$ au net à compter de 2018.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 1 555 110,82 \$, taxes incluses, pour la mise à jour (en 2017) de l'application Système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour l'acquisition et l'implantation (en 2017) du module des rapports d'accident électroniques, le renouvellement du contrat d'entretien du SÉCI ainsi que l'entretien du module rapports d'accident électroniques pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020;
2. d'approuver un projet d'addenda no 4 modifiant la convention intervenue avec Groupe Techna inc., une division d'ACCEO Solutions Inc. (CG 07 0102) majorant ainsi le montant total du contrat de 9 232 306,34 \$ à 10 787 417,16 \$ taxes incluses;
3. d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des TI d'un montant de 78 700 \$ au net à compter de 2018;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 69,16 % par l'agglomération, pour un montant de 1 075 514,64 \$.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-08-01 12:02

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1170206009

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 555 110,82 \$, taxes incluses, pour la mise à jour (en 2017) de l'application Système d'émission de constats informatisés (SÉCI), l'acquisition et l'implantation (en 2017) du module des rapports d'accident électroniques, le renouvellement du contrat d'entretien du SÉCI et l'entretien du module rapports d'accident électroniques pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 / Approuver un projet d'addenda no 4 modifiant la convention intervenue avec Groupe Techna inc., une division d'ACCEO Solutions Inc. (CG 07 0102) majorant ainsi le montant total du contrat de 9 232 306,34 \$ à 10 787 417,16 \$ taxes incluses / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des TI de 78 700 \$ au net à compter de 2018.

CONTENU

CONTEXTE

Le système d'émission de constats informatisés (SÉCI), qui compte près de huit cent dispositifs, utilise des technologies modernes pour gérer l'ensemble du processus d'émission et de gestion des constats d'infraction à la Ville de Montréal (Ville).

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a octroyé en 2007 à la firme Groupe Techna Inc. un contrat pour la fourniture et l'entretien du SÉCI (CG 07 0102) suite à un appel d'offre public (07-10329). Le 21 janvier 2016, le Groupe Techna Inc. a été acquis par ACCEO Solutions Inc., qui est devenu une division d'ACCEO Solutions Inc. La nouvelle raison sociale devient Groupe Techna Inc., une division d'ACCEO Solutions Inc.

Le présent dossier décisionnel est pour le renouvellement, pour une période de 3 ans, du dernier contrat d'entretien du système SÉCI, qui arrive à échéance le 31 décembre 2017. Il faut également procéder à une mise à jour globale du système SÉCI. Cette mise à jour sera faite sur l'infrastructure du SPVM, sur les postes de travail mobiles (PTM) des policiers, sur les tablettes robustes (Ultra Portable Robuste,UPR) des policiers motards et sur les ordinateurs dans les postes de quartier (PDQ). De même, l'application utilisée par les

agents de stationnement sera mise à jour et nécessite une migration de la version Windows Mobile actuelle vers une version Android. En effet, Groupe Techna Inc. ne fait plus évoluer la version Windows Mobile de l'application SÉCI pour les agents de stationnement et la nouvelle version est uniquement disponible sur Android. Cette version Android du SÉCI sera déployée sur de nouveaux assistants numériques personnels (ANP).

La mise à jour globale du SÉCI s'explique par le fait que depuis son implantation en 2007, aucune mise à jour de l'application n'a été faite. Seuls les ANP ont été tenus à jour avec la version Windows Mobile.

Par ailleurs, le SPVM désire faire l'acquisition et l'implantation du module des rapports d'accident électroniques, qui permettra aux policiers de compléter ces rapports directement sur le PTM dans leur véhicule, et les transmettre électroniquement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

L'objet du présent dossier est d'autoriser une dépense additionnelle de 1 555 110,82 \$, taxes incluses, pour la mise à jour (en 2017) de l'application du Système d'émission de constats informatisés (SÉCI), l'acquisition et l'implantation (en 2017) du module des rapports d'accident électroniques, ainsi que pour le renouvellement du contrat d'entretien du SÉCI et l'entretien du nouveau module rapports d'accident électroniques pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020, d'approuver un projet d'addenda no 4 modifiant la convention intervenue avec Groupe Techna inc., une division d'ACCEO Solutions Inc. (CG 07 0102) majorant ainsi le montant total du contrat de 9 232 306,34 \$ à 10 787 417,16 \$ taxes incluses, et d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des TI de 78 700 \$ au net à compter de 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0378 - 22 juin 2016 - Approuver le renouvellement du contrat pour l'entretien du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, dans le cadre du contrat octroyé à Groupe Techna Inc. (CG07 0102), pour la somme maximale de 227 965,02 \$, taxes incluses, conformément à l'article 15.2 de la convention initiale et à la proposition de cette firme en date du 31 mars 2016.

CG15 0622 - 29 octobre 2015 - Approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna Inc. pour l'entretien du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 221 325,26 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 29 mai 2015.

CG14 0513 - 27 novembre 2014 - Approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna Inc. pour l'entretien du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 214 878,89 \$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 4 septembre 2014.

CG13 0451 - 28 novembre 2013 - Approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna Inc. pour l'entretien des imprimantes et du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 396 202,17 \$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 12 septembre 2013.

CG13 0173 - 30 mai 2013 - Approuver le projet d'entente intermunicipale, d'une durée de 3 ans, renouvelable pour des termes de 2 ans, avec la Ville de Laval pour la fourniture du

système d'émission des constats informatisés (SÉCI) / Approuver le projet d'addenda no 3 modifiant la convention intervenue avec Groupe Techna Inc. (CG07 0235 et CG09 0436), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 607 813 \$ à 8 171 935 \$, taxes incluses / Autoriser un budget additionnel des revenus et dépenses pour 2013 / Ajuster la base budgétaire du SPVM pour les années 2014, 2015 et 2016.

CG09 0436 - 24 septembre 2009 - Autoriser une dépense additionnelle de 338 625 \$ relative à l'acquisition d'une solution clé en main pour le système d'émission de constats informatisés (SÉCI) afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser la phase 2 du projet / Approuver à cette fin un projet d'addenda no 2 à la convention intervenue entre Groupe Techna Inc. et la Ville de Montréal (CG07 0102).

CG07 0235 - 21 juin 2007 - Approuver la nouvelle répartition de la dépense de 7 269 188 \$, incluant la TVQ, dans le cadre du contrat octroyé à Groupe Techna Inc. pour la fourniture d'un système d'émission des constats informatisés (CG07 0102).

CG07 0102 - 26 avril 2007 - Octroyer un contrat à Groupe Techna Inc. pour la fourniture d'un système d'émission des constats informatisés (SÉCI) au montant total approximatif 7 269 188 \$, taxes incluses, appels d'offres public 07-10329.

DESCRIPTION

Le renouvellement du contrat d'entretien du SÉCI pour une période de trois ans, s'échelonnant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 inclut:

- L'utilisation des licences logicielles;
- L'entretien des licences logicielles;
- Les mises à jour sur une base régulière de l'application SÉCI sur le serveur central, sur les PTM, sur les UPR, sur les postes de travail dans les PDQ et sur les ANP.

La mise à jour du système SÉCI comprend les items suivantes:

- La recommandation d'une infrastructure cible qui supporte la charge actuelle et la charge future estimée;
- La mise à jour de SÉCI sur le serveur. Cette mise à jour inclut les arrondissements de la Ville de Montréal et les villes liées avec entente inter-municipale;
- La mise à jour de SÉCI sur les PTM, PDQ, UPR;
- La migration de l'application SÉCI pour les agents de stationnement vers Android. Cette mise à jour sera utilisée par les sept villes liées (Westmount, Hampstead, Beaconsfield, Dollard-des-Ormeaux, Montréal-Est, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue) et sera disponible pour les autres;
- La configuration des rapports opérationnels et statistiques;
- La recommandation d'un plan de déploiement progressif sur les postes de travail terrestres et sur les ANP;
- L'implantation du module des rapports d'accident électroniques qui permet leur rédaction sur les PTM par les policiers qui les transmettent électroniquement à la SAAQ, directement de leurs véhicules;
- Le support aux tests de compatibilité du système SÉCI avec une nouvelle génération d'imprimantes dédiées à l'impression de constats d'infraction.

JUSTIFICATION

L'entretien du système SÉCI est essentiel afin de bien gérer l'émission et la gestion des constats d'infraction de la Ville de Montréal. Le renouvellement du contrat d'entretien permettra d'assurer le support et la maintenance du système SÉCI pour les policiers et pour les agents de stationnement. De plus, il permettra aussi de bénéficier de mises à jour régulières sur le système.

La mise à jour, quant à elle, est essentielle pour les raisons suivantes:

- Aucune mise à jour n'a été faite depuis l'implantation du système en 2007 et est essentielle pour assurer la performance lors de la génération des rapports, du stockage et de l'optimisation de bases de données;
- En fonctionnant sur la version actuelle, les utilisateurs ne bénéficient pas de toutes les nouvelles fonctionnalités qui ont été ajoutées à la solution. Pour n'en citer que quelques-unes : la possibilité de remplir le rapport d'infraction directement dans le véhicule plutôt que d'être obligé de retourner au PDQ pour le faire sur un ordinateur, la possibilité de travailler en mode connecté directement dans le véhicule et la possibilité d'avoir des rapports dynamiques et générés plus rapidement;
- En ce qui concerne les agents de stationnements, la mise à jour de l'application va permettre de migrer vers la nouvelle version Android et ainsi de bénéficier des prochaines mises à jour qui seront fournies régulièrement par le Groupe Techna inc.

L'acquisition et l'implantation du module des rapports d'accident électroniques permettra donc aux policiers de traiter plus rapidement ces requêtes puisqu'ils pourront dorénavant les compléter dans leur véhicule et les transmettre électroniquement directement à la SAAQ plutôt que manuellement.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de service de plus de 1 M\$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Acceo Solutions Inc. a obtenu son accréditation le 9 septembre 2014 (voir pièces jointes).

Ce contrat est accordé, de gré à gré, au Groupe Techna inc., puisqu'elle est la seule firme en mesure de fournir les services requis dans le cadre de ce projet, compte tenu des technologies utilisées actuellement. Le Groupe Techna inc. est, de plus, le fournisseur qui a développé et installé la solution, et étant le propriétaire du code source, GTechna est l'unique fournisseur pour la mise à jour du système SÉCI dans sa globalité et sur toutes les plateformes.

Le Groupe Techna est, finalement, le seul fournisseur ayant répondu aux exigences de certification de la SAAQ concernant le transfert électronique des rapports d'accident. Sans certification, une compagnie ne peut mettre en service une application de rapports d'accident informatisés, c'est-à-dire qui transmet électroniquement un rapport d'accident à la SAAQ (voir en pièce jointe l'explication de la SAAQ sur la nécessité pour une compagnie d'obtenir leur certification afin d'envoyer électroniquement à la SAAQ des rapports d'accident).

Les exceptions prévues aux articles 573.3 (6) (b) et 573.3 (9) de la Loi sur les cités et ville, concernant les contrats accordés de gré à gré, s'appliquent à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de 1 555 110,82 \$, taxes incluses et sera réparti comme suit:

Tableau de répartition des coûts (taxes incluses):

Description	2017 (Acquisitions / Mise à jour)	2018 (Entretien)	2019 (Entretien)	2020 (Entretien)	TOTAL
Entretien, SÉCI (BF)	0 \$	234 803,97 \$	234 803,97 \$	234 803,97 \$	704 411,91 \$
Mise à jour, SÉCI (PTI)	333 311,41 \$	0 \$	0 \$	0 \$	333 311,41 \$
Acquisition et implantation du module des rapports d'accident électroniques (PTI)	258 693,75 \$				258 693,75 \$
Entretien du module de rapport d'accident (BF)		86 231, 25 \$	86 231, 25 \$	86 231, 25 \$	258 693,75 \$
TOTAL	592 005,16 \$	321 035,22 \$	321 035,22 \$	321 035,22 \$	1 555 110,82 \$

L'entretien du module rapports d'accident informatisés deviendra effectif à la fin des 90 jours de garantie après la mise en production de la nouvelle version du système SECI.

Dépenses capitalisables (PTI):

La dépense de 592 005,16 \$, taxes incluses, sera imputée au PTI 2017-2019 du Service des TI au projet 68305-03, Modernisation des opérations policières. Le montant maximal de 540 579,62 \$, net de taxes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-040. Cette dépense est assumée à 100% par l'agglomération.

Dépenses non capitalisables (BF):

Un montant maximal de 963 105,66 \$ sera imputé au budget de fonctionnement (BF) du Service des technologies de l'information. Cette dépense sera assumée à 50,20% par l'agglomération.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Un ajustement de la base budgétaire du service des TI sera nécessaire pour assumer les frais de support et maintenance du nouveau module rapport d'accidents, au montant de 86 231,25 \$, taxes comprises (78 700 \$ au net) pour l'exercice budgétaire 2018 et suivants.

Tableau comparatif des coûts annuels d'entretien des années antérieures (taxes incluses):

Période	Coût annuel d'entretien SECI	Écart en \$ Coût annuel d'entretien SECI	Écart en % Coût annuel d'entretien SECI	Coût annuel, entretien SECI + entretien du	Écart en \$ Coût annuel, entretien SECI +	Écart en % Coût annuel, entretien SECI +
---------	------------------------------------	---	--	---	--	---

	(taxes incluses)	(taxes incluses)		module rapport d'accidents (taxes incluses)	entretien du module rapport d'accidents (taxes incluses)	entretien du module rapport d'accidents
2009	196 644,61 \$	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
2010	196 644,61 \$	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
2011	196 644,61 \$	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
2012	196 644,61 \$	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
2013	202 543,95 \$	5 899,34 \$	3,00%	N/A	N/A	N/A
2014	208 620,27 \$	6 076,32 \$	3,00%	N/A	N/A	N/A
2015	214 878,89 \$	6 258,62 \$	3,00%	N/A	N/A	N/A
2016	221 325,26 \$	6 446,37 \$	3,00%	N/A	N/A	N/A
2017	227 965,02 \$	6 639,76 \$	3,00%	N/A	N/A	N/A
2018	234 803,97 \$	6 838,95 \$	3,00%	321 035,22\$	93 070,02 \$	40,82 %
2019	234 803,97 \$	N/A	N/A	321 035,22\$	N/A	N/A
2020	234 803,97 \$	N/A	N/A	321 035,22\$	N/A	N/A

L'article 15.2 de la convention (CG07 0102) stipule clairement que le fournisseur majorera le prix du contrat d'entretien du SÉCI d'un pourcentage maximal annuel de 3% par année et ce à partir de la quatrième année, soit l'année 2013.

À compter de 2018, l'augmentation du coût d'entretien de 93 070,02 \$ (40.82 %) s'explique par l'ajout de l'entretien du module du rapport des accidents à l'entretien du système SÉCI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent dossier décisionnel permet un fonctionnement optimal du système SÉCI. De plus, la mise à jour augmentera la rapidité du système et permettra aux policiers et aux agents de stationnement de travailler de manière plus efficiente. L'acquisition et l'implantation du module des rapports d'accident électroniques accéléreront la transmission des requêtes de policiers à la SAAQ.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit:

- Approbation du dossier par le CE: 9 août 2017;
- Approbation du dossier par le CM: 21 août 2017;
- Approbation du dossier par le CG: 24 août 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 1er août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tien-Dung LÊ
Conseiller(ère) analyse - contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Réjean GAGNÉ
Chef de division TI - Processus judiciaire et cour municipale

Le : 2017-06-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gervais THIBAULT

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lyne PARENTEAU

Directeur - Solutions d'affaires sécurité publique et justice Chef de division, Performance TI et sourcing

Approuvé le : 2017-07-13

Approuvé le : 2017-07-28



Dossier # : 1177682003

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation pour une (1) année de la convention de services signée avec Transvrac pour le transport de la neige dans l'arrondissement du Sud-Ouest (montant maximal de 748 247 \$ taxes incluses pour la saison hivernale 2017-2018) et autoriser une dépense supplémentaire de 289 723 \$ taxes incluses pour la saison hivernale 2016-2017.

Il est recommandé de :

1 - Autoriser la prolongation pour une (1) année de la convention de services signées avec Transvrac pour le transport de la neige pour l'arrondissement du Sud-Ouest pour un montant estimé à 748 247\$ taxes incluses pour la saison hivernale 2017-2018.

2 - Autoriser une dépense supplémentaire de 289 723\$ taxes incluses dans le cadre de la convention de services signées avec Transvrac pour le transport de la neige pour l'arrondissement du Sud-Ouest pour la saison hivernale 2017-2018.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-26 11:11

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177682003

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation pour une (1) année de la convention de services signée avec Transvrac pour le transport de la neige dans l'arrondissement du Sud-Ouest (montant maximal de 748 247 \$ taxes incluses pour la saison hivernale 2017-2018) et autoriser une dépense supplémentaire de 289 723 \$ taxe incluses pour la saison hivernale 2016-2017.

CONTENU

CONTEXTE

Transvrac Montréal-Laval Inc. est un organisme sans but lucratif qui détient un permis de courtage en service de camionnage émis par le ministère des Transports du Québec. L'organisme est une association de camionneurs artisans œuvrant dans la région de Montréal - Laval. En 2016, suite à des difficultés pour trouver des prestataires de service, la ville a conclu une entente avec Transvrac pour le transport de la neige dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Cette entente conclue en 2016 permet la prolongation d'une année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0046 du 23 janvier 2017 (1164631012) - Accorder un contrat à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige pour la saison hivernale 2016-2017 dans un secteur de l'arrondissement Le Sud-Ouest pour une somme maximale de 448 678 \$, toutes taxes incluses et approuver le projet de convention à cette fin. Jusqu'à ce que l'entente ainsi que la dépense totale qui y sont associées soient dûment approuvées par le conseil municipal, que le comité exécutif autorise une dépense maximale de 100 000,00\$, incluant les taxes moins les «ristournes» dans le cadre de cette entente.

DESCRIPTION

L'entente signée en 2017 permet le paiement des camionneurs à un tarif horaire. L'estimation du montant maximal de l'entente initiale était complexe car le transport dans cet arrondissement était jusqu'alors géré différemment, notamment du fait de la répartition des contrats clés en main. L'estimation était basée sur un calcul de nombre d'heures nécessaires au transport d'un volume en m3 donné. Ce nombre d'heures a semble-t-il été sous-estimé. Par ailleurs il est important de rappeler que l'hiver 2016-2017 a été marqué par des précipitations plus importantes que la base prise en compte.

Pour mémoire, au niveau de la station de Montréal INTL A située à l'aéroport international Pierre-Elliott Trudeau, la moyenne de précipitation est de 190 cm par hiver (du 15 novembre au 31 mars), et de 210 cm pour 2/3 des hivers. L'hiver 2016-2017 a vu 226,6 cm sur cette même période.

Indépendamment de ces aléas météorologiques et de gestion contractuelle, la convention de service a bien fonctionné. Il est donc proposé de prolonger cette convention pour 1 an comme prévu dans son article 4.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal ne possède pas les camions nécessaires au transport de la neige. Elle doit recourir aux services d'entreprises privées. Transvrac Montréal-Laval Inc. ne requiert pas d'être inscrite à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) car elle agit à titre d'intermédiaire entre la Ville et les camionneurs en vrac. Ainsi, en vertu de la convention, aucun frais, majoration, sommes ou honoraires ne sont payables par la Ville à Transvrac Montréal-Laval Inc. La somme maximale de 1 037 970 \$ couvre uniquement les services des camionneurs en vrac. En vertu de l'article 573.3 paragraphe 3 de la Loi sur les Cités et Villes, la Ville peut conclure de gré à gré un contrat pour la fourniture de service de camionnage en vrac avec un titulaire de permis de courtage, en l'occurrence Transvrac.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour la saison 2016-2017, le dépassement lié à la sous-estimation des quantités est d'un montant maximal de 289 723 \$ taxes incluses.

Pour le prolongement d'un an de la convention de service pour la saison hivernale 2017-2018, le montant maximal ajusté de 748 247 \$ taxes incluses tient compte de ces quantités supplémentaires, des contingences correspondant à 2/3 des hivers, mais également d'une augmentation de 6,95% due à l'évolution du tarif de transport de la neige du Ministère du Transport du Québec entre 2016 et 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'entente avec Transvrac n'est pas prolongée, la Ville pourrait ne pas être en mesure de fournir un service de transport dans ce secteur compte tenu du marché restreint et de l'atteinte des montants maximaux permis pour les ententes gré à gré.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'entente (convention de services, termes de référence et annexes propres à chacun des arrondissements concernés) utilisée est validée par le Contentieux.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sébastien LÉVESQUE, Le Sud-Ouest
Ruy Paulo FERREIRA, Le Sud-Ouest

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benjamin PUGI
Ingenieur junior

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-30

Richard ACHILLE
Chef de division- soutien technique et
opérationnel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André HAMEL
Directeur travaux publics

Approuvé le : 2017-07-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice

Approuvé le : 2017-07-24



Dossier # : 1177682004

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige 2017-2018 dans l'arrondissement de Saint-Léonard pour un montant maximal de 382 127 \$, toutes taxes incluses - Contrat de gré à gré - Approuver le projet de convention à cette fin

Il est recommandé de :

Accorder un contrat à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige 2017-2018 dans l'arrondissement de Saint-Léonard pour un montant maximal de 382 127\$ taxes incluses.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-27 14:00

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177682004

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige 2017-2018 dans l'arrondissement de Saint-Léonard pour un montant maximal de 382 127 \$, toutes taxes incluses - Contrat de gré à gré - Approuver le projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Transvrac Montréal-Laval Inc. est un organisme sans but lucratif qui détient un permis de courtage en services de camionnage émis par le ministère des Transports du Québec. L'organisme est une association de camionneurs artisans œuvrant dans la région de Montréal - Laval.

Depuis 2015-2016 le service de la concertation des arrondissements a entrepris des démarches conduisant à une entente harmonisée avec plusieurs arrondissements. Ainsi une entente avec Transvrac couvre 9 autres arrondissements et un dixième est couvert par une entente particulière qui avait été conclue faute de soumissionnaire à un appel d'offres. Ces ententes sont en cours de prolongement d'une année.

Par ailleurs, l'entente existante dans l'arrondissement de Saint-Léonard pour l'hiver 2016-2017 est arrivée à terme et ne peut être prolongée d'une autre année.

Afin de pouvoir synchroniser et harmoniser les contrats de transport pour l'hiver 2018-2019, il est donc proposé de conclure une nouvelle entente pour un an seulement avec Transvrac pour l'arrondissement de Saint-Léonard pour la saison 2017-2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 13 0292 en date du 6 octobre 2014 (1143561002) : Soumission - Location de camions pour le transport de la neige - Contrat numéro 2014-01 - TRANSVRAC MONTRÉAL - LAVAL INC. - 1 036 065,03 \$

DESCRIPTION

L'entente actuelle avec Transvrac donnait satisfaction. Il est donc proposé de rester sur le même principe de fonctionnement.

Toutefois, le modèle de document utilisé pour la convention sera celui utilisé pour l'ensemble des autres ententes, élaboré en 2016 et validé par le service du contentieux.

L'entente prévoit le paiement des camionneurs à un tarif horaire la nuit et au m³ le jour,

comme le prévoyait l'entente actuelle. La notion de Capacité Volumétrique de jour et nuit est introduite pour tenir compte des différences de rythme et du nombre de souffleuses jour / nuit.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal ne possède pas les camions nécessaires au transport de la neige. Elle doit recourir aux services d'entreprises privées. La somme maximale de 382 127 \$ couvre uniquement les services des camionneurs en vrac. En vertu de l'article 573.3 paragraphe 3 de la Loi sur les Cités et Villes, la Ville peut conclure de gré à gré un contrat pour la fourniture de service de camionnage en vrac avec un titulaire de permis de courtage, en l'occurrence Transvrac.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour la saison 2017-2018, le montant maximal a été estimé à 382 127 \$ en tenant compte des trois dernières saisons, actualisé et pondéré en fonction des cm de neige tombée. La référence est un hiver à 190 cm mesuré à la station météorologique MONTREAL INTL A située à l'aéroport Pierre-Elliott Trudeau sur le territoire de Dorval. Des contingences de 13% ont été considérées pour couvrir 2/3 des hivers (soit 210 cm).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'entente avec Transvrac n'est pas prolongée, la Ville pourrait ne pas être en mesure de fournir un service de transport dans ce secteur compte tenu du marché restreint et de l'atteinte des montants maximaux permis pour les ententes gré à gré.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'entente (convention de services, termes de référence et annexes propres à chacun des arrondissements concernés) utilisée est la même que celle qui avait été validée par le Contentieux en septembre 2016.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain GOYETTE, Saint-Léonard
Louis LAFONTAINE, Saint-Léonard

Lecture :

Sylvain GOYETTE, 24 juillet 2017
Sandra PALAVICINI, 7 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benjamin PUGI
Ingenieur junior

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-05

Richard ACHILLE
Chef de division- soutien technique et
opérationnel

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André HAMEL
Directeur travaux publics

Approuvé le : 2017-07-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Guylaine BRISSON
Directrice

Approuvé le : 2017-07-27

CE : 20.012
2017/08/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1176224001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2018-2019 prévue au contrat 13-13245 de collecte et de transport de matières recyclables (collecte sélective) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles au montant de 1 210 398,35 \$ taxes incluses octroyé à «RCI Environnement (division de WM Québec inc.)», majorant ainsi le montant total du contrat de 4 616 991,05 \$ taxes incluses à 5 827 389,40 \$ taxes incluses. Cette dépense sera assumée par la ville centre.

Il est recommandé au conseil municipal :

1. D'autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2018-2019 prévue au contrat de collecte de matières recyclables (collecte sélective) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles au montant de 1 210 398,35 \$ octroyé à «RCI Environnement (division de WM Québec inc.)», majorant ainsi le montant total du contrat de 4 616 991,05 \$ à 5 827 389,40 \$.

2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-07-28 09:36

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176224001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2018-2019 prévue au contrat 13-13245 de collecte et de transport de matières recyclables (collecte sélective) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au montant de 1 210 398,35 \$ taxes incluses octroyé à «RCI Environnement (division de WM Québec inc.)», majorant ainsi le montant total du contrat de 4 616 991,05 \$ taxes incluses à 5 827 389,40 \$ taxes incluses. Cette dépense sera assumée par la ville centre.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles résidentielles provenant des arrondissements relèvent du conseil municipal de la Ville de Montréal.

Dans ce cadre, le contrat 13-13245 de collecte et de transport de matières recyclables de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles vient à échéance le 27 février 2018. Le contrat comprend une dernière option de prolongation de 12 mois qui a été acceptée par l'entrepreneur RCI Environnement (division de WM Québec inc.). La Ville désirent sonder le marché privé a demandé des prix unitaires (appel d'offres public 17-15972) pour cet arrondissement avant de prendre une décision. L'objectif étant de poursuivre les services de collecte au meilleur coût possible. Le coût proposé des services de collecte issu de l'appel d'offres 17-15972 représenterait une augmentation de 11% (+ 105 722 \$ annuellement). Pour cette raison et en référence à l'article 8 des clauses administratives particulières du cahier des charges, le Service de l'environnement recommande d'utiliser l'option de prolongation du contrat.

Le détail de la prolongation est le suivant :

- Compte tenu de l'article 5 des clauses administratives particulières du contrat 13-13245 de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, il est possible de prolonger le contrat jusqu'au 27 février 2019.
- Les clauses contractuelles concernant la prolongation stipulent qu'un avis doit être acheminé par la Ville à l'entreprises dans un délai spécifique. Cet avis doit être signé et retourné à la Ville pour confirmer l'acceptation de l'option de prolongation. Cet avis ainsi que la confirmation d'acceptation ont été reçus dans le respect des délais.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1455 20 décembre 2016 Prolonger jusqu'au 31 décembre 2018 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants dont :

- l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles.

CM14 1126 25 nov. 2014 Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants jusqu'au 31 décembre 2016 et à compter du 1^{er} janvier 2015 : ... 2 - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.

Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

CM16 1247 23 novembre 2016 D'autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2017-2018 prévue au contrat de collecte sélective des matières recyclables de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles au montant de 1 208 873,77 \$ dans le cadre du contrat octroyé à RCI Environnement (Division de WM Québec inc.), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 408 117,28 \$ à 4 616 991,05 \$.

CA14 30010004 - 21 janvier 2014 D'autoriser une dépense de 3 408 117,28 \$ taxes incluses, pour la collecte sélective des matières recyclables pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour une période de trois (3) ans avec possibilité de deux (2) ans d'extension, soit de 2014 à 2017; D'octroyer, pour ce faire, un contrat à la compagnie RCI Environnement (division WM Québec Inc.) au montant de 3 408 117,28 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée, appel d'offres 13-13245 (3 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Les spécificités de la prolongation sont les suivantes :

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a octroyé en 2014 un contrat pour la collecte des matières recyclables sur son territoire pour une durée de 36 mois incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune (appel d'offres 13-13245). La première option de prolongation d'une durée de 12 mois a été réalisée en 2017-2018. Étant donné le prix compétitif du contrat, des services offerts conformes, de l'avis favorable de l'arrondissement, de l'acceptation de la 2^e option de prolongation par l'entreprise, il est recommandé d'octroyer la deuxième option de prolongation (2018-2019), tel que prévu au contrat. Un avis écrit de prolongation a été envoyé le 14 février 2017 à RCI Environnement (division de WM Québec Inc.) et la prolongation a été acceptée le 14 février 2017 (en pièce jointe).

Dans le cadre de la stratégie retenue depuis l'année 2015, suite au rapatriement des compétences de collecte / transport, cette prolongation permet d'assurer la poursuite des services dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

JUSTIFICATION

La prolongation est recommandée suite aux analyses réalisées dans le cadre de l'harmonisation, de l'équité des services et de la rationalisation des coûts découlant de la compétence globale des activités de collecte et transport sous la responsabilité du conseil municipal. Elle est également la meilleure option pour la Ville suite aux résultats de l'appel

d'offres 17-15972 afin de poursuivre les services de collecte offerts dans l'arrondissement concerné.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de la prolongation de ce contrat s'élève à 1 210 398,35 \$ toutes taxes incluses, soit 26% de la valeur du contrat octroyé, incluant les ajustements du prix annuel selon l'IPC et IPT pour un montant de 23 731,75 \$, ce qui représente la portion de l'augmentation du coût des contrats durant cette période. La répartition du coût est présentée comme suit :

Sommaire	2018	2019	Total
RDP	1 012 546,10 \$	197 852,26 \$	1 210 398,35 \$

Pour plus de détail, voir la pièce jointe «aspects financiers».

Les crédits budgétaires pour l'année 2018 seront priorisés dans le cadre de la confection du budget de fonctionnement du Service de l'environnement, incluant les indexations requises au poste des services techniques - Gestion des matières résiduelles.

La dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du Plan de développement durable 2016-2020, le présent dossier contribue à l'atteinte de la cible suivante: *Atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) d'ici 2020*. Il contribue de plus à l'action 7 des organisations partenaires de ce plan, soit de réduire et de valoriser les matières résiduelles, notamment en implantant la collecte des matières recyclables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La prolongation du contrat de services de collecte et de transport de matières recyclables, permet d'assurer à la Ville de s'acquitter de ses obligations d'atteintes des objectifs de détournement de l'enfouissement des matières résiduelles, édictées par le gouvernement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation du contrat : CM du 21 août 2017

Début du contrat: 28 février 2018

Fin des contrats : 27 février 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aïcha ZAMPALEGRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yves GRAVEL, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc ROBINSON
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-12

Michel RABY
C/d collecte transport et traitement des
matières résiduelles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel RABY
C/d collecte transport et traitement des
matières résiduelles

Approuvé le : 2017-07-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur du Service de l'environnement

Approuvé le : 2017-07-27

CE : 20.014
2017/08/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1170748003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Télécommunications Grimard Inc. pour la fourniture et l'installation d'équipements de télécommunications sans-fil pour la gestion des contrôleurs de feux de circulation à 27 intersections dans l'arrondissement Saint-Laurent nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication relié au CGMU. Dépense totale de 404 869,52\$ taxes incluses (offre: 320 054,95\$, contingences: 48 008,25\$; incidences: 36 806,32\$). Appel d'offres 17-16183 - 1 soumissionnaire

IL EST RECOMMANDÉ :

1. d'autoriser une dépense de 404 869,52 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'équipements de télécommunications sans-fil pour la gestion des contrôleurs de feux de circulation à 27 intersections dans l'arrondissement Saint-Laurent nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication au CGMU, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder au seul soumissionnaire Télécommunications Grimard Inc, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 36 mois, le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements de télécommunications sans-fil pour la gestion des contrôleurs de feux de circulation à 27 intersections dans l'arrondissement Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 368 063,20 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 17-16183;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-27 08:47

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1170748003**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Télécommunications Grimard Inc. pour la fourniture et l'installation d'équipements de télécommunications sans-fil pour la gestion des contrôleurs de feux de circulation à 27 intersections dans l'arrondissement Saint-Laurent nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication relié au CGMU. Dépense totale de 404 869,52\$ taxes incluses (offre: 320 054,95\$, contingences: 48 008,25\$; incidences: 36 806,32\$). Appel d'offres 17-16183 - 1 soumissionnaire

CONTENU

CONTEXTE

La Ville intelligente

La Ville de Montréal s'est donné comme objectif de devenir chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes et numériques. Pour y arriver, elle doit miser sur les nouvelles technologies. La notion de ville intelligente implique de façon incontournable la manière dont le transport est géré. Le développement récent des technologies de l'information et des communications a amené de nouvelles possibilités en transport. Les villes peuvent maintenant cueillir, traiter, analyser et partager de l'information à grande vitesse. Ces informations aident les planificateurs et gestionnaires des réseaux de transport à prendre de meilleures décisions, à optimiser l'utilisation des infrastructures et à assurer une mobilité plus efficace, sécuritaire et durable des biens et des personnes.

La supervision à distance des équipements à partir du Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) permet de rapporter les pannes et les problèmes en temps réel, ce qui améliore la gestion des incidents sur le réseau et permet d'accroître la sécurité des piétons, des cyclistes, des usagers du transport en commun et des automobilistes. Cette flexibilité de la gestion centralisée des feux permettra une meilleure adaptation quant aux événements spéciaux (festivals, manifestations) et aux mesures d'urgence (fermetures de métro, évacuation). De plus, elle permettra une mobilité accrue pour l'ensemble des Montréalais, tout en conservant le réseau routier actuel et sans investir dans de coûteux projets d'infrastructures routières.

Les possibilités d'utilisation de la technologie augmenteront au même rythme que leur évolution. Afin de ne pas accuser de retard dans l'atteinte de son ambitieux objectif, la Ville de Montréal effectue des choix technologiques éclairés pour sa gestion de la mobilité urbaine. Son réseau de télécommunication urbain est la pierre angulaire d'une vaste réflexion faite au niveau du transport.

Le réseau de télécommunication urbain

Le projet de réseau de télécommunication urbain fait partie des projets du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents. Le Plan stratégique STI est un document de planification développé en coopération avec différents partenaires internes et externes. Il en résulte un guide que ces partenaires peuvent utiliser pour orienter leurs décisions internes dans les investissements en systèmes de transport intelligents.

Le projet de réseau de télécommunication urbain est un projet de réseau téléométrique permettant que les systèmes interrogent les équipements sur le terrain (feux de circulation, caméras, postes de comptage, etc). Il a d'ailleurs été conçu en ce sens. Les équipements téléométriques sont intrinsèquement liés aux feux de circulation. Ces équipements spécialisés permettent de gérer à distance la circulation sur le réseau routier et de réagir rapidement si un incident survient.

Le service des technologies de l'information accompagne la Division de l'exploitation du réseau artériel dans les choix de technologies depuis le début du projet afin de s'assurer que toutes les opportunités d'interopérabilité soient envisagées.

Ce réseau qui a pour but de raccorder les équipements terrains au CGMU est composé de plusieurs éléments. Il se décline en trois principaux niveaux hiérarchiques: l'anneau principal, les ramifications et les sous-réseaux de feux de circulation. Ce réseau peut être comparé au réseau routier dans une ville, où l'anneau principal correspond au réseau autoroutier, les ramifications au réseau artériel et les sous-réseaux au réseau local. Dans cette analogie, chaque équipement sur le terrain correspondrait à un bâtiment desservi par la rue locale.

L'anneau principal (1 gig)

L'anneau principal est composé d'un des deux filaments de fibre optique de la compagnie Dascom dont la Ville de Montréal détient un droit d'usage via un règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de télécommunication » (CM11 0176). Sur la totalité de l'anneau, on retrouve ensuite 7 nœuds, qui correspondent aux sorties de l'autoroute et qui permettent de rejoindre les ramifications (réseau artériel). Ces nœuds sont appelés OLT (Optical Line Terminal).

Les ramifications (1 gig)

Nous avons mentionné plus tôt que le réseau était composé de deux filaments de fibre optique. L'un d'eux sert à faire circuler l'information le long de l'anneau principal et le deuxième sert à connecter les ramifications. Chaque ramification est composée d'un filament de fibre et dessert plusieurs sous-réseaux de feux de circulation.

Il faut comprendre que les feux de circulation de la Ville de Montréal sont déjà rassemblés en sous-réseaux et que tous les feux d'un sous-réseau sont connectés entre eux au moyen de câble téléométrique conventionnel afin de permettre leur synchronisation. Chaque ramification a donc pour but d'aller se rattacher à un point du sous-réseau de feux afin de connecter l'ensemble de ceux-ci à l'anneau principal. Chaque point de connexion avec un sous-réseau, appelé ONU (Optical Network Unit), requiert l'installation d'un équipement qui permet de diviser le signal de la fibre optique. L'ONU est installé à l'un des feux d'un sous-réseau.

Les sous-réseaux (50 mbs)

Il existe environ 150 sous-réseaux de feux à desservir. Le sous-réseau peut être comparé à une rue locale où tous les équipements qui s'y trouvent correspondent aux bâtiments qui ont une adresse sur cette rue. Historiquement, tous les feux de circulation d'un sous-réseau étaient connectés par un réseau téléométrique de fils de cuivre (et non de la fibre optique

comme dans le reste du réseau de télécommunication) qui permettaient aux feux de circulation de communiquer entre eux et d'assurer la coordination. Jusqu'à présent, cette coordination devait toutefois être programmée à partir du contrôleur de chacun des feux.

Ce ne sont pas tous les réseaux de cuivre qui permettent la télécommunication de nouvelle génération. Si les réseaux de cuivre présents ne sont pas composés de fils torsadés, essentiels aux télécommunications, il peut s'avérer nécessaire de les remplacer.

L'appel d'offres public #17-16183 a été lancé le 5 Juin 2017 pour une période de 4 semaines en vue d'octroyer un contrat pour fournir et installer les équipements sans-fil dans l'arrondissement Saint-Laurent. L'appel d'offres a été publié dans le SEAO et dans le journal (Le Devoir).

Appel d'offres public: #17-16183

Titre: Fourniture et installation des équipements de télécommunications pour raccorder 5 réseaux de feux de circulation de l'arrondissement de Saint-Laurent au CGMU- 36 mois.

Date de lancement: 5 Juin 2017

Date d'ouverture: 5 Juillet 2017

Le délai de validité des soumissions est de 180 jours à partir de la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 1er Janvier 2018.

Deux addenda ont été émis:

- Le 19 Juin 2017: réponse à des questions des preneurs du cahier des charges
- Le 23 Juin 2017: report de date de soumission et réponse à des questions des preneurs du cahier des charges

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 15 2048 - 18 Novembre 2015 - Octroyer un contrat à Télécommunications Grimard Inc. pour la fourniture et l'installation d'équipements de télécommunication sans-fil pour la gestion des contrôleurs de feux de circulation à 44 intersections du réseau artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication relié au CGMU. Dépense totale de 407 126,01 \$ taxes incluses.

CE 15 1308 - 29 Juillet 2015 - Octroyer un contrat à Systèmes Urbains Inc. pour la fourniture et l'installation d'équipements de télécommunications sans-fil pour la gestion des contrôleurs de feux de circulation à 15 intersections dans le secteur du boulevard de l'Acadie et de l'A-15 du réseau artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication relié au CGMU. Dépense totale de 404 800,91\$ taxes incluses.

CM 11 0176 - 21 Mars 2011 - Approuver un projet de contrat de droit d'usage relatif à l'utilisation de fibre optique dure entre la Ville et DASCUM Inc., selon les termes et conditions stipulés audit projet de contrat.

DESCRIPTION

Ce mandat consiste à octroyer un contrat à Télécommunications Grimard Inc. pour la fourniture et l'installation d'équipements de télécommunication sans-fil pour la gestion des

contrôleurs de feux de circulation à 27 intersections dans l'arrondissement Saint-Laurent nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication relié au CGMU. L'installation de ces équipements est nécessaire en raison de i) l'absence de conduits de la Commission des services électriques de Montréal ou ii) l'impossibilité d'utiliser les conduits existants (conduits bloqués) . Ces conduits permettent habituellement de passer la fibre optique nécessaire à la communication entre le CGMU et les contrôleurs de feux de circulation.

Pour relier les contrôleurs de feux de circulation de l'arrondissement Saint-Laurent, l'utilisation de la technologie sans-fil est recommandée. Cette technologie ne requiert pas de travaux d'infrastructure pour l'ajout de conduits et le tirage de câble de fibre optique. Des équipements sans-fil relaient les informations entre les intersections jusqu'au contrôleur de feux de circulation relié au réseau de fibre optique. Ainsi, il devient possible de contrôler les équipements télémétriques des feux de circulation à partir du CGMU.

Cette alternative s'avère moins coûteuse que de relier les 27 intersections avec de la fibre optique. Les 27 intersections visées dans ce mandat sont énumérées dans le fichier 'Intersections.xls' en pièce jointe.

Les travaux principaux visés par le présent contrat consistent à :

- Effectuer les relevés des sites et les tests de radio;
- Fournir, installer, configurer, tester et mettre en service les équipements sans-fil et les commutateurs de fibres optiques;
- Fournir et installer tous les câbles Ethernet (sous-terrain et aérien) nécessaires afin de relier tous les équipements ensemble à l'intersection;
- Fournir une formation sur l'exploitation et l'entretien du réseau sans-fil déployé.

Le pourcentage de contingences n'était pas inscrit sur le bordereau, toutefois 15% de contingences sera ajouté au bon de commande pour couvrir les travaux imprévus pendant le déploiement (par exemple, la correction de la mise à la terre à l'intersection, les solutions alternatives suites aux résultats négatifs des tests de radio).

Le pourcentage d'incidences prévu est de 10%. Ce montant est requis pour couvrir les travaux incidents, par exemple, le remplacement du cabinet de feux de circulation dû à l'espace insuffisant pour l'installation des équipements de télécommunications.

JUSTIFICATION

1- Contrôle à distance des équipements liés à la gestion de la circulation.

Le présent mandat, est requis pour l'acquisition et l'implantation des équipements de télécommunication télémétriques nécessaires à la réalisation des sous-réseaux, une étape cruciale au raccordement d'équipements de la Ville au CGMU. Ces équipements sont essentiels entre autres afin de rendre opérationnels les sous-réseaux nécessaires à la gestion centralisée des contrôleurs de feux de circulation. Le contrôle à distance des feux de circulation et des différents équipements STI à venir, comme les caméras de surveillance et les panneaux à messages variables est un enjeu majeur dans la mise en oeuvre du CGMU. Être en mesure de modifier les temps des feux de circulation à distance en temps réel en fonction des conditions de circulation permettra d'optimiser l'exploitation du réseau artériel et de limiter la congestion routière, ce qui est également bénéfique aux véhicules d'urgence et de transport collectif utilisant ce réseau.

2- Des temps d'intervention plus courts en cas d'urgence

Les contrôleurs des feux sont d'importantes sources d'informations. Par exemple, ils peuvent nous indiquer si un appel de priorité a été effectué par un véhicule d'urgence ou de transport en commun et à quel moment. Grâce à eux, il sera aussi possible de réagir rapidement à des événements imprévus (accidents, conditions routières difficiles en

raison de la météo, manifestations, travaux d'urgence). Aussi, l'accès aux images de caméras en temps réel permet d'augmenter la sécurité des déplacements en permettant de repérer et d'intervenir plus rapidement lors des incidents sur le réseau, et d'optimiser entre autres, les temps de parcours des véhicules d'urgence et des autobus.

3- L'optimisation des parcours et du mode de transport utilisé.

Ces équipements jumelés aux caméras de surveillance permettront d'informer efficacement les usagers de la route en leur fournissant l'information nécessaire, en temps réel, à la prise de décision quant au choix du mode de transport à privilégier et/ou du trajet à emprunter. Les données sur les entraves, les conditions routières, les embouteillages permettront ainsi de diminuer l'impact environnemental occasionné par la congestion routière.

Toutes ces fonctionnalités dépendent de l'existence du réseau de télécommunication en cours de déploiement et de l'installation des équipements de télécommunication.

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (biens et services)

Preneurs du cahier des charges (15) :

9286-5732 Québec Inc.
Bell Canada
C3F Télécom Inc.
Cisco System Canada
Electromega Ltée
IS5 Communications
M. Brien Électrique
Nelect Inc.
Orange Traffic
Résologis
Systèmes Urbains Inc.
Télécommunications Grimard Inc.
Téléfil Inc.
Teltech Télécommunications Inc.
Tripsec communications Inc.

Soumissionnaires : (1)

Télécommunications Grimard Inc. (Électroméga Ltée est sous-traitant dans la soumission de Télécommunications Grimard Inc.)

13% (2/15) des preneurs du cahier de charge ont déposé une soumission ou participé comme sous-traitant. L'explication pour le nombre peu élevé de preneurs de cahier de charge ayant soumissionné réside dans le fait que ces fournisseurs n'ont pas de produits enfichables pouvant s'intégrer dans nos cabinets de feux de circulation. De plus, les travaux requis nécessitent des expertises en plusieurs domaines (télécommunications (sans-fil et commutateur enfichable), tirage de câble et feux de circulation), ce qui désintéresse les entreprises qui ont des expertises en un seul domaine.

Résultats du processus d'appel d'offres et comparaison avec l'estimation:

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences (15%)	Total
Télécommunications Grimard Inc.	320 054,95 \$	48 008,24 \$	368 063,19 \$
Dernière estimation réalisée	442 515,00 \$	66 377,25 \$	508 892,25 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme - estimation))</i>			(122 460,05) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation)/estimation) x 100</i>			-28%

Dans cet appel d'offres, il y a deux solutions possibles pour les équipements sans-fil:

- Radio double (un point d'accès muni de deux radios et de deux antennes)
- Radio simple (un point d'accès muni d'une radio et d'une antenne)

Dans le contexte de ce projet, la solution de radio double est souvent moins cher que la solution de radio simple. En fait, pour chaque intersection, la solution de radio double nécessite un seul point d'accès tandis que deux point d'accès sont requis pour la solution de radio simple.

L'écart de -28% entre la plus basse soumission et la dernière estimation est essentiellement dû au fait que Télécommunications Grimard Inc. a choisi la radio double pour sa soumission, tandis que l'estimation est basée sur la radio simple.

Télécommunications Grimard Inc. détient des licences/ autorisations valides de RBQ, de Revenu Québec et d'AMF.

À la suite de l'analyse des soumissions reçues, l'unique offre de la compagnie «Télécommunications Grimard Inc.» a été déclarée conforme et ce fournisseur est recommandé comme adjudicataire du contrat, comme suit :

Télécommunications Grimard Inc.

Montant de l'offre:

278 369,17 \$ + TPS (5 %) 13 918,46 \$ + TVQ (9,975 %) 27 767,32 \$ = 320 054,95 \$

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique. Un résumé de la soumission de Télécommunications Grimard Inc. se trouve dans le fichier ci-joint (Résumé de la soumission.pdf).

Le montant total du contrat à accorder à Télécommunications Grimard Inc. est de 368 063,20 \$ (incluant taxes et contingences de 15 %).

Le contrat s'échelonne sur une période de 36 mois suite à l'octroi du mandat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le réseau intégré de télécommunication est relié à l'ensemble des contrôleurs de feux de circulation du réseau artériel de la ville. Son utilité est d'assurer le monitoring en temps réel de points stratégiques du réseau et de permettre la gestion de la circulation en temps réel sur le réseau artériel et non la planification des déplacements de l'agglomération entièrement assumées par la Ville centrale de laquelle relève la compétence.

L'ensemble des dépenses associées à ce projet est prévu au plan triennal d'immobilisations de la Direction des transports, du Service des infrastructures, de la voirie et des transports. Les crédits sont déjà prévus au PTI 2017-2019 au règlement d'emprunt 16-018 "Programme d'implantation de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies".

Le coût total du contrat à octroyer est de \$ 368 063,20 (taxes incluses) incluant un montant de 320 054,95 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 48 008,25 \$ (taxes incluses) pour les contingences au projet 54100 - Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies.

La dépense totale est de 404 869,52 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 36 806,32 \$ (taxes incluses). Cette dépense est assumée à 100 % par la ville centre.

La dépense totale est répartie de la façon suivante :

Montant Avant Taxes	TPS	TVQ	15% Contingences	Montant du contrat	10% Incidences	Total des Dépenses	Net de Ristourne
278 369,17	13 918,46	27 767,32	48 008,25	368 063,20	36 806,32	404 869,52	369 699,83

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté au tableau «incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Gérer la mobilité des personnes et des marchandises de manière efficace et sécuritaire est un enjeu de taille pour une ville de dimension aussi importante que Montréal. Dans un contexte de développement durable, les villes doivent prendre en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales inhérentes au développement des réseaux de transport.

Les coûts socio-économiques de la congestion sont en progression constante ces dernières années. De plus, les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités de transport représentent près de 40 % des émissions. Le réseau de télécommunication permet d'assurer une fiabilité dans la gestion centralisée des feux. Ceci a pour conséquence d'assurer une bonne coordination des feux de circulation: (1) réduisant ainsi les arrêts fréquents et par conséquent une réduction d'émission des gaz à effet de serre, (2) assurant ainsi une régularité et une optimisation des services du transport en commun, (3) évitant des débordements dans le réseau local et (4) améliorant le temps d'intervention en temps réel des véhicules d'urgence lors des incidents sur le terrain.

Nous pouvons donc diminuer les impacts négatifs et améliorer la qualité de vie pour les résidents, les commerçants, les visiteurs et l'environnement en contrôlant la congestion routière et en redistribuant l'espace réservé aux différents modes de transports afin d'optimiser le transport de personnes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ces équipements, la communication avec les contrôleurs de feux ne se ferait pas et ne permettrait pas de profiter des avantages d'un tel système, comme l'intervention en temps réel et l'optimisation des temps de parcours des véhicules d'urgence et des autobus. Par ailleurs, toutes les sommes dépensées jusqu'à maintenant dans l'anneau de télécommunication et les ramifications seraient perdues puisque l'anneau n'aurait plus aucune utilité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce projet s'inscrit dans la stratégie de communication existante entourant les projets antérieurs. Comme il s'agit de poursuivre le projet déjà amorcé de l'implantation du système intégré de télécommunication, il n'y aura pas, à proprement parler, d'opération de communication à ce stade du dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision du CE: Août 2017

Octroi du contrat: Août 2017

Réalisation du mandat (36 mois): Août 2017 - Août 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thi Mai Thanh DO
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-13

Son Thu LÊ
CHEF DE DIVISION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE

Directeur

Approuvé le : 2017-07-26

Directeur

Approuvé le : 2017-07-26



Dossier # : 1177682005

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe TMD pour une durée de trois ans et deux contrats à Canbec Construction Inc. pour une durée de quatre ans pour des services de déneigement des chaussées et trottoirs, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 20 325 600,70 \$, taxes incluses - Appel d'offre public 17-16127 - 11 soumissionnaires

Il est recommandé:

1. D'accorder les contrats de services de déneigement des chaussées et trottoirs suivants :
 - au groupe TMD pour une durée de trois ans, avec option de prolongation d'une année pour une dépense maximale de 3 605 778,06 \$
 - à la firme Canbec Construction Inc. pour une durée de quatre ans, avec option de prolongation d'une année pour une dépense maximale de 9 209 567,85 \$
 - à la firme Canbec Construction Inc. pour une durée de quatre ans, avec option de prolongation d'une année pour une dépense maximale de 7 510 254,79 \$
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-27 13:59

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1177682005**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe TMD pour une durée de trois ans et deux contrats à Canbec Construction Inc. pour une durée de quatre ans pour des services de déneigement des chaussées et trottoirs, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 20 325 600,70 \$, taxes incluses - Appel d'offre public 17-16127 - 11 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Depuis janvier 2016, le Service de la concertation des arrondissements est responsable de la planification intégrée des opérations de déneigement, du lancement des appels d'offres et l'octroi des contrats s'y rattachant.

En juin dernier, un appel d'offres a été lancé en vue d'octroyer trois contrats pour les arrondissements de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et du Sud-Ouest pour des opérations de déneigement des chaussées et des trottoirs.

Le lancement a eu lieu le 12 juin 2017. Un avis a été publié dans SEAO et Le Devoir. Deux addenda ont été publiés:

- Addenda #1: L'addenda #1 a été publié afin de répondre à diverses questions des preneurs de cahier des charges.
- Addenda #2 L'addenda #2 a été publié afin de répondre à diverses questions des preneurs de cahier des charges.

Au total, vingt-trois (23) réponses ont été données dans les 2 addenda.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les contrats de déneigement incluent les opérations de déblaiement des chaussées, des trottoirs et de certaines ruelles, la fourniture et l'épandage de fondants et d'abrasifs sur les trottoirs et le chargement de la neige. Les normes contractuelles permettent également le soufflage de la neige en bordure de rue, si souhaité.

Le contrat est d'une durée de trois saisons hivernales pour Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de quatre saisons hivernales pour Le Sud-Ouest. Les durées variables des contrats sont nécessaires pour répartir le plus équitablement possible dans le temps le renouvellement des contrats.

Toutes les normes opérationnelles sont désormais harmonisées afin de respecter les exigences de la Politique de déneigement de la Ville.

JUSTIFICATION

Au total, le cahier des charges a été téléchargé 23 fois sur le site de SEAO. La Ville a reçu 6 soumissions pour le contrat RDP-104-1720, 5 soumissions pour le contrat SO-103-1721 et 6 soumissions pour le contrat SO-104-1721.

Comme les contrats ont une valeur supérieure à un million de dollars, les adjudicataires devaient détenir leur attestation de l'Autorité des marchés financiers pour soumissionner. Leurs autorisations sont en pièce jointe.

Les entreprises suivantes ont remporté les contrats :

Contrat	Adjudicataire
RDP-104-1720	9150-2732 Quebec inc. (Groupe TMD)
SO-103-1721	Canbec Construction inc.
SO-104-1721	Canbec Construction inc.
TOTAL	

Secteur : RDP-104-1720		
Adjudicataire précédent :	Excavation Anjou	
Soumissions conformes	Montant annuel	Montant total (3 ans)
Canbec Construction inc.	2 042 939,04 \$	6 128 817,11 \$
Déneigement Fontaine Gadbois inc.	1 264 029,40 \$	3 792 088,20 \$
Ramcor Construction inc.	1 220 045,49 \$	3 660 136,46 \$
JMV Environnement inc.	1 183 294,99 \$	3 549 884,97 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	1 076 163,93 \$	3 228 491,79 \$
9150-2732 Quebec inc. (Groupe TMD)	978 437,25 \$	2 935 311,75 \$
Dernière estimation	1 188 620,75 \$	3 565 862,24 \$
Coût moyen (\$)		3 882 455,05 \$
<i>(total du coût des soumissions / nombre de soum)</i>		
Ecart entre la moyenne et l'offre la plus basse		32%
<i>((coût moyen - la plus basse) / la plus basse)</i>		
Ecart entre l'offre la plus haute et la plus basse (\$)		3 193 505,36 \$
<i>(la plus haute - la plus basse)</i>		
Ecart entre l'offre la plus haute et la plus basse (%)		109%
<i>((la plus haute - la plus basse) / la plus basse)</i>		
Ecart entre la plus basse et la dernière estimation (\$)		(630 550,49) \$
<i>(la plus basse - estimation)</i>		
Ecart entre la plus basse et la dernière estimation (%)		-18%
<i>((la plus basse - estimation) / estimation)</i>		
Ecart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)		293 180,04 \$
<i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		
Ecart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)		10%
<i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse)</i>		

Le contrat actuel revient à 1 090 776,10\$. L'estimation est basée sur ce montant, mais tient également compte de l'IPC, de la révision des prix, et de l'ajustement des quantités (notamment le nombre d'épandage). La proposition du groupe TMD est donc économiquement avantageuse, même en tenant compte de ces ajustements. C'est ce qui explique aussi l'écart de prix important par rapport à la dernière estimation.

Secteur : SO-103-1721		
Adjudicataire précédent :	Pavages d'Amour	
Soumissions conformes	Montant annuel	Montant total (4 ans)
9150-2732 Quebec inc. (Groupe TMD)	2 181 190,73 \$	8 724 762,90 \$
C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc.	2 005 925,71 \$	8 023 702,84 \$
JMV Environnement inc.	1 926 383,13 \$	7 705 532,52 \$
NMP Golf Construction inc.	1 888 441,38 \$	7 553 765,52 \$
Canbec Construction inc.	1 863 990,80 \$	7 455 963,19 \$
Dernière estimation	2 311 406,81 \$	9 245 627,24 \$
Coût moyen (\$)		7 892 745,39 \$
<i>(total du coût des soumissions / nombre de soum)</i>		
Ecart entre la moyenne et l'offre la plus basse		6%
<i>((coût moyen - la plus basse) / la plus basse)</i>		
Ecart entre l'offre la plus haute et la plus basse (\$)		1 268 799,71 \$
<i>(la plus haute - la plus basse)</i>		
Ecart entre l'offre la plus haute et la plus basse (%)		17%
<i>((la plus haute - la plus basse) / la plus basse)</i>		
Ecart entre la plus basse et la dernière estimation (\$)		(1 789 664,05) \$
<i>(la plus basse - estimation)</i>		
Ecart entre la plus basse et la dernière estimation (%)		-19%
<i>((la plus basse - estimation) / estimation)</i>		
Ecart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)		97 802,33 \$
<i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		
Ecart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)		1%
<i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse)</i>		

Sur ce secteur, le contrat a été résilié pour rendement insatisfaisant de l'adjudicataire Les Pavages d'Amour. Le montant du contrat (1 446 296,97\$) semble refléter cette inadéquation des moyens utilisés par l'adjudicataire actuel. L'estimation est donc basée sur le prix du second soumissionnaire, en tenant compte de l'ajustement des quantités (notamment le nombre d'épandage) et aussi du fait que l'adjudicataire actuel n'a pas pu tenir les niveaux de service. C'est ce qui explique que l'écart avec l'estimation est important (-19%).

Au regard du nombre d'offres très proche de l'offre la plus basse, on peut toutefois estimer que ce prix représente désormais le vrai coût du déneigement du secteur.

Secteur : SO-104-1721		
Adjudicataire précédent :	Pavages d'Amour	
Soumissions conformes	Montant annuel	Montant total (4 ans)
9150-2732 Quebec inc. (Groupe TMD)	1 928 452,68 \$	7 713 810,72 \$
C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc.	1 847 974,21 \$	7 391 896,82 \$
Jean-Paul Trahan 1890 ltée	1 721 923,09 \$	6 887 692,35 \$
NMP Golf Construction inc.	1 698 421,05 \$	6 793 684,19 \$
JMV Environnement inc.	1 542 705,23 \$	6 170 820,93 \$
Canbec Construction inc.	1 520 054,58 \$	6 080 218,33 \$
Dernière estimation	1 771 676,22 \$	7 086 704,88 \$
Coût moyen (\$)		6 839 687,22 \$
<i>(total du coût des soumissions / nombre de soum)</i>		
Ecart entre la moyenne et l'offre la plus basse		12%
<i>((coût moyen - la plus basse) / la plus basse)</i>		
Ecart entre l'offre la plus haute et la plus basse (\$)		1 633 592,39 \$
<i>(la plus haute - la plus basse)</i>		
Ecart entre l'offre la plus haute et la plus basse (%)		27%
<i>((la plus haute - la plus basse) / la plus basse)</i>		
Ecart entre la plus basse et la dernière estimation (\$)		(1 006 486,55) \$
<i>(la plus basse - estimation)</i>		
Ecart entre la plus basse et la dernière estimation (%)		-17%
<i>((la plus basse - estimation) / estimation)</i>		
Ecart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)		90 602,60 \$
<i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		
Ecart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)		1%
<i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse)</i>		

Sur ce secteur, le contrat a aussi été résilié pour rendement insatisfaisant de l'adjudicataire Les Pavages d'Amour. Le montant du contrat (1 240 330,41\$) semble également refléter cette inadéquation des moyens utilisés par l'adjudicataire actuel. L'estimation est donc basée sur le prix du second soumissionnaire, en tenant compte de l'ajustement des quantités (notamment en nombre d'épandage) et aussi du fait que l'adjudicataire actuel n'a pas pu tenir les niveaux de service. C'est ce qui explique que l'écart avec l'estimation est important (-17%).

Au regard du nombre d'offres très proche de l'offre la plus basse, on peut toutefois estimer que ce prix représente désormais le vrai coût du déneigement du secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des contrats a été majoré pour compenser l'augmentation de l'IPC (1,1 % à partir de la deuxième année du contrat) et pour couvrir, en termes de précipitations, 75 % des hivers (majoration de 21,5 %). Le montant total demandé pour chacun des contrats est présenté dans le tableau suivant. Le détail des calculs peut être consulté en pièce jointe.

Adjudicataire	Contrat	Montant (TTC)
9150-2732 Quebec inc. (Groupe TMD)	RDP-104-1720	3 605 778,06 \$
Canbec Construction Inc	SO-103-1721	9 209 567,85 \$
Canbec Construction Inc	SO-104-1721	7 510 254,79 \$
TOTAL		20 325 600,70 \$

Les crédits prévus pour ce contrat sont disponibles dans le budget du Service de la concertation des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi des contrats plusieurs mois avant le début de la saison hivernale permet à la Ville d'effectuer l'inspection et l'enregistrement de toute la machinerie des entrepreneurs et de former les arrondissements sur les nouvelles normes du cahier des charges.

Cette période de temps entre l'octroi et le début des opérations permet aussi aux entrepreneurs de planifier et d'organiser leurs activités. Ceci répond à une des recommandations du Rapport sur le déneigement et ses pratiques à Montréal du BIG.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des contrats: 15 novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Alexandre MUNIZ)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sébastien LÉVESQUE, Le Sud-Ouest
Yves GRAVEL, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Ruy Paulo FERREIRA, Le Sud-Ouest
Stéphanie FRANKLIN, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Roger BERTHELOT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Roger BERTHELOT, 25 juillet 2017
Ruy Paulo FERREIRA, 25 juillet 2017
Stéphanie FRANKLIN, 25 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benjamin PUGI
Ingenieur junior

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-07-14

Richard ACHILLE
Chef de division- soutien technique et
opérationnel

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André HAMEL
Directeur travaux publics

Approuvé le : 2017-07-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Guylaine BRISSON
Directrice

Approuvé le : 2017-07-27



Dossier # : 1177682007

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 132 221,25 \$, taxes incluses, afin de prolonger d'un an les contrats accordés à Construction J.Richard Gauthier inc. pour la location de deux tracteurs-chargeurs et d'une pelle avec opérateur, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Saint-Pierre Lachine (Appel d'offres 14-13973) majorant ainsi le montant total du contrat de 508 589,04 \$ à 640 810,29 \$, taxes incluses

Il est recommandé au conseil municipal:

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 132 221,25 \$, taxes incluses, afin de prolonger d'un an les contrats accordés à Construction J.Richard Gauthier inc. pour la location de deux tracteurs-chargeurs et d'une pelle avec opérateur, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Saint-Pierre Lachine (Appel d'Offres 14 -13973) majorant ainsi le montant total du contrat de 508 589,04 \$ à 640 810.29 \$, taxes incluses ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-27 14:00

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177682007

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 132 221,25 \$, taxes incluses, afin de prolonger d'un an les contrats accordés à Construction J.Richard Gauthier inc. pour la location de deux tracteurs-chargeurs et d'une pelle avec opérateur, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Saint-Pierre Lachine (Appel d'offres 14-13973) majorant ainsi le montant total du contrat de 508 589,04 \$ à 640 810,29 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Historiquement, l'arrondissement de Lachine octroie depuis plusieurs années un contrat pour la location de deux tracteurs-chargeurs sur roues et d'une pelle avec opérateur pour la gestion de la chute à neige Saint-Pierre Lachine. Par ailleurs, depuis 2015, l'élimination de la neige relève de la ville centre, à l'exception de certaines activités spécifiques déléguées aux arrondissements pour favoriser l'efficacité dans les opérations d'élimination de la neige. Ainsi, la ville centre, de par le Service de la concertation des arrondissements, est maintenant responsable, de la gestion des appels d'offres et des contrats octroyés en lien avec l'élimination de la neige. Le suivi des opérations reste toutefois de la compétence des arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 190341 - 10 novembre 2014 (1141415027) - Octroyer un contrat pour la location de deux (2) chargeurs sur roues, godet 5 verges cubes et d'une (1) pelle, avec opérateurs pour la chute à neige et autres dépôts de neige pour les saisons 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 avec une option de renouvellement pour les saisons 2017-2018 et 2018-2019 à la firme Construction J.Richard Gauthier inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 396 663,75 \$, toutes taxes incluses et octroyer un contrat pour la location de deux (2) chargeurs sur pneus munis d'une souffleuse à neige motorisée, sans opérateurs lors des opérations de déneigement sur le territoire de l'arrondissement de Lachine pour la saison hivernale 2014-2015 avec option de renouvellement d'une (1) saison à la fois pour un maximum de deux (2) prolongations à la firme Excavation et carrière Écono inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 87 381,00 \$, toutes taxes incluses conformément à l'appel d'offres public numéro 14-13973

DESCRIPTION

L'appel d'offres distingue les articles 1,2 et 3 qui représentent les 2 chargeurs et la pelle. La firme Construction J.Richard Gauthier inc. détient actuellement les contrats de location

de ces deux tracteurs-chargeurs et de la pelle avec opérateur (AO 14-13973) permettant de gérer la chute à neige de Saint-Pierre Lachine.

Une option de prolongement pour l'hiver 2017-2018 est prévue contractuellement. Il est donc proposé de faire valoir cette option.

JUSTIFICATION

Après vérification auprès de l'arrondissement de Lachine qui a géré ces contrats depuis l'hiver 2014-2015, la performance des adjudicataires répond aux exigences de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'estimation est basée sur un taux horaire moyen actualisé.
Les crédits prévus pour ce contrat sont disponibles dans le budget du Service de la concertation des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce contrat de location, la chute à neige de Saint-Pierre Lachine ne sera pas fonctionnelle pour l'hiver 2017-2018, ce qui perturberait fortement les opérations de déneigement dans l'arrondissement de Lachine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain CHAPUT, Lachine
Christophe ASHKAR, Lachine

Lecture :

Christophe ASHKAR, 24 juillet 2017
Sylvain CHAPUT, 19 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benjamin PUGI
Ingenieur junior

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-18

Richard ACHILLE
Chef de division- soutien technique et
opérationnel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice

Tél : 514 872-4757

Approuvé le : 2017-07-27



Dossier # : 1177682006

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 11 292,70 \$, taxes incluses, pour un contrat de location d'un tracteur-chargeur avec opérateur accordé à Jean-Louis Blais (29 803,98 \$) pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Carrière St-Michel (CM16 0921), majorant ainsi le montant total du contrat de 75 996,34 \$ à 87 289,04 \$, taxes incluses

Il est recommandé au comité exécutif:

1 - D'autoriser une dépense additionnelle de 11 292,70 \$, taxes incluses, pour le contrat de location d'un tracteur-chargeur avec opérateur accordé à Jean-Louis Blais (29 803,98 \$) pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Carrière St-Michel, majorant ainsi le montant total du contrat de 75 996,34 \$ à 87 289,04 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-24 13:19

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177682006

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 11 292,70 \$, taxes incluses, pour un contrat de location d'un tracteur-chargeur avec opérateur accordé à Jean-Louis Blais (29 803,98 \$) pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Carrière St-Michel (CM16 0921), majorant ainsi le montant total du contrat de 75 996,34 \$ à 87 289,04 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Plusieurs contrats de location de machinerie (tracteurs-chargeurs, rétrocaveuses) avec opérateur sont en vigueur pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Carrière St-Michel.

Le contrat de Jean-Louis Blais, pour la location d'un tracteur-chargeur avec opérateur a été octroyé en 2012 par l'arrondissement Villeray - St-Michel - Parc-Extension, qui détenait alors la responsabilité de ce lieux d'élimination de la neige (Appel d'offres 12-12303). Le contrat en est à la deuxième, et dernière, prolongation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0598 (GDD #1174631006) - Autoriser une dépense additionnelle de 38 021,15 \$, taxes incluses, pour un contrat de location d'un tracteur-chargeur avec opérateur accordé à Jean-Louis Blais (29 803,98 \$) et pour un contrat de location d'une rétrocaveuse avec opérateur accordé à 9297-6646 Québec inc. (anciennement DC Excavation Enr.) (8 217,17 \$) pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Carrière St-Michel (CM16 0921).

CM16 0921 (GDD #1160587001- 23 août 2016 - Autoriser une dépense approximative de 449 832,22 \$ taxes incluses, pour prolonger, du 1er novembre 2016 au 30 avril 2017, trois contrats pour la location de six tracteurs-chargeurs et de trois rétrocaveuses avec opérateur, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Carrière St-Michel, soit : un contrat à Jean-Louis Blais pour un tracteur-chargeur (46 192,36 \$ taxes incluses), un contrat à la firme Excavation P. Huot inc. pour cinq tracteurs-chargeurs (305 620,80 \$ taxes incluses), et un contrat à 9297-6646 Québec inc. (anciennement DC Excavation Enr.) pour trois rétrocaveuses (98 019,06 \$, taxes incluses). Appel d'offres 12-12303.

CM15 1088 - 21 septembre 2015 - Autoriser une dépense approximative de 455 420 \$, taxes incluses, pour prolonger, du 1er novembre 2015 au 30 avril 2016, trois contrats pour la location de six tracteurs-chargeurs et de trois rétrocaveuses avec opérateur, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Carrière St-Michel, soit : un contrat à Jean-Louis Blais pour la location d'un tracteur-chargeur au prix total approximatif de 46 767 \$, taxes incluses, un contrat à la firme Excavation P. Huot inc pour la location de cinq tracteurs

-chargeurs au prix total approximatif de 309 423 \$, taxes incluses, et un contrat à 9297-6646 Québec inc. (anciennement DC Excavation enr.) pour la location de 3 rétrocaveuses au prix total approximatif de 99 230 \$, taxes incluses. Appel d'offres 12-12303.

CA12 14 0324 - 2 octobre 2012 - Octroyer trois contrats pour la location, au total, de 8 tracteurs-chargeurs avec opérateurs, pour le déneigement des hivers 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015, aux plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leurs soumissions, pour un montant total de 1 483 634,53 \$ incluant les taxes soit: un contrat à la firme Jean-Louis Blais pour la location d'un tracteur-chargeur, au prix total approximatif de 138 142,46 \$ incluant les taxes, un contrat à la firme Excavation P. Huot inc. pour la location de 5 tracteurs-chargeurs, au prix total approximatif de 913 990,89 \$ incluant les taxes et un contrat à la firme Les Entreprises Daniel Robert inc. pour la location de 2 tracteurs-chargeurs, au prix total approximatif de 431 501,18 \$ incluant les taxes. Appel d'offres public 12-12303 (5 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Lors de l'autorisation de la prolongation des contrats (CM16 0921), la dépense demandée était basée sur le nombre d'heures d'opération prévu au cahier des charges. Ainsi, les montants accordés ne sont pas suffisants pour combler le besoin opérationnel réel. Le tableau ci-dessous présente les heures prévues et les heures réelles :

Heures estimées	Heures déjà payées	Heures réelles
450	766	848,5

A noter qu'une facture a été transmise tardivement par le fournisseur (fin avril 2017) ce qui explique cette demande additionnelle pour les heures réelles 2016-2017

JUSTIFICATION

Au cours de l'hiver 2016-2017, pour plusieurs raisons, le nombre de jours de chargement de neige a été élevé : certains arrondissements ont procédé à des chargements partiels en février, le chargement du mois de mars était pour un équivalent de 40 cm de neige accumulée au sol, les précipitations ont été plus élevées que la moyenne (plus de 226 cm comparativement à 189 cm pour les 38 derniers hivers). Ceci a inévitablement entraîné une augmentation des heures travaillées par les opérateurs de machinerie. L'arrondissement de Villeray - St-Michel - Parc Extension est responsable des activités opérationnelles relatives au lieu d'élimination de la neige Carrière St-Michel et s'assure que les heures travaillées sont réelles et qu'elles correspondent aux besoins opérationnels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits prévus pour ce contrat sont disponibles dans le budget du Service de la concertation des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Comme l'autorisation de dépense n'est pas suffisante, la dernière facture de l'adjudicataire ne peut pas être payée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominic POITRAS, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Yves GINCHEREAU, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

Yves GINCHEREAU, 20 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benjamin PUGI
Ingenieur junior

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-18

Richard ACHILLE
Chef de division- soutien technique et
opérationnel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André HAMEL
Directeur travaux publics

Approuvé le : 2017-07-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice

Approuvé le : 2017-07-20



Dossier # : 1176688007

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_ programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 71 577,16 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat 15-6845 octroyé à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) ltée pour la plantation, l'entretien et l'arrosage d'arbres pour une période de trois ans (2015-2017), majorant ainsi le montant du contrat de 425 474,61 \$ (contrat de base, taxes) à 497 051,77 \$ (contrat, contingences et taxes incluses).

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 71 577,16 \$, taxes incluses, pour l'épuisement plus rapide du montant disponible par rapport aux anticipations et pour l'ajout d'un budget de contingences, dans le cadre du contrat 15-6845 octroyé à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) ltée pour la plantation, l'entretien et l'arrosage d'arbres pour une période de trois ans (2015-2017);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-07-27 08:12

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176688007

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 71 577,16 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat 15-6845 octroyé à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) ltée pour la plantation, l'entretien et l'arrosage d'arbres pour une période de trois ans (2015-2017), majorant ainsi le montant du contrat de 425 474,61 \$ (contrat de base, taxes) à 497 051,77 \$ (contrat, contingences et taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) coordonne depuis 2015 un programme intensif de plantation d'arbres sur le domaine public, qui s'ajoute aux efforts de plantation déjà entrepris par les arrondissements. Les plantations sont réalisées par des entreprises privées au terme d'un processus d'appel d'offres. Il s'agissait alors du premier contrat de cette nature lancé par le SGPVMR.

En juin 2015, le Conseil municipal a octroyé deux contrats au montant total de 8 620 875,53 \$, taxes incluses, pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 7000 arbres pour une période de trois (3) ans (2015-2017). Le montant accordé pour chacun des deux contrats était basé sur la capacité de plantation de l'entrepreneur, comme demandé dans les documents de l'appel d'offres. Le premier contrat a été octroyé à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) ltée pour un maximum prévu de 500 arbres et le second à PNG Projets d'aménagements inc. pour un maximum prévu de 6500 arbres (appel d'offres public 15-14275).

Au total, Strathmore a planté 501 arbres sur le territoire des arrondissements de Lachine et LaSalle et les travaux ont été réalisés en étroite collaboration avec les intervenants des arrondissements concernés.

Le mandat comprend les travaux suivants :

- la fourniture d'arbres de calibre (automne 2015);
- les travaux préalables à la plantation (automne 2015);

- la plantation d'arbres, incluant la main-d'œuvre, l'équipement, la signalisation, les matériaux, le transport, l'excavation, etc. (automne 2015);
- l'arrosage et l'entretien des arbres pour 2 ans (de l'automne 2015 jusqu'à la fin de la période de garantie, soit l'automne 2017).

La période de garantie pendant laquelle l'entrepreneur doit entretenir et arroser les arbres se termine à la fin de l'automne 2017, sauf pour les arbres remplacés dans le cadre de la garantie et qui bénéficient d'un prolongement de garantie d'une année. Le contrat se prolongera donc jusqu'à la fin de 2018.

Le montant maximal prévu pour le contrat de Strathmore s'élève à 425 474,61 \$ (taxes incluses). Lors de la réalisation des travaux de plantation à l'automne 2015, il s'est avéré que les besoins en tuteurs, qui servent à assurer la stabilité des arbres, étaient plus importants que prévu. Le contrat prévoyait l'installation de 50 tuteurs (estimation sur 1% des arbres) alors qu'il a fallu en installer pour tous les arbres plantés à Lachine et pour le tiers des arbres de LaSalle puisque les plantations étaient concentrées dans un secteur industriel avec des emplacements exposés aux vents. Ce n'est qu'une fois sur le terrain, lors des plantations, que le surveillant de chantier a déterminé que les conditions nécessitaient la pose de tuteurs. Le SGPVMR a autorisé ces travaux puisque ceux-ci contribuaient à assurer la survie des arbres et que leur installation était particulièrement nécessaire avant le début de l'hiver.

L'ajustement de quantité pour cet item représente une dépense supplémentaire de 59 990,64 \$, taxes incluses, qui n'était pas prévue au moment de lancer l'appel d'offres puisque le SGPVMR n'avait pas encore reçu les listes finales des sites de plantation produites par les arrondissements. En considérant les ajustements des autres items qui tiennent compte des quantités réelles, la dépense supplémentaire nécessaire totalise 50 303,43 \$. De plus, aucun montant n'avait été prévu dans ce contrat pour les contingences. Le SGPVMR demande donc d'autoriser un budget de contingences pour une somme équivalente à 5 % du montant total prévu initialement afin de faire face à toute situation imprévue occasionnant un travail accessoire et nécessaire qui pourrait survenir d'ici l'automne 2018. La dépense additionnelle demandée dans le présent dossier s'élève donc à 71 577,16 \$, taxes incluses, soit 21 273,73 \$ pour les contingences et 50 303,43 \$ pour l'ajustement des quantités fournies.

Le présent contrat de plantation d'arbres s'inscrit dans le Plan de gestion de la forêt urbaine, qui vise le renforcement de la canopée par la plantation de milliers d'arbres sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal. L'augmentation de la valeur de ce contrat n'aurait pas d'impacts sur le projet global puisque le nombre total de plantations réalisées en 2015 s'élève à 5400 alors que les deux contrats issus de cet appel d'offres en prévoyaient un maximum de 7000. Ainsi, un montant d'un peu plus de 2 M\$ ne sera pas utilisé du 8,6 M\$ prévu initialement.

Il est important de noter que le présent dossier décisionnel a été préparé suivant la démarche proposée dans un avis juridique transmis par le Service des affaires juridiques le 11 juillet 2017 et qui porte sur les demandes d'autorisation de dépenses de cette nature.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0982 - 23 août 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ pour la réalisation et la gestion du Plan de gestion de la forêt urbaine.

CM15 0803 - 16 juin 2015: accorder un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) ltée pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 500 arbres pour une période de trois ans (2015-2017) ainsi qu'à PNG Projets d'aménagements inc. pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 6500 arbres pour une période de trois

ans (2015-2017) pour une dépense totale de 8 620 875,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14275 (4 soum.).

DESCRIPTION

La somme supplémentaire de 50 303,43 \$, taxes incluses, est nécessaire pour exécuter les travaux d'entretien et d'arrosage requis d'ici la fin du contrat. Le tableau qui suit résume le détail de l'augmentation de contrat demandé.

Type de travaux	Quantité au bordereau	Quantité réalisée	Montant prévu	Montant facturé	Différence (\$)
Fourniture d'arbres	500	501	94 110,00 \$	88 955,00 \$	5 155,00 \$
Pose de tuteurs	50	774	4 143,00 \$	64 133,64 \$	(59 990,64 \$)
Pose de protecteurs	50	0	1 047,00 \$	0,00 \$	1 047,00 \$
Arrachage de souches	100	0	1 000,00 \$	0,00 \$	1 000 \$
Plantation	500	502	185 425,00 \$	188 504,50 \$	(3 079,50 \$)
Entretien et arrosage (2015-2018)	20 000	17 113*	84 333,37 \$	72 216,86 \$*	12 116,51 \$*
TOTAL (avant taxes)			370 058,37 \$	413 810,00 \$*	(53 094,71 \$)
TOTAL (avec taxes)			425 474,61 \$	475 778,05 \$*	(50 303,43 \$)*

*montants prévisionnels (incluant travaux à réaliser d'ici la fin de 2018)

Les montants marqués d'un astérisque(*) incluent les montants prévisionnels nécessaires pour payer les travaux d'entretien et d'arrosage des arbres d'ici la fin du contrat à l'automne 2018. Pour 2017, l'entretien et l'arrosage des 501 arbres sont prévus jusqu'au 20 octobre. Pour l'année 2018, les montants d'entretien et d'arrosage sont estimés en prévision du remplacement à l'automne 2017 de 5 % des arbres, soit 25 arbres.

Le montant de 21 273,73 \$ demandé pour des contingences représente 5 % du montant initial prévu au contrat, qui est de 425 474,61 \$.

JUSTIFICATION

La majoration demandée s'explique par l'épuisement plus rapide du contrat par rapport aux anticipations lors de son octroi. Les quantités inscrites au bordereau de soumission étaient basées sur des prévisions effectuées à partir des informations disponibles au moment de lancer le processus d'appel d'offres. De façon générale, l'évaluation préalable avait permis de bien cerner les besoins pour la réalisation du contrat. Par contre, une fois sur le terrain, il s'est avéré que les besoins en tuteurs étaient beaucoup plus importants, notamment par la présence de nombreux sites de plantation en bordure de grands boulevards en milieu industriel. L'installation de ces tuteurs a été effectuée tout de suite après la plantation afin de maximiser la survie des arbres plantés dans le cadre du contrat. Si l'on exclut le montant pour la pose de tuteurs, l'écart entre le montant prévu et le montant réel du contrat est de moins de 5 %.

Comme les frais supplémentaires engendrés par ces travaux ne peuvent être absorbés par le contrat initial et afin de garantir la poursuite des travaux d'entretien et d'arrosage prévus dans le cadre de la garantie des arbres jusqu'à la fin de l'automne 2017 (et même au-delà de 2017 pour les remplacements), une majoration du montant du contrat est requise.

Le second volet de la demande vise l'ajout d'un budget complémentaire pour les contingences puisqu'aucun montant n'avait été prévu à l'origine. Jusqu'à maintenant, aucun imprévu n'a été rencontré dans l'exécution du mandat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de la dépense additionnelle au contrat s'élève à 50 303,43 \$, taxes incluses, soit une augmentation d'environ 12 % par rapport aux frais initiaux attribués à ce contrat. Le budget complémentaire demandé pour les contingences est de 21 273,73 \$, soit 5 % du montant initial prévu.

Le coût total maximal de cette dépense de 71 577,16 \$ taxes incluses sera financé par le règlement d'emprunt # 16-047 - Plan de gestion de la forêt urbaine. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contrat visant la plantation et l'entretien de 7000 arbres permet l'intensification du volet canopée du plan de gestion intégrée de la forêt urbaine sur le domaine public municipal. Ces plantations sont une réponse directe à la cible collective du plan *Montréal Durable 2016-2020* «d'augmenter l'indice de canopée de 20 à 25 % d'ici 2025». La forêt urbaine contribue notamment à améliorer la qualité de l'air, à favoriser le captage des eaux de pluie et à lutter contre la formation d'îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où le présent dossier ne serait pas autorisé, la poursuite des travaux d'entretien et d'arrosage prévus au contrat et essentiels à la survie des arbres ne serait pas possible.

La poursuite de ces travaux s'avère nécessaire à la réalisation du volet de renforcement de la canopée sur le domaine public du plan de gestion intégrée de la forêt urbaine. En n'assurant pas la réalisation adéquate des travaux de plantation et d'entretien des arbres, la VDM ne pourra faire face à l'engagement de hausser la canopée pris dans le cadre du plan *Montréal Durable 2016-2020*.

Le report d'une décision entraînerait un défaut de paiement pour les travaux d'entretien et d'arrosage qui sont en cours et ceux à venir.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai à novembre 2017 : réalisation des travaux d'entretien et d'arrosage.

Août 2017 : réception de la facture de mi-saison d'arrosage.

Septembre 2017 : plantation de remplacements dans le cadre de la garantie.

Décembre 2017 : réception de la facture de fin de saison d'arrosage.

De mai à novembre 2018 : entretien et arrosage des arbres remplacés en 2017 dans le cadre de la garantie.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Lyne ARBOUR
Agente de recherche - Forêt urbaine

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-19

Daniel BÉDARD
Chef de division - Forêt urbaine

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel HODDER
Directeur - Direction de la gestion des parcs et
de la biodiversité

Approuvé le : 2017-07-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice - Service des grands parcs, du
verdissement et du Mont-Royal

Approuvé le : 2017-07-26



Dossier # : 1174922012

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) », pour la fourniture de 9 châssis-cabine légers de marque et modèle RAM 3500 pour une somme maximale de 344 107,53 \$, taxes incluses – Appel d’offres public 17-16071 (4 soum.).

Il est recommandé :

1. d'accorder à « Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 9 châssis-cabine légers de marque et modèle RAM 3500, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 344 107,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16071 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-07-28 13:58

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174922012

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) », pour la fourniture de 9 châssis-cabine légers de marque et modèle RAM 3500 pour une somme maximale de 344 107,53 \$, taxes incluses – Appel d’offres public 17-16071 (4 soum.).

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l’unité d’affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit à l’acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et des services centraux.

Dans le cadre de sa planification d’achat pour l’année 2017, le SMRA a identifié le besoin de remplacer neuf (9) camions légers muni d’une benne qui seront mis au rancart pour cause de désuétude.

Ce besoin a mené au lancement de l’appel d’offres public 17-16071 qui s’est tenu du 17 mai au 7 juin 2017. Le délai de réception des soumissions a été de 22 jours incluant les dates de publication et d’ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l’appel d’offres était de 150 jours civils suivant la date fixée pour l’ouverture de la soumission. Aucun addenda n’a été émis durant la période de sollicitation.

L’appel d’offres était constitué de quatre articles lesquels faisaient référence à des configurations différentes de châssis-cabine légers. Le 20 juin dernier, la Ville procédait à l’annulation de l’article 4 car les châssis-cabine décrits au devis 23417A12 ne permettaient pas d’avoir un véhicule aménagé d’une benne avec une masse nette de moins de 4 500 kg. Un camion porteur de 2 ou 3 essieux ayant une masse nette supérieure à 4 500 kg oblige les conducteurs à détenir un permis de conduire de classe 3 (camion porteur) en lieu et place d’une classe 5 (véhicule de promenade). Devant cette contrainte, le SMRA a choisi de ne pas aller de l’avant avec cet achat. Le devis 23417A12 sera revu et corrigé en vue d’un prochain appel d’offres.

Conformément aux clauses administratives particulières de l’appel d’offres public 17-16071, l’octroi du contrat se fait en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

Le présent dossier nécessite l’approbation du comité exécutif car la dépense est supérieure à 100 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à « Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) », au montant de 344 107,53 \$, taxes incluses, pour l'achat de 9 châssis-cabine de marque et modèle RAM 3500 tel que décrit aux devis techniques 21417A12, 22317A12 et 22417A12 de l'appel d'offres public 17-16071. Essentiellement, il s'agit de châssis-cabine à deux roues motrices dotés d'un moteur à essence V6 de 6.4L, d'une cabine d'équipe ou régulière et de roues arrière simples ou doubles et dont le poids total à charge oscille entre 9 900 et 14 000 lbs. Les véhicules seront couverts par la garantie du fabricant pendant une durée de 36 mois ou de 60 000 km, selon la première éventualité.

Un châssis-cabine est l'élément structural porteur sur lequel on fixe en permanence un équipement et/ou un outil comme une benne, une plate-forme, une boîte de services, etc. Dans le cas présent, les châssis-cabine seront aménagés d'une benne fixe ou basculante.

JUSTIFICATION

Cet achat vise le remplacement de neuf (9) camions légers qui seront mis au rancart pour cause de désuétude. La liste des véhicules à remplacer est présentée en pièce jointe. La durée de vie d'un camion léger est de 10 ans pour les classes 212 et 214, et de 14 ans pour les appareils de classe 223, 224 et 234. L'âge des véhicules à remplacer se situe entre 13 et 14 ans.

Les camions légers munis d'une benne servent aux opérations de la voirie et des parcs notamment pour le transport en vrac. Les neuf (9) nouveaux véhicules seront mis à la disposition des arrondissements suivants :

- Anjou (1)
- Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (2)
- Île-Bizard-Sainte-Geneviève (1)
- Outremont (3)
- Lasalle (1)
- Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (1)

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 17-16071 pour lequel il y a eu 4 soumissionnaires.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle)	344 107,53 \$		344 107,53 \$
Fortier Auto (Montréal) ltée	346 118,44 \$		346 118,44 \$
Jacques Olivier Ford inc.	349 161,83 \$		349 161,83 \$
Donnacona Chrysler	363 711,92 \$		363 711,92 \$
Dernière estimation réalisée par le SMRA	368 954,78 \$		368 954,78 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			350 744,93 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			

$((\text{coût moyen des soumissions conformes} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	1,94 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	19 604,39 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) $((\text{la plus haute conforme} - \text{la plus basse conforme}) / \text{la plus basse}) \times 100$	5,70 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	- 24 847,25 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) $((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$	- 6,73 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	2 010, 91 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	0,58 %

Pour estimer la dépense à 368 954,78 \$, taxes incluses, le rédacteur du devis technique s'est basé sur un historique d'achat récent. Il y a un écart de 6,73 % entre l'estimation de la dépense et le montant du contrat à octroyer. L'écart de moins de 1 % entre les deux plus basses soumissions reçues confirme que les prix reçus sont compétitifs.

Un preneur du cahier des charges n'a pas présenté d'offre à la Ville car il ne s'agissait pas de son domaine d'expertise. Un autre preneur du cahier des charges n'a fourni aucun motif pour ne pas avoir déposé une soumission

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 344 107,53 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit : Un montant maximal de 314 217 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (17-066) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'achat d'un véhicule avec une motorisation 6 cylindres en lieu et place d'une motorisation 8 cylindres respecte les orientations de la Politique verte du matériel roulant 2016-2020. Cette mesure contribue à la réduction des émissions de GES.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d'entretien et de réparation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Émission du bon de commande en août 2017
- Livraison des véhicules en décembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Bruno CÔTÉ MARCHAND, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Bruno CÔTÉ MARCHAND, 20 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-20

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations
(mra)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2017-07-26



Dossier # : 1177526025

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme GE Multilin et à son agent exclusif au Québec, Gestion Trelec inc., fournisseurs uniques, pour la mise à jour du système PMCS / IEMS du réseau des eaux usées de la Ville de Montréal pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2021 pour la somme maximale de 489 241,62 \$ taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme GE Multilin et à son agent exclusif au Québec, Gestion Trelec inc., fournisseurs uniques, pour la mise à jour du système PMCS / IEMS du réseau des eaux usées de la Ville de Montréal, pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2021 pour la somme maximale de 489 241,62 \$, taxes incluses, conformément aux offres de service de ces firmes en date du 20 juin 2017 et 21 juin 2017;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-07-31 17:00

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177526025

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme GE Multilin et à son agent exclusif au Québec, Gestion Trelec inc., fournisseurs uniques, pour la mise à jour du système PMCS / IEMS du réseau des eaux usées de la Ville de Montréal pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2021 pour la somme maximale de 489 241,62 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) est alimentée par trois lignes à 25 kV en parallèle en provenance d'Hydro-Québec. La demande électrique de la Station peut atteindre 50 000 kW par temps de pluie. Cette énergie est distribuée aux équipements de procédé via un réseau complexe de distribution électrique.

Un système d'acquisition et de contrôle de données (SCADA : Supervisory Control and Data Acquisition) a été implanté de 2008 à 2012 à la Station afin de superviser l'ensemble du réseau électrique.

Ce système, fourni dans le cadre d'un contrat octroyé pour l'exécution de travaux de modernisation des protections électriques et des contrôles des groupes motopompes à la Station, était la Power Management Control System (PMCS) de GE Multilin.

Ce système permet l'acquisition et l'analyse de données de l'état de 84 disjoncteurs, de 25 contacteurs des pompes de relèvement des eaux usées et de 170 équipements numériques de protection et de mesurage électrique.

Actuellement, ces systèmes sont dans un état désuet et donc ne sont plus supportés par le manufacturier. Une mise à niveau de ces systèmes est donc requise.

Elle est également exigée pour permettre l'ajout du poste de transformation électrique 315 kV / 25 kV dont la mise en service est prévue en 2018 et qui s'inscrit dans le cadre du projet de désinfection.

Le système PMCS, soit PMCS /IEMS (Integrated Energy Management System) suite à la mise à niveau, est un outil de gestion opérationnelle, d'analyse de performance, de suivi des incidents et des pannes du réseau électrique de la Station. Il est donc un outil essentiel à l'alimentation électrique de l'ensemble des procédés de la Station.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0093 – 30 mars 2017 - Accorder un contrat à Générale Électrique du Canada International inc. pour la conception et la construction du poste de transformation 315 kV/25 kV à la station d'épuration Jean-R.-Marcotte (phase I), pour une somme maximale de 31 140 422,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 7057-AE (3 soum.)

CG09 0391 – 24 septembre 2009 - Octroyer un contrat à Gastier M.P. inc. pour l'exécution des travaux de modernisation des protections électriques et des contrôles des groupes motopompes à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix total approximatif de 2 021 178,02 \$, taxes incluses (4 soum.)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à GE Multilin et à Gestion Trelec inc., son agent exclusif au Québec, pour la mise à niveau des systèmes d'exploitation du serveur, des postes de travail ainsi que du PMCS.

GE Multilin procèdera à cette mise à niveau, mais aussi à l'intégration des éléments numériques ajoutés ou à être ajoutés sur les équipements électriques de la Station soient : 13 éléments de mesure et 64 disjoncteurs. GE Multilin fournira également le support pendant trois ans. Le détail des livrables est inclus dans la proposition de GE Multilin jointe au présent dossier.

Quant à la firme Gestion Trelec inc., elle fournira la préparation du serveur PMCS et la formation en français des employés de la Station ainsi que la traduction en français des documents techniques requis. Le détail de sa proposition est inclus en pièce jointe au présent dossier.

Il est à noter que la proposition de GE Multilin comprend l'option d'intégrer le système PMCS /IEMS mis à jour au nouveau PMCS du poste 315 kV. Or, cette option n'est pas requise actuellement et donc ne fait pas partie du présent contrat. Le montant total retenu de la proposition est donc de 359 600 \$ auquel il est prévu s'ajouter un montant de 27 920 \$ en contingence pour couvrir les pertes de temps associés à l'opération de la Station.

JUSTIFICATION

La Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) privilégie la mise à niveau du système PMCS existant plutôt que l'acquisition d'un nouveau système SCADA d'un autre fournisseur.

En effet, une acquisition d'un nouveau système engendrerait des coûts supplémentaires et des délais pour le remplacement des logiciels et leur reconfiguration pour 207 relais

numériques. Il a été estimé que les coûts associés à cette option s'élèvent à 1 400 000 \$ et donc presque trois fois plus élevé que le coût pour la mise à niveau. Ce coût, tel que soumis dans la proposition de GE Multilin, est conforme à notre estimation pour des services similaires.

GE Multilin étant le concepteur et le fournisseur original du système d'acquisition et de contrôle de données du réseau électrique PMCS mis en service en 2012, il est le seul à pouvoir effectuer la mise à niveau requise de celui-ci.

D'autre part, Gestion Trelec inc. étant son agent exclusif au Québec, ce dernier est donc également le fournisseur unique en matière de préparation du serveur et de formation.

Une lettre fournie par GE Multilin à cet effet est jointe à ce dossier.

De plus, le système PMCS /IEMS a été spécifié dans le contrat de construction du poste de transformation 315 kV / 25 kV qui est en cours. Le contractant devra dans le cadre de ce contrat intégrer tous les équipements et relais numériques, fournis en majorité par GE Multilin.

La proposition de la firme GE Multilin, fournisseur exclusif, est conforme aux exigences de l'article 573.3 par. 9 de la Loi sur les cités et villes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour mise à jour du système PMCS /IEMS pour le réseau d'eaux usées de la Ville de Montréal est de 489 241,62 \$ taxes incluses.

Ceci représente un montant de 446 742.81 \$ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce contrat n'est pas octroyé, la sécurité du réseau de communication de procédé de la Station sera compromise et un arrêt du procédé de collecte et de traitement des eaux usées pourrait ultimement survenir.

Également, puisque la mise à jour est exigée pour permettre l'ajout au PMCS /IEMS du poste de transformation électrique 315 kV / 25 kV, la mise en service de ce dernier qui est prévue en 2018 sera retardée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Début du contrat : septembre 2017;
- Fin du contrat : août 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie VIDAL, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

ENDOSSÉ PAR

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

Le : 2017-07-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2017-07-25

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-07-25



Dossier # : 1176947004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Valmont West Coast Engineering, une entente-cadre d'une durée de 36 mois, au montant de 5 056 768,65 \$ (taxes et contingence de 15% inclus), pour la fourniture de mobilier de feux de circulation, à la suite de l'appel d'offres public # 17-15794 (4 soumissionnaires).

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre, pour une période de 36 mois, pour la fourniture sur demande de mobiliers de feux de circulation.
2. d'accorder à la firme, Valmont West Coast Engineering, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin aux prix unitaires de sa soumission, ajustés selon les dispositions prévues au cahier des charges, pour une somme maximale de 5 056 768.65 \$ taxes et contingences incluses, le tout conformément aux documents d'appel d'offres public # 17-15794.
3. d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des unités d'affaires et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-31 11:31

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1176947004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Valmont West Coast Engineering, une entente-cadre d'une durée de 36 mois, au montant de 5 056 768,65 \$ (taxes et contingence de 15% inclus), pour la fourniture de mobilier de feux de circulation, à la suite de l'appel d'offres public # 17-15794 (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Dans ses pratiques usuelles, la Ville tient en inventaire le mobilier de feux de circulation en prévision des projets et du besoin d'entretien des feux existants. À cette fin, elle sollicite régulièrement le marché afin de renouveler son inventaire.

Le présent dossier fait suite à l'appel d'offres numéro 17-15794 et a pour objet de conclure une entente-cadre pour une période de 36 mois.

L'appel d'offres a été lancé le 8 mars 2017 pour une période de 18 jours de calendrier et un report de la date initiale de soumission de 6 jours a eu lieu.

L'ouverture des soumissions a été réalisée le 3 avril 2017.

Les soumissions sont valides pour une durée de 180 jours calendrier, soit jusqu'au 30 septembre 2017.

Il a été publié dans SEAO et dans Le Devoir.

Deux (2) addenda concernant cet appel d'offres ont été publiés.

- Addenda 1 publié le 9 mars 2017: amendement (modifications de quantité au bordereau de soumission)
- Addenda 2 publié le 23 mars 2017: amendement, questions et réponses (report de date, nouveau bordereau, mise à jour de dessins de référence)

Sur un total de six (6) preneurs du cahier des charges, quatre (4) firmes ont déposé une soumission:

- PRO BALLAST INC.
- MÉTAL POLE-LITE INC.
- INDUSTRIES PRECISION PLUS INC.
- VALMONT WEST COAST ENGINEERING

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0033 - 29 janvier 2015 - Annuler le contrat accordé à Power-Lite Industries inc. pour l'article 13 seulement - Appel d'offres public 12-12548 (CG13 0117) / Conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois avec Lampadaires Feralux inc. pour la fourniture de fûts, potences et rallonges pour feux de circulation - Appel d'offres public 14-13744 (3 soum.)
CG13 0117 - 25 avril 2013 - Conclure avec chacune des firmes : Power Lite Industries inc., Électroméga Itée, Tacel Itée, Métal Pôle-Lite inc., Pro Ballast inc. et Les Ventés Techniques Trelec enr., une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation - Appel d'offres public 12-12548 (9 soum.)

DESCRIPTION

Autoriser une nouvelle entente-cadre pour la fourniture sur demande de mobiliers de feux de circulation (fûts, capuchons, potences, rallonges et plaques de transition) selon les spécifications et devis fournis par la Ville, pour une période de 36 mois.

Une contingences de 15% est prévue pour combler d'éventuels besoins supplémentaires en cours de contrat.

Les prix soumis demeurent fermes pour toutes commandes émises dans la première année suivant l'émission de l'entente, par la suite une demande de révision de prix accompagnée des pièces justificatives pourra être soumise à la Ville pour les années subséquentes. Aucune augmentation supérieure à l'indice des prix à la consommation (IPC - Statistiques Canada) pour les douze mois précédant la période annuelle visée par la demande de révision ne sera acceptée par la Ville.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres du présent dossier comprend une clause relative à l'absence de collusion, manoeuvres frauduleuses ou malversation au cours des cinq ans précédant l'appel d'offres.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction des transports a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 5 117 430,44\$ (taxes et contingence de 15% incluses).

Ces mobiliers sont requis dans le cadre des projets et de l'entretien de signalisation lumineuse de la Ville de Montréal. Dans un tel contexte, le service utilisateur doit s'assurer que les produits nécessaires pour la réalisation du projet visé sont disponibles au Centre de distribution de la Ville de Montréal, pour les entrepreneurs ayant obtenu le contrat d'installation de ces équipements.

La conclusion de l'entente-cadre permettra d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont basées principalement sur les prévisions de consommation pour 36 mois fournies par la Direction des transports, soit 90% pour l'installation des équipements aux intersections planifiées et 10 % pour les besoins de l'équipe d'entretien. Le montant du contrat inclut aussi une provision de 15% pour les contingences et besoins supplémentaires émis en cours de contrat.

Analyse des soumissions :

Parmi les six preneurs du cahier des charges, deux preneurs n'ont pas soumissionné.

Électromega Ltée n'a pas déposé de soumission pour le motif suivant : Produit ou service non offert.

Éclairage Quattro inc. n'a pas déposé de soumission pour le motif suivant : Soumission déposée par la maison mère Valmont West Coast Engineering

Suite à l'analyse de conformité (administrative et technique), les quatre (4) soumissions reçues se sont avérées conformes.

Des quatre firmes soumissionnaires, Valmont West Coast Engineering est le plus bas soumissionnaire conforme.

Résultats de l'appel d'offres et comparaison avec l'estimation (taxes incluses):

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingence (15%)	Total
VALMONT WEST COAST ENGINEERING	4 397 190,13 \$	659 578,52 \$	5 056 768,65 \$
INDUSTRIES PRECISION PLUS INC.	4 413 257,89 \$	661 988,68 \$	5 075 246,57 \$
PRO BALLAST INC.	4 513 298,15 \$	676 994,73 \$	5 190 292,88 \$
METAL POLE-LITE INC.	4 795 992,42 \$	719 398,86 \$	5 515 391,28 \$
Dernière estimation réalisée	4 449 939,51 \$	667 490,93 \$	5 117 430,44 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			5 209 424,84 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			3,02%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			458 622,63 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			9,07 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 60 661,79 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 1,19 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			16 071,25 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0,37 %

L'écart entre l'estimation et le montant du plus bas soumissionnaire conforme est de -1.19 %. L'estimation avait pour sa part été réalisée en se basant sur les coûts soumissionnés lors de contrats similaires précédents.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture, sur demande, du mobilier de feux de circulation.

Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des requérants. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits. La Direction des transports est le principal utilisateur de cette entente-cadre.

Cette marchandise est tenue en inventaire au Centre de distribution de la Ville de Montréal et est accessible, sur demande soumise à la Direction des transports, à l'ensemble des arrondissements et des services municipaux de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette entente-cadre n'a pas de lien direct avec le développement durable par contre, le mobilier à acquérir dans le cadre de cette entente pourra servir aux développements de projets de signalisation lumineuse pour la sécurisation et la mise aux normes des feux de circulation.

Premièrement, la mise aux normes des feux permet d'améliorer les conditions de circulation et la mobilité des personnes en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes. De plus, la mise aux normes intègre au fonctionnement des feux de circulation de nouveaux paramètres favorables aux piétons et aux personnes à mobilité réduite, ce qui permet des déplacements plus sécuritaires pour les usagers des transports actifs.

Finalement, en favorisant une mobilité plus efficace sur le réseau routier, notamment pour le transport collectif, la mise aux normes des feux favorise le développement économique de Montréal tout en minimisant les émissions de gaz à effet de serre liées au domaine du transport.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs potentiels, afin de les informer de la conclusion des ententes-cadres et des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du Conseil municipal: 21 août 2017

Octroi du contrat : septembre 2017

Fourniture des biens : septembre 2017 à septembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Daniel LÉGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement : ; Service de l'approvisionnement , Direction
(Daniel LÉGER)

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chheng BUN
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-25

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-07-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-07-27



Dossier # : 1176859007

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat à Camions Inter-Anjou inc. pour la fourniture d'un châssis de camion et d'une boîte de fourgon de 15 pieds avec équipements et accessoires, pour une somme maximale de 355 030,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16103.

Il est recommandé:

1. d'accorder à Camions Inter-Anjou inc., le contrat pour la fourniture d'un châssis de camion et d'une boîte de fourgon de 15 pieds avec équipements et accessoires, pour une somme maximale de 355 030,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16103;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération pour un montant de 324 189,85 \$ (net de ristourne).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-07-31 11:36

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176859007

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat à Camions Inter-Anjou inc. pour la fourniture d'un châssis de camion et d'une boîte de fourgon de 15 pieds avec équipements et accessoires, pour une somme maximale de 355 030,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16103.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but d'améliorer la disponibilité et la fiabilité de son parc de véhicules, la Ville de Montréal a procédé au regroupement des ressources humaines et financières dédiées aux activités du matériel roulant le 1^{er} janvier 2017. Conséquemment, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est responsable de l'acquisition de tous les véhicules de la Ville.

Le SMRA souhaite acquérir un châssis de camion ainsi qu'une boîte de fourgon de 15 pieds avec équipements et accessoires pour les besoins du Centre environnemental Saint-Michel (CESM). Le camion servira à l'entretien des équipements lourds opérant dans la carrière du CESM, plus précisément pour la lubrification et la mise à niveau des fluides. Cette acquisition servira à remplacer l'appareil #30590167, lequel est désuet.

Pour acquérir le camion, l'appel d'offres 17-16103 s'est tenu du 24 avril au 28 juin 2017. Le délai de réception des soumissions a été de 65 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 150 jours civils suivant la date fixée à l'ouverture de la soumission.

Durant la période de sollicitation, cinq addenda ont été produits:

- Addenda no 1, émis le 10 mai pour des modifications à la clause administrative no 5 – Garantie de soumission et d'exécution.
- Addenda no 2, émis le 15 mai pour des modifications aux articles 11, 13.2 et 13.3 du devis technique.
- Addenda no 3, émis le 19 mai pour reporter la date d'ouverture des soumissions au 5 juin 2017 et pour le remplacement de la page 73 « Lettre d'engagement ».
- Addenda no 4, émis le 31 mai pour reporter la date d'ouverture des soumissions au 19 juin 2017.
- Addenda no 5, émis le 14 juin pour reporter la date d'ouverture des soumissions au 28 juin 2017 et pour des modifications aux articles 8.2.1, 8.4.1 et 8.4.2 du devis technique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à Camions Inter-Anjou inc. pour la fourniture d'un châssis de camion et d'une boîte de fourgon de 15 pieds avec équipements et accessoires, tel que décrit au devis technique de l'appel d'offres 17-16103.

Le châssis de camion proposé par le fournisseur est de marque et modèle International, Durastar 4400 tandis que le fourgon est de marque Leclair. Le camion sera doté d'un système de distribution de fluide et de graisse. Le fourgon sera muni de portes à battants et d'un marchepied à trois marches pour faciliter l'accès à la porte arrière. Le fourgon sera pourvu de coffres et de tiroirs extérieurs pour le rangement d'outils et d'équipements. Ceux-ci serviront également de protection latérale pour assurer la sécurité des piétons (exigences sur les véhicules lourds de la Ville de Montréal).

JUSTIFICATION

Il y a eu neuf (9) preneurs du cahier des charges et parmi eux, seulement deux (2) ont présenté une offre. Sept des neuf preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offres pour les motifs suivants :

arrivée en retard de l'heure prévue pour l'ouverture des soumissions, le produit sollicité n'est pas dans leurs fabrications standards de châssis de camion, des firmes sont spécialisées dans la fabrication (fourgon) n'ont pas réussi à trouver un concessionnaire pour le camion ou ne voulaient pas être maître d'oeuvre et désistement, car les prix ne seraient pas compétitifs dans ce type de projet.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 17-16103 pour lequel il y a eu deux (2) soumissionnaires conformes.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base	Autre (préciser)	Total
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	355 030,15 \$		355 030,15 \$
9081-0060 QUÉBEC INC. (FOURGONS ÉLITE)	363 571,65 \$		363 571,65 \$
Estimation	365 988, 42 \$		365 988, 42 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			359 300,90 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			1,20 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			8 541,50 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			2,41 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			- 10 958,27 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	- 2,99%
---	---------

Préalablement au lancement de l'appel d'offres, l'analyse d'achat antérieur avait permis d'estimer la dépense du contrat à 365 988, 42 \$, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 355 030,15 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit :
 Un montant maximal de 324 189,85 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 17-022) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération en 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'approbation du présent dossier entraînerait des délais dans les opérations du CESH en plus de faire perdre à la Ville des économies, puisque le CESH devrait aller en location pour assurer le suivi de ses activités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Livraison: 250 jours suite à l'émission du bon de commande

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
 Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :
 Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève MILOT
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-07-25

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations
(mra)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2017-07-28



Dossier # : 1176891003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction , Division des services administratifs et techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Dawco Inc., pour la mise aux normes du réseau électrique du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan de Montréal - Dépense totale de 3 259 265,50 taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public (BI-00051) - (dix soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 259 265,50 \$, taxes, contingences incluses, pour la mise au norme du réseau électrique du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan, comprenant tous les frais incidents ;
2. d'accorder à Les Entreprises Dawco Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 094 265,50 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (**#BI-00051**) ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-07-28 17:47

Signataire : Benoit DAGENAIS

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176891003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction , Division des services administratifs et techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Dawco Inc., pour la mise aux normes du réseau électrique du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan de Montréal - Dépense totale de 3 259 265,50 taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public (BI-00051) - (dix soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis sa construction en 1992, le Biodôme de Montréal est alimenté en électricité par la Régie des Installations Olympique, via le Stade Olympique, par une ligne normale (25 000 Volts) et une ligne d'urgence avec groupes électrogènes (25 000 Volts). C'est également le cas du Planétarium Rio Tinto Alcan depuis son ouverture en 2013.

L'électricité produite par la RIO transige par une sous-station 25 000 Volts, propriété de la Ville de Montréal, point d'entrée unique du réseau électrique du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan. La Ville procède à son entretien préventif régulier. Pour autant, après 25 ans, son réseau de distribution et de contrôle (dont certains équipements datent de 1976) doit être :

- mis aux normes, car des équipements sont en fin de vie et qu, après 40 ans, on ne trouve plus les composantes sur le marché pour les réparer;
- modernisé, notamment en automatisant le réseau électrique et en rendant indépendant chacune des institutions lors des manoeuvres d'entretien.

Un premier mandat sur l'état de désuétude du réseau électrique a été réalisé par la firme BBA en 2015. Cette étude a permis de cerner les besoins de mise aux normes des installations électriques et de mandater, en juin 2016, une firme d'ingénierie en électricité, Bouthillette Parizeau, pour réaliser les plans et devis.

Les plans et devis finaux et l'estimation des travaux ont été remis par ces professionnels le 12 avril 2017.

Un appel d'offres public pour la réalisation des travaux, portant le numéro BI-00051, a été lancé dans le journal Le Devoir le 18 avril 2017 et également publié à la même date sur le SÉAO, avec un dépôt des soumissions fixé initialement au 31 mai 2017 puis reporté au 07 juin 2017.

Quatre addenda ont été publiés :

- Addendum #1: Correction mineure au devis ;
- Addendum #2: Correction mineure aux plans;
- Addendum #3: Report de la date d'ouverture des soumissions
- Addendum #4: Correctif mineur au bordereau de soumission

La validité des soumissions est de cent-vingt (120) jours.

Étapes préalables :

	Coût, taxes incluses	Date de début	Date de fin
Contrat de Services professionnels Électricité - Étude de faisabilité et rapport technique BBA	23 914,80\$	18 mars 2015	20 août 2015
Contrats de Services professionnels - plans et devis - BPA	319 507,48 \$	23 juin 2016	décembre 2017

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 16 1065 (15 juin 2016) : approuver un projet de convention par lequel Bouthillette Parizeau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour les travaux de mise au normes du réseau électrique du Biodôme de Montréal (phase 2), pour une somme maximale de 319 507,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15050 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser l'octroi d'un contrat à prix forfaitaire à l'entreprise Construction Dawco Inc. pour les travaux de mise aux normes et de modernisation du réseau électrique du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan.

Ces travaux consistent principalement à remplacer, modifier ou ajouter :

- les armoires de distribution 600 Volts dans la sous-station 25 000 Volts;
- les panneaux de distribution 600 volts;
- les centres de contrôle de moteur (CCM);
- les armoires de contrôles/interrupteur de transfert des pompes d'incendie;
- un automate de gestion des disjoncteurs;
- un système de gestion d'énergie avec compteur et logiciel.

Les contingences prévues au projet sont de 15% du montant du contrat de l'entrepreneur.

Par ailleurs, un montant pour les incidences est également prévu pour ce projet afin de couvrir les dépenses suivantes :

Justification	Montant
Service de prévention de santé et sécurité au travail	10 000 \$
Location d'une génératrice temporaire afin de palier aux différentes demandes lors des coupures électriques par zone (hors contrat)	150 000 \$
Autre	5 000 \$
Total (incluant taxes)	165 000 \$

JUSTIFICATION

Dix (10) firmes de construction ont acquis le cahier des charges. Toutes ont déposé une soumission, soit 100 % des preneurs de cahier des charges.

À la suite de l'analyse des soumissions, neuf des dix soumissionnaires ont été jugés conformes. Un seul a été déclaré non conforme, car le soumissionnaire n'a pas signé sa soumission.

Le résultat des soumissions conformes se détaille comme suit :

Soumissions conformes	Montant (incluant taxes)	Contingences 15 % (incluant taxes)	Total (incluant les taxes)
1 -Entreprise de Construction Dawco Inc	2 690 665,65 \$	403 599,85 \$	3 094 265,50 \$
2 - Lambert Somec Inc.	3 032 366,75 \$	454 855,01 \$	3 487 221,76 \$
3 - Le Cie Loomex Électrique LTÉE	3 160 662,75 \$	474 099,41 \$	3 634 762,68 \$
4- Site Intégration Plus Inc.	3 266 532,89 \$	489 979,93 \$	3 756 512,82 \$
5- Ondel Inc.	3 358 581,90 \$	503 787,29 \$	3 862 369,19 \$
6- Néoelect Inc.	3 563 787,10 \$	534 568,07 \$	4 098 355,17 \$
7- HMI Construction Inc.	3 776 698,80 \$	566 504,82 \$	4 343 203,62 \$
8- Installations Électriques Pichette Inc.	4 105 127,20 \$	615 769,08 \$	4 720 896,28 \$
9- Rial Électrique Inc.	4 515 068,30 \$	677 260,25 \$	5 192 328,55 \$
Dernière estimation du projet	3 051 311,18\$	457 696,68 \$	3 509 007,86 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			4 021 101,73 \$
Ecart entre la moyenne et la soumission la plus basse conforme (%)			30 %
Écart entre la plus haute et la plus basse soumission (\$)			2 098 063,05 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse soumission (%)			68 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-414 742,36 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-12 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			392 956,26 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			13 %

Un écart de -12 % est constaté entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels.

Cet écart peut s'expliquer par le fait que les professionnels qui ont préparé les plans et devis ont prévu une marge de sécurité plus élevée que le contractant dans leur estimation compte tenu de la complexité de réalisation de ce projet dans un lieu de nature patrimoniale tel que le Biodôme. L'entreprise Construction Dawco Inc. est une entreprise qui possède une grande expertise dans ce type de travaux.

Les vérifications démontrent que l'entreprise Construction Dawco Inc. ne figure pas au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), qu'elle possède une licence de la RBQ conforme et que son attestation de Revenu Québec est valide. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. La firme retenue possède son attestation de l'AMF, bien que l'exécution de ces travaux ne requiert pas une telle autorisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce projet de **3 259 265,50 \$** taxes, contingences et incidences incluses, sera assumé comme suit:

Un montant maximal de **2 834 760,17 \$** excluant taxes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # **17-044 - Programme commun de maintien d'actifs d'Espace pour la vie (CM17 0487)**. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux seront réalisés conformément aux politiques de la Ville en matière de développement durable, notamment sa politique de gestion des produits de démolition.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux nécessitent que le Biodôme soit fermé. Aussi, ils se réaliseront en majorité durant la fermeture du musée pendant le chantier du projet de la Migration du Biodôme. Les coupures électriques devront se faire en coordination avec ces travaux mais aussi avec les écosystèmes afin de réduire les impacts. Pour ce faire, une séquence bien précise de coupures électriques a été planifiée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue dans le cadre de l'octroi de ce contrat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 1) Octroi de contrat mi-septembre 2017
- 2) Réunion de démarrage début novembre 2017
- 3) Début des travaux janvier 2018
- 4) Fin des travaux novembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vincent ROY
Agent Technique Mécanique du Bâtiment

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-26

Jean BOUVRETTE
C/s services techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

René PRONOVOST
Directeur du Jardin botanique de Montréal
Tél : 514 872-1452
Approuvé le : 2017-07-28



Dossier # : 1172621003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 30 491 \$, taxes incluses, au contrat de collecte et transport de Services Matrec inc. pour bonifier le service de collecte des matières organiques dans le secteur de collecte 2B de l'arrondissement Lachine pour la période de septembre 2017 à avril 2018, majorant ainsi le montant total du contrat de 8 839 566 \$ à 8 870 057 \$.

Il est recommandé au Conseil municipal :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 30 491 \$, taxes incluses, pour bonifier le service de collecte des matières organiques dans le secteur de collecte 2B de l'arrondissement Lachine pour la période de septembre 2017 à avril 2018, majorant ainsi le montant total du contrat de 8 839 566 \$ à 8 870 057 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
3. cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-07-31 11:47

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1172621003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 30 491 \$, taxes incluses, au contrat de collecte et transport de Services Matrec inc. pour bonifier le service de collecte des matières organiques dans le secteur de collecte 2B de l'arrondissement Lachine pour la période de septembre 2017 à avril 2018, majorant ainsi le montant total du contrat de 8 839 566 \$ à 8 870 057 \$.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la Ville a la compétence en matière d'enlèvement, de transport et de dépôt des matières résiduelles. Ainsi, la Direction Gestion des matières résiduelles et infrastructures du Service de l'environnement est responsable de planifier les contrats de collecte et de transport des matières résiduelles auprès des citoyens dans les arrondissements de Montréal. La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Plan d'action 2010-2015* fixe un taux de valorisation de 60 % des matières organiques. En 2015, le taux de récupération de ces matières pour l'agglomération était de 17 %. Pour atteindre l'objectif fixé par la Politique, il est nécessaire de poursuivre l'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les arrondissements de la zone «Est» et des résidus mélangés (alimentaire et vert) dans les arrondissements de la zone «Ouest». Dans ce contexte, la Ville de Montréal a dévoilé en août 2015 la Stratégie montréalaise d'implantation de la collecte des résidus alimentaires 2015-2019.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie, des ajustements au calendrier d'implantation ont permis d'acquiescer à la demande de l'arrondissement Lachine (secteur Ouest, résidus mélangés) afin de devancer l'implantation de son dernier secteur non implanté. Le secteur 2B sera implanté à l'automne 2017 plutôt qu'au printemps 2018, ce qui engendre des coûts de collecte supplémentaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1098 - 21 septembre 2015 Accorder des contrats d'élimination, de collecte, de transport et de collecte ainsi que de transport, d'élimination de matières résiduelles à

diverses firmes pour des durées de 56, 58 ou 59 mois - Dépense totale de 76 145 764 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14213 1 (4 soum.)

DESCRIPTION

Le contrat de collecte et transport des matières organiques comprend la collecte en bordure de rue et le transport de la matière vers le site de transbordement situé à Vaudreuil-Dorion. L'arrondissement Lachine souhaite compléter l'implantation de son service de collecte des matières organiques et ainsi couvrir l'ensemble de ses immeubles de huit logements et moins. Le secteur de collecte 2B est déjà desservi par la collecte des résidus verts en attendant que la partie alimentaire, donc le bac brun, soit implantée.

La dépenses supplémentaire vise à combler l'écart entre ce qui est prévu au contrat et la nouvelle prestation de service (collecte des bacs bruns implantés et nouvelles dates de collecte).

JUSTIFICATION

L'accélération de l'implantation de la collecte des matières organiques désirée par l'arrondissement Lachine est un pas supplémentaire vers l'atteinte de l'objectif de récupération des matières organiques du gouvernement du Québec. La capacité de traitement du contrat par compostage est disponible pour desservir ce nouveau secteur et les outils de collecte sont également disponibles. Aussi, l'arrondissement Lachine démontre la volonté de mettre en place les moyens nécessaires afin d'améliorer les résultats de la collecte des matières organiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le devancement de l'implantation dans le secteur de collecte 2B engendre un ajustement du prix unitaire en 2017 de 780 \$ (896,81 \$ incluant les taxes) pour les mois de septembre à décembre. En 2018, pour les mois de janvier à avril, le prix unitaire sera également ajusté de 780 \$ pour égaler celui de 2019 et 2020, soit le prix pour une desserte totale de l'arrondissement par le service de collecte des matières organiques.

Les ajustements demandés pour 2017 et 2018 sont de 15 245,69 \$ par année incluant les taxes, pour un total de 30 491,38 \$.

Pour l'année 2017, les efforts au sein du Service d'environnement permettront d'assurer le financement de la dépense additionnelle. Pour 2018, la dépense additionnelle sera priorisée lors de la confection du budget.

La dépense sera assumée à 100% par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implantation du service de collecte des matières organiques par la distribution des outils de collecte et la sensibilisation des citoyens, répond aux objectifs du plan d'action *Montréal Durable 2016-2020* de l'administration montréalaise. Ce contrat fait partie intégrante de la priorité *Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources, Action 6 - Réduire et valoriser les matières résiduelles - Instaurer la collecte des matières organiques dans 100 % des immeubles de huit logements et moins.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le potentiel de valorisation des matières organiques doit être exploité à son maximum dans le but de respecter, sur le territoire de l'agglomération, les mesures inscrites dans le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté

métropolitaine de Montréal (CMM).

La collecte et le compostage des matières organiques font partie des actions nécessaires pour atteindre l'objectif de 60 % de valorisation de ces matières fixé par la *Politique québécoise de gestion de matières résiduelles* et par le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de la dépense additionnelle par le conseil municipal : août 2017

Début prévu de la collecte : septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois LESAGE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-27

Michel RABY
C/d collecte transport et traitement des
matières résiduelles

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Michel RABY
C/d collecte transport et traitement des
matières résiduelles

Approuvé le : 2017-07-28

Roger LACHANCE
Directeur

Approuvé le : 2017-07-28



Dossier # : 1171630001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le virement de 91 980,00 \$ taxes incluses, du poste des «dépenses incidentes» au poste des «dépenses contingentes» du contrat 14535 pour les travaux de réfection d'enveloppe et divers travaux intérieurs au Centre interculturel Strathearn (2453), situé au 3670-3680, rue Jeanne-Mance dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq Ltée (CM16 1059) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 358 291,73 \$ à 1 450 271,72 \$

Il est recommandé :

1. d'autoriser le virement de 91 980 \$, taxes incluses, du poste des «dépenses incidentes» au poste des «dépenses contingentes» du contrat 14535 pour les travaux de réfection d'enveloppe et divers travaux intérieurs au Centre interculturel Strathearn (2453), situé au 3670-3680, rue Jeanne-Mance dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq Ltée (CM16 1059) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 358 291,73 \$ à 1 450 271,72 \$ taxes incluses ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-21 11:59

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1171630001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le virement de 91 980,00 \$ taxes incluses, du poste des «dépenses incidentes» au poste des «dépenses contingentes» du contrat 14535 pour les travaux de réfection d'enveloppe et divers travaux intérieurs au Centre interculturel Strathearn (2453), situé au 3670-3680, rue Jeanne-Mance dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq Ltée (CM16 1059) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 358 291,73 \$ à 1 450 271,72 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre interculturel Strathearn a été construit en 1912 par les architectes Nobbs and Hyde pour abriter une école de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal. L'école Strathearn, telle que nommée jusqu'en 1977, a été acquise par la SHDM vers la fin des années 80 afin d'en faire un centre interculturel et ainsi perpétuer la vocation d'accueil, d'intégration des immigrants et de carrefour de la diversité culturelle Montréalaise. Ainsi, le bâtiment a été rénové et transformé en 1990 pour accueillir différents partenaires impliqués dans les domaines de la diversité sociale et de la culture. En 2001, il a été intégré au parc immobilier de la Ville lors des fusions municipales. Cette propriété est située sur un terrain de 1 556 m.c. dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal dans le secteur d'intérêt patrimonial "Mont Sainte-Famille" à la limite de l'arrondissement historique du Mont-Royal. Actuellement, les suites louées dans l'immeuble sont occupées exclusivement par des partenaires municipaux (15).

Ce bâtiment de 4 étages, d'une superficie brute totale de plus de 4 846 m.c. a été l'objet de peu de travaux majeurs depuis son acquisition par la Ville en 2001. Les travaux actuellement en cours ont pour objet d'intervenir sur l'enveloppe du bâtiment notamment de refaire la toiture de l'appentis arrière, de remplacer les portes du périmètre extérieur, d'effectuer la réfection des métaux ouvrés et principalement la réfection du mur nord présentant des signes d'affaissement importants.

Ces travaux sont effectués en respectant les caractéristiques des plans originaux de l'architecte Percy Nobbs qui fut l'un des premiers directeur de l'École d'architecture de l'Université McGill. Les travaux comprennent également des travaux pour augmenter le niveau de sécurité dans l'immeuble en installant un système de gestion des accès à l'immeuble, de la quincaillerie à clés contrôlés dans les aires communes et un contrôle des accès aux espaces dissimulés dans les cages d'escalier. Ces travaux sont avancés à plus de 50% alors que le budget des dépenses contingentes est engagé à plus de 70%. De plus, les travaux de démolition visant à remplacer la surface actuelle du mur Nord ont révélé d'autres conditions pour lesquelles de nouvelles interventions imprévues sont requises pour compléter l'ouvrage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 16 1059 - 26 septembre 2016 - Le conseil municipal accordait un contrat à Norgéreq Ltée pour les travaux de réfection d'enveloppe et divers travaux intérieurs au Centre interculturel Strathearn, situé au 3670-3680, rue Jeanne-Mance - Dépense totale de 1 521 286,73 \$ - Appel d'offres public 5770 (3 soum.)

CG07 0295 - 30 août 2007 - Le Conseil d'agglomération accordait un contrat de services professionnels à l'équipe formée de Riopel + Associés, architectes, Nacev Consultant inc. en génie mécanique et électrique et de Pasquin St-Jean et associés, experts-conseils en structure et génie civil, pour la réalisation de projets de protection de bâtiments corporatifs - Dépense totale de 500 000,00 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 07-10398 (7 soum.) et approuvait un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Voici l'état du dossier à ce jour :

- Contrat de base initial : 1 181 123,24 \$
- Solde du contrat de base : 533 746,15 \$ ± 50%
- Contingences initiales (15 %) : 177 168,49 \$
- Ordres de changements recommandés : 143 461,57 \$ ± 70%
- Solde des contingences initiales : 33 706,92 \$

- Ordres de changements en discussion : 66 756,36 \$

Le présent dossier consiste donc à effectuer un virement budgétaire du poste des «dépenses incidentes» au poste des «dépenses contingentes» du contrat 14535 «Réfection d'enveloppe et divers travaux intérieurs» afin d'augmenter le contrat de Norgéreq Ltée de 80 000,00 \$ (avant taxes) pour :

1. Assurer l'achèvement complet des travaux initialement prévus ;
2. Éviter que les délais associés aux autorisations de dépenses n'entravent grandement le déroulement des travaux ;
3. Réduire les impacts financiers des travaux accessoires qui sont requis (frais de retard et/ou de conditions saisonnières).

Actuellement, le chantier se poursuit dans les limites de la dépense autorisée malgré que certains travaux sont en attente d'approbation et/ou d'un virement de crédits budgétaires. La révision des propositions en attente d'approbation est en cours avec les consultants.

JUSTIFICATION

La majoration du contrat est toutefois requise afin de s'ajuster aux conditions de chantier d'un bâtiment dont la charpente et l'enveloppe ont été construites en 1912. En dépit des rénovations effectuées en 1990, plusieurs conditions de l'état de la maçonnerie et de la charpente se sont révélées grandement dégradées après la démolition des surfaces existantes.

Des contingences de 15 % ont été prévues au contrat initial de l'entrepreneur général. Toutefois, étant donné l'avancement du chantier et afin de couvrir les travaux accessoires qui, en raison de la nature des travaux de restauration et de l'état du bâtiment pourraient générer encore plusieurs directives de changement, par conséquent les contingences prévues doivent être augmentées (de près de 8%). Ces travaux supplémentaires risquent également de générer des délais supplémentaires et entraîner des frais de prolongation du chantier.

Le tableau qui suit résume le détail de la majoration de contrat demandée :

Description des changements en cours d'approbation et à venir	Montant (tti)
1) Remplissage derrière la nouvelle structure de support du revêtement (Axes D & E)	4 122,11 \$
2) Remplacement des blocs de chaînage du coin (Façades Est et Nord)	45 578,55 \$
3) Ajustement de la maçonnerie aux conditions du coin (Façades Nord et Ouest)	17 055,70 \$
A) SOUS-TOTAL Demandes en cours d'approbation (1 + 2 + 3)	66 756,36 \$
B) Solde des contingences actuelles	33 706,92 \$
C) SOUS-TOTAL Contingences requises changements en cours (A - B)	33 049,44 \$
D) - Budget de contingences additionnelles	58 930,56 \$
TOTAL - Virement de crédits budgétaires (C + D)	91 980,00 \$

Le montant du virement budgétaire à prévoir est de 91 980,00 \$, taxes incluses, pour l'augmentation du contrat de construction, majorant ainsi le montant total du contrat de base de Norgéreq Ltée de 1 358 291,73 \$ à 1 450 271,72 \$, taxes incluses, soit une augmentation de près de 8% par rapport au contrat initial. Cette augmentation porte à 22,8 % le montant total des contingences par rapport au contrat initial.

La portée des travaux incluse au projet est la même que celle définie dans le mandat original. Cependant, elle est ajustée aux conditions de chantier de l'enveloppe et de la charpente du bâtiment suite aux travaux de démolition.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du virement budgétaire est de 91 980,00 \$ taxes incluses, avant ristourne. Il sera assumé entièrement par la Ville centre. Le tableau des coûts ajusté est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet se conformera à la Politique de développement durable de la Ville et appliquera les directives écologiques en vigueur. Lorsque cela est possible et pertinent, les travaux sont planifiés pour réduire les impacts sur l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce virement (des incidences aux contingences), la Ville risque de ne pas être en mesure de réaliser les travaux accessoires qui sont nécessaires et cela entraînera la suspension des activités sur le chantier. En pareille situation, des impacts financiers supplémentaires sont à prévoir (frais de prolongation, travaux en conditions d'hiver, etc.). Les retards dans la réalisation des travaux auraient aussi pour effet de retarder le projet de murale urbaine prévu sur le mur Nord que le Service de la culture prépare.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Compte tenu de la situation actuelle, le SGPI présente ce dossier afin de réduire les impacts sur l'échéancier actuel :

Décision du CE : 9 août 2017

Décision du CM : 21 août 2017
Fin des travaux : Octobre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Guylaine VAILLANCOURT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gina TREMBLAY, Service de la culture
Patrice ALLARD, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Patrice ALLARD, 14 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc FERLAND
Gestionnaire immobilier, architecte p.a. Leed
BD+C

ENDOSSÉ PAR

Isabelle BONNEAU
Chef de division

Le : 2017-07-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2017-07-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services administratifs

Approuvé le : 2017-07-21

CE : 20.027

2017/08/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1177526023

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 108 986,23 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux mécaniques et civils à la station de pompage de la cellule 2 au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat 794-AE accordé à Socomec Industriel inc. majorant ainsi le montant total du contrat de 565 626,54 \$ (contrat de base, taxes et contingences incluses) à 674 612,77 \$, taxes incluses.

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 108 986,23\$, taxes incluses, pour compléter les travaux mécaniques et civils à la station de pompage de la cellule 2 au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte majorant ainsi le montant total du contrat de 564 626,54\$ (contrat de base, taxes et contingences incluses) à 674 612,77 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-07-26 11:22

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177526023

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 108 986,23 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux mécaniques et civils à la station de pompage de la cellule 2 au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat 794-AE accordé à Socomec Industriel inc. majorant ainsi le montant total du contrat de 565 626,54 \$ (contrat de base, taxes et contingences incluses) à 674 612,77 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) exploite un lieu d'enfouissement technique (LET) à l'usage exclusif de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) pour la disposition des résidus de cendres et de sables. Ce site d'enfouissement est localisé dans l'ancienne carrière Demix, au 11175, boulevard Métropolitain Est dans la Ville de Montréal-Est. Dans le cadre de l'exploitation de ce site, les eaux pluviales et le lixiviat sont captés par un réseau de drainage distinct et acheminés à la station de pompage pour être rehaussés vers les égouts en surface. Quotidiennement, sept à huit camions de 32 tonnes se rendent sur le site pour y déposer leur contenu de cendres ou de sables.

Le 25 août 2016, la Ville a accordé à Socomec Industriel inc. (Socomec) un contrat pour la réalisation de travaux mécaniques et civils à la station de pompage de la cellule 2 au LET. Ces travaux consistent à rehausser les puits de pompage, installer une deuxième pompe dans le puits existant ainsi qu'effectuer diverses interventions nécessaires à la protection de la santé et la sécurité des travailleurs œuvrant sur ce site.

Le contrat de base est de 565 626,54 \$, taxes incluses, dont 73 777,29 \$ (15 %) prévus pour des contingences.

Les travaux se déroulant dans les puits de la station, il fallait garder les lieux secs lors de

l'intervention des travailleurs afin d'assurer leur santé et sécurité. L'assèchement des puits a nécessité des activités non prévues initialement au devis telles l'intervention de plongeurs et l'étanchéisation des drains. Ces travaux non prévus, mais nécessaires au déroulement du projet ont fait l'objet de deux ordres de changement totalisant 44 426,91 \$ avant taxes.

Suite aux pluies inhabituelles du mois d'avril de cette année, ayant causé de multiples inondations sur l'île de Montréal, la Station fut complètement inondée. Un ordre de changement a été alors autorisé pour installer une pompe d'assèchement.

Le montant total des ordres de changement totalisait alors 62 577,34 \$, taxes incluses, soit 85 % des contingences autorisées.

De plus, l'inondation ayant causé un affaissement de terrain et un apport en grande quantité de gravats, de cendre et de gravier dans le puits, un monticule de plusieurs mètres s'est formé. Des travaux de récupération et de nivellement non prévus furent donc nécessaires.

La valeur de ces travaux a été évaluée à 71 621,20 \$ et dépassait donc le montant résiduel des contingences. Des travaux additionnels nécessaires ont été détectés également. Le montant de la totalité de ces travaux imprévus s'élève à 94 791,24\$ avant taxes.

Le 9 mai 2017, la Ville a reçu une communication de la part de la caution de Socomec, Intact Assurance (Intact), signalant son intervention dans le contrat. La caution y déclarait son intention de terminer les travaux prévus au contrat.

À cette date, les travaux non exécutés représentaient 30 % de ce qui était prévu au contrat.

Le 4 juin 2017, et après avoir fait état de la situation sur le chantier, Intact a informé la Ville par courriel qu'elle procéderait immédiatement à l'exécution des travaux contingents requis sous réserve d'être payée plus tard, indiquant que le fait de reporter les travaux sera préjudiciable à toutes les parties.

Intact fut donc avisé par le service juridique que le Service de l'eau entendait recommander aux instances décisionnelles de la Ville l'ajout de crédit supplémentaire au contrat en vue de compenser le coût des travaux additionnels causés par les inondations, en ajoutant que la décision, relative aux crédits additionnels ne serait connue et entérinée qu'à la fin de l'été.

À la date de rédaction du présent sommaire, les travaux contingents ont été finalisés et la caution procède à l'achèvement des travaux faisant partie du contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0473 – 25 août 2016 - Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour des travaux mécaniques et civils à la station de pompage de la cellule 2 au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 565 626,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 794-AE-16 (5 soum.)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser une dépense additionnelle de 94 791,24 \$, taxes incluses, pour payer les travaux imprévus dus entre autres aux inondations causées par les pluies intenses d'avril.

Ces travaux ont été complétés par la caution pour éviter des coûts et des délais additionnels sur le projet. Ils comprennent notamment :

- des travaux de récupération en espace clos de plusieurs tonnes de gravats à l'aide de camion vacuum et de lance haute pression – 71 621,20 \$ avant taxes;

- des travaux nécessaires pour corriger des lacunes dans la conception du système détectées lors des inondations :

- o rallongement des tuyaux de protection des flottes de mesure de niveaux pour empêcher leur empêtrement avec la mécanique de procédé et dont la nécessité a été détectée lors de l'inondation – 18 986 \$ avant taxes;

- o installation de support de câble additionnel pour la deuxième pompe – 4 184,04 \$ avant taxes

Suite à ces travaux, la mise en service de la pompe restera à faire. Il est recommandé de garder le résidu des contingences pour pallier à tout imprévu pouvant survenir lors de cette mise en service.

JUSTIFICATION

Selon les données climatiques d'Environnement Canada pour le pluviomètre de l'aéroport, les pluies enregistrées la première dizaine d'avril 2017 dépassent de loin la moyenne mensuelle historique (période de 1981 à 2010). Celle-ci, s'élevant à 198,3 mm, soit 3 fois supérieure à la normale climatique (67,7 mm).

Suite à ces fortes pluies, le puits de pompage dans lequel se tiennent les travaux a été inondé causant un affaissement de terrain et un apport en grande quantité de gravats, de cendre et de gravier formant un monticule de plusieurs mètres. De plus, des lacunes dans la conception ont été détectées et des corrections étaient nécessaires pour sécuriser les flottes et le câble de la deuxième pompe.

Ces travaux devaient impérativement être entrepris avant de pouvoir continuer les travaux restants à faire dans le contrat.

L'entrepreneur sur place étant le maître d'œuvre, il était nécessaire que ces travaux se déroulent alors dans le cadre de son contrat.

Il est donc recommandé d'autoriser les dépenses additionnelles de 108 986,23\$ taxes incluses au contrat original. Ce qui constitue 22% du contrat de base.

Par ailleurs, cette majoration est due à un imprévu au sens de l'encadrement administratif numéro C-06-DG-D-12-010 et la modification au contrat qui en découle est accessoire à celui-ci et n'en change pas la nature, au sens de l'article 573.3.0.4 de la Loi sur les cités et villes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour les dépenses additionnelles pour compléter les travaux mécaniques et civils à la station de pompage de la cellule 2 au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte sont de 108 986,23 \$, taxes incluses.

Ceci représente un montant de 99 518,95 \$ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où la dépense additionnelle est refusée, la Ville ne sera pas en mesure de payer la caution qui, agissant de bonne foi, a procédé à l'exécution des travaux contingents pour finaliser le contrat.

La mise en service de la deuxième pompe sera également retardée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Acceptation provisoire des travaux: Septembre 2017.
- Acceptation définitive et fin du contrat: Septembre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Chantale MASSÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie VIDAL, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-17

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2017-07-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-07-25

**Dossier # : 1177000006**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Ross And Anglin Limitée pour la réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2017 (projet 11-03) dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 760 962,39 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 689 995,27 \$ + incidences 70 967,12 \$) - Appel d'offres public 335401 - 5 soumissionnaires conformes.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 760 962,39 \$, taxes incluses, pour la réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2017 dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Ross And Anglin Limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 689 995,27 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 335401;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-24 13:19

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177000006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Ross And Anglin Limitée pour la réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2017 (projet 11-03) dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 760 962,39 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 689 995,27 \$ + incidences 70 967,12 \$) - Appel d'offres public 335401 - 5 soumissionnaires conformes.

CONTENU

CONTEXTE

Les structures du pont d'étagement Armand-Bombardier ont été construites en 1985. Situées dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, ces structures permettent le passage au-dessus des voies ferrées du CN entre le boulevard Henri-Bourassa Est et l'avenue Blaise-Pascal. Un plan de localisation est présenté en pièce jointe. D'une longueur de 270 mètres, le pont d'étagement Armand-Bombardier compte six voies de circulation, soit trois voies par direction séparées par une bande médiane, et deux trottoirs aménagés de chaque côté. En porte-à-faux sur les côtés extérieurs du tablier, le pont est muni de bacs de plantation et de belvédères en béton préfabriqué auxquels sont intégrés les parapets du pont. L'ouvrage est complété par deux murs de soutènement de part et d'autre du pont. Les deux murs du côté Nord du pont ont une longueur de 91 mètres et les deux murs du côté Sud du pont ont une longueur de 54 mètres.

L'ensemble de ces structures n'ont fait l'objet d'aucune réparation significative depuis leur construction et comportent plusieurs déficiences devant être corrigées.

Selon les dernières inspections effectuées, les parapets de béton sur le pont et les murs de soutènement montrent les défauts les plus importants. En août 2014, une sécurisation des sections de parapets présentant les détériorations de béton les plus avancées a été effectuée par mesure préventive. Cette opération de sécurisation consistait en l'installation, sur le trottoir situé du côté Est, de glissières en béton temporaires collées sur ces sections de parapets. De ce fait, le trottoir du côté Est est désormais fermé l'hiver puisque l'entrave créée par l'ajout de ces glissières sur le trottoir ne permet plus le passage des chenillettes assurant le déneigement du trottoir.

Les autres principaux défauts à corriger sont la surface de roulement du tablier du pont et les deux joints de dilatation. Également, le système de drainage du tablier est partiellement obstrué et expose aussi localement certaines surfaces de béton aux sels déglaçant.

Dans une optique de maintien de l'actif, des travaux de réfection de ces structures sont donc requis.

Il a été décidé de diviser le projet en deux contrats distincts. Le premier contrat contient les travaux nécessaires à la correction des défauts les plus importants, c'est-à-dire la réparation des parapets de béton sur le pont et les murs de soutènement. Le deuxième contrat contiendra tous les autres travaux de réfection des structures. Cette façon de procéder permettra de réparer dès 2017 les parapets, ce qui évitera de faire subir aux citoyens la fermeture du trottoir du côté Est pendant un autre hiver.

Le présent dossier décisionnel a pour objet le premier contrat, désigné « Contrat 2017 ». Le deuxième contrat, désigné « Contrat 2018 », fera l'objet d'un autre dossier décisionnel ultérieurement. Le Contrat 2018 est présentement à l'étape des plans et devis et l'appel d'offres est prévu à l'automne 2017, pour un début des travaux au printemps 2018.

Les tableaux ci-dessous présentent les grandes étapes du projet :

Étapes terminées :

	Coût (taxes incluses)	Date de début	Date de fin
· Avant-projet (SMi)	161 950,50 \$	octobre 2015	décembre 2016
· Plans et devis (SNC-Lavalin)	350 453,00 \$ *	décembre 2016	juin 2017 **

* Ce montant correspond au total autorisé pour la conception des plans et devis de l'ensemble du projet, c'est-à-dire qu'il inclut également les coûts associés à cette étape pour le Contrat 2018.

** Les plans et devis du Contrat 2018 sont en cours de réalisation et la fin est prévue à l'automne 2017.

Étape à autoriser dans le présent dossier :

	Coût (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue
· Travaux de réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2017	760 962,39 \$	septembre 2017	décembre 2017

Étapes à venir:

	Coût (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue
· Surveillance des travaux	N/D	septembre 2017	décembre 2017
· Assistance concepteur pendant les travaux et plans finaux (SNC-Lavalin)	69 311,53 \$ *	septembre 2017 **	décembre 2017 **

* Ce montant correspond au total autorisé pour l'assistance concepteur pendant les travaux et plans finaux de l'ensemble du projet, c'est-à-dire qu'il inclut également les coûts associés à cette étape pour le Contrat 2018.

** Étape prévue du printemps à l'automne 2018 pour le Contrat 2018.

Dans le cadre de la réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2017, un appel d'offres public portant le numéro 335401 a été préparé. Cet appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO du 23 mai au 19 juin 2017. La durée de la publication a été de 28 jours calendrier, incluant le jour de la publication et de la fermeture, ce qui respecte le délai minimum requis. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 17 octobre 2017.

Quatre (4) addendas ont été émis lors de l'appel d'offres 335401 :

- Addenda 1 émis le 2 juin 2017 : révision d'une page du formulaire de soumission, révision d'un plan de structure, révision d'un article des instructions aux soumissionnaires, ajout de deux articles et d'une annexe au cahier des clauses administratives spéciales et ajout d'un document normalisé;

- Addenda 2 émis le 5 juin 2017 : report de l'ouverture des soumissions (du 12 juin au 19 juin 2017);

- Addenda 3 émis le 13 juin 2017 : ajout d'un article au cahier des clauses administratives spéciales;

- Addenda 4 émis le 14 juin 2017 : publication du tableau des questions et réponses pendant la période d'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1298 - 28 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal.

CM14 1272 - 15 décembre 2014 - Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, adopter les Règlements modifiant: 1. le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003), 2. le Règlement sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055), 3. le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) (1144631006).

DESCRIPTION

Accorder un contrat de construction à Ross And Anglin Limitée pour la réalisation des travaux de réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2017.

Les travaux consistent, sans s'y limiter, à :

- réparer localement les parapets en béton sur le pont et les murs de soutènement ainsi que la face des murs de soutènement et des murs en retour des culées du pont;

- démolir complètement deux bacs de plantation en béton situés sur le côté Est du pont et reconstruire les parapets en béton à leur niveau;

- réparer ponctuellement les garde-corps en aluminium situés sur le dessus des parapets en béton du pont et des murs de soutènement;

- remplacer le mastic d'étanchéité dans les joints verticaux des parapets et des murs de soutènement;

- modifier localement l'extrémité des deux murs de soutènement situés du côté Sud du pont;

- enlever et réinstaller certains lampadaires situés sur les côtés du pont et des murs de soutènement là où requis pour permettre la réparation des parapets en béton;

- effectuer le maintien de la circulation et la mise en place d'une signalisation temporaire liée aux travaux.

Il est prévu que les travaux débutent en septembre 2017 et se terminent en décembre 2017. Cela représente un total de 12 semaines de travaux.

Dans le présent contrat, l'enveloppe des contingences pour pallier aux imprévus est de 15 % du coût total des travaux, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres, en raison des risques inhérents à des travaux de réfection de structures. Ces contingences représentent un montant de 89 999,38 \$ taxes incluses.

Également, des dépenses incidentes sont prévues dans le cadre de la réalisation du contrat. Ces incidences comprennent le contrôle qualitatif ainsi que les frais de protection des voies ferrées par les signaleurs du CN et représentent un montant de 70 967,12 \$ taxes incluses.

Le détail du coût de travaux, des contingences et des incidences du contrat est décrit à la section « Aspects financiers » du présent dossier.

Le mandataire ayant effectué la conception du projet assurera le soutien technique durant les travaux. La surveillance des travaux sera effectuée par un autre mandataire. Ces services seront payables selon la méthode horaire.

JUSTIFICATION

La réalisation du projet de réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2017 permettra de rétablir pleinement la fonctionnalité des dispositifs de retenue sur le pont et les murs de soutènement. Cela permettra l'enlèvement des glissières en béton temporaires et de rétablir ainsi le déneigement. L'ouverture du trottoir du côté Est pourra alors être de nouveau possible au cours de l'hiver 2017-2018, ce qui améliorera les déplacements des piétons en saison hivernale.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes avec le prix de base de la soumission, le montant des contingences et le montant total, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions reçues ainsi que les écarts entre ces soumissions et l'estimation.

Firmes soumissionnaires conformes*	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Ross And Anglin Limitée	599 995,89 \$	89 999,38 \$	689 995,27 \$
Entrepreneurs de Construction Concordia inc.	635 352,83 \$	95 302,92 \$	730 655,75 \$
Constructions ConCreate Ltée	740 978,24 \$	111 146,73 \$	852 124,97 \$
Construction DIMCO inc.	804 515,71 \$	120 677,36 \$	925 193,07 \$
Construction Carbo inc.	850 929,97 \$	127 639,50 \$	978 569,47 \$
Estimation des professionnels externes	545 274,07 \$	81 791,11 \$	627 065,18 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			835 307,71 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			21,1 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			288 574,20 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			41,8 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			62 930,09 \$
			10,0 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	40 660,48 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	5,9 %

* Les prix ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables. Cependant, seuls les documents relatifs aux 2 plus basses soumissions conformes ont été vérifiés (cautionnement, attestation de Revenu Québec, licence RBQ, etc.).

Lors de l'appel d'offres public 335401, sur quinze (15) preneurs du cahier des charges, cinq (5) ont déposé une soumission et dix (10) n'en n'ont pas déposé, ce qui représente respectivement des ratios de 33 % et 67 %. En ce qui concerne les motifs de désistements, un (1) preneur de cahier des charges sur les dix (10) qui n'ont pas déposé de soumission était un sous-traitant, alors que les autres preneurs n'ont pas indiqué de raison de désistement. La liste des commandes SÉAO, qui montre les preneurs du cahier des charges, est en pièce jointe.

Les cinq (5) soumissions déposées sont conformes.

L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire est supérieure à l'estimation réalisée par les professionnels externes responsables de la conception des plans et devis du projet, laquelle s'élevait à 627 065,18 \$, incluant les contingences et les taxes. La différence est de +62 930,09 \$, soit +10,0 %.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Ross And Anglin Limitée, détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 28 septembre 2015. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe du dossier.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été effectuées. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé est le suivant : 1118-4603-20. Une attestation valide délivrée le 12 avril 2017 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe du dossier.

L'analyse des soumissions démontre que Ross And Anglin Limitée est le plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le présent dossier, la dépense totale pour la réalisation des travaux de réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2017 s'élève à un montant maximum de 760 962,39 \$ taxes incluses et se détaille comme suit:

- Prix de base des travaux : 599 995,89 \$ (total des travaux tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres public);
- Contingences : 89 999,38 \$ (15 % du coût total des travaux tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres public). Le pourcentage de contingence de 15 % est prévu en raison des risques inhérents à des travaux de réfection de structures;

· Incidences : 70 967,12 \$ dont 23 999,83 \$ pour le contrôle qualitatif et 46 967,29 \$ pour les frais de protection des voies ferrées par les signaleurs du CN.

Cette dépense totale représente un coût net de 694 860,09 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale et sera imputée au Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), au Programme de réfection des structures routières - 46000.

Les crédits requis pour financer les travaux, qui sont entièrement assumés par la Ville centre, proviennent du règlement d'emprunt 16-011 - Réfection des structures routières.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation du projet de réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2017 permet d'assurer la pérennité des ouvrages d'art de la Ville de Montréal à long terme et la préservation du patrimoine des structures routières, lequel constitue un actif d'une très grande importance pour la Ville de Montréal, en plus d'améliorer les déplacements et la sécurité des citoyens sur le territoire montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision favorable à la présente demande d'octroi de contrat permettra de débiter à l'automne 2017 les travaux de réfection nécessaires à la correction des défauts les plus importants sur les structures du pont Armand-Bombardier, afin de rétablir pleinement la fonctionnalité des dispositifs de retenue et de permettre à nouveau l'ouverture du trottoir du côté Est au cours de l'hiver 2017-2018.

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté au-delà de la date d'échéance de la soumission, soit le 17 octobre 2017, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le SIVT se verrait alors obligé de reprendre un nouveau processus d'appel d'offres et d'en assumer les frais associés.

De plus, advenant le cas où la présente demande d'octroi de contrat serait retardée au-delà du conseil municipal du mois d'août ou refusée, le début des travaux de réfection devra être reporté en 2018. Ce report fera subir aux citoyens la fermeture du trottoir du côté Est pendant un autre hiver. Finalement, un report en 2018 du contrat visé par le présent dossier décisionnel retardera d'au minimum trois (3) mois le début des travaux du second contrat, ce qui pourrait faire en sorte que les travaux du Contrat 2018 ne puissent pas être réalisés en totalité en 2018, impliquant ainsi une nouvelle coordination avec le Bureau d'intégration et de coordination (BIC) de la Ville.

Impact durant les travaux :

Les travaux seront réalisés en deux phases. La phase 1 sera dans la direction Nord du boulevard Armand-Bombardier (côté Est du pont) et la phase 2 dans la direction Sud (côté Ouest du pont). Pendant ces deux phases, les travaux seront exécutés de façon à maintenir en tout temps deux voies sur trois ouvertes à la circulation entre l'avenue Marco-Polo et l'avenue Blaise-Pascal. Dans les tournebrides (voies de desserte locales du boulevard Armand-Bombardier faisant un virage en « U » sous le pont), des fermetures de la voie de stationnement du côté gauche seront aussi nécessaires. Le trottoir situé du côté de la phase qui sera en cours de réalisation sera fermé, mais le trottoir situé du côté opposé demeurera ouvert.

Des mesures de mitigation sont prévues dans les prescriptions techniques du cahier des charges afin d'atténuer ces inconvénients (voir pièce jointe).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été préparée et approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par le Conseil municipal;
Début des travaux : septembre 2017;

Fin des travaux : décembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique PARENTEAU, Service des infrastructures_voirie et transports
Éric PAINCHAUD, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Véronique PARENTEAU, 24 juillet 2017
Éric PAINCHAUD, 17 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic VACHON
Ingénieur - Chef de groupe conception - Ponts
et tunnels

ENDOSSÉ PAR

Jean CARRIER
Chef de division

Le : 2017-07-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-07-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-07-24



Dossier # : 1174087001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Hewitt Équipement Limitée, pour la synchronisation du réseau Hydro-Québec et des deux génératrices de 2 MW-600/347 V de l'usine d'eau potable Pierrefonds, pour une somme maximale de 101 790,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (10222) - (2 soumissionnaires - 1 seul conforme)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Hewitt Équipement Limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de synchronisation du réseau d'Hydro-Québec et des deux génératrices de 2 MW-600/347 V de l'usine d'eau potable Pierrefonds, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 101 790,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10222;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-07-28 10:28

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174087001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Hewitt Équipement Limitée, pour la synchronisation du réseau Hydro-Québec et des deux génératrices de 2 MW-600/347 V de l'usine d'eau potable Pierrefonds, pour une somme maximale de 101 790,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (10222) - (2 soumissionnaires - 1 seul conforme)

CONTENU

CONTEXTE

L'automatisation de transfert des charges en transition fermée active permet de transférer d'une façon automatique, transparente et sans aucune coupure les charges, notamment des génératrices vers le réseau Hydro-Québec et vice versa.

Le transfert des charges de l'usine d'eau potable Pierrefonds de la Direction de l'eau potable (DEP) du réseau d'urgence vers le réseau d'Hydro-Québec s'effectue actuellement en transition ouverte. Ce qui signifie qu'au retour du réseau Hydro-Québec à la suite d'une panne, l'opérateur est contraint d'arrêter les charges, préautoriser le retour vers le réseau d'Hydro-Québec et ensuite redémarrer progressivement les charges.

Afin d'éliminer les risques d'erreurs et de maintenir en tout temps l'alimentation électrique des charges à l'usine d'eau potable Pierrefonds, il est important d'automatiser le transfert des charges du réseau secouru vers le réseau d'Hydro-Québec et vice versa.

La réalisation de ces travaux permet aussi d'inscrire l'usine Pierrefonds au "Programme de gestion de la demande de puissance" lancée par Hydro-Québec en 2016 et, par conséquent, de bénéficier des avantages qui en découlent.

Dans le cadre de ce programme lorsqu'Hydro-Québec demande de transférer les charges sur les génératrices de la Ville aux pointes énergétiques de l'hiver, une compensation de ± 70 \$ par kilowatt sera versée à la Ville. Les retombées de ce programme durant un seul hiver peuvent couvrir entièrement les coûts des travaux associés à ce projet et le coût de consommation du carburant pour les génératrices.

En référence et à titre indicatif, au cours de l'hiver 2016-2017 la DEP a participé au "Programme de gestion de la demande de puissance" et les économies générées sont sommairement listées ci-dessous :

70 290,00 \$, pour l'usine Pointe-Claire;
15 891,00 \$, pour l'usine Dorval;
12 283,70 \$, pour l'usine Lachine;
29 845,00 \$, pour la station de pompage Châteaufort;
20 961,64 \$, pour la station de pompage Côte-des-Neiges.

L'appel d'offres public 10222 a été publié dans le journal Le Devoir et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 15 juin 2017. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 5 juillet 2017 dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de Ville. La durée de publication était de dix-neuf (19) jours. La durée de validité des offres est de cent vingt (120) jours, à compter de l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 2 novembre 2017.

Deux (2) addenda ont été publiés afin d'apporter certaines précisions administratives et techniques au contrat :

Addenda	Date d'émission	Description
1	2017-06-19	Dates et horaires des visites obligatoires et modification du bordereau de soumission.
2	2017-06-29	Précisions sur les spécifications des équipements, notamment des batteries de type gel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Hewitt Équipement Limitée, pour les travaux relatifs à la synchronisation du réseau Hydro-Québec et des deux génératrices de 2 MW-600/347 V de l'usine d'eau potable Pierrefonds.

Les travaux sont sommairement décrits ci-dessous :

1. la coordination avec les divers intervenants, notamment les services techniques d'Hydro-Québec;
2. la fourniture (livraison incluse), l'installation, le raccordement, les essais et la mise en service des équipements requis à l'achèvement de ce contrat, entre autres, une alimentation sans coupure (UPS), des batteries, une interface personne-machine (IPM), des relais de synchronisation, des sélecteurs, un panneau mural de type NEMA 4, des conduits et des conducteurs;
3. la reprogrammation de l'automate Omron existant selon la nouvelle description fonctionnelle;
4. la formation du personnel, la fourniture des manuels et des plans tels que construits (TQC) dûment signés et scellés par un ingénieur membre de l'ordre des ingénieurs du Québec.

Des dépenses contingentes de 15 % du coût du contrat, soit 13 277,03 \$, taxes incluses, ont été prévues dans le bordereau de soumission afin de couvrir les imprévus qui pourraient être rencontrés durant les travaux.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 10222, il y a eu quatre (4) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et deux (2) soumissions ont été déposées. Deux (2) firmes n'ont pas déposé de soumissions. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve en pièces jointes. Les motifs de désistement des deux (2) firmes sont les suivants :

- une (1) firme a indiqué ne pas se sentir confortable de travailler sur les équipements d'un compétiteur;
- une (1) firme n'offre pas les services requis dans l'appel d'offres.

Après analyse des soumissions, il s'avère que l'offre d'Hewitt Équipement Limitée est la seule conforme.

La soumission de Cummins Est du Canada SEC a été déclarée non conforme, car notamment, la section C du bordereau de prix n'a pas été fournie dûment signée par une personne autorisée et le prix soumis n'a pas considéré le montant prévu pour les contingences représentant 15 % des postes 1 à 4 de la section suscitée.

Soumission conforme	Prix de base (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Hewitt Équipement Limitée	88 513,50 \$	13 277,03 \$	101 790,53 \$
Dernière estimation réalisée par la Ville	98 303,63 \$	14 745,54 \$	113 049,17 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(11 258,64 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			(9,95 %)

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 9,95 %, soit -11 258,64 \$, taxes incluses, par rapport à l'estimation réalisée à l'interne.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et de celle des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec la soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (LIMCP) . Le soumissionnaire recommandé n'a pas à obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Toutefois, Hewitt Équipement Limitée détient une autorisation de l'AMF portant le numéro 2015-CPSM-1031542 valide jusqu'au 28 mai 2018. Une copie de l'autorisation AMF est jointe au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 101 790, 53 \$, incluant les contingences et les taxes.

La dépense de 101 790,53 \$, taxes incluses, représente un coût net de 92 948,32 \$, lorsque diminuée des ristournes de taxes fédérale et provinciale, et est financée par l'emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération à moins de disponibilités de la réserve.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Optimiser la distribution d'électricité dans tout le réseau d'Hydro-Québec lorsque la demande d'énergie est considérable surtout lors des pointes hivernales.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux de synchronisation sont nécessaires afin de garder les charges alimentées en tout temps, sans avoir recours à des mesures compensatoires, notamment les groupes motopompes assurant le maintien de la pression du réseau de distribution d'eau lors du transfert de l'alimentation en énergie électrique du réseau d'urgence (génératrices) vers le réseau d'Hydro-Québec.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Août 2017
Début des travaux : septembre 2017
Réception provisoire : novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie VOYER, Service des communications
Marie DESORMEAUX, Service des communications

Lecture :

Marie DESORMEAUX, 25 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Khaled BAHARI
Ingénieur en électricité

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-18

Caroline TURCOTTE
Chef de section

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André MARSAN
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2017-07-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-07-27



Dossier # : 1175895001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à la firme Développement Atrium Inc. pour réaliser des travaux de restauration des murs extérieurs des galeries 1 & 7 du bâtiment des filtres de l'usine de filtration (0396), du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Verdun situé au 999 rue Dupuis – Dépense totale de 712 807,30 \$ taxes incluses – Appel d'offres 5916 (3 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 712 807,30 \$, taxes incluses, pour le projet de restauration des murs extérieurs des galeries 1 & 7 du bâtiment des filtres l'usine de filtration (0396), du complexe de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Atrium Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 636 435,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5916;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-07-28 16:10

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1175895001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à la firme Développement Atrium Inc. pour réaliser des travaux de restauration des murs extérieurs des galeries 1 & 7 du bâtiment des filtres de l'usine de filtration (0396), du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Verdun situé au 999 rue Dupuis – Dépense totale de 712 807,30 \$ taxes incluses – Appel d'offres 5916 (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'usine de production d'eau potable Atwater est l'une des plus importantes en Amérique du Nord. Conjointement, avec l'usine Des Bailleys, elles assurent ensemble plus de 80 % des besoins de l'agglomération de Montréal.

Des investissements importants sont actuellement mis en œuvre pour modifier l'ingénierie du procédé de l'usine de production d'eau potable Atwater et pour mener à bien des projets de protection et de mise aux normes. Ainsi, faisant suite aux travaux de protection déjà entrepris, les travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) et de la tour d'eau (0791) sont rendus nécessaires.

En 2016, la firme Viau Bastien Gosselin architectes Inc. a été mandatée pour la réalisation des plans et devis et travaux de surveillance liés au projet de restauration extérieur dans les galeries 1 à 7 du bâtiment des filtres de l'usine de production d'eau potable Atwater de la Ville de Montréal

Afin de réaliser lesdits travaux, un premier appel d'offres public (numéro 5884) a été publié en novembre 2016. Trois (3) soumissions ont été reçues, mais aucune des soumissions n'a été retenue par la Ville, dont le plus bas soumissionnaire conforme, car son prix dépassait de 81,7 % l'estimation des professionnels.

Après vérification des documents d'appel d'offres et révision de l'estimation des coûts des travaux, un second appel d'offres public (numéro 5916) a été publié dans le Devoir, sur le

site internet de la Ville ainsi que dans le SÉAO (Système électronique d'appel d'offres) pendant 30 jours du 15 mai au 14 juin 2017. Cet appel d'offres fut lancé aux mêmes termes et conditions que le premier tout en respectant un délai raisonnable entre les deux appels d'offres. Aucun (0) addenda n'a été émis.

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville.

La soumission est valide pendant les cent cinquante jours (150) calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

Les documents d'appels d'offres ont été confectionnés selon l'encadrement administratif C-RM-SPO-D-16-001 *Utilisation du cahier des charges administratifs harmonisé pour les appel d'offres publics d'exécution de travaux*, date d'entrée en vigueur le 2016-08-09.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC 1113355 – 24 mars 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Viau Bastien Gosselin architectes Inc. pour la réalisation des plans et devis et travaux de surveillance liés au projet de restauration extérieur dans les galerie 1 à 7 du bâtiment des filtres de l'usine de production d'eau potable Atwater de la Ville de Montréal, pour une dépense totale de 99 963,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 16553-2-021 - (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Développement Atrium Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour réaliser des travaux de restauration des murs extérieurs des galeries 1 & 7 du bâtiment des filtres l'usine de filtration (0396), du complexe de production d'eau potable Atwater.

Les travaux de construction comprendront notamment :

- Le décapage et nettoyage, le rejointement le le remplacement de la maçonnerie;
- La réfection de béton et travaux de blocs de béton;
- Le remplacement d'allèges en béton et linteaux libre;
- L'enlèvement et d'ajout de crépis sur les fondations;
- La réparation et /ou ajout de joints de contrôle;
- Le remplacement de persiennes;
- L'ajout d'éléments structuraux;
- Les travaux d'excavation de petite envergure, de solinage et de remblai;
- Les travaux de scellement;
- Les travaux de gypse, plâtre et peinture;
- Les travaux d'éclairage de petite envergure;

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu cinq (5) preneurs du cahier des charges. Un total de trois (3) entrepreneurs ont déposé leur soumission, ce qui représente 60 % des soumissionnaires. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, certains d'entre eux n'avaient plus de disponibilité à leur carnet de commandes et d'autres n'avaient pas les ressources nécessaires pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels. Par conséquent, ils n'ont pas déposé de soumission.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévues de chantier.

JUSTIFICATION

En vertu des exigences formulées dans les documents d'appel d'offres, trois (3) soumissions reçues sont conformes. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité du gestionnaire de projet à la Ville de Montréal en pièce jointe n° 1.

Firmes soumissionnaires	Prix (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Développement Atrium inc.	553421,81 \$	83 013,27 \$	636 435,09 \$
Trempe Construction inc.	578 251,24 \$	86 737,69 \$	664 988,93 \$
St-Denis Thompsons Inc.	781 427,59 \$	117 214,14 \$	898 641,73 \$
Estimation des professionnels (\$)	399 745,39 \$	59 961,81 \$	459 707,20 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			733 355,25
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			15,23%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			262 206,65
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			41,20%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)			176 727,88
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)			38,44%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			28 553,83
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100)			4,49%

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est supérieur à l'estimation des professionnels qui était de 459 707,20 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 176 727,88\$ (38,44 %). Le différentiel entre l'estimation des professionnels et la plus basse soumission provient principalement des chapitres suivants : chapitre 04 - Ouvrages en maçonnerie, chapitre 08 –Portes et fenêtres, chapitre 09 - Produits de finition, chapitre 15 - Mécanique, chapitre 03 - Ouvrage de béton et chapitre 05 - Ouvrage métallique.

L'absence de question et d'addenda lors de l'appel d'offres montre que les plans et devis étaient assez clairs afin que les soumissionnaires puissent bien évaluer les coûts du projet.

L'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse est de 28 553,83 \$, soit 4,49 %.

En raison de la différence élevée entre les prix des soumissionnaires et l'estimation des professionnels (voir le tableau ci-dessus), le SGPI a fait faire une analyse de coût par un expert à l'interne après l'ouverture des soumissions du présent appel d'offres. Le résultat de l'estimation est approximativement de 640 000,00 \$. Ce montant se rapproche à celui des soumissionnaires.

En comparant aussi les deux appels d'offres lancés 5884 et 5916, les prix se tiennent malgré la sollicitation du marché sur des périodes différentes. Le montant du plus bas soumissionnaire conforme de l'appel d'offres 5884 était de 670 361,74 \$ alors que celui de l'appel d'offres 5916 est de 636 435,09 \$. L'écart de prix entre les deux soumissions est de

5 %.

La cohérence des prix entre les différentes soumissions est notable. Par conséquent, on peut conclure que les coûts déposés par les soumissionnaires correspondent à la portée des travaux et la valeur actuelle du marché. Enfin, il est porté à croire que l'estimation des professionnels a été sous-évaluée et qu'elle a plutôt été basée sur des travaux similaires, mais de plus grandes envergures ou basée sur les coûts d'un projet de construction neuve plutôt que de restauration ce qui expliquerait l'écart entre la soumission du professionnel et le marché.

L'analyse des soumissions faite par le gestionnaire de projet de la Ville de Montréal démontre que Développement Atrium Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Suite à cette procédure, la Ville de Montréal recommande l'octroi du contrat de construction du projet de restauration des murs extérieurs des galeries 1 & 7 du bâtiment des filtres de l'usine de filtration (0396) à l'usine Atwater à cette firme (voir le tableau d'analyse en pièce jointe n° 1).

La compagnie Développement Atrium Inc. ne figure ni au registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre des entreprises à licence restreinte RBQ.

Ledit contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. La compagnie, Développement Atrium Inc., ne doit pas obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder, incluant les taxes, est de 636 435,09 \$. Ce montant inclut les contingences qui s'élèvent à 83 013,27 \$, taxes incluses. De plus, un montant de 76 372,21 \$ (12 %), taxes incluses, est prévu pour les incidences. (référence au tableau des coûts en pièce jointe n° 2).

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) de la Direction de l'eau potable (DEP).

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront réalisés à 100 % en 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entrepreneur aura la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les exigences relatives à la gestion et l'élimination des déchets de construction/démolition ainsi qu'à la réutilisation ou recyclage des matériaux indiqués dans le devis, notamment par la mise en place de mesures de contrôle y indiquées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de contrat à Développement Atriums Inc. devra être complété dans les meilleurs délais afin de débiter la réalisation des travaux dès que possible puisque l'ensemble des travaux doit être terminé avant l'hiver.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication tel qu'entendu avec le service des communications à la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat au CG : Août 2017
Réalisation des travaux : Septembre à décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hélène MAHER, Service de l'eau

Lecture :

Hélène MAHER, 24 juillet 2017
Michel PÉRIARD, 19 juillet 2017
André MARSAN, 18 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurie DESNOYERS
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-18

Marie-Hélène LESSARD
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie DESJARDINS
Par intérim temporaire
Directrice du bureau de projet et des services administratifs

Approuvé le : 2017-07-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-07-26

CE : 20.032
2017/08/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.033

2017/08/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1177231068

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 2 521 000,01 \$ (contrat: 2 466 000,01 \$ + incidences: 55 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333714 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 521 000,01 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 466 000,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333714 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-27 08:46

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231068

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Instituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 2 521 000,01 \$ (contrat: 2 466 000,01 \$ + incidences: 55 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333714 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau. Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

- Réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
- Rapidité dans la réalisation des travaux;
- Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
- Rapidité de la remise en état des lieux;
- Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre comparativement à la reconstruction par excavation;
- Maintien de la circulation durant les travaux.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'égout, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'égout.

Pour mesurer l'évolution du coût par kilomètre des contrats de travaux de réhabilitation de conduites d'égout octroyés depuis 2008, une liste est annexée en pièce jointe.

Pour la période 2017-2018, il est prévu d'exécuter des travaux de réhabilitation de conduites d'égout sur une longueur totale révisée d'environ cinquante-six (56) kilomètres.

Déjà en 2017, d'autres contrats d'envergure ont été octroyés pour des travaux de même nature sur le territoire de la ville de Montréal. Étant donné les besoins importants en réhabilitation de conduites d'égout secondaires de plusieurs rues dans le contrat mentionné à l'objet du présent dossier, la DGSRE a mandaté la Direction des infrastructures (DI) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) afin de préparer les documents requis au lancement d'un nouvel appel d'offres et de réaliser ces travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0764 - 13 juin 2017 - Accorder un contrat aux Services Infraspéc inc., pour des travaux de réhabilitation de conduite d'égout par la technique de chemisage avec cure aux rayons ultraviolets sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 2 386 975,24 \$ (contrat: 2 336 975,24 \$ + incidences: 50 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333712 - 4 soumissionnaires (1177231041);

CM17 0462 - 24 avril 2017 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Saint-Léonard et du Plateau Mont-Royal. Dépense totale de 4 646 000,00 \$ (contrat: 4 561 000,00 \$ + incidences: 85 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333710 - 3 soumissionnaires (1177231022);

CM17 0459 - 24 avril 2017 - Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 10 996 128,21 \$ (contrat: 10 791 128,21 \$ + incidences: 205 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333709 - 3 soumissionnaires (1177231017);

CM17 0288 - 27 mars 2017 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent. Dépense totale de 4 633 000,00 \$ (contrat: 4 551 000,00 \$ + incidences: 82 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333708 - 3 soumissionnaires (1177231005);

CM17 0286 - 27 mars 2017 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Lachine, de LaSalle, d'Outremont, du Sud-Ouest et de Verdun. Dépense totale de 4 235 000,01 \$ (contrat: 4 155 000,01 \$ + incidences: 80 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333707 - 4 soumissionnaires (1167231070);

CM17 0287 - 27 mars 2017 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie. Dépense totale de 9 641 000,01 \$ (contrat: 9 471 000,01 \$ + incidences: 170 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333706 - 4 soumissionnaires (1167231069);

CM17 0157 - 20 février 2017 - Accorder deux (2) contrats de services professionnels pour une période de 36 mois : contrat #1 avec Tetra Tech QI inc. pour une somme maximale de 2 086 251,27 \$, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, le support technique et le contrôle de qualité et contrat #2 (un seul soumissionnaire conforme) avec Cima+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 1 626 692,17 \$, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites

d'égout, le support technique et le contrôle de qualité. Appel d'offres public 16-15591 - 5 soumissions reçues (1167231054).

DESCRIPTION

La longueur totale des conduites d'égout à réhabiliter par chemisage en 2017-2018 sera de 55,8 kilomètres, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 1,28 % de l'ensemble du réseau.

Le présent contrat prévoit réhabiliter une longueur de près de 4 kilomètres et les travaux seront réalisés dans les arrondissements suivants: Lachine, Plateau Mont-Royal, Sud-Ouest, Ville-Marie et Verdun. La liste des rues où des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable auront lieu est jointe au dossier ainsi que la description des actifs visés par les travaux.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises au requérant et aux arrondissements lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 224 181,82\$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation ainsi que de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Sur huit (8) preneurs du cahier des charges, trois (3) preneurs ont déposé une soumission et cinq (5) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 38 % et 63 %. Parmi les cinq (5) qui n'en ont pas déposé, deux (2) preneurs sont connues comme sous-traitants et les trois (3) autres n'ont pas mentionné leur désistement. La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les deux (2) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'estimation des professionnels de la Division de la conception des travaux est établie, avant la période d'appel d'offres, à partir de l'historique des appels d'offres pour des travaux de même nature tout en tenant compte de la complexité particulière des contrats.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation est de 11,2 %. La Division de la conception a examiné les trois (3) soumissions reçues dont l'une d'entre-elle est supérieur à l'estimation de soumission.

L'écart est en partie dû au fait que le plus bas soumissionnaire a inscrit un prix unitaire de 1,00 \$ sur deux items du bordereau alors que l'estimé prévoyait des prix unitaires de

300,00 \$ et 250,00 \$ pour les deux mêmes items.

Compte tenu de ce qui précède, la Division de la conception des travaux appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 2 521 000,01 \$ taxes incluses, incluant des incidences de 55 000,00 \$, taxes incluses.

Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 2 302 009,03 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 16-026 de compétence locale «Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout».

Le coût de certaines rues de ce contrat sera subventionné par le programme FEPTU (Fonds de l'eau potable et le traitement des eaux usées) pour un maximum de 83 %, laissant ainsi un impact estimé de 17 % à la charge des contribuables alors que le coût des autres rues sera entièrement subventionné par le programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec).

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée dans le document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux. Également, dans le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 9 novembre 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : septembre 2017

Fin des travaux : mars 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau
Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau
Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal
Robert MALEK, Lachine
Estelle ANDRÉ, Le Sud-Ouest
Jean CARDIN, Verdun
Louis-François MONET, Ville-Marie

Lecture :

Abdelwahid BEKKOUCHE, 21 juillet 2017
Kathy DAVID, 21 juillet 2017
Benoît MALETTE, 21 juillet 2017
Estelle ANDRÉ, 21 juillet 2017
Louis-François MONET, 20 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles GRONDIN
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-20

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-07-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur des transports, en remplacement
du directeur de service

Approuvé le : 2017-07-26

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	No du GDD :
333714	1177231068
Titre de l'appel d'offres : Travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal	
Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme	

Déroulement de l'appel d'offres	
Lancement effectué le :	Ouverture originalement prévue le :
19 - 6 - 2017	12 - 7 - 2017
Ouverture faite le :	Délai total accordé aux soumissionnaires :
12 - 7 - 2017	22 jrs

Addenda émis	
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	<i>Si addenda, détailler ci-après</i>
1	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda
3 - 7 - 2017	Modifications de quantités au bordereau - Branchement de puisard
	6 830.00 \$

Analyse des soumissions			
Nbre de preneurs	8	Nbre de soumissions reçues	3
		% de réponses	38
		Nbre de soumissions rejetées	0
		% de rejets	0.0
Soumissions rejetées (nom)		Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique	
Durée de la validité initiale de la soumission :		120	jrs
Prolongation de la validité de la soumission de :			jrs
Date d'échéance initiale :		9 - 11 - 2017	
Date d'échéance révisée :		JJ - MM - AAAA	

Résultats de l'appel d'offres			
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED	2 241 818.19	224 181.82	2 466 000.01
CLEAN WATER WORKS INC.	2 337 272.73	233 727.27	2 571 000.00
SADE CANADA INC.	2 878 054.20	287 805.42	3 165 859.62
Estimation	interne	2 523 873.71	252 387.37
		2 776 261.08	
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			-11.2%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			4.3%
Dossier à être étudié par la CEC : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> X			

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)					
	N.A.	OK		N.A.	OK
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>					

Recommandation	
Nom du soumissionnaire :	INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):	2 466 000.01
Montant des incidences (\$):	55 000.00
Date prévue de début des travaux :	Date prévue de fin des travaux :
5 - 9 - 2017	30 - 3 - 2018

CE : 20.035
2017/08/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.036
2017/08/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.037
2017/08/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1171009012**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 228 692,10 \$, taxes incluses pour des travaux contingents du Projet Bonaventure (Lots 26B, 35, 41B, 43B), dans le cadre du contrat octroyé à 9052-1170 Québec Inc. (Le Groupe Vespo) (CG16 0708) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 515 613,26 \$ à 2 744 305,36 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 228 692,10 \$, taxes incluses pour des travaux contingents du Projet Bonaventure (Lots 26B, 35, 41B, 43B), dans le cadre du contrat octroyé à 9052-1170 Québec Inc. (Le Groupe Vespo) (CG16 0708) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 515 613,26 \$ à 2 744 305,36 \$, taxes incluses.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-31 11:32

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1171009012

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 228 692,10 \$, taxes incluses pour des travaux contingents du Projet Bonaventure (Lots 26B, 35, 41B, 43B), dans le cadre du contrat octroyé à 9052-1170 Québec Inc. (Le Groupe Vespo) (CG16 0708) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 515 613,26 \$ à 2 744 305,36 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Nature du projet

La Ville de Montréal était propriétaire du tronçon de l'autoroute Bonaventure situé entre la rue de la Commune et la rue Notre-Dame, où les voies rapides prenaient fin. Plutôt que d'investir pour prolonger la vie utile de cette structure sur pilotis construite en 1966, la Ville a choisi de la remplacer par un boulevard urbain au niveau du sol. Cette opération d'envergure, qui constitue le cœur du Projet Bonaventure, contribue à renouveler une entrée majeure du centre-ville et à retisser les liens entre les secteurs lui étant adjacents.

Historique et état d'avancement du projet - Développement du concept d'aménagement

Au printemps 2009, un avant-projet détaillé a été rendu public pour le Projet Bonaventure. La même année, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été mandaté afin de mener une consultation sur cet avant-projet. À la lumière des recommandations de l'OCPM, trois séries d'ajustements au Projet Bonaventure ont été approuvées par la Ville respectivement en août 2010 (CE10 1239), en décembre 2012 (CE12 1994) et en décembre 2014 (CE14 1963).

Historique et état d'avancement du projet - Réalisation des travaux

Les principaux travaux relatifs à la mise en œuvre du Projet Bonaventure ont débuté à l'automne 2011. De façon générale, le chantier peut être divisé en trois grandes étapes portant respectivement sur :

1. le remplacement de la majorité des infrastructures souterraines du secteur de même que l'ajout d'un égout sanitaire dans certains tronçons de rues;
2. la réalisation des travaux associés à la construction du nouveau boulevard urbain et à la destruction conséquente de l'autoroute sur pilotis;

3. le réaménagement des rues est-ouest du secteur d'intervention de même que l'aménagement en lieux publics des îlots dégagés par la démolition de l'autoroute.

La **première étape** a été complétée en décembre 2014.

Les travaux de la **seconde étape** consistent au parachèvement des rampes de début et de fin d'autoroute. Ceux-ci ont été finalisés en décembre 2016, sauf divers correctifs qui sont en cours.

La **troisième étape**, qui sera complétée à l'été 2017, regroupe des travaux qui se subdivisent essentiellement en quatre contrats distincts:

- Les travaux de réhabilitation des sols, lesquels sont en lien avec le dossier 1161009014 (décision CG16 0610);
- Les travaux de réaménagement des rues est-ouest du secteur d'intervention de même que ceux de l'aménagement des lieux publics des îlots dégagés par la démolition de l'autoroute, en lien avec le dossier 1161009013 (décision CG17 0018);
- Les travaux d'implantation d'un système de transport intelligent et des feux de circulation permanents pour l'ensemble du projet en lien avec le dossier 1171009008 (CG17 0270);
- Les travaux d'aménagement de surface de la rue Duke, entre les rues Wellington et Brennan ainsi que des abords de l'aire d'exercice canin. Ces travaux font l'objet du dossier 1161009016 (CG16 0708).

Quant à ce dernier dossier, le 22 décembre 2016, la Ville de Montréal a octroyé à 9052-1170 Quebec Inc. (Le Groupe Vespo) un contrat pour la réalisation des travaux dont le coût était de 2 515 613,26 \$ (taxes incluses), incluant un montant de 2 286 921,16 \$ pour les travaux et 228 692,10 \$ pour les contingences, c'est-à-dire les travaux imprévus qui arrivent inmanquablement sur un chantier.

Soulignons que chacun de ces deux budgets doit être respecté distinctement. Voir le résumé sur le tableau ci-dessous.

Projet Bonaventure : travaux d'aménagement de surface de la rue Duke, entre les rues Wellington et Brennan ainsi que des abords de l'aire d'exercice canin

Coûts des travaux prévus initialement (A)	2 286 921,16 \$
Contingences prévues initialement (B)	228 692,10 \$
Total du contrat initial [(A) + (B)] = (C)	2 515 613,26 \$

Or, les travaux de décontamination plus coûteux que prévus principalement à cause de la quantité de matières résiduels à traiter. Il est donc proposer dans le présent dossier d'augmenter le budget des contingences.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0276 - 15 juin 2017 - Accorder un contrat à Neolect inc. pour la réalisation de travaux d'alimentation électrique des lampadaires le long des rampes Duke et de Nazareth, entre les rues Wellington et de la Commune - Dépense totale de 337 476,52 \$, taxes incluses.

CG17 0270 - 15 juin 2017 - Accorder un contrat à Électricité Grimard inc. pour

l'implantation de la deuxième et dernière phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure - Dépense totale de 4 147 295,85 \$, taxes incluses.

CE17 0430 - 22 mars 2017 - Accorder un contrat à IGF Axiom inc., pour la fourniture de services en matière de gestion de la santé et de la sécurité au travail - Projet Bonaventure - Dépense totale de 325 379,25 \$, taxes incluses.

CG17 0018 - 26 janvier 2017 - Accorder un contrat à Excavation Loïselle Inc. pour la réalisation de travaux d'aménagement de surface et d'infrastructures souterraines, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et de réaménagement des rues Ottawa, William, Notre-Dame et Wellington, entre les rues Duke et de Nazareth - Projet Bonaventure - Dépense totale de 15 078 846,35 \$, taxes incluses.

CG16 0526 - 29 septembre 2016 - Accorder un contrat à Électricité Grimard inc. pour l'implantation de la première phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure, pour une somme maximale de 1 818 634,09 \$, taxes incluses.

CG15 0465 - 20 août 2015 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction de la chute à neige Riverside, l'enlèvement du cintrage existant dans l'intercepteur sud et le réaménagement de surface afférent - Projet Bonaventure - Dépense totale de 2 273 000,00 \$, taxes incluses.

CG15 0458 - 20 août 2015 - Accorder à Lumca inc. plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 36 mois pour la fourniture des lampadaires requis pour assurer l'éclairage des rues et des trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales - Projet Bonaventure - Dépense totale de 916 324,84 \$, taxes incluses.

CG15 0484 - 20 août 2015 - Approuver un protocole d'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) quant au réaménagement de certaines entrées et sorties de l'autoroute Ville-Marie, dans le cadre du Projet Bonaventure

CG15 0413 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour le réaménagement définitif de la rue Duke, entre les rues Wellington et Saint-Jacques, de la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke ainsi que de l'entrée et de la sortie de l'autoroute Ville-Marie - Projet Bonaventure - Lots 5A-5C-5D-5E-5H-5J-22-24-25-30C-34A - Dépense totale de 19 114 603,56 \$, taxes incluses.

CG15 0395 - 18 juin 2015 - Autoriser une dépense additionnelle de 875 841,75 \$, taxes incluses, pour la prolongation d'une année du contrat intervenu avec Les Consultants S.M. inc. (CG14 0088) pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie et à l'assistance technique relatives aux travaux prévus de 2015 à 2017, dans le cadre du Projet Bonaventure, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 569 259,54 \$ à 4 445 101,29 \$, taxes incluses.

CG15 0267 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat à Béton Bolduc inc. pour la fourniture des pavés et dalles de bétons requis pour la réalisation des travaux de trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales - Projet Bonaventure - Dépense totale de 1 012 646,34 \$, taxes incluses.

CG15 0090 - 26 février 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William - Projet Bonaventure - Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29 - Dépense totale de 24 218 587,47 \$, taxes incluses.

CG15 0023 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la reconstruction

d'infrastructures souterraines et réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de structures et pour les travaux d'éclairage et de feux de signalisation dans les rues de Nazareth et Notre-Dame - Lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23 et 30A - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 10 443 514,69 \$, taxes incluses.

CE14 1963 - 17 décembre 2014 - Confirmer, dans le cadre du Projet Bonaventure, l'aménagement de nouveaux lieux publics permanents dans le quadrilatère formé des rues Wellington, de Nazareth, Saint-Paul et Duke / Prendre connaissance du concept d'aménagement élaboré pour l'ensemble des lieux publics prévus dans le cadre du projet.

CE14 1900 - 10 décembre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics visant l'acquisition des différents éléments de mobilier urbain requis dans le cadre de la réalisation du Projet Bonaventure.

CE14 1538 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics pour la réalisation des travaux qui débiteront en 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE14 1537 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises pour les travaux qui débiteront en 2015, dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE14 1318 - 27 août 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public visant à permettre l'acquisition des équipements d'éclairage de rue requis dans le cadre de la réalisation du Projet Bonaventure.

CE14 1032 - 25 juin 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public de services professionnels pour la réalisation d'interventions archéologiques requises en 2014 dans le secteur délimité par les rues Brennan, de la Commune et de Nazareth - Projet Bonaventure - Arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest / Approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CG14 0205 - 1er mai 2014 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville Inc., pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires, pour le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés et pour des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, de Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 - Projet Bonaventure. Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest. Dépense totale de 14 457 641,57 \$, taxes incluses (contrat : 12 960 000,00 \$ + incidences : 1 497 641,57 \$).

CE13 1382 - 11 septembre 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la livraison des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus en 2014 et 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE12 1994 - 5 décembre 2012 - Approuver diverses modifications au scénario de référence du Projet Bonaventure, notamment quant aux trajets des autobus métropolitains. Mandater le Bureau de projet mixte Bonaventure (BPMB) et la Direction des transports afin de poursuivre, sur la base de ce scénario de référence révisé, le travail relatif au volet « gestion des déplacements » du Projet Bonaventure.

CG11 0320 - 28 septembre 2011 - Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour des travaux d'élargissement des rues Duke et de Nazareth, de la rue Wellington à la rue Saint-Paul. Dépense totale de 2 686 783,92 \$, taxes incluses.

CE11 0893 - 15 juin 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la

réalisation de trois lots de travaux relatifs à l'aménagement de voies temporaires dans une partie des rues Dalhousie, de Nazareth et Duke, et ce, dans le cadre du Projet Bonaventure.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise un accroissement du budget des contingences pour le contrat relatif à la réalisation des travaux d'aménagement de surface de la rue Duke, entre les rues Wellington et Brennan ainsi que des abords de l'aire d'exercice canin.

Le montant initialement prévu pour les imprévus de chantier est de 228 692,10 \$ et continue d'être requis pour le reste des travaux. Le traitement des quantités imprévues de sols contaminés appelle une augmentation du budget des contingences du même montant.

Le tableau suivant récapitule les changements proposés (taxes incluses) :

Coûts des travaux prévus initialement (A)	2 286 921,16 \$
Contingences prévues initialement (B)	228 692,10 \$
Total du contrat initial [(A) + (B)] = (C)	2 515 613,26 \$
Contingences additionnelles proposées (D)	228 692,10 \$
Total du contrat révisé [(C) + (D)]	2 744 305,36 \$

Ainsi, le montant total majoré du contrat passerait à 2 744 305,36 \$ \$ (taxes incluses), incluant un montant inchangé de 2 286 921,16 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant total de 457 384,20\$ (taxes incluses) pour les contingences (B+D au tableau ci-dessus). Le montant des contingences représenterait ainsi 20% du coût total des travaux (A au tableau ci-dessus).

JUSTIFICATION

L'augmentation proposée du montant alloué aux contingences se justifie par la présence de quantité imprévisible de matières résiduelles qui ont été trouvées durant les travaux et ce, malgré qu'un plan précis fut élaboré avant la période de soumission.

Le risque lié à la présence d'une grande quantité de matières résiduelles enfouies est extrêmement difficile voir impossible à prévenir complètement.

Durant les travaux de décontamination, réalisés du 22 mars 2017 au 29 mai 2017, **les quantités de matières résiduelles traitées étaient nettement supérieures à celles prévues dans le bordereau de soumission.** Cela est dû principalement à l'hétérogénéité des sols et à la présence de matières résiduelles enfouies entre les fondations d'anciens bâtiments.

Il est donc recommandé d'ajuster à la hausse le montant alloué aux contingences afin que le projet puisse se réaliser dans sa totalité selon les critères de qualité visés et sans interruption des travaux. Ce montant permettra de couvrir les autres imprévus potentiels.

Il est important de souligner que le présent dossier n'aura aucun impact sur l'échéancier de livraison global du projet et que le budget total du projet Bonaventure de 141,7 M\$ est toujours respecté.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'augmentation proposée du montant alloué aux contingences est de 228 692,10 \$ (taxes incluses), ce qui équivaut à 10% du montant du contrat initial. Cette augmentation fait passer le montant total du contrat de 2 515 613,26 \$ (taxes incluses) à 2 744 305,36 \$ (taxes incluses).

Il convient de mentionner aussi que le montant des incidences du contrat initial qui s'élève

à 231 386,12 \$ (taxes incluses), soit 10% du montant du contrat initial n'est pas affecté par ces changements.

La dépense totale sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Cette dépense est prévue au programme triennal d'immobilisations 2017-2019 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports au projet 40501 - Havre de Montréal - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ensemble des lots de travaux liés au Projet Bonaventure auront permis entre autres :

- la démolition d'une structure autoroutière sur pilotis qui nuisait au redéveloppement et au retissage des secteurs lui étant adjacents;
- la transformation de plus de 25 000 m² de terrain dédié à une infrastructure autoroutière urbaine en lieux publics;
- l'aménagement de larges trottoirs plantés qui contribueront à augmenter le niveau de confort des piétons circulant dans le secteur;
- la plantation d'un nombre important d'arbres d'alignement dans des fosses drainées de grande dimension.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas augmenter le budget des contingences compromettrait la progression des travaux qui restent à réaliser dans ce contrat.

Cela aurait certainement des effets sur les autres lots de construction du projet Bonaventure en cours tant au niveau de la circulation qu'en terme d'image de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en collaboration avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- **Comité exécutif:** 9 août 2017
- **Conseil municipal:** 21 août 2017
- **Conseil d'agglomération:** 24 août 2017
- **Fin des travaux liés à ce dossier:** août 2017 (tel qu'initialement prévu).
- **Parachèvement du Projet Bonaventure:** septembre 2017 (tel que prévu).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paul KANAAN)

Validation juridique avec commentaire :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Guylaine VAILLANCOURT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lamine DIALLO
Ingénieur chargé de projet

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-21

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Tél : 514 872-9485

Approuvé le : 2017-07-27



Dossier # : 1170652006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Constructions A.G.L.P. pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Bain Lévesque (0302) situé au 955 rue Marianne Est dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal - Dépense totale de 670 534,20\$, taxes incluses - Appel d'offres public 5923 (9 soum.)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 670 534,20\$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Bain Lévesque (0302) situé au 955 rue Marianne Est dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Les Constructions A.G.L.P., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 588 524,83\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5923;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-07-28 13:53

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1170652006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Constructions A.G.L.P. pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Bain Lévesque (0302) situé au 955 rue Marianne Est dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal - Dépense totale de 670 534,20\$, taxes incluses - Appel d'offres public 5923 (9 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est très active depuis quelques années en matière d'accessibilité universelle afin que tout citoyen puisse utiliser ses services, programmes, communications et édifices.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) est responsable de mettre en œuvre des projets visant à améliorer les performances d'accessibilité aux bâtiments municipaux et prévoit une enveloppe budgétaire dédiée à la mise en oeuvre de ces projets. Il invite, annuellement, les dix-neuf (19) arrondissements et services corporatifs à présenter des projets nécessitant des travaux d'amélioration reliés à l'accessibilité et sélectionne les projets selon des critères préétablis par un comité composé de représentants du milieu des personnes handicapées ainsi que du SGPI.

--	--

C'est dans ce cadre que le projet d'accessibilité du Bain Lévesque (0302) situé au 955 rue Marianne dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal a été sélectionné lors des appels de projets du SGPI.

Un appel d'offres public a été annoncé dans Le Devoir et publié dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO). Cet appel d'offres a été lancé le 14 juin 2017, les offres ont été reçues et ouvertes le 17 juillet 2017. Un cautionnement de soumission valide pour une durée de 120 jours à partir de cette date étant exigé, porte la validité de cette soumission au 14 novembre 2017.

Trois (3) addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres. Le premier consistait à modifier les heures de visites des soumissionnaires, le deuxième à préciser différentes informations mentionnées aux plans et devis et le troisième à fournir des formulaires de soumission numériques et reporter l'ouverture des soumissions du 10 au 17 juillet.

Ces addenda ont été émis au moins 10 jours calendrier avant l'ouverture des soumissions. Leur émission a eu une incidence monétaire mineure sur l'estimation des coûts du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0580 - 16 mai 2016 Approuver un projet de convention par lequel Parizeau Pawulski architectes, Dupras Ledoux inc. et MLC associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 707 579,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (16-14862) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à l'entreprise Les Constructions A.G.L.P. afin de réaliser des travaux d'accessibilité universelle au Bain Lévesque (0302) situé au 955 rue Marianne dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal.

Ce projet corrigera les principales problématiques d'accessibilité de ces immeubles et améliorera les services municipaux offerts aux citoyens de l'arrondissement. Ces travaux correctifs sont conformes aux recommandations des professionnels, du SGPI, d'une firme spécialisée en accessibilité universelle, aux besoins émis par l'arrondissement et aux possibilités d'amélioration qu'offrent les édifices concernés.

L'envergure des travaux du projet se résume comme suit :

- amélioration des chemins d'accès extérieurs;
- amélioration de l'entrée principale;
- installation d'ouvre-portes automatiques;
- amélioration des vestiaires;
- amélioration des salles de toilette;
- amélioration des salles de douches;
- amélioration de la circulation intérieure et extérieure;
- amélioration de la signalisation;
- installation d'un dispositif d'accès à la piscine;
- réalisation de travaux connexes.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission est de 20 % car le projet consiste à réaliser divers travaux d'architecture, de mécanique, d'électricité et de génie-civil dans un immeuble existant.

La liste des dépenses incidentes prévues est la suivante :

- Gardiennage lors du chantier, réalisé par la sécurité de la Ville de Montréal ou un fournisseur externe;
- Service de quincaillerie par la Ville de Montréal;
- Service de raccordement au système de sécurité de la Ville de Montréal;
- Service de contrôle de qualité par le laboratoire de la Ville de Montréal;
- Fourniture et installation d'équipements aquatiques spécialisés pour les personnes handicapées.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, douze (12) entreprises se sont procurées le cahier des charges : Afcor Construction Inc., Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ), Construction Guillaume Mailhot, Construction Sojo Inc., Groupe Unigesco, Les Constructions AGLP inc., Groupe St-Lambert, MGB Associés, Procova inc., Rénovacoœur Rénovation inc., Sanitech et société générale de construction BPF inc. Neuf (9) soumissions ont été déposées et analysées par les professionnels. Suite à cette analyse, toutes les soumissions déposées ont été déclarées conformes aux exigences des documents d'appel d'offres.

Les soumissions conformes sont les suivantes.

Firmes soumissionnaires	Montant forfaitaire	Contingences	Total
Les Constructions A.G.L.P.	426 560,00\$	85 312,00\$	511 872,00\$
Groupe Unigesco inc.	465 145,04\$	93 029,01\$	558 174,05\$
Procova inc.	468 000,00\$	93 600,00\$	561 600,00\$
Groupe St-Lambert	469 002,24\$	93 800,45\$	562 802,69\$
MGB Associés	504 367,62\$	100 783,52\$	605 241,14\$
Afcor construction inc.	519 066,26\$	103 813,25\$	622 879,51\$
Construction Guillaume Mailhot	554 660,00\$	110 932,00\$	665 592,00\$
Construction Sojo inc.	576 689,00\$	115 337,80\$	692 026,80\$
SGC BPF	616 000,00\$	123 200,00\$	739 200,00\$
Dernière estimation réalisée par les professionnels	370 878,00\$	74 175,60\$	445 053,60\$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			613 265,30\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			19,81%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			227 328,00\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			44,41%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			66 818,400\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			15,01 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			49 728,00\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			9,71%

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée par Les Constructions A.G.L.P. est 15,01% (66 818,40\$ taxes exclues) plus élevé que l'estimation des professionnels qui était de 445 053,60\$, taxes exclues. Les professionnels justifient cet écart par les conditions de mise en oeuvre et de mobilisation qu'ils auraient sous-estimés. De plus, les professionnels mentionnent qu'il est difficile d'identifier précisément l'écart entre leur estimation et la plus basse soumission puisqu'ils ne sont pas structurés de la même façon.

Après analyse des soumissions, les professionnels recommandent l'octroi du contrat à Les Constructions A.G.L.P. qui a présenté la plus basse soumission conforme (voir pièce jointe no 1 - Analyse des soumissions et recommandations).

L'entreprise Les Constructions A.G.L.P. est autorisée à soumissionner puisqu'elle ne fait pas partie de la liste des entrepreneurs à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de la liste des entreprises non admissibles du RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 670 534,20. Ce montant comprend le prix forfaitaire de l'entrepreneur de 426 560,00\$, un montant pour travaux contingents de 85 312,00 \$, un montant pour dépenses incidentes de 71 328,00\$ ainsi que toutes les taxes applicables (voir pièce jointe no 2 - Tableau de calcul des coûts SGPI).

Le coût total maximal du contrat de l'entreprise Les Constructions A.G.L.P. de 588 524,83\$, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt 17-005 - Travaux de protection des bâtiments corporatifs.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre. La planification des déboursés est de 50% en 2017 et de 50% en 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les directives de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal qui ont été appliquées selon la nature et l'ampleur de ce projet sont la gestion des déchets de construction et l'utilisation de peinture sans composés organiques volatiles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'autorisation de ce dossier risque de compromettre la réalisation des travaux qui ont été coordonnés avec le calendrier des activités de l'immeuble.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'appel d'offres public du présent projet a été annoncé dans les journaux et publié dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Une affiche de chantier appropriée, prévue à même le budget du contrat, sera installée à l'extérieur des bâtiments pour informer les citoyens des travaux entrepris. De plus, les citoyens seront informés par l'arrondissement si la réalisation de ces travaux entraîne une modification ou un arrêt temporaire des services offerts à la population. À ce jour, aucune interruption ou modification des services à la population n'est envisagée car la mise en oeuvre des travaux du projet a été coordonnée avec tous les intervenants afin de l'éviter.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : septembre 2017

Fin des travaux : février 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Katherine CREVIER, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaétan LAROCHELLE
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-21

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilier

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs

Approuvé le : 2017-07-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-07-27

**Dossier # : 1170652005**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Unigesco inc. pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Natatorium de Verdun (3233) situé au 6500 boulevard Lasalle dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 2 142 429,40\$, taxes incluses - Appel d'offres public 5922 (8 soum.)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 142 429,40\$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au au Natatorium de Verdun (3233) situé au 6500 boulevard Lasalle dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Groupe Unigesco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 024 342,74\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5922;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-07-28 08:46**Signataire :**

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1170652005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Unigesco inc. pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Natatorium de Verdun (3233) situé au 6500 boulevard Lasalle dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 2 142 429,40\$, taxes incluses - Appel d'offres public 5922 (8 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est très active depuis quelques années en matière d'accessibilité universelle afin que tout citoyen puisse utiliser ses services, programmes, communications et édifices.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) est responsable de mettre en œuvre des projets visant à améliorer les performances d'accessibilité aux bâtiments municipaux et prévoit une enveloppe budgétaire dédiée à la mise en oeuvre de ces projets. Il invite, annuellement, les dix-neuf (19) arrondissements et services corporatifs à présenter des projets nécessitant des travaux d'amélioration reliés à l'accessibilité et sélectionne les projets selon des critères préétablis par un comité composé de représentants du milieu des personnes handicapées ainsi que du SGPI.

--	--

C'est dans ce cadre que le projet d'accessibilité du Natatorium de Verdun (3233) situé au 6500 boulevard Lasalle dans l'arrondissement de Verdun a été sélectionné lors des appels de projets du SGPI.

Un appel d'offres public a été annoncé dans Le Devoir et publié dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO). Cet appel d'offres a été lancé le 14 juin 2017, les offres ont été reçues et ouvertes le 17 juillet 2017. Un cautionnement de soumission valide pour une durée de 120 jours à partir de cette date étant exigé, porte la validité de cette soumission au 14 novembre 2017.

Deux (2) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres. Le premier consistait à modifier les heures de visites des soumissionnaires et le deuxième consistait à préciser différentes informations mentionnées aux plans et devis et reporter l'ouverture des soumissions du 10 au 17 juillet.

Ces addenda ont été émis au moins 10 jours calendrier avant l'ouverture des soumissions. Leur émission a eu une incidence monétaire mineure sur l'estimation des coûts du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0580 - 16 mai 2016 Approuver un projet de convention par lequel Parizeau Pawulski architectes, Dupras Ledoux inc. et MLC associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 707 579,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (16-14862) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à l'entreprise Groupe Unigesco inc. afin de réaliser des travaux d'accessibilité universelle au Natatorium de Verdun (3233) situé au 6500 boulevard Lasalle dans l'arrondissement de Verdun.

Ce projet corrigera les principales problématiques d'accessibilité de ces immeubles et améliorera les services municipaux offerts aux citoyens de l'arrondissement. Ces travaux correctifs sont conformes aux recommandations des professionnels, du SGPI, d'une firme spécialisée en accessibilité universelle, aux besoins émis par l'arrondissement et aux possibilités d'amélioration qu'offrent les édifices concernés.

L'envergure des travaux du projet se résume comme suit :

- amélioration des chemins d'accès extérieurs;
- amélioration de l'entrée principale;
- installation d'ouvre-portes automatiques;
- amélioration des vestiaires;
- amélioration des salles de toilette;
- amélioration des salles de douches;
- amélioration de la circulation intérieure et extérieure;
- amélioration de la signalisation;
- installation d'un dispositif d'accès à la piscine;
- réalisation de travaux connexes.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission est de 20 % car le projet consiste à réaliser divers travaux d'architecture, de mécanique, d'électricité et de génie-civil dans un immeuble existant.

La liste des dépenses incidentes prévues est la suivante :

- Gardiennage lors du chantier, réalisé par la sécurité de la Ville de Montréal ou un fournisseur externe;
- Service de quincaillerie par la Ville de Montréal;
- Service de raccordement au système de sécurité de la Ville de Montréal;
- Service de contrôle de qualité par le laboratoire de la Ville de Montréal;
- Service d'horticulture et d'arboriculture par la Ville de Montréal;

- Fourniture et installation d'équipements aquatiques spécialisés pour les personnes handicapées.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, seize (16) entreprises se sont procurées le cahier des charges : Afcor Construction Inc., Armature Bois-Francs inc.(ABF), Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ), Axe Construction inc., Céleb Construction Ltée., Construction Belfor Inc., Construction Braltek inc., Corporation de construction Germano, Groupe Unigesco inc., Jacob Électrique, Le groupe St-Lambert, Norgéreq Ltée., Procova inc., SIDCAN, Société générale de construction BPF inc. et Trempro Construction Inc.

Huit (8) soumissions ont été déposées et analysées par les professionnels. Suite à cette analyse, toutes les soumissions déposées ont été déclarées conformes aux exigences des documents d'appel d'offres.

Les soumissions conformes sont les suivantes.

Firmes soumissionnaires	Montant forfaitaire taxes exclues	Contingences taxes exclues	Total taxes exclues
Groupe Unigesco inc.	1 467 233,99\$	293 446,80\$	1 760 680,79\$
Axe Construction inc.	1 517 537,40\$	303 507,48\$	1 821 044,88\$
Le groupe St-Lambert	1 532 492,00\$	306 498,40\$	1 838 990,40\$
Corporation de construction Germano	1 629 219,00\$	325 843,80\$	1 955 062,80\$
Céleb Construction Ltée	1 639 000,00\$	327 800,00\$	1 966 800,00\$
Afcor Construction Inc.	1 674 711,12\$	334 942,22\$	2 009 653,34\$
Procova inc.	1 736 000,00\$	347 200,00\$	2 083 200,00\$
Construction Belfor Inc.	1 814 728,00\$	362 945,60\$	2 177 673,60\$
Dernière estimation réalisée par les professionnels	1 422 330,00\$	284 466,00\$	1 706 796,00\$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 951 638,23\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			10,85%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			416 992,81\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			23,68%

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	53 884,79\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	3,16%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	60 364,09\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	3,43%

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée par Groupe Unigesco inc. est 3,16% (53 884,79\$ taxes exclues) plus élevé que l'estimation des professionnels qui était de 1 706 796,00\$, taxes exclues.

Après analyse des soumissions, les professionnels recommandent l'octroi du contrat à Groupe Unigesco inc. qui a présenté la plus basse soumission conforme (voir pièce jointe no 1 - Analyse des soumissions et recommandations).

L'entreprise Groupe Unigesco inc. est autorisée à soumissionner puisqu'elle ne fait pas partie de la liste des entrepreneurs à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de la liste des entreprises non admissibles du RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 2 142 429,40\$. Ce montant comprend le prix forfaitaire de l'entrepreneur de 1 467 233,99\$, un montant pour travaux contingents de 293 446,80 \$, un montant pour dépenses incidentes de 102 706,38\$ ainsi que toutes les taxes applicables (voir pièce jointe no 2 - Tableau de calcul des coûts SGPI).

Le coût total maximal du contrat de l'entreprise Groupe Unigesco de 2 024 342,74\$, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt 17-005 - Travaux de protection des bâtiments corporatifs.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre. La planification des déboursés est de 50% en 2017 et de 50% en 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les directives de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal qui ont été appliquées selon la nature et l'ampleur de ce projet sont la gestion des déchets de construction et l'utilisation de peinture sans composés organiques volatiles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'autorisation de ce dossier risque de compromettre la réalisation des travaux qui ont été coordonnés avec le calendrier des activités de l'immeuble.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'appel d'offres public du présent projet a été annoncé dans les journaux et publié dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Une affiche de chantier appropriée, prévue à même le budget du contrat, sera installée à l'extérieur des bâtiments pour informer les citoyens des travaux entrepris. De plus, les citoyens seront informés par l'arrondissement si la réalisation de ces travaux entraîne une

modification ou un arrêt temporaire des services offerts à la population. À ce jour, aucune interruption ou modification des services à la population n'est envisagée car la mise en oeuvre des travaux du projet a été coordonnée avec tous les intervenants afin de l'éviter.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : octobre 2017 (après la fermeture de la piscine)

Fin des travaux : juin 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marlène M GAGNON, Verdun

Lecture :

Marlène M GAGNON, 26 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaétan LAROCHELLE
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-21

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilier

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services administratifs

Approuvé le : 2017-07-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-07-27

**Dossier # : 1177231062**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat aux Pavages Chenail inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Hamilton, du boulevard des Trinitaires à la rue Raudot dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 1 944 854,92 \$ (contrat: 1 747 371,49 \$ + incidences: 236 700,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 316004 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 944 854,92 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Hamilton, du boulevard des Trinitaires à la rue Raudot dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder aux Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 747 371,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 316004 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-31 11:30**Signataire :**

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231062

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat aux Pavages Chenail inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Hamilton, du boulevard des Trinitaires à la rue Raudot dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 1 944 854,92 \$ (contrat: 1 747 371,49 \$ + incidences: 236 700,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 316004 - 6 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leurs âges avancés et leurs états de dégradation structurale, les conduites d'égout unitaire (installées en 1920) ainsi que la conduite d'eau secondaire (installée en 1922) de la rue Hamilton ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Plusieurs réparations d'urgence de la conduite d'égout ont dû être réalisées par la Division des travaux publics de l'arrondissement. Ces tronçons n'ont pas été retenus dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation.

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son Programme de réfection du réseau routier local – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de

Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

La DGSRE et la Direction des transports du SIVT ont mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux intégrés d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Hamilton, du boulevard des Trinitaires à la rue Raudot dans l'arrondissement du Sud-Ouest, sur une distance d'environ 310 mètres, consistent en:

- la reconstruction de 140 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 375 mm et 450 mm;
- la reconstruction de 265 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre;
- la reconstruction de la chaussée là où requis;
- la reconstruction des trottoirs là où requis;
- la mise aux normes du réseau de Bell.

Les représentants de la Ville et de Bell Canada se sont mis d'accord pour intégrer les travaux de mise aux normes du réseau Bell dans les documents d'appels d'offres, chacun visant un objectif d'économie sur les frais et le temps relié à la gestion du chantier. La totalité des coûts de reconstruction pour répondre à la demande de Bell Canada est prévue au bordereau de soumission. Ces travaux au montant de 39 216,57\$ taxes incluses, représentent 2,24 % du coût total du contrat et seront entièrement payés par Bell Canada directement à l'entrepreneur. Ils seront exécutés par le sous-traitant de l'entrepreneur adjudicataire recommandé qui est accrédité par Bell Canada. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada s'engage à assumer le coût réel des travaux réalisés, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur.

Veillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec Bell et les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 158 851,95 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de chloration des conduites d'eau, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Sur vingt-trois (23) preneurs du cahier des charges, six (6) firmes ont déposé une soumission et dix-sept (17) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 26 % et

74 %. Parmi les dix-sept (17) qui n'en ont pas déposé, il s'avère que :

- deux (2) firmes sont connues comme sous-traitantes;
- une (1) firme a mentionné que le devis technique était trop spécialisé;
- une (1) firme a mentionné que la période de soumission ne lui convenait pas;
- une (1) firme a mentionné que les délais d'octroi de la Ville étaient trop longs;
- trois (3) firmes ont mentionné que leur carnet de commandes était complet;
- trois (3) firmes ont mentionné qu'elles manquaient de temps ou qu'elles n'étaient pas disponibles;
- six (6) firmes n'ont pas mentionné leur désistement.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

Le présent appel d'offres #316004 fait suite à deux (2) appels d'offres annulés. L'appel d'offres initial 316001 comprenait des travaux de reconstruction d'égout, d'aqueduc et de voirie ainsi que des travaux de réhabilitation sur plusieurs rues. Il a été publié en février 2017 et a été annulé, aucune soumission n'ayant été reçue. Il fût remplacé par l'appel d'offres 316002, publié du 13 mars au 12 avril 2017 et annulé en raison d'un écart défavorable de plus de 15 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la plus basse soumission conforme. Trois (3) soumissions avaient été déposées lors de cet appel d'offres. Il comprenait essentiellement les mêmes travaux que l'appel d'offres précédent.

Suite à ces sollicitations infructueuses du marché, les travaux de réhabilitation prévus ont été retirés et une décision a été prise de scinder les travaux dans la rue Hamilton (316004) et dans la rue Agnès (316003) afin de favoriser une nouvelle sollicitation avec des travaux de plus petite envergure.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les deux (2) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) de la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) a procédé à l'analyse des soumissions. Au total, six (6) entrepreneurs ont déposé une soumission. Il y a un écart défavorable de 17,3 % entre la plus basse soumission et l'estimation de soumission préparée par l'ÉÉC.

L'analyse détaillée de la plus basse soumission montre que l'écart se trouve principalement dans les activités des branchements de service d'eau et de drains. En considérant la période de l'année durant laquelle cet appel d'offres a été lancé, les prix élevés pourraient s'expliquer par le fait que les carnets de commandes des entrepreneurs étaient probablement remplis au moment de la soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale pour la Ville relative à ce contrat est de 1 944 854,92 \$ taxes incluses, et comprend :

- un contrat avec Les Pavages Chenail inc. pour un montant de 1 747 371,49 \$ taxes incluses;

- moins les travaux sur les infrastructures de Bell Canada pour un montant de 39 216,57 \$ taxes incluses, lesquels sont directement payés à l'entrepreneur par Bell Canada;
- plus des incidences de 236 700,00 \$ taxes incluses.

Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, est prévue et répartie entre les différents PTI des unités d'affaires de la façon suivante :

- 90,37 % au PTI de la DGSRE du Service de l'eau pour un montant de 1 757 495,32 \$, taxes incluses;
- 9,63 % au PTI de la Direction des transports du SIVT pour un montant de 187 359,60 \$, taxes incluses.

La dépense totale de 1 944 854,92 \$ représente un coût net de 1 775 911,77 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants :

- # 16-062 « 16-062 PG Renouv. Rés. Second. AQ et ÉG » pour un montant de 1 604 827,48 \$;
- # 17-008 « Programme de réfection du réseau routier local » pour un montant de 171 084,29 \$.

Une portion du coût net de 1 775 911,77 \$ est admissible à une subvention estimée à 1 604 827,48 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ce qui laisse un impact de 171 084,29 \$ à la charge des contribuables.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DGSRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau, des conduites d'égout et de la chaussée.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 19 octobre 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : septembre 2017

Fin des travaux : décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphane CARON, Le Sud-Ouest

Kathy DAVID, Service de l'eau

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voie et transports

Mohamed BECHIR BOUZAI, Service des infrastructures_voie et transports

Lecture :

Stéphane CARON, 24 juillet 2017

Kathy DAVID, 24 juillet 2017

Jean CARRIER, 21 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles GRONDIN
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-21

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-07-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures, en
remplacement du directeur de service

Approuvé le : 2017-07-31

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION - RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	316004
No du GDD :	1177231062
Titre de l'appel d'offres :	Travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Hamilton, du boulevard des Trinitaires à la rue Raudot
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres	
Lancement effectué le :	29 - 5 - 2017
Ouverture originalement prévue le :	21 - 6 - 2017
Ouverture faite le :	21 - 6 - 2017
Délai total accordé aux soumissionnaires :	22 jrs

Addenda émis	
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	1
<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda
13 - 6 - 2017	80 m.l. de moins de tuyau de 300mm en TBA et PVC
Impact sur le coût estimé du contrat (\$)	
(55 000.00)	

Analyse des soumissions			
Nbre de preneurs	23	Nbre de soumissions reçues	6
		% de réponses	26
		Nbre de soumissions rejetées	0
		% de rejets	0.0
<u>Soumissions rejetées (nom)</u>		<u>Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique</u>	
Durée de la validité initiale de la soumission :		120 jrs	Date d'échéance initiale :
			19 - 10 - 2017
Prolongation de la validité de la soumission de :		jrs	Date d'échéance révisée :
			JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres			
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
LES PAVAGES CHENAIL INC.	1 588 519.54	158 851.95	1 747 371.49
9129-2202 QUÉBEC INC. (TRAVAUX ROUTIERS METROPOLE)	1 669 418.21	166 941.83	1 836 360.04
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	1 769 999.99	177 000.01	1 947 000.00
LES ENTREPRISES MICHAUVILLE INC.	1 775 454.55	177 545.45	1 953 000.00
PAVAGES D'AMOUR INC.	1 821 893.85	182 189.39	2 004 083.24
LES ENTREPRISES CLAUDE CHAGNON INC.	2 128 520.60	212 852.06	2 341 372.66
Estimation	interne	1 353 828.35	1 489 211.18
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			17.3%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			5.1%
Dossier à être étudié par la CEC :		Oui <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)					
	N.A.	OK		N.A.	OK
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>					

Recommandation	
Nom du soumissionnaire :	LES PAVAGES CHENAIL INC.
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):	1 747 371.49
Montant des incidences (\$):	236 700.00
Date prévue de début des travaux :	11 - 9 - 2017
Date prévue de fin des travaux :	20 - 12 - 2017



Dossier # : 1171630002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Démolition Panzini inc. pour les travaux «Phase 1 : Déconstruction de l'édifice du 575 Elm et divers travaux de réhabilitation», situé au 575 Elm à Beaconsfield pour une somme maximale de 1 082 224,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5893 - Contrat 14868 - 1 soumissionnaire - Autoriser une dépense de 1 212 800 \$ taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 212 800,00 \$, taxes incluses, pour les travaux
«**Phase 1 : Déconstruction de l'édifice du 575 Elm et divers travaux de
réhabilitation**», situé au 575 Elm à Beaconsfield, comprenant tous les frais
incidents, le cas échéant ;
1. d'accorder à la firme Démolition Panzini inc., plus bas soumissionnaire conforme, le
contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1
082 224,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres
public (5893) ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au
dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'Agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-07-27 16:20

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1171630002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Démolition Panzini inc. pour les travaux «Phase 1 : Déconstruction de l'édifice du 575 Elm et divers travaux de réhabilitation», situé au 575 Elm à Beaconsfield pour une somme maximale de 1 082 224,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5893 - Contrat 14868 - 1 soumissionnaire - Autoriser une dépense de 1 212 800 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal, de concert avec le Conseil d'Agglomération et en accord avec les orientations du gouvernement du Québec, a adopté en 2004 une «**Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels**» afin de protéger le patrimoine naturel de l'île de Montréal. Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de la Ville de Montréal (SGPVMR) a été mandaté pour la planification et la mise en œuvre de cette Politique de concert avec les intervenants municipaux de l'Agglomération. Depuis son adoption, cette politique a mené à l'élaboration d'un plan d'action ainsi qu'à plusieurs réalisations. Les objectifs de protection et de mise en valeur ont permis d'identifier des actions prioritaires qui sont mises en œuvre progressivement. Le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme fait partie de cette réflexion en cohérence avec la vision générale du plan d'action pour la protection du patrimoine naturel de l'Ouest de l'île.

Le présent mandat pour la déconstruction du 575 Elm constitue une étape dans la mise en œuvre des objectifs et actions prioritaires pour aménager ce corridor écoforestier. D'une superficie de plus de 78 486 mètres carrés, ce site est constitué d'un milieu naturel riche et diversifié que traverse la rivière à l'Orme dans sa partie nord. Il est actuellement occupé par un bâtiment d'environ 5 600 mètres carrés qui ne cadre plus avec les objectifs de développement du site. À la demande du SGPVMR, le Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal (SGPI) entreprend la phase 1 pour déconstruire le 575 Elm dans le but de consolider les limites du parc-nature de l'Anse à l'Orme en y ajoutant près de 80 ha d'aires protégées du bois Angell. Le Service de l'Environnement de la Ville de Montréal est aussi impliqué dans la phase 1 pour la partie concernant la réhabilitation des sols. Une seconde phase est prévue à court terme pour reboiser la portion en friche et consolider le couvert végétal suite aux travaux de déconstruction. Le SGPVMR sera responsable de mettre en œuvre la phase 2.

Afin de procéder aux travaux de réaménagement du site, la Ville doit planifier la déconstruction de l'édifice selon les exigences de la réglementation en vigueur, de sa

Politique de développement durable et selon les priorités d'intervention du nouveau plan «**Montréal Durable 2016-2020**» pour la collectivité Montréalaise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0630 - 29 octobre 2015 - Le Conseil d'agglomération approuvait un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal faisait l'acquisition d'un immeuble sis au 575, rue Elm dans la ville de Beaconsfield pour un prix de 3 500 000 \$ plus taxes applicables aux fins d'agrandir le parc nature de l'Anse à l'Orme. - Dépense totale de 4 024 125 \$ taxes incluses - N/Ref. : 31H05-005-5817-01.

CG16 0412 - 22 juin 2016 - Le Conseil d'agglomération accordait un contrat de services professionnels à GHD Consultants Ltée pour une entente-cadre de services pour la réalisation d'études géotechniques, de caractérisation environnementale et d'inventaire des matières préoccupantes requis sur des immeubles municipaux pour une somme maximale de 1 474 077,23 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 16-14947 (5 soum.) et approuvait un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à la firme Démolition Panzini inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux «**Phase 1 : Déconstruction de l'édifice du 575 Elm et divers travaux de réhabilitation** ». Ces travaux de déconstruction des installations et du bâtiment comprennent les principaux éléments suivants, sans s'y restreindre :

1. La mise en place de mesures pour limiter les impacts sur le milieu naturel et contrôler les polluants ;
2. La déconstruction sélective du bâtiment en différentes phases simultanées et successives ;
3. La décontamination du site (réservoir et fosses septiques) ;
4. La décontamination du bâtiment (amiante, plomb, mercure, moisissures, etc.) ;
5. La désaffectation des infrastructures (entrée d'eau, infrastructures du champ d'épuration) ;
6. La gestion et la réduction des déchets de CRD (construction, rénovation et démolition) ;
7. Le tri des matières, la revente des matériaux auprès des recycleurs/récupérateurs.

Les preneurs du cahier des charges sont :

1. Démolition Panzini inc.;
2. Groupe DCR.

Les compagnies ayant effectué une visite du site sont :

1. Axxys Construction inc.;
2. Démolition Panzini inc.

Les preneurs du cahier des charges qui ont déposé une soumission sont :

1. Démolition Panzini inc.

JUSTIFICATION

Trois firmes ont manifesté de l'intérêt durant l'appel d'offres. Tous sont des entrepreneurs généraux (3). Il y a eu deux (2) preneurs du cahier des charges. Un autre entrepreneur (Axxys Construction inc.) a effectué une visite du site pour ensuite décider de ne pas participer à l'appel d'offres. Par la suite, Groupe DCR a annulé le rendez-vous pour la visite obligatoire s'excluant par le fait même du processus. Axxys Construction inc. et Groupe DCR inc. ont motivé leur décision de ne pas participer à l'appel d'offres vu l'ampleur du bâtiment à déconstruire en rapport avec l'organisation de leur entreprise. Au terme de l'appel d'offres, une seule soumission, celle de Démolition Panzini inc. a été déposée. La soumission de Démolition Panzini inc. est conforme. L'analyse des soumissions n'a révélé qu'une légère erreur de calcul (2 \$) dans l'addition du sommaire du bordereau. Le prix du contrat sur le bordereau de la section A - Sommaire va prévaloir tel que convenu avec le soumissionnaire. (Voir l'analyse de conformité des consultants en pièces jointes). Le montant de la soumission reçue comprend les contingences et les taxes applicables en vigueur.

Firmes soumissionnaires (Résultat vérifié de l'appel d'offres)	Prix de base (tx. inc.)	Contingences (tx inc.)	Total (tx inc.)
Démolition Panzini inc.	941 064,86 \$	141 159,72 \$	1 082 224,58 \$
Dernière estimation réalisée	1 568 023,30 \$	235 203,49 \$	1 803 226,80 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			Sans objet
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			- %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			Sans objet
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			- %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			- 721 072,22 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			- 40 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			Sans objet
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			- %

L'écart entre la soumission déposée et la dernière estimation des consultants est de près de -40 %. En l'absence d'autres soumissions déposées, la comparaison des résultats de l'appel d'offres ne peut s'effectuer qu'avec les évaluations du coût probable effectuées durant la planification et les autres projets similaires récents à la Ville. La dernière estimation présentée par les consultants apparaît ainsi comme étant très conservatrice dans son approche. Une autre soumission conforme aurait permis d'établir une meilleure base de comparaison, de mieux situer la position du coût moyen (son écart) entre les soumissions déposées et l'estimation des consultants.

En revanche, l'analyse de dossiers similaires, mis en oeuvre dans les dernières années à la Ville, révèle qu'il y a actuellement une grande disparité dans les prix soumis. Dans ce

contexte, une approche conservatrice est de mise car le marché de la déconstruction est relativement nouveau et certains entrepreneurs semblent mieux intégrés que d'autres dans l'industrie de la réutilisation, de la récupération et du recyclage. L'ampleur des projets est aussi un facteur d'influence. Les plus grands écarts à la baisse surviennent dans les projets de déconstruction d'envergure et inversement les écarts à la hausse sont notés dans les petits projets de déconstruction.

Dans le présent projet, l'analyse des résultats des soumissions par les consultants en comparaison avec leur évaluation des coûts souligne donc des écarts importants à tous les chapitres à l'exception du chapitre sur la réhabilitation environnementale. Il est à souligner que le montant total de l'évaluation de la Ville était similaire à celui des consultants. Notons que devant ce marché en émergence, les professionnels ont tendance à être très conservateurs dans leur évaluation comme le font ressortir les récents projets de la Ville dont les écarts se situent entre 20% à 50% inférieurs aux estimations. En définitive, malgré une très faible participation à l'appel d'offres, le marché est actuellement favorable. L'analyse de la soumission par les professionnels du dossier démontre que la firme Démolition Panzini inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent donc d'octroyer le contrat à cette firme (voir la recommandation en pièces jointes).

L'adjudicataire recommandé ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), ni sur le registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). Aucune personne associée au dossier ne figure sur la liste des personnes déclarées non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle. La firme Démolition Panzini inc. ne détient pas d'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) mais le présent contrat n'est pas visé par cette exigence.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 1 212 800 \$, taxes incluses, avant ristourne. Ces travaux sont prévus au programme de protection du PTI 2017-2019 du SGPVMR. Les contingences de 15 % (141 159,73 \$, taxes incluses) serviront à couvrir des imprévus qui pourraient survenir en cours de chantier.

Les incidences spécifiques de 6,1 % (65 641,94 \$, taxes incluses) serviront à couvrir toutes dépenses connexes au chantier comme par exemple sans s'y limiter, les frais de laboratoire, les frais d'expertise d'un expert en produits pétroliers, la radiation du réservoir pétrolier à risque élevé du registre de la RBQ et les interventions de la Ville de Beaconsfield sur le réseau d'alimentation d'eau pour désaffecter l'entrée d'eau du bâtiment. D'autres dépenses pertinentes pourraient s'avérer nécessaires en cours de route étant donné qu'il s'agit d'un terrain faisant maintenant partie d'un milieu naturel d'intérêt écologique reconnu par les instances provinciales et municipales. Un budget de dépenses incidentes générales de 6 % est également prévu au montant de 64 933,47 \$ taxes incluses. Le budget total des dépenses incidentes est de 130 575,42 \$ taxes incluses.

Le dépense totale maximale du projet de 1 212 800 \$, taxes incluses, sera assumée par le Service des grands parcs du verdissement et du Mont-Royal et la totalité du montant sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG-16049. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'Agglomération (voir l'intervention du Service des Finances).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet se conformera à la Politique de développement durable de la Ville et appliquera les directives écologiques en vigueur. Lorsque cela est possible et pertinent, les travaux sont planifiés pour réduire les impacts sur l'environnement. Ces travaux s'inscrivent également dans les priorités d'intervention :

1. du plan «**Montréal Durable 2016-2020**, Priorité 2 : Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources et,
2. de la «**Politique de Protection et de mise en valeur des milieux naturels**», Actions prioritaires 1 : Augmenter les superficies protégées du parc-nature de l'Anse à l'Orme, incluant le secteur du bois Angell.

Le zonage du terrain a également été modifié à la Ville de Beaconsfield des usages «**Habitation**» et «**Institutionnel et récréatif**» à l'usage «**Parc et espace public - Conservation (P2)**».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le retard dans l'octroi du présent contrat signifiera un retard dans la livraison des travaux et entraînera des dépenses supplémentaires pour un bâtiment excédentaire et inoccupé. La Ville cessera d'assumer la responsabilité civile de l'immeuble qui est sur un site éloigné en marge du bois Angell à Beaconsfield à partir du moment où l'entrepreneur assumera la maîtrise d'oeuvre du chantier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise pour la Ville de Montréal. La Ville de Beaconsfield a publié le projet tel que prévu par le règlement de la municipalité pour les projets de démolition afin d'émettre le permis.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La durée des travaux sera de 230 jours calendrier (incluant les jours fériés et les vacances de la construction).

Décision du CG : 24 août 2017

Réalisation des travaux : Septembre 2017 à avril 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

Les résultats de cet appel d'offres ne rencontrent pas les critères d'admissibilité de la Commission permanente sur l'examen des contrats à moins qu'il en soit décidé autrement par le comité exécutif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Anne DESAUTELS, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Xavier ROUX, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Julie - Ext BRUNELLE, Service de l'environnement

Lecture :

Julie - Ext BRUNELLE, 25 juillet 2017
Anne DESAUTELS, 25 juillet 2017
Xavier ROUX, 25 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc FERLAND
Gestionnaire immobilier, architecte p.a. Leed
BD+C

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-24

Carlos MANZONI
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs

Directrice de la gestion des projets immobiliers
par intérim du 25 au 28 juillet 2017

Approuvé le : 2017-07-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-07-27



Dossier # : 1177746001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Construction Deric inc. pour les travaux de réfection du mur de soutènement et des travaux divers au Quartier général du Service Incendie de Montréal situé au 4040 avenue du Parc, arrondissement Ville-Marie. Dépense totale de 3 850 575,38 \$ taxes, incidences et contingences incluses - Appel d'offres 5921 (5 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 850 575,38 \$ taxes, incidences et contingences incluses pour les travaux de réfection du mur de soutènement et des travaux divers au Quartier général du Service Incendie de Montréal situé au 4040 avenue du Parc, arrondissement Ville-Marie;
2. d'accorder à Construction Deric Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 938 417,22\$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5921);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses liées aux travaux sont assumées, après entente, à 100 % par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-07-31 13:41

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177746001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Construction Deric inc. pour les travaux de réfection du mur de soutènement et des travaux divers au Quartier général du Service Incendie de Montréal situé au 4040 avenue du Parc, arrondissement Ville-Marie. Dépense totale de 3 850 575,38 \$ taxes, incidences et contingences incluses - Appel d'offres 5921 (5 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le Quartier général du Service de sécurité incendie de Montréal est situé au 4040, avenue du Parc, dans l'arrondissement Ville-Marie. Le bâtiment d'intérêt patrimonial a été construit en 1930 dans le parc du Mont-Royal. Il a une superficie utilisable de 2 729,9 m², répartis sur un étage et un sous-sol.

Il est occupé en totalité par des espaces à bureaux pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Des investissements ont été faits dans les dernières années pour mettre à niveau une des entrées principales et pour la mise aux normes des issues à l'intérieur.

Une clôture temporaire a été installée à l'été 2014 autour du mur de soutènement de l'édifice pour protéger les usagers du parc du Mont-Royal. Le parement du mur de soutènement est en mauvais état. Certaines pierres sont tombées et brisées et d'autres parties menacent de s'effondrer.

À l'automne 2015, un escalier temporaire en contreplaqué a été installé sur l'escalier extérieur Nord, comme mesure préventive pour protéger les usagers de l'immeuble vu l'état de détérioration avancé des marches en pierre (voir photos en pièce jointe).

En 2015, la Ville a mandaté les firmes Beaupré Michaud et associés Architectes, CBA Experts-Conseils inc. et NCK inc. pour la mise en œuvre des projets de mise aux normes, de mise à niveau et de réfection de plusieurs composantes du Quartier général afin d'assurer l'intégrité du bâtiment et de protéger l'actif immobilier.

À l'automne 2016, la Ville a demandé à la firme CBA Experts-Conseils inc. de réaliser une étude de la climatisation de la salle électrique qui abrite les UPS, afin de repérer les risques actuels de défaillance des installations présentes. Cette étude constate que le système existant est désuet et démontre des signes avancés de vieillissement. De plus, plusieurs

non-conformités mettent à risque les équipements électriques qu'y sont installés.

L'appel d'offres public a été publié le 14 juin 2017 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le journal Le Devoir. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 12 juillet 2017. La durée totale de l'appel d'offres public a été de 29 jours calendriers. Six (6) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres.

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2017-06-20	Remplacement du bordereau de soumission, modifications au cahier des charges administratives spéciales et réponses aux questions des soumissionnaires.
2	2017-06-27	Réponse aux questions des soumissionnaires, modifications aux plans et devis en mécanique par l'addenda M-1 et modifications aux plans civils.
3	2017-06-28	Report de date d'ouverture de soumissions.
4	2017-07-03	Réponse aux questions des soumissionnaires et modifications aux plans de civil GC-05 et GC-06.
5	2017-07-03	Réponses aux questions des soumissionnaires et modifications au devis en électricité et mécanique par l'addenda ME-2.
6	2017-07-07	Réponses aux questions des soumissionnaires et clarifications sur le devis de décontamination.

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du 19 au 22 juin 2017.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0055 - 14 janvier 2015 - approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et associés Architectes, CBA Experts-Conseils inc. et NCK inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 454 040,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13921.

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu 12 preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et cinq (5) ont déposé leur soumission. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission figurent deux (2) entreprises de fournisseurs de matériaux de construction. Les cinq (5) entrepreneurs qui n'ont pas déposé de soumission n'ont pas de disponibilité ou n'avaient pas les ressources pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels pour la réalisation des travaux.

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à l'entreprise Deric Construction inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de réfection du mur de soutènement du Quartier général du Service de sécurité incendie de Montréal.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement à :

- Réfection des infrastructures au périmètre de l'édifice;
- Consolidation de locaux souterrains;

- Imperméabilisation des fondations;
- Restauration du mur de soutènement de la terrasse;
- Restauration de la base des murs extérieurs;
- Travaux de rétention des eaux pluviales;
- Restauration du parvis nord (escalier extérieur);
- Remise en état du site;
- Remplacement de la climatisation de la salle électrique et travaux connexes.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier.

JUSTIFICATION

Suite à l'analyse des soumissions, les deux plus basses ont été jugées conformes. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Construction Deric	2 938 417,22 \$	440 762,58 \$	3 379 179,81 \$
Trempro Construction	3 161 015,84 \$	474 152,38 \$	3 635 168,21 \$
Corporation de construction Germano	3 351 967,35 \$	502 795,10 \$	3 854 762,46 \$
Rainville et frères	3 611 001,38 \$	541 650,21 \$	4 152 651,59 \$
Hulix Construction	3 810 149,63 \$	571 522,44 \$	4 381 672,07 \$
Estimation des professionnels externes (\$)	3 459 862,19 \$	518 979,33 \$	3 978 841,52 \$
Coût moyen des soumissions reçues			3 880 686,83
(total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			14,84%
((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			1 002 492,26
(la plus haute - la plus basse)			
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			29,67%
((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)			
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$)			-599 661,71
(la plus basse - estimation des professionnels)			
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%)			-15,07%

$((\text{la plus basse} - \text{estimation des professionnels}) / \text{estimation} \times 100)$		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)		255 988,41
(la deuxième plus basse - la plus basse)		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)		7,58%
$((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$		

Note : tous les prix incluent les taxes

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 3 978 841,52 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 599 661,71 \$ (-15,07 %). Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et la plus basse soumission se trouve principalement aux ouvrages de maçonnerie; les professionnels mentionnent que cet écart pourrait être dû à une surévaluation de leur estimation des contraintes envisagées pour respecter les niveaux de bruit en période de nidification.

Ceci est le cas pour les deux plus bas soumissionnaires qui en moyenne ont soumis un prix plus bas pour le Chapitre 05 « maçonnerie » alors que l'estimation était de 773 000 \$.

Le coût moyen des soumissionnaires est de 3 880 686,57 \$ ce qui représente un écart de 14,86 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 1 002 492,26 \$, soit 29,67 %.

Si l'on compare l'estimation des professionnels à la moyenne des soumissionnaires, l'écart n'est que de -2,46 %. Cet écart est considéré comme étant acceptable.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Construction Deric inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse et de recommandation des professionnels en pièce jointe).

Construction Deric inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

Deric inc. détient une autorisation de l'AMF de contracter/sous-contracter avec un organisme public malgré que le présent dossier ne le requière pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 3 379 179,81 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 471 395,58 \$ (13,95 %), taxes incluses, est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les frais de laboratoire, de déménagement et d'entreposage, du mobilier pour déménager temporairement les occupants du Quartier général, ainsi que les frais de surveillance en archéologie, tel que requis par le Ministère de la Culture et des Communications.

Le montant à autoriser totalise 3 850 575,38 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Prévisions des déboursés : 27% des travaux seront réalisés en 2017 et le 73% restant sera finalisé en 2018.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du type et de l'envergure des travaux, il n'est pas requis d'atteindre la certification LEED, tel que demandé par la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville.

Toutefois, l'entrepreneur aura la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les exigences relatives à la gestion et l'élimination des déchets de construction/démolition ainsi qu'à la réutilisation ou le recyclage des matériaux indiqués dans le devis, notamment par la mise en place de mesures de contrôle indiqué au Fascicule 2-111 du devis de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est recommandé de procéder aux travaux de réfection du mur de soutènement, car il pose un risque à la sécurité des occupants du Quartier général du Service de sécurité incendie de Montréal et des usagers du parc du Mont-Royal.

Il est également recommandé de procéder au changement du système de climatisation de la salle électrique du Quartier général du SIM dans le but de préserver la durée de vie et le bon fonctionnement des équipements qui s'y trouvent.

Finalement, il est recommandé de réaliser les travaux d'aménagement extérieur afin de se conformer à la réglementation en vigueur en matière d'eaux pluviales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14502 - Mandat : 17655-2-001

Octroi du contrat au CG :	août 2017
Réalisation des travaux :	septembre 2017 à juillet 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carole GUÉRIN, Service de sécurité incendie de Montréal
Sylvie GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Pierre-Paul SAVIGNAC, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal

Lecture :

Pierre-Paul SAVIGNAC, 26 juillet 2017
Sylvie GIRARD, 25 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jarina GUEDES
gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-24

Jean BOUVRETTE
C/D services techniques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS
Par intérim temporaire
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs

Approuvé le : 2017-07-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-07-28



Dossier # : 1177231046

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord et de Saint-Léonard (PCPR 2017). Dépense totale de 6 429 017,02 \$ (contrat: 6 134 017,02 \$ + incidences: 295 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 332312 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 6 429 017,02 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord et de Saint-Léonard (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Roxboro Excavation inc., deuxième plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 134 017,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332312 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-27 14:00

Signataire : Alain DUFORT

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
 et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231046

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord et de Saint-Léonard (PCPR 2017). Dépense totale de 6 429 017,02 \$ (contrat: 6 134 017,02 \$ + incidences: 295 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 332312 - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 99 M\$ en 2017 afin de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR). Le PCPR vise à améliorer rapidement la qualité du réseau routier. Selon les experts dans le domaine¹, le traitement d'une chaussée d'autoroute par la technique de planage et revêtement permet d'en prolonger la vie sur une période allant jusqu'à 15 ans. En milieu urbain, la Direction des transports soutient que la durée de vie de la chaussée serait prolongée pour une période de 7 à 12 ans.

Parmi toutes les activités de maintien, le PCPR demeure l'activité à privilégier par le plan d'intervention intégrée 2016/25 (PII) pour la remise à niveau de la condition des chaussées à court terme. Nonobstant cette stratégie prometteuse, l'objectif demeure fort ambitieux et pour espérer l'atteindre, il devenait essentiel de revoir nos façons de faire, notamment sur l'assouplissement des critères de conception. En effet, la correction du drainage en place amenait à refaire certains trottoirs en bon état et créait ainsi une insatisfaction et une incompréhension de la part des citoyens. De plus, ces travaux accessoires prolongent considérablement la durée des interventions, diminuent l'attrait de ces projets auprès des entrepreneurs et sont la cause de difficultés nécessitant la mobilisation de ressources importantes.

C'est dans ce contexte d'optimisation qu'il a été établi que l'élimination des réparations ponctuelles de trottoirs au sein des contrats du PCPR améliorerait grandement notre capacité de réalisation. Les projets de ce programme se limitent donc à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant. Toutefois, il peut exister certaines conditions susceptibles de mettre en cause la sécurité des piétons. Dans l'éventualité où des trottoirs nécessitant des interventions n'aient pas déjà fait l'objet de travaux correctifs par l'arrondissement, le SIVT

financera le coût de ces travaux par le biais de son PTI. Une provision pourra alors être ajoutée aux contrats de réparations mineures de trottoirs (RMT) de l'arrondissement. Dans ce contexte, afin d'assurer une certaine flexibilité aux arrondissements dans la gestion de leurs interventions, la liste des rues faisant l'objet du PCPR 2017 leur a été transmise en novembre dernier. Pour l'année 2018 ainsi que pour les années ultérieures, la liste leur sera transmise un peu plus à l'avance de façon à ce qu'ils puissent réparer les sections jugées critiques avant les travaux de réfection de la chaussée.

La sélection des projets est effectuée par la Division de la gestion d'actifs à la Direction des transports du SIVT, alors que la gestion et la réalisation du programme sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures du SIVT.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

(NOTE 1: HAAS, Ralph et W. Ronald HUDSON. *Pavement Asset Management*, avec la collaboration de Lynne COWE FALLS, Beverly, MA, Scrivener publishing, 2015.)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0562 - 12 avril 2017 - Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Groupe TNT inc. (NEQ 1160480704) réalisée par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, dans le cadre de deux (2) contrats d'exécution de travaux de planage et revêtement d'enrobé bitumineux (PCPR) en 2016 - Inscrire cette compagnie sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant, le cas échéant, l'évaluation de rendement insatisfaisant. (1175249002)

CG17 0078 - 30 mars 2017 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme SNC-Lavalin inc. pour une période de soixante (60) mois, pour la gestion et la surveillance des travaux du programme complémentaire de planage et revêtement ainsi que dans le domaine des infrastructures municipales du Service des infrastructures de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 4 254 063,50 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 16-15683 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin. (1177577001)

CG16 0121 - 25 février 2016 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 7 669 522,35 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14826 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin. (1164102001)

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent au planage et revêtement bitumineux à divers endroits dans les arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord et de Saint-Léonard (PCPR 2017) et seront exécutés sur une distance totalisant environ 11,2 km.

Veillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'une liste de rues.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 800 089,17 \$ (taxes incluses), soit 15 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. Les contingences s'élèvent à 15 % en raison des risques reliés aux ajustements sur le terrain du profil proposé afin d'assurer un drainage efficient.

Les dépenses incidentes au montant de 295 000 \$, taxes incluses, comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Sur neuf (9) preneurs du cahier des charges, deux (2) firmes ont déposé une soumission et sept (7) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 22 % et 78 %. Parmi les sept (7) qui n'en ont pas déposé, il s'avère que :

- une (1) firme est connue comme sous-traitante;
- une (1) firme a mentionné que le devis technique était trop spécialisé;
- une (1) firme est estimatrice;
- quatre (4) firmes n'ont pas mentionné leur désistement.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les trois (3) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

Le processus d'évaluation tenu à la suite de l'exécution des contrats 324005 et 324006 avec l'entrepreneur Groupe TNT inc. pour des travaux effectués dans le cadre du PCPR 2016, a permis de conclure que le rendement de ce fournisseur était insatisfaisant. Par conséquent, le comité exécutif a inscrit l'entreprise Groupe TNT inc. sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (CE17 0562). La Direction des infrastructures recommande alors que le contrat soit accordé au deuxième plus bas soumissionnaire conforme, soit Roxboro Excavation inc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 6 429 017,02 \$, taxes incluses, incluant des incidences de 295 000,00 \$, taxes incluses. Cette dépense est prévue au PTI 2017-2019 de la Direction des transports et est entièrement assumée par la ville centrale. Elle représente un coût net de 5 870 549,46 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt # 17-008 «Programme complémentaire de

planage-revêtement (PCPR)».

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 7 septembre 2017, le plus bas soumissionnaire recommandé pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2017 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées prévue le 21 août 2017

Début des travaux : septembre 2017

Fin des travaux : juin 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Benoît DESLOGES, Anjou
Louis LAFONTAINE, Saint-Léonard
Denis CHARLAND, Montréal-Nord

Lecture :

Jean CARRIER, 15 mai 2017
Denis CHARLAND, 15 mai 2017
Louis LAFONTAINE, 15 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ngoc Thao DUONG
Ingenieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-24

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-07-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-07-27

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	332312
No du GDD :	1177231046
Titre de l'appel d'offres :	Travaux de voirie dans les arrondissements d'Anjou, Montréal-Nord et Saint-Léonard (PCPR 2017)
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres	
Lancement effectué le :	10 - 4 - 2017
Ouverture originalement prévue le :	3 - 5 - 2017
Ouverture faite le :	10 - 5 - 2017
Délai total accordé aux soumissionnaires :	29 jrs

Addenda émis		
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	3	<i>Si addenda, détailler ci-après</i>
		Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	
25 - 4 - 2017	Modifications mineures dans le Cahier des charges et le formulaire de soumission	-
27 - 4 - 2017	Report de date d'ouverture	-
8 - 5 - 2017	Publication de la liste des questions des entrepreneurs et réponses de la Ville	-

Analyse des soumissions					
Nbre de preneurs	8	Nbre de soumissions reçues	4	% de réponses	50
		Nbre de soumissions rejetées		% de rejets	0.0
<u>Soumissions rejetées (nom)</u>		<u>Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique</u>			
Durée de la validité initiale de la soumission :		120	jrs	Date d'échéance initiale :	7 - 9 - 2017
Prolongation de la validité de la soumission de :			jrs	Date d'échéance révisée :	

Résultats de l'appel d'offres				
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin			
	Avant contingences	Contingences	Total	
GROUPE TNT INC.	5 251 256.57	787 688.48	6 038 945.05	
1- ROXBORO EXCAVATION INC.	5 333 927.85	800 089.17	6 134 017.02	
2- CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	6 150 596.33	922 589.45	7 073 185.78	
3- DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	6 361 526.11	954 228.92	7 315 755.03	
Estimation	interne	5 388 601.53	808 290.23	6 196 891.76
Écart entre la plus basse soumission recommandée et l'estimation				-1.0%
Écart entre la seconde plus basse soumission recommandée et la plus basse soumission recommandée				15.3%
Dossier à être étudié par la CEC :		Oui	NON	X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)					
	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>					

Recommandation	
Nom du soumissionnaire :	1- ROXBORO EXCAVATION INC.
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):	6 134 017.02
Montant des incidences (\$):	295 000.00
Date prévue de début des travaux :	18 - 9 - 2017
Date prévue de fin des travaux :	22 - 6 - 2018

CE : 20.045
2017/08/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1175884001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Construction Morival Ltée, pour la construction d'un poste d'essence dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 864 662,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (5918) - (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 864 662,19 \$, taxes incluses, pour la construction d'un poste d'essence dans l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder au seul soumissionnaire Construction Morival Ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 827 068,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5918 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,2 % par l'agglomération, pour un montant de 434 060,42 \$.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-07-28 14:18

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1175884001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Construction Morival Ltée, pour la construction d'un poste d'essence dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 864 662,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (5918) - (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Le poste d'essence de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, actuellement situé au 3699 boulevard Crémazie Est est en fin de vie utile et le permis d'exploitation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) vient à échéance en juillet 2018. Des travaux ont été effectués pour prolonger l'utilisation des installations existantes et extensionner le permis accordé par le MDDELCC. La désuétude des équipements présente un risque pour la qualité de l'environnement et l'exiguïté de l'emplacement nuit à la sécurité des manoeuvres véhiculaires. La Ville doit donc, dans les meilleurs délais, procéder à la construction d'un nouveau poste d'essence sur un nouveau site et le poste actuel doit être fermé dès que possible.

Le poste Saint-Michel dessert la flotte de véhicules du Service des travaux publics de l'arrondissement ainsi que les véhicules d'urgence des casernes de ce secteur de la Ville. La proximité du ravitaillement en carburant est stratégique pour la qualité des services aux citoyens. Le poste d'essence de la Ville le plus près étant à 5 km au sud et à 6 km au nord, il est donc impératif qu'un poste d'essence soit construit à proximité du poste existant dans le secteur Saint-Michel.

Le site retenu pour la construction du nouveau poste d'essence est situé au 3701, rue Jean-Rivard, au nord de la rue Jarry, en bordure de la carrière Francon. Ce site fait l'unanimité auprès des utilisateurs et du Service du matériel roulant et des ateliers (MRA) pour sa facilité d'accès et pour l'espace disponible qu'offre le terrain.

Dans ce contexte, un appel d'offres public a été annoncé dans Le Devoir et publié dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO). Cet appel d'offres a été lancé le 16 juin 2017, les offres ont été reçues et ouvertes le 12 juillet 2017. Un cautionnement de soumission valide pour une durée de 120 jours à partir de cette date étant exigé, porte la validité de cette soumission au 9 novembre 2017.

Quatre (4) addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres; deux (2) addendas ont modifié la portée des travaux et les coûts du projet et deux (2) addendas ont reporté le dépôt des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à la firme Construction Morival Limitée, pour la construction d'un poste d'essence dans l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Ce projet procurera des installations pétrolières sécuritaires pour ravitailler les véhicules municipaux de l'arrondissement et ceux du Service de sécurité incendie.

L'aménagement du poste d'essence comprendra la préparation, l'aménagement, le drainage et la sécurisation du site, l'installation d'une entrée électrique et le raccordement des équipements pétroliers.

Les travaux à exécuter sont les suivants:

1. Préparation du terrain et des voies d'accès;
2. Construction d'une dalle de béton extérieure et d'une zone de rétention d'eau;
3. Fourniture et installation d'une clôture avec barrière d'accès;
4. Réalisation d'un aménagement paysager;
5. Fourniture et installation d'un édicule pour abriter les composantes technologiques;
6. Installation de deux nouveaux réservoirs hors-sol (essence et diesel) fournis par la Ville;
7. Fourniture et installation d'une entrée électrique et de sa distribution;
8. Fourniture et installation de systèmes de protection et de contrôle;
9. Fourniture et installation de trois (3) pompes.

Le pourcentage de contingences est de 10 %.

Les travaux incidents sont les suivants :

1. Travaux de raccordement en électricité par Hydro-Québec et la Commission des services électriques;
2. Service de contrôle de qualité par le Laboratoire de la Ville;
3. Surveillance et attestation de conformité par un professionnel accrédité en installations pétrolières par la Régie du bâtiment.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'appel d'offres public, neuf (9) entreprises ont commandé le cahier des charges :

- 1 - Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec
- 2 - Carrières St-Dominique inc.
- 3 - Charex inc.
- 4 - Construction Morival Ltée

- 5 - GMR Inc.
- 6 - Groupe Collette inc.
- 7 - Le Groupe l'écuyer Ltée
- 8 - Les entreprises Claude Chagnon Inc.
- 9 - Service Construction Mobile Ltée

Une (1) seule soumission a été déposée et analysée par les professionnels, soit celle déposée par Construction Morival Ltée.

Des vérifications ont été effectuées auprès des preneurs du cahier des charges pour connaître les raisons de leur désistement. Le premier preneur du cahier achète les documents pour les sous-traitants de son association et non pour déposer une soumission. Trois (3) preneurs n'ont pas soumissionné par manque de temps car de leur dire, il y avait trop d'appels d'offres en même temps. Trois (3) autres preneurs n'ont pas soumissionné car ils étaient des sous-traitants. Un autre preneur du cahier des charges n'a pas reçu de prix en électricité et s'est abstenu de déposer sa soumission.

La soumission déposée par Construction Morival Ltée s'avère conforme aux exigences de l'appel d'offres.

Firme soumissionnaire	Prix de base (avec taxes)	Contingences 10 % (avec taxes)	Total (avec taxes)
Construction Morival Ltée	751 880,16 \$	75 188,02 \$	827 068,18 \$
Dernière estimation réalisée	552 202,00 \$	55 220,20 \$	607 422,20 \$
Estimation de contrôle par économiste de la construction	710 655,53 \$	71 065,55 \$	781 721,08 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme - estimation))</i>			199 678,16 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			36,2 %
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation de contrôle (\$) <i>((la plus basse conforme - estimation))</i>			41 224,63 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation de contrôle (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			5,8 %

Le montant de la soumission conforme présentée par Construction Morival Ltée était 36,2 % plus élevé que l'estimation des professionnels qui était de 552 202,00 \$, avec taxes.

Construction Morival Ltée a travaillé à la construction de trois (3) postes d'essence pour la Ville dans le passé: Des Carrières, Madison et Dickson. Pour expliquer les écarts de coûts entre l'estimation des professionnels et la soumission, exceptionnellement, une estimation de contrôle a été demandée à un économiste de la construction. Essentiellement, il ressort que les prix unitaires utilisés par le professionnel sont sous-estimés et qu'ils s'appliquent pour des quantités beaucoup plus importantes que celles du présent projet. L'économiste est d'avis que les prix unitaires doivent être plus élevés pour tenir compte des quantités réduites et d'un surcoût relié à la mobilisation-démobilisation de chaque contractant du projet. En utilisant les prix unitaires de l'économiste, le montant de la soumission conforme présentée par Construction Morival Ltée n'est que 5,8 % plus élevé que l'estimation de contrôle qui est de 710 655,53 \$, avec taxes.

Compte tenu de l'écart de 5,8 % entre l'estimation de contrôle et la soumission de l'entrepreneur, l'économiste de la construction considère que la proposition de l'entrepreneur est raisonnable (voir pièce jointe no 1 - Estimation de contrôle et analyse).

Construction Morival Ltée est autorisée à soumissionner puisqu'elle ne fait pas partie de la liste des entrepreneurs à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de la liste des entreprises non admissibles du RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 864 662,19 \$ avec taxes. Ce montant comprend le prix forfaitaire de l'entrepreneur de 751 880,16 \$ avec taxes, un montant pour travaux contingents de 75 188,02 \$ avec taxes, un montant pour dépenses incidentes de 37 594,01 \$ avec taxes (voir pièce jointe no 2 - Calcul des coûts SGPI).

Le coût maximal de ce contrat avec taxes est de 827 068,18 \$. Les règlements d'emprunts utilisés seront : Agglo: *RCG 17-022 - Achat de véhicules et leurs équipements* et Corpo: *17-066 - Achat de véhicules et leurs équipements*. La dépense est partagée avec l'agglomération parce que le Service du MRA est une unité de soutien.

Les décaissements seront de 100% en 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les directives de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal ont été spécifiées notamment pour les travaux de démolition, d'excavation, de remblayage, de terrassement, de bétonnage et d'aménagement paysager.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat procurera à l'arrondissement des installations pétrolières conformes et sécuritaires qui répondront aux exigences du MDDELCC.

Tout retard dans la réalisation des travaux du présent dossier risque de nuire à l'activité du Service des travaux publics de l'arrondissement et au ravitaillement en carburant des véhicules d'urgence des casernes de pompiers du secteur. L'utilisation prolongée des installations existantes et le risque de bris d'équipement pourraient affecter la qualité des services aux citoyens, l'environnement et le coût des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'appel d'offres public du présent projet a été annoncé dans les journaux et publié dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Une affiche sera installée à l'endroit du site actuel pour informer les utilisateurs de l'emplacement du nouveau site. La mise en service du nouveau poste et la fermeture des installations actuelles seront coordonnées de manière à éviter toute interruption de service pour les utilisateurs.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : Septembre 2017

Fin des travaux : Décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrice GUINDON, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Patrice GUINDON, 27 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain LAFLEUR
Gestionnaire Immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2017-07-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services administratifs

Approuvé le : 2017-07-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-07-28



Dossier # : 1170457002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Le Groupe Marchand architecture et design inc., Les Consultants S.M. inc., et Delisle, Despaux et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Martin-Lapointe (3130) de l'arrondissement de Lachine pour une somme maximale de 916 814,74 \$, taxes incluses – Appel d'offres public no 17-16007 - 8 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 049 035,99 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna Martin-Lapointe de l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Le Groupe Marchand architecture et design inc., Les Consultants S.M. inc., et Delisle, Despaux et associés inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 916 814,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 80,00 % par la ville centrale et à 20,00 % par l'arrondissement de Lachine.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-07-31 16:42

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1170457002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Le Groupe Marchand architecture et design inc., Les Consultants S.M. inc., et Delisle, Despaux et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Martin-Lapointe (3130) de l'arrondissement de Lachine pour une somme maximale de 916 814,74 \$, taxes incluses – Appel d'offres public no 17-16007 - 8 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal possède un réseau de quarante (40) patinoires intérieures, réparties dans trente-quatre (34) arénas ou complexes sportifs. En vertu du protocole de Montréal, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi du Québec sur la qualité de l'air et de l'environnement, la Ville doit remplacer l'ensemble des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), d'ici 2020.

Afin d'assurer le maintien de l'offre de services en sports de glace, le comité exécutif a adopté, le 7 juillet 2010 et a modifié le 25 janvier 2012, le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux qui s'adresse essentiellement aux arrondissements. Les échéances prévues dans le calendrier de réalisation du Programme sont respectées dans l'ensemble.

Depuis 2009, des projets visant trente-huit (38) des quarante (40) patinoires intérieures ont démarré et en sont à divers stades de réalisation :

- dans le cadre du Plan de relance économique du Canada de 2009 et avant l'adoption du Programme de soutien, cinq (5) projets (5 patinoires) de mise aux normes des systèmes de réfrigération ont été réalisés; ces patinoires ont été rouvertes à la population.

- depuis l'adoption du Programme en 2010, douze (12) projets (13 patinoires) ont été livrés et quinze (15) projets (20 patinoires) sont en cours. La liste des projets et leurs statuts est fournie en pièce jointe.

Un appel d'offres de services professionnels en architecture et en génie (structure, civil, mécanique, électricité et réfrigération) a été lancé via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la période du 22 mars au 19 avril 2017. Initialement, la clôture de l'appel d'offres était prévue pour le 10 avril, mais celle-ci a été reportée afin de permettre la publication de l'addenda 2. La période de sollicitation du marché fut donc de vingt-sept (27) jours calendrier.

L'appel d'offres vise l'octroi de trois (3) contrats distincts à trois (3) équipes distinctes pour la mise aux normes de quatre (4) patinoires intérieures, soit le projet de mise aux normes des deux (2) patinoires intérieures de l'aréna Raymond-Bourque (3112) de l'arrondissement de Saint-Laurent (sommaire décisionnel 1170457001, contrat 1), le projet de mise aux normes de la patinoire de l'aréna Martin-Lapointe (3130) de l'arrondissement de Lachine faisant l'objet du présent sommaire, et finalement, le projet de mise aux normes de la patinoire de l'aréna Saint-Louis (0609) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (sommaire décisionnel 1170457003, contrat 3)

Les contrats sont attribués aux firmes ayant obtenu le meilleur pointage suite à l'évaluation des équipes proposées par le comité de sélection, qui s'effectue de manière successive et dans l'ordre numérique des numéros de contrats en commençant par le contrat 1.

Or, dans les documents d'appel d'offres, il était précisé qu'une même équipe de professionnels ne peut obtenir qu'un seul contrat. Cependant, bien qu'il soit permis qu'une même firme soumette plus d'une offre de services, une autre disposition stipule qu'une même firme d'architectes ne peut remporter qu'un seul des trois (3) contrats, et qu'une même firme d'ingénieurs en électromécanique et en structure ne peuvent remporter qu'un maximum de deux (2) contrats chacun. Ces restrictions ne s'appliquent pas aux firmes d'ingénieurs en réfrigération compte tenu de l'offre restreinte de professionnels dans cette discipline. Ainsi, lorsqu'une firme a obtenu le nombre maximal de contrats auquel elle a droit, elle disqualifie alors automatiquement toute équipe proposée dont elle est partenaire pour les contrats restant à attribuer.

Plusieurs questions ont été adressées à la Ville par les soumissionnaires selon la procédure établie pour les appels d'offres publics et deux (2) addenda ont été émis afin d'apporter les clarifications souhaitées en toute équité avec tous les soumissionnaires :

- l'addenda no 1 du 5 avril 2017 a pour effet de reporter la date de clôture de l'appel d'offres du 10 avril au 19 avril et de répondre à six (6) questions des soumissionnaires : éclaircissements sur les clauses éliminatoires, sur la composition d'une équipe de projet, ainsi que sur les services de surveillance des travaux.

- l'addenda no 2 du 11 avril 2017 a permis de répondre à quatre (4) questions des soumissionnaires : précisions importantes sur le système d'évaluation LEED retenu par la Ville pour ces projets, ainsi que certains détails relatifs à la présentation des informations dans l'offre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 19 0029 Le 13 février 2017 - Adhérer au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux pour la réalisation du projet de l'aréna Martin-Lapointe et accepter l'offre de service du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville centrale pour la gestion du projet, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CE12 0095 Le 25 janvier 2012 - Approuver les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

CE10 1137 Le 7 juillet 2010 - Adopter le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux avec une aide financière de la Ville centrale aux arrondissements.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet l'octroi d'un contrat de services professionnels aux firmes Le Groupe Marchand architecture et design inc. (architecture), Les Consultants S.M. inc. (électromécanique, charpente et civil), et Delisle, Despaux et associés inc. (réfrigération)

pour la mise aux normes de l'aréna Martin-Lapointe (3130) de l'arrondissement de Lachine.

La portée de l'intervention prévue à ce bâtiment consiste :

- au remplacement du système de réfrigération existant par un système à l'ammoniac;
- à la construction d'un agrandissement pour y loger les nouveaux équipements;
- à la mise aux normes de l'aréna et à la sécurité;
- à l'atteinte de la certification LEED-Argent (mesures d'économie d'énergie et autres travaux);
- à l'amélioration de l'accessibilité universelle de l'aréna;
- à des travaux d'amélioration locative, le cas échéant, à la demande de l'arrondissement.

De façon non limitative, les firmes en architecture et génie du bâtiment auront à rendre, pour leurs disciplines respectives, les services professionnels de base sommairement décrits ci-dessous :

- l'analyse des conditions existantes et les recommandations quant aux travaux à réaliser ;
- la préparation des plans et devis;
- les services d'encadrement écologique LEED;
- l'estimation du coût des travaux;
- la préparation des documents de soumission;
- la surveillance des travaux;
- la fourniture des plans tels que construits;
- les services en période de garantie.

Des services additionnels requis pour l'accomplissement de la mission qui ne font pas partie des services de base pourront également être rendus par l'équipe de professionnels, tels que des expertises techniques, des simulations énergétiques, l'élaboration de divers documents de présentation et de formulaires pour les différents programmes d'aide financière.

Les honoraires pour les services de base sont déterminés selon la méthode à pourcentage en fonction des pourcentages indiqués dans la soumission pour chaque discipline et appliqués sur le coût estimé des travaux à la phase de conception et sur le coût réel des travaux lors de la construction :

- architecture 2,25 % du coût total des travaux (100 %);
- ingénierie d'électromécanique 5,51 % du coût des travaux (43 %) dans cette discipline;
- ingénierie de réfrigération 8,10 % du coût des travaux (18 %) dans cette discipline;
- ingénierie de charpente et civile 5,47 % du coût des travaux (13 %) dans cette discipline.

Les honoraires pour les services supplémentaires et connexes sont rémunérés pour chaque service demandé selon la méthode à forfait, ou encore, selon la méthode horaire, selon le cas.

Le prix de la soumission ajusté après la correction d'erreurs de calculs mineurs s'établit à 797 230,21 \$, taxes incluses, doit être majoré de 119 584,53 \$ (+15%) pour couvrir certains services et débours non définis dans l'appel d'offres, pour tenir compte de la variation du coût réel des travaux, et finalement, afin de disposer d'honoraires supplémentaires pour couvrir les services professionnels découlant d'imprévus en cours de travaux. Le montant maximal des honoraires prévus au contrat représente donc une somme de 916 814,74 \$.

Cette somme doit être assortie d'un budget de 132 221,25 \$ (+14,4%), taxes incluses, pour couvrir les services de consultants distincts en support à l'équipe de projet de la Ville (incidences). Des appels d'offres sur invitation pourront être lancés, le cas échéant, pour chacun de ces contrats conformément aux règles d'approvisionnement de la Ville :

- Contrôle de coût;
- Mise en service de base LEED;
- Services de consultation en gestion de l'amiante, du plomb, et des moisissures;
- Rédaction du manuel de procédures de cadenassage.

JUSTIFICATION

Dix-huit (18) preneurs ont commandé les documents d'appel d'offres via le système électronique d'appel d'offres SEAO. De ce nombre, quatorze (14) des preneurs identifiés ont déposé une soumission en composant un total de huit (8) équipes. Les preneurs qui n'ont pas déposé de soumission sont : Brian Elsdén Burrows architecte, Architecture 49 inc., CIMA + s.e.n.c., ainsi que Lemay co inc.

Chacune des propositions reçues des huit (8) soumissionnaires visait les trois (3) contrats en présentant une seule équipe pour fins d'évaluation à l'étape de l'évaluation technique.

Or à cette étape, la proposition de la firme TLA architectes inc. a immédiatement été déclarée non conforme pour fins d'obtention du contrat 2 puisque cette firme a remporté le contrat 1. Les propositions des sept (7) autres firmes soumissionnaires ont été jugées recevables et ont fait l'objet d'une analyse approfondie par le comité de sélection. Suite à cette analyse, les propositions ont été jugées conformes par le comité pour fins de qualification et d'évaluation du pointage à l'étape finale, soit celles de Le Groupe Marchand architecture et design inc., Les architectes FABG inc., Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., Riopel Dion St-Martin inc., Groupe Régis Côté Inc., Réal Paul architecte inc., et finalement, St-Gelais Montminy et associés architectes S.E.N.C.R.L.:

Les prix reçus se détaillent comme suit dans l'ordre décroissant du pointage final :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluse)	Services additionnels définis dans l'AO (taxes incluses)	Total (taxes incluse)
Le Groupe Marchand Architecture Design Inc.	72,25	1,53	515 127,55 \$	282 102,66 \$	797 230,21 \$
Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C	74,50	1,39	720 210,30 \$	174 762,00 \$	894 972,30 \$
Les architectes FABG inc.	80,00	1,36	769 838,10 \$	188 444,03 \$	958 282,13 \$
Réal Paul architecte inc.	72,00	1,34	727 343,35 \$	183 258,65 \$	910 602,00 \$
St-Gelais Montminy et associés architectes	71,13	1,33	758 835,00 \$	150 617,25 \$	909 452,25 \$
Riopel Dion St-Martin inc.	80,75	1,32	720 362,06 \$	267 776,78 \$	988 138,84 \$
Groupe Régis Côté inc.	80,38	1,28	790 288,71 \$	232 249,50 \$	1 022 538,21 \$
Dernière estimation réalisée			776 743,51 \$	179 705,93 \$	956 449,44 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-159 219,23 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100					-16,65 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					97 742,09 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire x 100					12,26 %

La firme ayant obtenu le pointage le plus élevé au terme de l'analyse affiche un prix inférieur de 159 219,23 \$ (16,65%) par rapport à la dernière estimation. Cet écart relativement faible tend à confirmer que le prix du plus bas soumissionnaire est représentatif de la portée du mandat. L'écart de seulement 12,26 % entre le prix de ce soumissionnaire et celui de la firme ayant obtenu la seconde meilleure note a pour effet de renforcer cette conclusion.

En conséquence de ce qui précède, il est recommandé de retenir l'offre conjointe des firmes Le groupe Marchand architecture et design inc. (architecture), les Consultants S.M. inc. (électromécanique, charpente et civil), et Delisle, Despaux et associés inc. (réfrigération) qui ont obtenu le plus haut pointage final au terme de la troisième étape pour la mise aux normes de l'aréna Martin-Lapointe (contrat 2).

Chacune des trois (3) firmes composant l'équipe et signataire du contrat détient une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). De plus, aucune de ces entreprises ne figurent au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor du Québec (RENA) au moment de la rédaction du présent sommaire. Par ailleurs, le Registre des entreprises du Québec ne fait mention d'aucune irrégularité affectant ces contractants et ceux-ci ne sont pas visés par la Liste des personnes à déclarer non-conformes en application de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la dépense à autoriser est de 1 049 035,99 \$ (taxes incluses) et se détaille comme suit :

	Honoraires maximum (taxes incluses)
(1) Honoraires pour les services de base et les services supplémentaires demandés dans l'appel d'offres	797 230,21 \$
(2) Honoraires additionnels en contingence (15 %)	119 584,53 \$
(3) TOTAL contrat d'honoraires 15154	916 814,74 \$
(4) Incidences (taxes incluses)	132 221,25 \$
(5) TOTAL contrat d'honoraires et incidences (taxes incluses)	1 049 035,99 \$
TOTAL net (après ristourne de la TPS et TVQ)	957 909,69 \$

En ce qui concerne les travaux admissibles, le Programme prévoit une répartition de la dépense dans une proportion de 80 % pour la Ville centrale et de 20 % pour l'arrondissement.

Les travaux non admissibles au Programme effectués à la demande de l'arrondissement (améliorations) et dont le coût n'est pas connu au moment de la rédaction du présent sommaire seront assumés à 100 % par l'arrondissement, le cas échéant.

Pour l'aréna Martin-Lapointe, la répartition de la dépense nette de 957 909,69 \$ s'établit comme suit :

- Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) : 766 327,75 \$ (80,00 %) financé via le règlement d'emprunt de compétence locale 15-042 Mise aux normes des arénas;
- Arrondissement de Lachine : 191 581,94 \$ (20,00 %).

Des virements de crédits doivent être effectués par le Service de la diversité sociale et des

sports (SDSS- Service requérant) au Service de la gestion et la planification immobilière (SGPI-Service exécutant) pour couvrir la dépense totale de la ville centrale.

Ce projet fait l'objet d'une demande de soutien financier dans le cadre du Programme de remplacement des système de réfrigération 2016 du MEES. Malgré que l'octroi de ce contrat aura pour effet de rendre ses dépenses inadmissibles, il est recommandé de procéder à son octroi afin de rencontrer les échéances du Programme municipal des arénas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet vise le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), substance appauvrissant la couche d'ozone par l'émission de gaz à effet de serre (GES), par un système fonctionnant à l'ammoniac n'émettant aucun GES. De plus, le projet vise la certification LEED-Argent, conformément à la Politique de développement durable pour les édifices municipaux.

Finalement, le projet inclura, notamment, la mise en place de mesures d'efficacité énergétique telle que l'utilisation de la chaleur récupérée du système de réfrigération pour le chauffage de l'eau domestique et du bâtiment.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation du projet de mise aux normes de l'aréna Martin-Lapointe permettra de maintenir l'offre de services en sports de glace aux montréalais, d'assurer sa préservation, d'améliorer sa fonctionnalité et de dégager des économies d'énergie. L'octroi du contrat de services professionnels doit avoir lieu au plus tard en août 2017 afin de respecter le calendrier de réalisation du Programme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication à ce stade du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat (CM) août 2017

Programme fonctionnel et technique septembre 2017 à décembre 2017

Plans et devis janvier 2018 à décembre 2018

Appel d'offres et octroi du contrat de construction janvier 2019 à avril 2019

Travaux mai 2019 à avril 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Michel BOYER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Robert MALEK, Lachine
Luc DENIS, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Robert MALEK, 18 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel CASTONGUAY
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2017-07-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Carlos MANZONI
Chef de division

Approuvé le : 2017-07-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs

Approuvé le : 2017-07-21

**Dossier # : 1170457003**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., Les Services EXP inc., et Petropoulos Bomis et associés inc., pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Louis (0609) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour une somme maximale de 971 535,30 \$, taxes incluses – Appel d'offres public no 17-16007 - 8 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 103 756,55 \$, taxes incluses, pour la fourniture des services professionnels requis dans le cadre du projet de mise aux normes de l'aréna Saint-Louis dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel les firmes Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., Les Services EXP inc., et Petropoulos Bomis et associés inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 971 535,30 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16007 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 80,00 % par la ville centrale et à 20,00 % par l'arrondissement du Plateau Mont-Royal.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-07-31 16:42

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1170457003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., Les Services EXP inc., et Petropoulos Bomis et associés inc., pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Louis (0609) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour une somme maximale de 971 535,30 \$, taxes incluses – Appel d'offres public no 17-16007 - 8 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal possède un réseau de quarante (40) patinoires intérieures, réparties dans trente-quatre (34) arénas ou complexes sportifs. En vertu du protocole de Montréal, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi du Québec sur la qualité de l'air et de l'environnement, la Ville doit remplacer l'ensemble des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), d'ici 2020.

Afin d'assurer le maintien de l'offre de services en sports de glace, le comité exécutif a adopté, le 7 juillet 2010 et a modifié le 25 janvier 2012, le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux qui s'adresse essentiellement aux arrondissements. Les échéances prévues dans le calendrier de réalisation du Programme sont respectées dans l'ensemble.

Depuis 2009, des projets visant trente-huit (38) des quarante (40) patinoires intérieures ont démarré et en sont à divers stades de réalisation :

- dans le cadre du Plan de relance économique du Canada de 2009 et avant l'adoption du Programme de soutien, cinq (5) projets (5 patinoires) de mise aux normes des systèmes de réfrigération ont été réalisés; ces patinoires ont été rouvertes à la population.

- depuis l'adoption du Programme en 2010, douze (12) projets (13 patinoires) ont été livrés et quinze (15) projets (20 patinoires) sont en cours. La liste des projets et leurs statuts est fournie en pièce jointe.

Un appel d'offres de services professionnels en architecture et en génie (structure, civil, mécanique, électricité et réfrigération) a été lancé via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la période du 22 mars au 19 avril 2017. Initialement, la clôture de l'appel d'offres était prévue pour le 10 avril, mais celle-ci a été reportée afin de permettre la publication de l'addenda 2. La période de sollicitation du marché fut donc de vingt-sept (27) jours calendrier.

L'appel d'offres vise l'octroi de trois (3) contrats distincts à trois (3) équipes distinctes pour la mise aux normes de quatre (4) patinoires intérieures, soit le projet de mise aux normes des deux (2) patinoires intérieures de l'aréna Raymond-Bourque (3112) de l'arrondissement de Saint-Laurent (sommaire décisionnel 1170457001, contrat 1), le projet de mise aux normes de la patinoire de l'aréna Martin-Lapointe (3130) de l'arrondissement de Lachine (sommaire décisionnel 1170457002, contrat 2), et finalement, le projet de mise aux normes de la patinoire de l'aréna Saint-Louis (0609) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal faisant l'objet du présent sommaire.

Les contrats sont attribués aux firmes ayant obtenu le meilleur pointage suite à l'évaluation des équipes proposées par le comité de sélection, qui s'effectue de manière successive et dans l'ordre numérique des numéros de contrats en commençant par le contrat 1.

Or, dans les documents d'appel d'offres, il était précisé qu'une même équipe de professionnels ne peut obtenir qu'un seul contrat. Cependant, bien qu'il soit permis qu'une même firme soumette plus d'une offre de services, une autre disposition stipule qu'une même firme d'architectes ne peut remporter qu'un seul des trois (3) contrats, et qu'une même firme d'ingénieurs en électromécanique et en structure ne peuvent remporter qu'un maximum de deux (2) contrats chacun. Ces restrictions ne s'appliquent pas aux firmes d'ingénieurs en réfrigération compte tenu de l'offre restreinte de professionnels dans cette discipline. Ainsi, lorsqu'une firme a obtenu le nombre maximal de contrats auquel elle a droit, elle disqualifie alors automatiquement toute équipe proposée dont elle est partenaire pour les contrats restant à attribuer.

Plusieurs questions ont été adressées à la Ville par les soumissionnaires selon la procédure établie pour les appels d'offres publics et deux (2) addenda ont été émis afin d'apporter les clarifications souhaitées en toute équité avec tous les soumissionnaires :

- l'addenda no 1 du 5 avril 2017 a pour effet de reporter la date de clôture de l'appel d'offres du 10 avril au 19 avril et de répondre à six (6) questions des soumissionnaires : éclaircissements sur les clauses éliminatoires, sur la composition d'une équipe de projet, ainsi que sur les services de surveillance des travaux.

- l'addenda no 2 du 11 avril 2017 a permis de répondre à quatre (4) questions des soumissionnaires : précisions importantes sur le système d'évaluation LEED retenu par la Ville pour ces projets, ainsi que certains détails relatifs à la présentation des informations dans l'offre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0095 Le 25 janvier 2012 - Approuver les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

CE10 1137 Le 7 juillet 2010 - Adopter le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux avec une aide financière de la Ville centrale aux arrondissements.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet l'octroi d'un contrat de services professionnels aux firmes Les architectes Labonté Marciel S.E.N.C. (architecture), Les Services EXP inc. (électromécanique, charpente et civil), et Petropoulos, Bomis et associés inc. (réfrigération) pour la mise aux normes de l'aréna Saint-Louis (0609) de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal. La portée de l'intervention prévue à ce bâtiment est la suivante :

- le remplacement du système de réfrigération existant par un système à l'ammoniac;
- la construction d'un agrandissement pour y loger les nouveaux équipements;
- la mise aux normes de l'aréna et à la sécurité;
- l'atteinte de la certification LEED-Argent (mesures d'économie d'énergie et autres

travaux);

- l'amélioration de l'accessibilité universelle de l'aréna;
- la réalisation de travaux d'amélioration locative, le cas échéant, à la demande de l'arrondissement.

De façon non limitative, les firmes en architecture et génie du bâtiment auront à rendre, pour leurs disciplines respectives, les services professionnels de base sommairement décrits ci-dessous :

- l'analyse des conditions existantes et les recommandations quant aux travaux à réaliser ;
- la préparation des plans et devis;
- les services d'encadrement écologique LEED;
- l'estimation du coût des travaux;
- la préparation des documents de soumission;
- la surveillance des travaux;
- la fourniture des plans tels que construits;
- les services en période de garantie.

Des services additionnels requis pour l'accomplissement de la mission qui ne font pas partie des services de base pourront également être rendus par l'équipe de professionnels, tels que des expertises techniques, des simulations énergétiques, l'élaboration de divers documents de présentation et de formulaires pour les différents programmes d'aide financière.

Les honoraires pour les services de base sont déterminés selon la méthode à pourcentage en fonction des pourcentages indiqués dans la soumission pour chaque discipline et appliqués sur le coût estimé des travaux à la phase de conception et sur le coût réel des travaux lors de la construction :

- architecture 3,20 % du coût total des travaux (100 %);
- ingénierie électromécanique 8,20 % du coût des travaux (35 %) dans cette discipline;
- ingénierie de réfrigération 10,50 % du coût des travaux (17 %) dans cette discipline;
- ingénierie de charpente et civile 7,50 % du coût des travaux (13 %) dans cette discipline.

Les honoraires pour les services supplémentaires et connexes sont rémunérés pour chaque service demandé selon la méthode à forfait, ou encore, selon la méthode horaire, selon le cas.

Le prix de la soumission ajusté après la correction d'erreurs de calculs mineurs s'établit à 844 813,30 \$, taxes incluses, doit être majoré de 126 722,00 (+15%) pour couvrir certains services et débours non définis dans l'appel d'offres, pour tenir compte de la variation du coût réel des travaux, et finalement, afin de disposer d'honoraires supplémentaires pour couvrir les services professionnels découlant d'imprévus en cours de travaux. Le montant maximal des honoraires prévus au contrat représente donc une somme de 971 535,30 \$

Cette somme doit être assortie de 132 221,25 \$ (+13,6%) (taxes incluses) pour couvrir les services de consultants distincts en support à l'équipe de projet (incidences). Des appels d'offres sur invitation pourront être lancés, le cas échéant, pour chacun de ces contrats conformément aux règles d'approvisionnement de la Ville :

- Contrôle de coût;
- Mise en services de base LEED;
- Gestion de l'amiante du plomb et des moisissures;
- Rédaction du manuel de procédures de cadenassage.

JUSTIFICATION

Dix-huit (18) preneurs ont commandé les documents d'appel d'offres via le système électronique d'appel d'offres SEAO. De ce nombre, quatorze (14) des preneurs identifiés ont déposé une soumission en composant un total de huit (8) équipes. Les preneurs qui n'ont pas déposé de soumission sont : Brian Elsdén Burrows architecte, Architecture 49 inc., CIMA + s.e.n.c., ainsi que Lemay co inc.

Chacune des propositions reçues des huit (8) soumissionnaires visait les trois (3) contrats en présentant une seule équipe pour fins d'évaluation à l'étape de l'évaluation technique.

Or à cette étape, les propositions des firmes TLA architectes inc. et Le groupe Marchand architecture et design inc. ont immédiatement été déclarées non conformes pour fins d'obtention du contrat 3 puisque ces firmes ont respectivement remportés les contrats 1 et 2. Les propositions des six (6) autres firmes soumissionnaires ont été jugées recevables et ont fait l'objet d'une analyse approfondie par le comité de sélection. Suite à cette analyse, les propositions ont été jugées conformes par le comité pour fins de qualification et d'évaluation du pointage à l'étape finale, soit celles de Les architectes FABG inc., Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., Riopel Dion St-Martin inc., Groupe Régis Côté Inc., Réal Paul architecte inc., et finalement, St-Gelais Montminy et associés architectes S.E.N.C.R.L.:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluse)	Services additionnels définis dans l'AO (taxes incluses)	Total (taxes incluse)
Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C	74,50	1,47	670 051,30 \$	174762,00 \$	844 813,30 \$
Les architectes FABG inc.	80,00	1,44	720 286,18 \$	180 280,80 \$	900 566,98 \$
St-Gelais Montminy et associés architectes	71,13	1,40	715 581,41 \$	148 317,75 \$	863 899,16 \$
Riopel Dion St-Martin inc.	80,75	1,40	678 777,91 \$	257 888,93 \$	936 666,83 \$
Réal Paul architecte inc.	72,00	1,34	679 916,16 \$	230 685,84 \$	910 602,00 \$
Groupe Régis Côté inc.	80,38	1,34	742 709,76 \$	230 524,88 \$	973 234,63 \$
Dernière estimation réalisée			759 593,00 \$	202 700,93 \$	962 293,93 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-117 480,63 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-12,21%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					55 753,68 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					6,60 %

La firme ayant obtenu le pointage le plus élevé au terme de l'analyse affiche un prix inférieur de quelques de 117 480,63 \$ (12,21%) par rapport à la dernière estimation. Il s'agit donc d'un écart faible qui tend à confirmer que le prix du plus bas soumissionnaire est représentatif de la portée du mandat. L'écart de seulement 6,60 % entre le prix de ce soumissionnaire et celui de la firme ayant obtenu la seconde meilleure note a pour effet de renforcer cette conclusion.

En conséquence de ce qui précède, le jury recommande de retenir l'offre conjointe des firmes Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C. (architecture), Les Services EXP inc.

(électromécanique, structure, civil), et Petropoulos, Bomis et associés inc. (réfrigération) qui ont obtenu le plus haut pointage final au terme de la troisième étape pour la mise aux normes de l'aréna Saint-Louis (contrat 3).

Chacune des trois (3) firmes composant l'équipe et signataire du contrat détiennent une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). De plus, aucune de celles-ci ne figurent au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor du Québec (RENA) au moment de la rédaction du présent sommaire. Par ailleurs, le Registre des entreprises du Québec ne fait mention d'aucune irrégularité affectant ces contractants et ceux-ci ne sont pas visés par la Liste des personnes à déclarer non-conformes en application de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

--	--

Le montant total de la dépense à autoriser est de 1 103 756,55 \$ (taxes incluses) et se détaille comme suit :

		Honoraires maximum (taxes incluses)
(1)	Honoraires pour les services de base et les services supplémentaires demandés dans l'appel d'offres	844 813,30 \$
(2)	Honoraires additionnels en contingence (15 %)	126 722,00 \$
(3)	TOTAL contrat d'honoraires 15155	971 535,30 \$
(4)	Incidences (taxes incluses)	132 221,25 \$
(5)	TOTAL contrat d'honoraires et incidences (taxes incluses)	1 103 756,55 \$
	TOTAL net (après ristourne de la TPS et TVQ)	1 007 876,85 \$

En ce qui concerne les travaux admissibles, le Programme prévoit une répartition de la dépense dans une proportion de 80 % pour la Ville centrale et de 20 % pour l'arrondissement.

Les travaux non admissibles au Programme effectués à la demande de l'arrondissement (améliorations) et dont le coût n'est pas connu au moment de la rédaction du présent sommaire seront assumés à 100 % par l'arrondissement, le cas échéant.

Cependant, pour l'aréna Saint-Louis, la répartition de la dépense nette de 1 007 876,85 \$ sera prise en charge par le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), soit 1 007 876,85 \$ (100 %) financé via le règlement d'emprunt de compétence locale 15-042 Mise aux normes des arénas. L'arrondissement n'ayant pu prévoir cette dépense jusqu'à maintenant, considérant ses marges budgétaires restreintes, il a été convenu, exceptionnellement, que la dépense en services professionnels serait entièrement assumée par le SDSS jusqu'à l'octroi du contrat de construction, moment où la part de l'arrondissement (20% de la valeur du contrat, représentant 201 575,37\$) viendrait diminuer d'un montant équivalent la part du SDSS, et ce, conditionnellement au maintien de la vocation de l'aréna par l'arrondissement.

Des virements de crédits doivent être effectués par le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS-Service requérant) au Service de la gestion et la planification immobilière (SGPI-Service exécutant) pour couvrir la dépense totale de la Ville centrale.

Ce projet fait l'objet d'une demande de soutien financier dans le cadre du Programme de

remplacement des système de réfrigération 2016 du MEES. Malgré que l'octroi de ce contrat aura pour effet de rendre ses dépenses inadmissibles, il est recommandé de procéder à son octroi afin de rencontrer les échéances du Programme municipal des arénas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet vise le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), substance appauvrissant la couche d'ozone par l'émission de gaz à effet de serre (GES), par un système fonctionnant à l'ammoniac n'émettant aucun GES. De plus, le projet vise la certification LEED-Argent, conformément à la Politique de développement durable pour les édifices municipaux.

Finalement, le projet inclura, notamment, la mise en place de mesures d'efficacité énergétique telle que l'utilisation de la chaleur récupérée du système de réfrigération pour le chauffage de l'eau domestique et du bâtiment.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation du projet de mise aux normes de l'aréna Saint-Louis permettra de maintenir l'offre de services en sports de glace aux montréalais, d'assurer sa préservation, d'améliorer sa fonctionnalité et de dégager des économies d'énergie. L'octroi du contrat de services professionnels doit avoir lieu au plus tard en août 2017 afin de respecter le calendrier de réalisation du Programme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication à ce stade du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat (CM) août 2017

Programme fonctionnel et technique septembre 2017 à décembre 2017

Plans et devis janvier 2018 à décembre 2018

Appel d'offres et octroi du contrat de construction janvier 2019 à avril 2019

Travaux mai 2019 à avril 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luc DENIS, Service de la diversité sociale et des sports
Louise-Hélène LEFEBVRE, Le Plateau-Mont-Royal
Maude BEAUDET, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Luc DENIS, 24 juillet 2017
Louise-Hélène LEFEBVRE, 18 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel CASTONGUAY
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-14

Carlos MANZONI
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-07-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-07-24



Dossier # : 1173250002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Aménagement et design urbain
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat de services professionnels octroyé à la firme Stantec Experts-conseils Itée pour la réalisation d'une étude portant sur l'évaluation des propositions de scénarios de transformation du réseau routier dans le cadre de la planification du secteur du Havre de Montréal (CE15 1520).

Il est recommandé :

1. de résilier le contrat de services professionnels octroyé à la firme Stantec Experts-conseils Itée pour la réalisation d'une étude portant sur l'évaluation des propositions de scénarios de transformation du réseau routier, dans le cadre de la planification du secteur du Havre de Montréal, à la suite de l'appel d'offres public 15-14462 (CE15 1520).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-07-28 14:45

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1173250002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Aménagement et design urbain
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat de services professionnels octroyé à la firme Stantec Experts-conseils ltée pour la réalisation d'une étude portant sur l'évaluation des propositions de scénarios de transformation du réseau routier dans le cadre de la planification du secteur du Havre de Montréal (CE15 1520).

CONTENU

CONTEXTE

Un appel d'offres public 15-14462 a mené à l'octroi d'un mandat de services professionnels, le 12 août 2015, à la firme Stantec Experts-conseils ltée pour la réalisation d'une étude portant sur l'évaluation des propositions de scénarios de transformation du réseau routier dans le cadre de la planification du secteur du Havre de Montréal, pour une somme maximale de 57 391,58 \$, taxes incluses (CE15 1520).

L'étude a été lancée dans le cadre de la planification du secteur stratégique du Havre de Montréal déterminée au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération. Elle visait à analyser des hypothèses de réaménagement routier, particulièrement la transformation de l'autoroute Bonaventure actuelle en un axe de circulation de type boulevard urbain.

Cette étude a débuté en septembre 2015 et devait se finaliser en mai 2016.

En avril 2016, la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ Infra) annonçait le projet du réseau électrique métropolitain (REM). Le tracé du REM, envisagé par CDPQ Infra, permettra, entre autres, de relier la Rive-Sud et le centre-ville par un SLR en empruntant le corridor de l'autoroute 10, le pont Champlain et en traversant le secteur de la Pointe-Saint-Charles dans le secteur du Havre. Ce projet était inconnu lors du démarrage de l'étude, en septembre 2015, et n'a donc pas été considéré dans les différentes analyses de transformation du réseau routier du secteur.

Or, le projet du REM est un intrant majeur qui devait être pris en considération dans le cadre du mandat. L'intégration de cette nouvelle donnée nécessitait plusieurs ajustements à l'étude. Conséquemment, celle-ci a été interrompue temporairement à la demande de la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT), en avril 2016, en attente de pouvoir y intégrer l'information pertinente relative au tracé du REM et de pouvoir la partager avec le consultant. Cette suspension devait être de très courte durée. Cependant, la transmission de l'information au consultant devait être autorisée préalablement par CDPQ Infra, les données du projet du REM étant confidentielles. Également, à la demande de la CDPQ Infra, l'échange de l'information ne pouvait se faire qu'après le lancement de l'appel de propositions par CDPQ Infra, qui n'a eu lieu qu'en novembre 2016.

À cet égard, il importe de mentionner que la firme Stantec participe, en tant que sous-traitant d'un consortium, à la soumission pour l'appel de propositions (contrat IAC) lancé par CDPQ Infra. Dans ce contexte, Stantec a également demandé, afin de relancer l'étude, d'obtenir une confirmation écrite, de la part de la CDPQ Infra, à savoir que le partage d'information n'allait pas la pénaliser en créant une situation de conflit dans le cadre du processus d'appel de propositions.

Dans sa réponse, CDPQ Infra ne s'est pas objectée à ce que les discussions reprennent entre la Ville et Stantec pour le compte de l'étude, dans la mesure où l'entente de confidentialité qui a été signée avec la Ville pour le projet du REM soit respectée. Cette réponse a été transmise à Stantec.

Dans les circonstances et compte tenu des nombreux délais d'obtention de diverses autorisations et de la longue période de temps qui s'est écoulée depuis la suspension de l'étude, le SMVT recommande au comité exécutif de résilier la convention de services professionnels et d'acquitter le coût des services qui ont été rendus par l'adjudicataire entre le dépôt du rapport de mi-mandat et la suspension de l'étude.

Enfin, soulignons que la qualité de la prestation de l'adjudicataire a été très satisfaisante tout au cours du mandat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1520 -12 août 2015 - d'approuver un projet de convention par lequel Stantec Experts-conseils Itée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une étude portant sur l'évaluation des propositions de scénarios de transformation du réseau routier, dans le cadre de la planification du secteur du Havre de Montréal, pour une somme maximale de 57 391,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14462 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise la résiliation du contrat de services professionnels octroyé à la firme Stantec Experts-conseils Itée en août 2015. Le coût des services qui ont été rendus par l'adjudicataire entre le dépôt du rapport de mi-mandat et la suspension de l'étude devront être acquittés. Le montant s'élève à 5 128,80 \$, taxes incluses.

Le tableau préparé par l'adjudicataire, joint au dossier décisionnel, présente l'avancement des activités et des honoraires relatifs au mandat. Il montre qu'en date du 24 mai 2016 :

- Le volet A est terminé à 100 %;
- Le volet B est terminé à 100 % (le rapport de mi-mandat a été déposé le 19 mai 2016);
- L'avancement du volet C est de 28 % avec des honoraires consommés à hauteur de 4 461 \$, avant taxes, pour la recommandation d'un scénario préférentiel et pour le début du travail de conception du scénario préférentiel, du phasage et de l'estimation sommaire des coûts.

JUSTIFICATION

Le Service de la mise en valeur du territoire recommande de mettre fin au contrat octroyé à la firme Stantec Experts-conseils Itée pour la réalisation d'une étude portant sur l'évaluation des propositions de scénarios de transformation du réseau routier dans le cadre de la planification du secteur du Havre de Montréal, pour une somme maximale de 57 391,58 \$, taxes incluses (CE15 1520), dans un contexte où la firme est engagée dans un processus d'appel d'offre de propositions en cours pour le projet du REM. Cette situation a nécessité

l'obtention de diverses autorisations, particulièrement auprès de la CDPQ Infra, ce qui a eu pour effet de maintenir la suspension de l'étude sur plus d'un an. C'est pourquoi, le SMVT est d'avis qu'il est préférable et plus approprié de mettre fin au contrat. Il importe de souligner que cette résiliation n'est aucunement liée à la qualité des services rendus par l'adjudicataire.

Par ailleurs, le rapport de mi-mandat, qui a été déposé le 19 mai 2016 par l'adjudicataire, a permis au SMVT de comprendre les différents enjeux en transport du secteur et de valider la possibilité de transformer l'autoroute Bonaventure en un axe de circulation plus urbain qu'autoroutier, conformément aux objectifs poursuivis par la Ville.

La convention de services professionnels intervenue entre les parties permet la résiliation du contrat, conformément aux dispositions de l'article 11 :

« 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.

11.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.

11.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.»

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du contrat initial est d'une somme maximale de 57 391,58 \$, taxes incluses, sur lequel un montant de 40 174,12 \$ a déjà été versé au fournisseur pour services rendus en 2015 (14 347,91 \$) et 2016 (25 826,21 \$).

Le coût des services qui ont été rendus par l'adjudicataire entre le dépôt du rapport de mi-mandat et la suspension de l'étude, en 2016, devront être acquittés, le montant s'élève à 5 128,80 \$ taxes incluses. Suite à la résolution du comité exécutif, le SMVT sera en mesure de fermer le dossier après l'envoi de l'avis écrit à l'adjudicataire.

Le solde du bon de commande, d'un montant de 12 088,67 \$, pourra être libéré et retourné au budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La résiliation de ce contrat n'entraînera aucun impact dans la poursuite de la planification du secteur du Havre.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à la décision, tel que convenu avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résiliation du contrat : août 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la décision atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

David THERRIEN, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

David THERRIEN, 21 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine CAILLÉ
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-18

Lise BERNIER
Chef de division
Division de l'aménagement et du design
urbain

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lise BERNIER
Chef de division
Division de l'aménagement et du design urbain

Approuvé le : 2017-07-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-07-27



Dossier # : 1177509001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Division RAC
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre d'une période de soixante (60) mois avec la firme Bisson et associés inc., pour les services de conseillers professionnels en scénographie pour le Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC) et le Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal. Appel d'offres public 17-15846 au montant maximal de 537 109,16 \$, taxes incluses. [Trois (3) soumissionnaires]

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre d'une période de soixante (60) mois avec la firme Bisson et associés inc., pour les services de conseillers professionnels en scénographie pour le Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC) et le Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal. Appel d'offres public 17-15846 au montant maximal de 537 109,16 \$, taxes incluses. [Trois (3) soumissionnaires];
2. d'accorder au soumissionnaire, Bisson et associés inc., le contrat à cette fin, puisque celui-ci a présenté une soumission conforme et était le plus bas soumissionnaire, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15846 et au tableau de prix reçu;
3. d'imputer ces dépenses à même les budgets du Service de la culture, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-07-28 15:05

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177509001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Division RAC
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre d'une période de soixante (60) mois avec la firme Bisson et associés inc., pour les services de conseillers professionnels en scénographie pour le Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC) et le Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal. Appel d'offres public 17-15846 au montant maximal de 537 109,16 \$, taxes incluses. [Trois (3) soumissionnaires]

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'améliorer l'offre de services des bibliothèques municipales et de renforcer la qualité du cadre culturel des Montréalais, la Ville de Montréal a mis en place le Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (RAC) et le Programme de soutien aux équipements culturels municipaux, sous la responsabilité du Bureau des équipements et espaces culturels (BEEC), qui s'inscrivent dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

En mai 2016, la Ville de Montréal a adopté un « Plan de gestion et de mise en œuvre des projets du Programme RAC ». Ce plan couvre la période 2016-2021 et prévoit la réalisation d'une dizaine de projets de bibliothèques et de projets mixtes (incluant une bibliothèque et des espaces de diffusion culturelle). À ceci s'ajoute une demi-douzaine de projets potentiels de lieux culturels comprenant uniquement des infrastructures culturelles sans bibliothèque.

Dans le but d'assurer le respect des objectifs du Programme RAC et du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux et d'accélérer la réalisation des projets, la Ville de Montréal souhaite retenir les services d'une firme pour les services de conseiller professionnel en scénographie.

Le 8 mai 2017, un appel d'offres public a été lancé (#17-15846). Cet appel d'offres a été annoncé et diffusé sur le site Système électronique d'appel d'offres (SÉAO). La durée initiale de l'appel d'offres était de quatre (4) semaines. Une prolongation a augmenté la durée à cinq (5) semaines, soit jusqu'au 16 juillet 2017. Le processus d'appel d'offres a été coordonné par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal.

Trois (3) addendas ont été émis pendant la période d'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

6 juillet 2016 CE16 1167 : Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2016-2017 (Programme de soutien aux équipements cultures municipaux).

25 mai 2016 CE 16 0861 : Approbation du Plan de gestion de mise en œuvre des projets du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (Programme RAC).

7 août 2013 CE13 1161 : Approbation du bilan 2007-2012 et du plan d'actions quinquennal 2013-2017 du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (Programme RAC).

20 juin 2011 CM11 0516 : Adopter, en vertu du programme triennal d'immobilisation 2012-2015, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 60 M\$ pour la réalisation de travaux d'améliorations locatives, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et d'achat de collections initiales.

23 septembre 2009 CE09 1757 : Autoriser les modifications du texte *Processus administratif et décisionnel pour la construction de bibliothèques : méthodologie et suivis budgétaires* du Programme RAC afin d'y apporter certaines précisions.

14 janvier 2009 CE09 0007 : Approuver le processus administratif et décisionnel présidant aux projets de construction de bibliothèques entrepris dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques de Montréal (Programme RAC) et les modifications au texte du Programme RAC.

16 juin 2008 CM08 0505 : Adopter, en vertu du PTI 2009-2010, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 30 M\$ pour la réalisation de travaux d'améliorations locatives, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et d'achat de collections initiales.

5 décembre 2007 CE07 1967 : Confirmer la mise en place du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (RAC).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat, à la firme Bisson et associés inc., pour les services professionnels en scénographie pour le Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC) et le Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat de soixante (60) mois, pour les services professionnels se résumant ainsi :

- Rédiger un programme scénographique de référence pour les projets de bibliothèques/complexes mixtes.

Et pour chaque projet :

- Analyser et/ou valider les besoins en installations culturelles.
- Fournir une estimation financière préliminaire en avant-projet.
- Rédiger un Programme scénographique pour le PFT.
- Accompagner la Ville lors du concours professionnel.
- Participer à la réalisation des plans et devis.
- Accompagner la Ville lors des appels d'offres.
- Suivre les travaux d'intégration du programme scénographique.

Tout au long de la prestation, la firme Bisson et associés inc. sera encadrée par les professionnels du Service de la culture.

JUSTIFICATION

Le comité de sélection recommande de retenir l'offre de services de la firme Bisson et associés inc. qui a obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis et connus de tous les soumissionnaires (voir l'intervention du Service de l'approvisionnement).

Douze (12) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres. Au total, trois (3) offres de services ont été déposées. Aucune firme n'a justifié son désistement.

Les soumissions reçues ont été analysées selon la grille d'évaluation préautorisée du Service de l'approvisionnement. Les trois (3) soumissions ont été analysées en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de l'offre de services professionnels sans les honoraires — enveloppes no 1) et deux (2) des trois (3) propositions ont obtenu le pointage minimal requis afin d'être admissibles à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires — enveloppe no 2).

Le plus bas soumissionnaire a obtenu le pointage le plus élevé pour le volet qualitatif, lors de l'analyse et l'évaluation des soumissions en services professionnels, par le comité de sélection.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Total
Go Multimédia inc.	68,5%			
20K inc.	83,0%	1.26	1 057 195,13 \$	1 057 195,13 \$
Bisson associés inc.	83,0%	2.55	537 109,16 \$	537 109,16 \$
Dernière estimation				807 124,50 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)				(270 015,34 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>)				-33,45%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)				250 070,63 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>)				+30,98%

Le prix du plus bas soumissionnaire est 33.45 % (-270.015,34 \$, taxes incluses) plus bas que l'estimé du Programme RAC qui était de 807 124.50 \$ (taxes incluses).

Plusieurs paramètres ont contribué à cet écart. L'estimation a été calculée sur la base des dernières offres reçues pour des services professionnels similaires et des projets de même nature et ampleur. Cependant, les précédents appels d'offres ne concernaient qu'un seul projet, alors que, dans le présent dossier, il s'agit d'une entente-cadre visant plusieurs projets.

L'approche par programme, par opposition à l'approche par projet, permet la réalisation d'économies d'échelle.

L'analyse de l'offre de services et de la méthodologie proposée par le plus bas soumissionnaire permet de confirmer la bonne compréhension de la mission et des attentes de la Ville dans le cadre du présent contrat.

La firme Bisson et associés inc. n'est pas inscrite sur la liste des entreprises non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal. Elle n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette entente-cadre est de 537 109,16 \$ (taxes incluses). Le montant de la proposition est de 467 153.00 \$ + 23 357.65 \$ (TPS) + 46 598.51 \$ (TVQ) pour un total de 537 109.16 \$.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire.

Les dépenses seront effectuées sur demande, et ce, au fur et à mesure des besoins.

Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4e pilier du développement durable et, en ce sens, ce projet contribue directement au développement durable. En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés.

Par ses activités de diffusion, de médiation, d'incubation et de participation citoyenne, le réseau des lieux culturels municipaux poursuit comme objectif premier de favoriser l'accès à la culture pour tous les Montréalais.

L'objectif des bibliothèques est de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir.

Les projets du Programme RAC et Programme de soutien aux équipements culturels municipaux s'inscrivent dans les orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 : « Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels ». Ces projets visent également une certification LEED.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de cette entente-cadre facilitera et accélérera la mise en œuvre des projets de rénovation, d'agrandissement et construction des bibliothèques/complexes mixtes de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La première orientation intitulée « Améliorer l'accès à la culture » du Plan d'action 2007-2017 de Montréal, métropole culturelle, prévoit de :

- favoriser le droit à la culture pour tous les citoyens;
- reconnaître les bibliothèques comme l'infrastructure de base d'une ville de culture et de savoir;
- consolider et mettre en valeur le réseau de diffusion culturelle.

Ce projet s'inscrit dans les engagements de la Ville de Montréal formulés dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités, et ce, plus particulièrement en regard de l'alinéa (e) de l'article 20 qui énonce encore que la Ville s'engage « à favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci, ainsi que le réseau des musées municipaux comme lieu d'accès au savoir et à la connaissance ».

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martin MAILLET, Service de la gestion et de la planification immobilière
Mathieu PERRIER, Service des finances
Gina TREMBLAY, Service de la culture
Daniel D DESJARDINS, Service des finances

Lecture :

Gina TREMBLAY, 28 juillet 2017
Mathieu PERRIER, 27 juillet 2017
Daniel D DESJARDINS, 27 juillet 2017
Martin MAILLET, 27 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thierry ROBERT
Conseiller RAC

ENDOSSÉ PAR

Luc JODOIN
Chef de division planification développement

Le : 2017-07-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Ivan FILION
Directeur des bibliothèques

Approuvé le : 2017-07-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Daniel BISSONNETTE
Pour Suzanne Laverdière, directrice, Service
de la culture

Approuvé le : 2017-07-28



Dossier # : 1177526026

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Viau Bastien Gosselin architectes inc. un contrat de services professionnels d'architecture pour travaux d'amélioration et de mise à niveau à la Direction de l'épuration des eaux usées au montant de 339 703,53 \$, taxes incluses - Approuver la convention de services professionnels - Appel d'offres public 17-16148 - 4 soumissionnaires - 3 conformes.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel la firme Viau Bastien Gosselin architectes inc. ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'architecture pour travaux d'amélioration et de mise à niveau de la Direction de l'épuration des eaux usées pour une somme de 339 703,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16148 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'autoriser le directeur de l'épuration des eaux usées à signer la convention de services professionnels et tout document y donnant suite;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-07-31 14:45

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177526026

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Viau Bastien Gosselin architectes inc. un contrat de services professionnels d'architecture pour travaux d'amélioration et de mise à niveau à la Direction de l'épuration des eaux usées au montant de 339 703,53 \$, taxes incluses - Approuver la convention de services professionnels - Appel d'offres public 17-16148 – 4 soumissionnaires - 3 conformes.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) de la Ville de Montréal est responsable de la totalité du réseau de collecteurs d'égout et des systèmes de traitement des eaux usées de l'agglomération de Montréal. Pour accomplir sa mission, la DEEU exploite un grand parc immobilier, dont les stations de pompage, les édicules, les unités de traitement d'odeurs (UTO), les réservoirs et bassins ainsi que la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte. Ce parc comprend des édifices neufs ainsi que des bâtiments datant de plus de soixante-dix (70) ans, tous en exploitation.

La Division ingénierie d'usine et procédés à la DEEU réalise de nombreux projets d'amélioration et de rénovation pour entretenir et améliorer les infrastructures de traitement des eaux usées. Les projets comprennent, par exemple, la réfection des stations de pompage, le réaménagement des bureaux administratifs ou des travaux aux postes de traitement des odeurs.

Les projets mentionnés ci-dessus sont souvent multidisciplinaires, requérant des professionnels dans le domaine de l'architecture et impliquent souvent l'intégrité de l'édifice et des enjeux de santé et de sécurité pour les exploitants.

Le présent dossier concerne l'octroi d'un contrat de services professionnels d'architectes pour divers mandats à réaliser en soutien à l'équipe d'ingénierie d'usine et de procédés à la

DEEU. La firme sera appelée à travailler de concert avec les ingénieurs de la Ville ainsi qu'avec des consultants externes sous contrats avec la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0765 - 17 décembre 2015 - Accorder à MDA architectes un contrat de services professionnels d'architecture en soutien aux projets d'ingénierie de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une somme maximale de 287 533,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14693 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

DESCRIPTION

Le mandat inclut les livrables suivants :

- Études et analyses préliminaires (incluant les schémas, esquisses, tableaux et calculs connexes);
 - Plans de travail et échéanciers;
 - Comptes rendus de réunion;
 - Les plans d'architecture, les tableaux des équipements et des services incluant les coupes, les élévations intérieures, les détails, les tableaux des portes et de fenestration, les tableaux de menuiserie, etc.
 - Devis d'architecture – préliminaire, émis pour soumission ou émis pour construction;
 - Estimation des travaux - classe A, B, C ou D;
 - Rapports d'inspection et comptes rendus des visites de chantier;
- Certificats d'acceptation provisoire et finale des œuvres.

JUSTIFICATION

Une firme d'architectes engagée pour l'accomplissement des mandats au sein de la DEEU est requise pour les raisons suivantes :

Efficacité

L'engagement d'une firme d'architectes pour chaque projet, même ceux de petite taille, demande un long processus d'approvisionnement. La disponibilité d'une firme pour accomplir des mandats ponctuels et variés permettra à la division d'ingénierie à la DEEU de raccourcir ses échéanciers de projet et ainsi augmenter son taux de réalisation;

Santé et sécurité du travail

La présence d'un architecte sur les équipes de projet sensibilise davantage l'équipe aux enjeux de santé et de sécurité des exploitants en plus d'amener des solutions novatrices et sécuritaires pour des aménagements problématiques;

Sécurité de l'infrastructure

La firme pourra effectuer les analyses du code du bâtiment et ainsi optimiser les issues de secours et systèmes de sécurité des bâtiments incluant l'emplacement des murs et cloisons coupe-feu;

Estimation

L'expertise et l'expérience pointue en architecture permettront de réaliser des estimations de coûts de travaux plus précises et ainsi améliorer le contrôle de coûts des projets.

Sept (7) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres, quatre (4) ont déposé une soumission. Trois (3) soumissions sur les quatre reçues ont obtenu un pointage supérieur à l'exigence minimale de 70 %.

Tableau d'analyse des soumissions

Firmes soumissionnaires	Note Intérimaire	Note finale	Prix de la soumission (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
1- Viau Bastien Gosselin architectes inc.	74,00	3,65	339 703,53 \$	339 703,53 \$
2- TLA Architectes inc.	77,00	3,61	402 481,48 \$	402 481,48 \$
3- Cobalt architectes inc.	75,00	2,55	490 287,20 \$	490 287,20 \$
Estimation interne			447 403,00 \$	447 403,00 \$
Écart entre l'estimation et l'adjucataire (\$) (l'adjucataire - l'estimation)				-107 699,47 \$
Écart entre l'estimation et l'adjucataire (%) (l'adjucataire - l'estimation)/estimation x 100)				-24,07 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2e meilleure note finale - adjudicataire)				62 777,95 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (2e meilleure note finale - adjudicataire/adjudicataire x 100)				18,48 %

Veuillez vous référer à l'intervention du Service de l'approvisionnement pour toutes les informations relatives à l'analyse des soumissions.

L'écart entre l'estimation interne et celle de Viau Bastien Gosselin architectes inc. est favorable de 24,07 %. L'écart peut s'expliquer par l'utilisation d'un taux horaire moyen de 126,50 \$ à l'estimation interne au lieu de ± 80 \$ pour la soumission reçue.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites.

Les firmes ne devaient pas détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers pour soumissionner dans le cadre de ce contrat en vertu du décret 795-2014 du 24 septembre 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total relatif au contrat à octroyer est de 339 703,53 \$ taxes incluses.

Ceci représente un montant de 310 194,6 \$ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas accorder ce contrat ouvert (tarifs à l'heure) pour une firme d'architectes ralentira la réalisation des projets à la DEEU en augmentant les délais administratifs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : août 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie VIDAL, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-20

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2017-07-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-07-28



Dossier # : 1172346002

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division de la perception et des services à la clientèle , Section de l'exécution des jugements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Autoriser la résiliation de la convention de services professionnels des huissiers de justice entre la Ville de Montréal et la firme Valade et associés s.e.n.c., et ce, en date du 24 août 2017.

Autoriser la résiliation de la convention de services professionnels des huissiers de justice entre la Ville de Montréal et la firme Valade et associés s.e.n.c. , et ce, en date du 24 août 2017, à minuit.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-07-28 16:10

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1172346002

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division de la perception et des services à la clientèle , Section de l'exécution des jugements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Autoriser la résiliation de la convention de services professionnels des huissiers de justice entre la Ville de Montréal et la firme Valade et associés s.e.n.c., et ce, en date du 24 août 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'agglomération accordait le 26 novembre 2015, un contrat de services professionnels de gré à gré à la firme Valade et Associés s.e.n.c. par la résolution CG15 0682 pour la fourniture de services en matière de signification et d'exécution des procédures de la cour municipale, et ce, pour une durée de 24 mois à compter du 1er janvier 2016.

La convention signée prévoit, à l'article 12.4, que la Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus par la firme, sur présentation de pièces justificatives. Cet avis de résiliation écrit a été remis à la firme le 21 juillet 2017 au bureau de la firme situé au 410, rue Saint-Nicolas, bureau 540, à Montréal, à Monsieur Luc Valade, président de la société. L'avis indiquait l'intention de la Ville de recommander au conseil d'agglomération de résilier la convention en cours et qu'à compter du 24 juillet 2017, la firme devait terminer l'exécution ou la signification des procédures déjà en sa possession et que la cour cesserait de remettre des procédures à signifier et à exécuter. L'avis indiquait également à la firme de transmettre les factures pour les services rendus ou qui seront rendus pour les procédures déjà remises.

Le 26 novembre 2015, le conseil d'agglomération avait également accordé trois autres contrats de gré à gré, aux firmes Hainault Gravel, huissiers de justice inc., Paquette et Associés s.e.n.c., huissiers de justice, Saulnier Robillard Lortie, huissiers de justice inc.

Le contrat avec la firme Saulnier Robillard Lortie, huissiers de justice inc. a cependant été résilié à la suite du défaut de cette firme d'exécuter son contrat en raison de son inscription au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), et ce, à la suite du refus de l'Autorité des marchés financiers de délivrer à l'entreprise l'autorisation de contracter avec un organisme public.

Les services professionnels d'huissiers de justice requis par la cour municipale pour la signification et l'exécution des procédures seront exécutés par les deux firmes dont les conventions sont toujours en vigueur soit les firmes Hainault Gravel, huissiers de justice

inc., et Paquette et Associés s.e.n.c., huissiers de justice. Ces firmes ont la capacité d'assumer la continuité des services professionnels pour la cour. La cour municipale dispose également d'une équipe d'huissiers municipaux appelés à signifier les procédures de la cour municipale à l'intérieur d'un territoire défini et qui couvre une grande partie de la région métropolitaine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0682 - 24 novembre 2015 - Accorder 4 contrats de services professionnels de gré à gré aux firmes Hainault Gravel, huissiers de justice inc., Paquette et Associés, S.E.N.C.R.L. huissiers de justice, Saulnier Robillard Lortie, huissiers de justice inc. et Valade et Associés s.e.n.c huissiers de justice pour la somme de 1 677 301,68 \$, taxes incluses, par année pour les années 2016 et 2017 - Dépense totale de 3 354 603,36 \$, taxes incluses / Approuver les projets de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à recommander la résiliation du contrat à compter du 24 août 2017 à minuit. Un avis de résiliation spécifiquement prévu à l'article 12.4 de la convention entre la Ville de Montréal et la firme d'huissiers a été transmis par écrit à la firme Valade et associés s.e.n.c le 21 juillet 2017.

JUSTIFICATION

Un avis écrit de résiliation a été transmis à la firme en application de l'article de 12.4 de la convention de services professionnels afin de l'informer de l'intention de la Ville de recommander la résiliation du contrat au conseil d'agglomération le 24 août 2017. La commission de différents d'actes a entraîné une insatisfaction grandissante en regard des services rendus et la rupture du lien de confiance à l'égard de la firme Valade et associés s.e.n.c.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La signification des procédures de la cour et l'exécution forcée des jugements seront prises en charge par les deux autres firmes d'huissiers liées par contrat à la Ville de Montréal. Le recours aux firmes d'huissiers de justice est essentiel dans le cadre des opérations de la cour municipale. Les firmes ont la capacité de signifier les actes de procédures sur tout le territoire de la province du Québec par leur réseau de correspondants. Elles sont également en mesure d'effectuer les actes requis en matière d'exécution forcée dont notamment l'opération sabot de Denver. Sans cette fourniture de services, la cour serait dans l'impossibilité de se conformer à ses obligations légales liées à la signification des procédures et à sa mission relative à l'exécution des jugements rendus par la cour municipale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résiliation du contrat avec la firme Valade et associés s.e.n.c. en date du 24 août 2017 à minuit.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie DAUPHINAIS
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Yves BRIAND
Directeur

Le : 2017-07-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

Tél : 514 872-2919
Approuvé le : 2017-07-27

**Dossier # : 1171009016**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Stantec Experts-Conseils Ltée pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, aménagement du domaine public, architecture et éclairage d'ambiance pour la production de plans et devis pour les travaux de réaménagement de la rue Saint-Hubert pour une somme maximale de 2 278 415,89 \$, taxes incluses (10 % contingences : 199 861,04 \$, 2% services complémentaires : 39 972,21 \$ et 2% déboursés : 39 972,21 \$) - Appel d'offres public # 17-16265 - 2 soumissionnaires conformes.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 2 278 415,89 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, aménagement du domaine public, architecture et éclairage d'ambiance pour la production des plans et devis les travaux de réaménagement de la rue St-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Stantec Experts-Conseils Ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 278 415,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16265 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement de crédits requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-31 11:31

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1171009016

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Stantec Experts-Conseils Ltée pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, aménagement du domaine public, architecture et éclairage d’ambiance pour la production de plans et devis pour les travaux de réaménagement de la rue Saint-Hubert pour une somme maximale de 2 278 415,89 \$, taxes incluses (10 % contingences : 199 861,04 \$, 2% services complémentaires : 39 972,21 \$ et 2% déboursés : 39 972,21 \$) - Appel d'offres public # 17-16265 - 2 soumissionnaires conformes.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de réaménagement de la Plaza St-Hubert, sur la rue éponyme, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon Est, comprend la réfection des infrastructures souterraines, le réaménagement de surface et le remplacement de la marquise.

Historique

En 2008, le Service de l’eau, à la suite de nombreux bris, a entrepris l’évaluation structurale des conduites d’égout et d’aqueduc dans la rue St-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon Est, à la hauteur de la Plaza. Cette évaluation a mis en lumière le besoin de réhabiliter et de remplacer la majorité des conduites.

Ces interventions allant générer d’importants travaux d’excavation, l’arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie et la Société de développement commercial de la Plaza St-Hubert (SDC) ont entrepris des démarches afin d’évaluer la possibilité d’y intégrer un réaménagement complet de la rue en surface. À l’été 2014, un projet pilote a été mis en place afin de valider différentes interventions d’aménagement de la rue.

Le 1er janvier 2015, dans le cadre de la refonte du réseau artériel de l’administration montréalaise, la responsabilité de la rue St-Hubert a été transférée à la Ville-centre. Dès lors, le projet a été confié aux Grands projets du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

État d’avancement du projet

En 2015, le SIVT a réalisé des études d’avant-projet qui ont permis de définir l’envergure du projet et de développer des options d’aménagement.

En 2016, deux séances d'information et de consultation avec le public ainsi que des activités d’idéation avec trois firmes de concepteurs mandatées ont été réalisées. Ces activités ont

permis de définir des éléments d'aménagement de surface ainsi que des interventions complémentaires. Des études de modernisation de la marquise ont également été réalisées. La marquise actuelle pouvant difficilement être modernisée, une option de remplacement a donc été développée.

À la fin de l'année 2016, le projet a été présenté aux instances décisionnelles de la Ville, afin de recommander son passage à l'étape d'exécution. Dès le début de l'année 2017, le projet a été présenté au Comité exécutif et a reçu officiellement le mandat d'exécution, étape essentielle à la réalisation du projet.

Étapes terminées	Date de début	Date de fin
- Élaboration de l'avant-projet	Janvier 2015	Décembre 2016

Les activités relatives à la conception des plans et devis des infrastructures souterraines, de l'aménagement de surface et de la marquise seront élaborées en deux étapes, soit de l'automne 2017 à l'hiver 2018 pour les deux tronçons nord, et de l'automne 2018 à l'hiver 2019 pour les deux tronçons sud.

Étapes faisant l'objet du présent dossier	Date de début	Date de fin
- Élaboration des plans et devis (tronçons nord)	Septembre 2017	Février 2018
- Élaboration des plans et devis (tronçons sud)	Septembre 2018	Février 2019

En parallèle, des activités relatives à la préparation du chantier seront entamées. En ce sens, en prévision de son remplacement projeté, des travaux de démantèlement de la marquise actuelle auront lieu à l'automne 2017 sur les deux tronçons nord. Sa mise en oeuvre ayant été approuvée en juin 2017, le programme de subventions PRAM Artères en chantier sera accessible dès le début des travaux, afin de couvrir notamment les travaux de rénovation de façade des bâtiments admissibles et ce, pendant toute la durée du projet.

Les travaux de construction débuteront vers la fin de l'été 2018, afin de permettre aux commerçants de profiter le plus possible de l'achalandage printanier et estival, selon la volonté exprimée par la Société de développement commercial de la Plaza St-Hubert. Des mesures de mitigation exceptionnelles seront mises en place tout au long du projet, afin de minimiser les impacts des travaux sur les activités commerciales.

Étapes à venir	Date de début	Date de fin
- Réalisation des travaux de démantèlement de la marquise sur les deux tronçons nord	Automne 2017	Automne 2017
- Réalisation des travaux de rue	Été 2018	Automne 2020

Le présent dossier concerne l'élaboration des plans et devis des infrastructures souterraines, de l'aménagement de surface et de la marquise.

En vue de l'acquisition des services professionnels requis, un appel d'offres public (# 17-16265) a été mené du 21 juin 2017 au 12 juillet 2017. Publié dans le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO), cet appel d'offres a donc duré 22

jours de calendrier, ce qui est supérieur au minimum requis en vertu de la Loi sur les cités et villes.

Précisons qu'il est prévu que les soumissions déposées demeurent valides pendant les 180 jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 7 janvier 2018.

Un seul addendum a été émis le 5 juillet 2017 dans le cadre de l'appel d'offres (voir document en pièce jointe). Cet addendum a permis de répondre à 16 questions posées par des soumissionnaires potentiels concernant notamment des précisions sur l'étendue des services demandés

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1105 (21 juin 2017) - Obtenir un accord de principe à la mise en oeuvre, en 2017, du PR@M - Artère en chantier dans le secteur de la rue Saint-Hubert, entre les rues Bellechasse et Jean-Talon Est

CM17 0178 (27 mars 2017) : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 925 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception et à la production de plans et devis détaillés, les travaux préalables requis visant le démantèlement de la marquise, l'éclairage et la signalisation temporaires et de la surveillance des travaux lors de la réalisation du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon Est.

CM16 1298 (28 novembre 2016) : Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

CA15 26 0210 (6 juillet 2015) : Autorisation d'une dépense totale de 50 000 \$ pour l'amélioration et la finalisation du projet pilote de circulation sur la rue Saint-Hubert pour l'année 2015 - Approbation d'un virement de crédits du compte passif - Surplus de gestion divers.

CA14 26 0140 (5 mai 2014) : Autorisation d'une dépense totale de 150 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'un projet-pilote de circulation sur la rue Saint-Hubert. Approbation d'un virement de crédits du compte passif - Fonds d'unité de stationnement pour un montant total de 150 000 \$ taxes incluses.

CA13 26 0259 (3 septembre 2013) : Accepter une somme de 9 018,50 \$ pour la réalisation d'une étude de circulation sur la Plaza St-Hubert.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l'octroi d'un contrat à la firme Stantec Experts-Conseils Ltée pour la fourniture de services professionnels dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement du domaine public, de l'architecture et de l'éclairage d'ambiance dans le cadre du projet de réaménagement de la rue St-Hubert.

Le projet de convention de services professionnels a été rédigé à partir de la convention type du Service des Affaires juridiques (banque de documents juridiques préapprouvés) et est présentée en pièce jointe au présent dossier.

La valeur maximale du contrat prévu est de 2 278 415,89 \$ incluant les taxes, les contingences, les services complémentaires et les déboursés (10 % contingences : 199 861,04 \$, 2% services complémentaires : 39 972,21 \$ et 2% déboursés : 39 972,21 \$)

Services professionnels requis

La firme Stantec Experts-Conseils Ltée devra notamment :

- élaborer les plans et devis pour la réalisation des travaux de rue et pour la fabrication de la marquise;

- élaborer des échéanciers relatifs à la réalisation de travaux;
- produire des estimés de coûts de construction à toutes les étapes de la conception;
- fournir de l'assistance technique durant les appels d'offres;
- fournir de l'assistance technique durant les travaux.

Mentionnons que des précisions additionnelles quant aux services requis sont données dans la section « Devis technique » des documents d'appel d'offres fournis en pièce jointe.

Contingences, services complémentaires et déboursés

Les enveloppes de contingences, de services complémentaires et de déboursés ont été fixées respectivement à 10 % (soit 199 861,04 \$, taxes incluses), 2 % (soit 39 972,21 \$, taxes incluses) et 2 % (soit 39 972,21 \$, taxes incluses) du total inscrit au bordereau de soumission.

Précisons que :

- les contingences couvrent l'exécution de services professionnels effectués en raison d'imprévus qui surviennent lors du contrat et qui occasionnent un travail accessoire et nécessaire, effectué par le contractant;
- les services complémentaires couvrent les services de soutien technique complémentaires qui pourraient être requis, mais qui ne peuvent être réalisés par le contractant, notamment parce qu'il s'agit d'expertises particulières que son équipe ne possède pas;
- les déboursés couvrent différentes dépenses afférentes.

JUSTIFICATION

Le mandat prévu vise l'élaboration des plans et devis des infrastructures souterraines, de l'aménagement de surface et de la marquise dans le cadre du projet de réaménagement de la rue St-Hubert.

Analyse des soumissions

Parmi les 16 preneurs du cahier des charges, 5 ont déposé une soumission et 11 n'en n'ont pas déposée, soit respectivement 31 % et 69 %. Les motifs ayant amené certains preneurs du cahier des charges à ne pas déposer de soumission sont présentés à l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Les soumissions déposées ont été évaluées à l'aide d'un système comportant deux enveloppes. Sur les 5 soumissions reçues, 3 soumissions ont été jugées non conformes et 2 soumissions ont obtenu le pointage intérimaire minimum de 70 % (voir tableau d'analyse des soumissions présenté à l'intervention du Service de l'approvisionnement).

Les notes obtenues, les prix soumis et les autres informations pertinentes quant aux soumissions sont présentés dans le tableau suivant :

Firmes soumissionnaires	Note intérimaire (%)	Pointage final	Prix total Taxes incluses
Stantec Experts-Conseils Ltée	73,30%	0,62	1 998 610,43 \$

SNC-Lavalin	62,00%		Non conforme
AECOM	61,30%		Non conforme
Les consultants SM inc.			Non conforme
WSP	75,30%	0,55	2 292 141,60 \$
Dernière estimation réalisée (VdeM)	Non applicable	Non applicable	2 193 291,84 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (adjudicataire - estimation)			-194 681,41 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((adjudicataire - estimation) / estimation) x 100			-8,88%
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note - adjudicataire)			293 531,17 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note - adjudicataire) / adjudicataire) x 100			14,69%

La firme ayant obtenu la meilleure note finale, soit 0,62, est Stantec Experts-Conseils Ltée.

Lorsque l'on ajoute au prix soumis par cette dernière des enveloppes de 10 % pour les contingences, 2% pour les services complémentaires et de 2 % pour les déboursés, on obtient un prix total maximal de 2 278 415,89 \$, taxes incluses.

L'écart entre la dernière estimation effectuée par la Ville et le prix total de la soumission de Stantec Experts-Conseils Ltée est de -194 681,41\$, ou -8,88 %. Cet écart, qui est à l'avantage de la Ville, s'explique possiblement par la marge de profit réduite appliquée par la firme.

Le contrat faisant l'objet du présent dossier est assujéti au chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics. Il importe en conséquence de préciser que la firme Stantec Experts-Conseils Ltée a obtenu une autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 4 novembre 2014 (voir pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'octroi d'un contrat de services professionnels d'une valeur maximale de 2 278 415,89 \$ (incluant les taxes, les contingences, les services complémentaires et les déboursés) est recommandé.

Le financement de ces services sera assuré entièrement par la Ville-centre. Le budget nécessaire est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019 du SIVT, via le règlement d'emprunt RCG 17-035 (CM17 0348).

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de réaménagement de la rue St-Hubert permettront entre autres :

- d'améliorer la performance des réseaux d'aqueduc et d'égout de la Ville;
- d'améliorer l'aménagement urbain de la rue St-Hubert, favorisant ainsi son développement économique et son attractivité;
- d'augmenter la présence de végétaux sur la rue St-Hubert, réduisant par conséquent les îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les services professionnels du présent dossier s'inscrivent dans un calendrier menant au début des travaux du projet de réaménagement de la rue St-Hubert à l'automne 2018. Pour ce faire, l'élaboration des plans et devis doivent être entamée dès la fin de cet été, permettant ainsi de lancer l'appel d'offres pour les travaux dès la fin de l'hiver 2018.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication additionnelle n'est prévue en lien avec le présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par le Conseil municipal : 21 août 2017
Début des plans et devis : automne 2017

Premier appel d'offres pour travaux : hiver 2018

Réalisation des travaux : automne 2018 à automne 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Josée BÉDARD, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Josée BÉDARD, 25 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tommy BEAULÉ

ENDOSSÉ PAR

Pierre SAINTE-MARIE

Le : 2017-07-24

Conseiller en aménagement et Sébastien
Deshaies, chef de section

Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Tél : 514 872-9485

Approuvé le : 2017-07-27



Dossier # : 1175064001

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers et services spécialisés , Division sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec « Lacbus de l'automobile inc. », une entente-cadre d'une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, pour des services sur demande d'entretien et de réparation de mécanique automobile pour véhicules légers – Appel d'offres public 16-15595 (1 soum.) – (montant estimé de 204 099,60 \$, taxes incluses, pour 24 mois).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande de services d'entretien et de réparation de mécanique automobile pour véhicules légers;
2. d'accorder au seul soumissionnaire « Lacbus de l'automobile inc. », ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15595 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-07-25 13:08

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1175064001

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers et services spécialisés , Division sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec « Lacbus de l'automobile inc. », une entente-cadre d'une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, pour des services sur demande d'entretien et de réparation de mécanique automobile pour véhicules légers – Appel d'offres public 16-15595 (1 soum.) – (montant estimé de 204 099,60 \$, taxes incluses, pour 24 mois).

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit l'entretien et à la réparation des véhicules qui sont mis à la disposition des différentes unités d'affaires de la Ville.

Ce dossier vise le renouvellement de l'entente contractuelle pour des services sur demande d'entretien et de réparation de mécanique automobile laquelle est arrivée à échéance le 12 juillet 2016. Cette entente vise des services de maintenance (entretien, réparation et inspection) de 45 véhicules légers du secteur Sud-Ouest du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public 16-15595 qui s'est tenu du 21 septembre au 12 octobre 2016. Le délai de réception des soumissions a été de 22 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 180 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. Aucun addenda n'a été émis durant la période de sollicitation.

A la demande de la Ville, le délai de validité de la soumission de « Lacbus de l'automobile inc. » a été prolongé de 150 jours civils, soit jusqu'au 9 septembre 2017.

Conformément aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres public 16-15595, l'octroi du contrat se fait en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1000 – 18 juin 2014 : Accorder au seul soumissionnaire, "Champlain Dodge Chrysler Itée", ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour offrir un service d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de police

de la Ville de Montréal, pour une période de douze mois, pour une somme maximale de 64 879,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 14-13281.

DESCRIPTION

Ce dossier vise la conclusion d'une entente-cadre, d'une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, pour des services sur demande d'entretien et de réparation de mécanique automobile pour 45 véhicules légers du SPVM (secteur Sud-Ouest). Le lien contractuel entre la Ville et l'adjudicataire est d'une durée maximale de 4 ans. Chaque demande de prolongation de contrat sera soumise aux instances pour fin d'approbation.

Le parc de véhicules du secteur Sud-Ouest du SPVM se compose de 45 véhicules (automobiles et fourgonnettes) de marque et modèles différents de là la nécessité pour la Ville d'inclure cette particularité à l'appel d'offres.

L'appel d'offres a été constitué de 7 articles lesquels font référence au type de services demandés et au prix coûtant des pièces :

- Article 1 : taux horaire pour des services d'entretien et de réparations diverses;
- Article 2 : tarification fixe pour des services d'inspection de type « entretien préventif » d'une durée approximative de 60 minutes (incluant une vidange d'huile);
- Article 3 : tarification fixe pour des services d'inspection générale d'une durée approximative de 30 minutes (incluant une vidange d'huile);
- Article 4 : taux d'escompte basé sur le prix de détail suggéré du fabricant pour les pièces d'origine de marque Chrysler;
- Article 5 : taux d'escompte basé sur le prix de détail suggéré du fabricant pour les pièces d'origine de marque Ford;
- Article 6 : taux d'escompte basé sur le prix de détail suggéré du fabricant pour les pièces d'origine de marque GMC; et
- Article 7 : Prix des pièces d'origines d'autres marques

La formule de prix prévue aux articles 1, 2 et 3 est ferme pour la première année du contrat. Les prix de ces articles seront par la suite indexés à un taux fixe de 2 % par année. Les taux d'escompte soumis par l'adjudicataire aux autres articles sont, quant à eux, fixes pour toute la durée du contrat incluant les années de prolongation.

JUSTIFICATION

Les ateliers de mécanique du SMRA situés à proximité du secteur Sud-Ouest ne possèdent pas la capacité pour prendre en charge la maintenance de 45 véhicules légers appartenant au SPVM.

La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la facilité d'accès et de rapidité aux services de mécanique automobile tout en réduisant les délais d'immobilisation des véhicules dédiés à la sécurité publique.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 16-15595 pour lequel il y a eu un seul soumissionnaire conforme:

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Lacbus de l'automobile inc.	204 099,60 \$		204 099,60 \$
Dernière estimation réalisée par le SMRA	204 885,45 \$		204 885,45 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	795,85 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	0,38 %

Le rédacteur du devis technique a estimé la dépense à 204 885,45 \$, taxes incluses pour la durée du contrat, soit pour 24 mois. L'écart de moins de 1 % entre l'estimation et le montant de la soumission confirme la compétitivité des prix reçus.

Les deux preneurs du cahier des charges ont présenté une offre à la Ville. Une des soumissions a été écartée car elle ne rencontrait pas les exigences demandée quant aux nombres d'aires de travail requises par l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 204 099,60 \$, taxes incluses \$, sera financé par le budget de fonctionnement du SMRA. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Chacun des mandats confiés à la firme fera l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière de contrat-cadre.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas conclure cette entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Début de l'entente : août 2017
- Fin de l'entente : août 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Geneviève FORTIN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mustapha CHBEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert HOGUE
Responsable du module opération à la Section
parc automobile

ENDOSSÉ PAR

Éric LONGPRE
C/s parc automobile spvm

Le : 2017-03-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076

Approuvé le : 2017-06-05



Dossier # : 1170776001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Plan de transport
Objet :	Approuver l'entente entre les villes de Montréal et de Montréal-Est relativement à l'aménagement de la voie cyclable sur l'avenue Marien entre les rues Prince-Albert et Dorchester - Dépense totale 242 000\$ taxes incluses

Il est recommandé de :

1. Approuver l'entente entre la ville de Montréal et la ville de Montréal-Est relativement à l'aménagement de la voie cyclable sur l'avenue Marien entre les rues Prince-Albert et Dorchester;
2. Autoriser à cette fin une dépense maximale de 242 000\$ taxes incluses;
3. Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-26 11:13

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1170776001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Plan de transport
Objet :	Approuver l'entente entre les villes de Montréal et de Montréal-Est relativement à l'aménagement de la voie cyclable sur l'avenue Marien entre les rues Prince-Albert et Dorchester - Dépense totale 242 000\$ taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

La ville de Montréal-Est procédera en 2017 à la reconstruction de l'avenue Marien entre les rues Dorchester et Prince-Albert. Puisque l'avenue Marien ne fait pas partie des voies de circulation constituant le réseau artériel de l'agglomération au sens de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales* dans certaines agglomérations du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) et du règlement du conseil d'agglomération RCG 14-042 définissant le réseau de voirie artériel des voies de circulation, la reconstruction de l'avenue Marien entre les rues Dorchester et Prince-Albert relève de la compétence de la ville de Montréal-Est.

Par ailleurs, un projet de voie cyclable est identifié sur l'avenue Marien au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération. La réalisation de cet aménagement cyclable qui relève de la compétence de l'Agglomération pourrait être confiée à la ville de Montréal-Est dans le cadre des travaux de reconstruction en 2017 de l'avenue Marien entre les rues Dorchester et Prince-Albert. La conclusion d'une entente entre les villes de Montréal et de Montréal-Est autorisant la ville de Montréal-Est sous certaines conditions à réaliser les travaux de la piste cyclable représente une opportunité pour l'Agglomération pour les raisons suivantes:

- Coûts de construction de la piste cyclable inférieurs à ce qu'ils seraient si l'aménagement de la piste cyclable se faisait séparément des travaux de l'avenue Marien.
- Économie des ressources requises à l'interne pour procéder aux lancement des appels d'offres, à l'octroi de contrat et à la surveillance des travaux.
- Réduction des impacts des travaux sur les riverains qui n'auraient pas à subir une seconde fois un autre chantier devant leur porte et tous les inconvénients s'y rattachant.
- Échéancier de réalisation de ce projet devancé d'au moins 2 ans.

Il est donc dans l'intérêt public que les travaux pour l'aménagement de la piste cyclable s'effectuent dans le cadre des travaux de reconstruction de l'avenue Marien.

Par ailleurs, soulignons qu'en vertu des articles 29.5 et 468 de la *Loi sur les cités et villes*, toute municipalité peut conclure une entente avec une autre municipalité dans le but d'accomplir en commun notamment l'exécution de travaux ou la demande de soumissions pour l'adjudication de contrats.

Dans ce contexte, il est proposé qu'une entente visant à établir les conditions et modalités de partage des obligations entre les parties en vue de la réalisation de l'Ouvrage soit conclue. Celle-ci consisterait à ce que la ville de Montréal mandate la ville de Montréal-Est pour agir à titre de donneur d'ouvrage dans le cadre de la réalisation de l'Ouvrage, et ce, conformément aux conditions et modalités convenues. Mentionnons que les villes de Montréal et de Montréal-Est ont adopté une *Politique de gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elles en ont chacune transmis une copie à l'autre partie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0037 - 29 janvier 2015 : Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal

CG14 0607 - 18 décembre 2014 : Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant le réseau de voirie artériel des voies de circulation.

DESCRIPTION

La ville de Montréal-Est procédera en 2017 à des travaux de reconstruction de l'avenue Marien entre les rues Dorchester et Prince-Albert. Puisqu'une voie cyclable est prévue au plan de transport approuvé par le conseil de l'agglomération de Montréal, elle propose à la ville de Montréal de lui confier la réalisation de cette voie cyclable dans le cadre de ses travaux. La ville de Montréal pourrait ainsi profiter de cette opportunité pour réaliser cette piste cyclable à un coût inférieur à ce qu'il en coûterait normalement si elle optait pour le lancement d'un appel d'offres ultérieur par ses services centraux. Également, cette option permettrait de devancer la réalisation de cette piste cyclable d'au moins deux ans. Ainsi, à la suite de l'approbation du conseil d'agglomération, un mandat sera confié par Montréal-Est à un entrepreneur dans le cadre des travaux de réaménagement de l'avenue Marien afin qu'il réalise les travaux de construction de la voie cyclable.

Le projet d'entente joint à l'intervention du Service des Affaires juridiques prévoit, entre autres, que :

- le mandat donné à Montréal-Est est conditionnel à l'obtention par celle-ci, préalablement à l'octroi du contrat de construction de la voie cyclable, d'une confirmation écrite du représentant de la Ville de Montréal à l'effet que la soumission retenue aux fins de l'octroi du contrat respecte le cadre financier établi par Montréal pour ces travaux;
- Montréal assumera 100% des coûts de construction de la piste cyclables (y compris tous les services professionnels, expertises et travaux requis);
- Le paiement du coût de construction se fera sur la base des pièces justificatives et des décomptes progressifs et finaux présentés par Montréal-Est et approuvés par Montréal;
- Montréal doit participer au comité de coordination du projet présidé par Montréal-Est;
- Montréal-Est est responsable de préparer les études, les plans devis et les estimations pour la réalisation de la piste cyclable;

- Montréal-Est devra préparer un bordereau de soumission qui distinguera les travaux de la piste cyclable des autres travaux de reconstruction de l'avenue Marien;
- Montréal-est est aussi responsable de la surveillance et du contrôle qualitatif et quantitatif des matériaux et de leur mise en oeuvre pour la réalisation de la piste cyclable
- Enfin, Montréal-Est remettra à Montréal, dans les 90 jours suivant l'acceptation finale des travaux une documentation complète sur l'aménagement réalisé (plans finaux (tel que construits), devis finaux, rapport final de contrôle qualitatif et quantitatif de l'ouvrage, documents de chantier et documents d'attestation d'acceptation des travaux).

Le plan concept de la voie cyclable a été soumis à la Direction des transports du Service de la voirie, des infrastructures et des transports pour approbation. Il s'agit d'une piste cyclable bidirectionnelle qui serait aménagée en site propre sur le côté est de l'avenue Marien reliant les voies cyclables existantes sur les rues Prince-Albert et Dorchester (voir plan en pièce jointe).

JUSTIFICATION

La réalisation d'un aménagement cyclable sur l'avenue Marien est prévue au Plan de transport de l'agglomération. Dans le cadre de ses travaux sur l'avenue Marien, la ville de Montréal-Est propose à la ville de Montréal de profiter de cette occasion pour inclure ceux de la piste cyclable. Ainsi, l'approbation par le conseil d'agglomération d'une entente autorisant Montréal-Est d'inclure les travaux de construction de la piste cyclable aux travaux de reconstruction de l'avenue Marien permettrait une économie en matière de coûts de réalisation de la piste cyclable et de coûts associés à la main d'oeuvre interne incluant les études et expertises techniques requises pour mener à bien ce projet. Également, cette entente permettrait de devancer de deux années au moins la réalisation de ce projet de piste cyclable. Il est donc dans l'intérêt public que les travaux pour l'aménagement de la piste cyclable s'effectuent dans le cadre des travaux de reconstruction de l'avenue Marien. Pour ces raisons, la signature de l'entente permettant à Montréal-Est de réaliser ces travaux d'aménagement cyclable est justifiée.

L'octroi de tout contrat pour la réalisation de l'ouvrage sera fait par Montréal-Est, sujet aux approbations requises par Montréal selon les termes de l'entente (appels d'offres, modifications aux plans et devis initiaux, soumissions et ordres de changements survenant en cours d'exécution des travaux).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale est de 242 000 \$ (taxes incluses) incluant les contingences de 21 845 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération et représente un coût net de 220 978,26\$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Le financement se fera en utilisant le règlement d'emprunt # RCG 16-028 « Développement du réseau cyclable ». Cette dépense est prévue au PTI 2017-2019 de la Direction des transports. L'imputation comptable est présentée dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La construction de la piste cyclable permettra d'augmenter la connectivité du réseau cyclable dans le secteur et contribuera ainsi à promouvoir les déplacements actifs et à améliorer la sécurité des cyclistes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les moyens pour atténuer les impacts de la construction de la piste cyclable sur les citoyens et usagers font partie des mesures à mettre en place par Montréal-Est pour l'ensemble de leur projet de reconstruction de l'avenue Marien.

Une décision favorable dans ce dossier permettra à la Ville de Montréal de profiter de l'opportunité qu'offrent les travaux de reconstruction de l'avenue Marien par la Ville de Montréal-Est pour devancer la construction de la piste cyclable prévue au Plan de transport et en réduire les coûts de réalisation.

Une décision tardive ou défavorable ferait en sorte que la piste cyclable ne pourra être construite en même temps que la reconstruction de l'avenue Marien. Cela nécessitera alors que la Ville de Montréal procède deux à trois ans plus tard à la sollicitation du marché et la prise en charge de coûts de réalisation plus élevés. Soulignons également dans ce cas les inconvénients reliés aux travaux qu'auraient à subir les riverains une seconde fois.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 24 août 2017: Décision du Conseil d'agglomération
- 25 août 2017: Début des travaux
- 15 nov. 2017: Fin des travaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Guylaine VAILLANCOURT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Katie TREMBLAY
Chef de section

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-06

Serge LEFEBVRE
Chef de division transports actifs et collectifs

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-07-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-07-25



Dossier # : 1171613001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des projets et programmes d'immobilisations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier de 20 000 \$ par année pendant cinq ans (2017, 2018, 2019, 2020 et 2021) à la Fondation de l'Université du Québec à Montréal afin de contribuer aux meilleures pratiques en gestion de projet par l'entremise de la Chaire de gestion de projet ESG UQAM et approuver le protocole d'entente à cet effet.

1-d'accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier de 20 000 \$ par année pendant cinq ans (2017, 2018, 2019, 2020 et 2021) à la Fondation de l'Université du Québec à Montréal afin de contribuer aux meilleures pratiques en gestion de projet par l'entremise de la Chaire de gestion de projet ESG UQAM;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier, pour une période se terminant le 31 mars 2022;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-07-30 16:45

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1171613001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des projets et programmes d'immobilisations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier de 20 000 \$ par année pendant cinq ans (2017, 2018, 2019, 2020 et 2021) à la Fondation de l'Université du Québec à Montréal afin de contribuer aux meilleures pratiques en gestion de projet par l'entremise de la Chaire de gestion de projet ESG UQAM et approuver le protocole d'entente à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La Chaire de recherche en gestion de projet ESG UQAM a été créée en 2007 et, depuis 2012, la Ville de Montréal en est membre. Cette chaire a pour mission de mener des recherches sur des problématiques prioritaires en gestion de projet et de former des jeunes chercheurs. Ainsi, la Chaire permet le transfert de connaissance auprès de ses partenaires, dont la Ville, en organisant de nombreuses activités (conférences, colloques, panels, etc.).

La Chaire de recherche en gestion de projet ESG UQAM a adressé une demande à la Ville afin que celle-ci prolonge de cinq ans (2017 à 2021) sa participation à son financement et à ses activités. Cette demande constitue un renouvellement de l'entente actuelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0715 - 21 août 2012 - Accorder un soutien financier de 20 000 \$ par année pendant cinq ans (2012 à 2016) à la Fondation de l'Université du Québec à Montréal pour contribuer à l'avancement des meilleures pratiques en gestion de projet par l'entremise de la Chaire de recherche en gestion de projet de l'UQAM / Approuver un projet de protocole à cet effet.

DESCRIPTION

Depuis 2012, la Ville de Montréal s'est jointe à la Chaire selon les termes d'une entente de cinq ans. Cette entente est maintenant échu et il est proposé de la renouveler pour une période de cinq années supplémentaires selon les mêmes conditions qu'actuellement, à savoir le versement d'une contribution de la part de la Ville de 20 000\$ par année pour un total de 100 000\$ pour cinq ans.

La Chaire compte sur une équipe multidisciplinaire formée de 17 professeurs – chercheurs de l'ESG UQAM ainsi que de 8 membres associés provenant d'autres universités du Québec et d'ailleurs. Une vingtaine d'étudiants du 2^e et du 3^e cycle sont également impliqués à la Chaire. À même les contributions des différents partenaires, la Chaire distribue des bourses d'excellence aux étudiants des études supérieures.

Les activités de recherche qui ont été développées au cours des dernières années portent,

entre autres, sur les mécanismes de gouvernance, la dynamique des équipes de projet, les indicateurs de performance, la gestion des bénéficiaires, les projets d'innovation et l'aide internationale.

En plus de la Ville, les sept partenaires suivants participent au financement et aux activités de la Chaire : Ericsson, Hydro Québec, Banque Nationale, AMT, STM, SQI et MTMDET. Chaque partenaire de la Chaire a un représentant à son comité de direction qui détermine les orientations et les priorités des projets de recherche.

JUSTIFICATION

L'équipe de professeurs et d'étudiants des 2^e et 3^e cycle du programme de gestion de projet qui forme le cœur de la Chaire de recherche en gestion de projet de l'ESG UQAM est reconnue comme une des grandes équipes dans le domaine de la gestion de projet au niveau international. En s'associant à la Chaire, la Ville peut bénéficier des résultats de ses recherches et ses employés peuvent participer aux activités qu'elle organise.

Afin de se donner les moyens d'atteindre ses objectifs de performance dans la gestion des projets et des programmes, la Ville a tout intérêt à participer aux travaux de la Chaire et à s'inspirer des résultats. De plus ce partenariat permet à la Ville d'échanger avec les autres partenaires de la Chaire au sujet de problématiques communes et de participer à la recherche de solutions. Ainsi, des dizaines d'employés municipaux ont été associés aux travaux de recherche de la Chaire ou encore ont participé aux nombreuses conférences, tables rondes et colloques organisés au cours des cinq dernières années.

Par son implication dans la Chaire en gestion de projet, la Ville maintient son engagement de soutenir le développement des universités sur son territoire, notamment en élaborant avec ces institutions des ententes de collaboration qui mettent à profit leurs compétences et expertises.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution maximale de la Ville au financement de la Chaire de recherche en gestion de projet de l'ESG UQAM sera de 100 000\$, toutes taxes incluses, pour cinq ans (de 2017 à 2021) à raison de 20 000\$ par année.

La contribution financière est entièrement assumée par la ville centrale et les crédits proviennent du budget de fonctionnement du Bureau des projets et programmes d'immobilisations de la Direction Générale. Par conséquent, ce dossier ne comporte aucun impact sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'approche de gestion de projet s'inspire des principes du développement durable en prenant en compte l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la réalisation de projets urbains et en misant sur la participation des citoyens à la compréhension des conditions d'acceptabilité des grands projets.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La pérennité de la Chaire de gestion de projet permettra à la Ville de contribuer à l'avancement des meilleures pratiques en gestion de projet et notamment :

- de créer des conditions favorables à la réalisation d'un programme de recherche et de diffusion;
- de maintenir et de développer une source d'expertise professionnelle très spécialisée dont les équipes de gestion des projets et programmes ont besoin.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité pour la ville de Montréal à même les activités de la Chaire de recherche en gestion de projet fait partie de l'entente soumise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de la convention: août 2017

Fin de la convention: avril 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Guylaine VAILLANCOURT)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoit DESJARDINS
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Guy L LAROCHE
Directeur - Bureau des projets
d'immobilisations

Le : 2017-07-13



Dossier # : 1175960001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Approuver des modifications à la convention intervenue entre Ville de Montréal et Biomont Énergie, société en commandite pour la valorisation énergétique du biogaz du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM).

Il est recommandé au conseil d'agglomération d'approuver :

Les modifications apportées à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Biomont Énergie, société en commandite, pour la valorisation énergétique du biogaz du CESM, et décrites à l'addenda no 2. soit

1. faire passer la pression de livraison du biogaz de 3,0 psig à 5,0 psig;
2. augmenter la redevance de 11,4% à 12,0% pour combler le coût supplémentaire en électricité.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-07-28 10:17

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1175960001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Approuver des modifications à la convention intervenue entre Ville de Montréal et Biomont Énergie, société en commandite pour la valorisation énergétique du biogaz du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM).

CONTENU

CONTEXTE

En mai 2015, Biomont Énergie inc. a signé une entente de 25 ans avec la Ville de Montréal pour la valorisation du biogaz du CESM à partir d'une nouvelle usine d'une capacité de 4,8 MW. Depuis, Biomont Énergie, société en commandite (Biomont SEC), a acquis les actifs et projet de Biomont Énergie inc. incluant celui de la valorisation du biogaz du CESM. Cette convention entre Biomont SEC et la Ville de Montréal a essentiellement une vocation de valorisation énergétique du biogaz de l'ancien site d'enfouissement du CESM et ce, en échange de redevances sur l'énergie électrique produite, le chauffage urbain et tous autres éventuels revenus provenant de cette valorisation du biogaz pour une période de vingt-cinq (25) ans. Pour y arriver, le nouveau partenaire a remplacé les équipements désuets et surdimensionnés de l'usine actuelle pour faire place à des équipements de technologies différentes permettant une modulation des besoins en fonction de la décroissance attendue et normale du biogaz au cours de la même période.

Depuis la signature de la convention, Biomont SEC a, en outre, procédé à l'obtention de financement et conclu des ententes avec le Cirque du Soleil, la Tohu et Hydro-Québec. Toutefois, Biomont SEC a été dans l'incapacité de démarrer sa nouvelle usine à l'hiver 2016 tel que prévu en raison de délais dans l'obtention du financement nécessaire pour la réalisation du projet alors qu'un partenaire financier s'est retiré à l'hiver 2015-16. Une entente de financement du projet a finalement été conclue en août 2016. De plus, Hydro-Québec a consenti à repousser la date de fourniture d'électricité jusqu'à la mise en service de la centrale en août 2017. Mentionnons que Biomont SEC est rendue à la phase finale de mise en service de la Centrale. Les essais sur les équipements ont commencé en juillet 2017 pour se conclure par la mise en service de la Centrale en août 2017. Cependant, lors de la conception et construction de la Centrale, un système de purification du biogaz a été mis en place pour augmenter en temps le cycle d'entretien des moteurs de Biomont. Cette

modification au procédé requiert une augmentation de la pression de livraison du biogaz. La pression doit passer de 3 psig à 5,0 psig. De plus, une pression plus élevée exige une consommation en énergie électrique plus élevée pour la Ville de Montréal. Pour cette raison, nous désirons faire passer la redevance de 11,4 à 12,0%.

Compte tenu de ces faits, Biomont SEC et la Ville de Montréal souhaitent revoir les articles 1.16 et 9.1.1 de la convention signée en pièce jointe.

Les modalités de la modification de la convention sont décrites dans l'addenda #2 en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0082, 30 mars 2017: Approuver le projet d'addenda No 1 modifiant la convention intervenue entre Ville de Montréal et Biomont Énergie, société en commandite, à laquelle est intervenue Société en commandite Gazmont (CG15 0335) pour la valorisation énergétique du biogaz du Complexe environnemental Saint-Michel.

CG16 0186, 24 mars 2016 : Approbation de la cession de droits de Gazmont à Biomont Énergie inc.

CG15 0335, 28 mai 2015 : Approuver un projet de convention, d'une durée de 25 ans, avec Biomont Énergie inc. (Gazmont Énergie et chauffage urbain) pour la valorisation énergétique du biogaz du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) / Autoriser le directeur du Service de l'environnement à signer une demande d'annulation du décret du BAPE / Approuver le projet d'acte de modification du bail établissant la propriété superficière.

DESCRIPTION

Les modifications à la Convention entre la Ville de Montréal et Biomont SEC consistent :

1. faire passer la pression de livraison du biogaz de 3,0 psig à 5,0 psig;
2. augmenter la redevance de 11,4% à 12,0% pour combler le coût supplémentaire en électricité.

JUSTIFICATION

Il est possible de répondre favorablement à la demande de Biomont SEC. En effet, les vérifications techniques nécessaires ont été effectuées pour s'assurer de la faisabilité de la livraison du biogaz à 5,0 psig. Il est recommandé d'ajuster l'article 1.16 de la convention. De plus, la consommation d'électricité des moteurs des compresseurs du Complexe environnemental de Saint-Michel est directement liée au travail que ces moteurs doivent fournir. Les coûts additionnels engendrés par l'augmentation de la pression de livraison seront compensés par l'accroissement des revenus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'augmentation des revenus couvrira les coûts supplémentaires de compression du biogaz. Ces modifications sont donc à coûts nuls pour la Ville

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de convention s'inscrit dans un contexte de développement durable et de la valorisation d'énergie verte, le biogaz du CESM, démarche appréciée dans la collectivité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif: 9 août 2017
Conseil municipal: 21 août 2017
Conseil d'agglomération: 24 août 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc BORNAIS
Chef de section, Soutien technique et
opération

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-14

Éric BLAIN
Chef de division - soutien technique et
infrastructure (mat résiduelles)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel RABY

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE

C/d collecte transport et traitement des
matières résiduelles

Directeur

Approuvé le : 2017-07-27

Approuvé le : 2017-07-27

**Dossier # : 1166037006**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Clôture Prepa inc. un terrain, considéré comme vacant, situé à l'arrière du boulevard Rivière-des-Prairies et au sud du boulevard Maurice Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour un prix de 67 000 \$ / Fermer et retirer du domaine public les lots 5 490 831 et 5 490 832 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-4368-02

Il est recommandé :

1. de fermer et retirer du domaine public les lots 5 490 831 et 5 490 832 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
2. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Clôture Prepa inc. un immeuble connu et désigné comme étant les lots 5 490 831, 5 490 832 et 6 008 319 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'arrière du boulevard Rivière-des-Prairies et au sud du boulevard Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 1 380,12 m², pour la somme de 67 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.
3. d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-07-28 09:22**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1166037006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Clôture Prepa inc. un terrain, considéré comme vacant, situé à l'arrière du boulevard Rivière-des-Prairies et au sud du boulevard Maurice Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour un prix de 67 000 \$ / Fermer et retirer du domaine public les lots 5 490 831 et 5 490 832 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-4368-02

CONTENU

CONTEXTE

L'entreprise Clôture Prepa inc. (l'« Acheteur ») a approché l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles (l'« Arrondissement ») pour acquérir les lot 5 490 831, 5 490 832 et 6 008 319 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (l'« Immeuble »), d'une superficie totale de 1 380,12 m², tel qu'illustré sur les plans A, B, C et P annexés. L'Acheteur désire acquérir l'Immeuble pour augmenter son espace d'entreposage extérieur. Il est à noter que l'Immeuble correspond en partie à un tronçon non aménagé de la 58^e avenue. L'Acheteur ainsi que ses actionnaires sont propriétaire des lots 1 510 152, 1 510 147, 1 510 121, 1 510 123, 1 510 124, 1 511 347, 1 510 125, 1 511 348 et 1 510 126 du cadastre du Québec. En ce sens, dans un contexte d'équité avec les autres propriétaires limitrophes, l'Arrondissement a déterminé que l'Acheteur peut seulement acquérir les lots correspondant à l'Immeuble. Suite à cette décision, l'Arrondissement a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») pour procéder à la transaction.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel a pour but d'approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal vend à l'Acheteur l'Immeuble pour le prix de 67 000 \$, plus les taxes applicables.

JUSTIFICATION

Le SGPI soumet ce dossier décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivant :

- L'ensemble des intervenants de la Ville est en faveur de cette vente.

- Le prix de vente de 67 000 \$ (48,55 \$/m²), plus les taxes applicables, pour une superficie de 1 380,12 m², a été négocié de gré à gré avec l'Acheteur le 29 septembre 2016. Le prix de vente est conforme à la valeur marchande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette transaction représente une entrée de fonds de 67 000 \$. La Ville a déjà encaissé un montant de 8 600 \$ versé en acompte lors de la signature de la promesse d'achat. L'Acheteur paiera le solde du prix à la signature de l'acte de vente. Cette somme, qui s'élève à 58 400 \$, a été versée au notaire de l'Acheteur en fidéicommiss.

- La valeur aux livres de l'Immeuble est de 4 705,83 \$.
- Le produit de la vente de 67 000 \$ sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SGPI.
- L'Immeuble n'est pas porté au rôle d'évaluation.
- Sur une base annuelle, la vente des terrains apporteront 1 927\$ en taxe municipale.
- Les droits de mutation s'élèveront à 420 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard ou un refus de l'approbation de ce dossier aux instances pourrait signifier un retrait de l'Acheteur. Ce retrait nuirait à la vente des autres tronçons non aménagés de la 58^e avenue.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de vente en 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sabin TREMBLAY, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports
Yann LESSNICK, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Sylvie BLAIS, 27 juin 2017
Yann LESSNICK, 27 juin 2017
Sabin TREMBLAY, 23 juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume TOPP
Conseiller en immobilier expertise immobilière

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2017-06-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-07-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-07-27



Dossier # : 1166037008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Service Agakura inc. un terrain, considéré comme vacant, situé à l'arrière du boulevard Rivière-des-Prairies et au sud du boulevard Maurice Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour un prix de 26 243 \$ / Fermer et retirer le lot 5 490 830 du registre du domaine public. N/Réf. : 31H12-005-4871-01

Il est recommandé :

1. Fermer et retirer le lot 5 490 830 du cadastre du Québec du registre du domaine public.
2. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Service Agakura inc. un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 490 830 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'arrière du boulevard Rivière-des-Prairies et au sud du boulevard Maurice Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 353 m², pour la somme de 26 243 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.
3. d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-07-28 09:23

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1166037008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Service Agakura inc. un terrain, considéré comme vacant, situé à l'arrière du boulevard Rivière-des-Prairies et au sud du boulevard Maurice Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour un prix de 26 243 \$ / Fermer et retirer le lot 5 490 830 du registre du domaine public. N/Réf. : 31H12-005-4871-01

CONTENU

CONTEXTE

L'entreprise Service Agakura inc. (l'« Acheteur ») a approché l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles (l'« Arrondissement ») pour acquérir le lot 5 490 830 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (l'« Immeuble »). L'Acheteur désire acquérir l'Immeuble pour agrandir sa propriété. Il est à noter que l'Immeuble correspond en partie à un tronçon non aménagé de la 58^e Avenue. L'Acheteur est propriétaire du lot 1 510 146 du cadastre du Québec. En ce sens, dans un contexte d'équité avec les autres propriétaires limitrophes, l'Arrondissement a déterminé que l'Acheteur peut seulement acquérir le lot correspondant à l'Immeuble. Suite à cette décision, l'Arrondissement a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») pour procéder à la transaction.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel a pour but d'approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal vend à l'Acheteur l'Immeuble, d'une superficie totale de 353 m², tel qu'illustré sur les plans A, B, C, P annexés, pour le prix de 26 243 \$, plus les taxes applicables.

JUSTIFICATION

Le SGPI soumet ce dossier décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivant :

- L'ensemble des intervenants de la Ville est en faveur de cette vente.

- Le prix de vente de 26 243 \$ (74,34 \$/m²), plus les taxes applicables, pour une superficie de 353 m², a été négocié de gré à gré avec l'Acheteur le 23 octobre 2013. Le prix de vente est conforme à la valeur marchande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette transaction représente une entrée de fonds de 26 243 \$. La Ville a déjà encaissé un montant de 2 625 \$ versé en acompte lors de la signature de la promesse de vente. L'acheteur paiera le solde du prix à la signature de l'acte de vente. Cette somme, qui s'élève à 23 618 \$, a été versée au notaire de l'acheteur en fidéicommiss.

- L'Immeuble n'a aucune valeur aux livres.
- Le produit de la vente de 26 243 \$ sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SGPI.
- L'Immeuble n'est pas porté au rôle d'évaluation.
- Le potentiel de revenu de taxes sur l'Immeuble est le suivant :

Revenu de taxes à terme : 1 112 \$ annuel

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard ou un refus de l'approbation de ce dossier aux instances pourrait signifier un retrait de l'Acquéreur. Ce retrait nuirait à la vente des autres tronçons non aménagés de la 58^e Avenue.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec la Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de vente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yann LESSNICK, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Sylvie BLAIS, 25 juillet 2017
Yann LESSNICK, 24 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume TOPP
Conseiller en immobilier expertise immobilière

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2017-07-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-07-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-07-27

**Dossier # : 1166037009**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Vincenzo Fuoco et Iolanda Ruberto un terrain, considéré comme vacant, situé à l'arrière du boulevard Rivière-des-Prairies et au sud du boulevard Maurice Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour un prix de 56 500 \$ / Fermer et retirer le lot 5 490 833 du registre du domaine public. N/Réf. : 31H12-005-4871-01

Il est recommandé :

1. fermer et retirer le lot 5 490 833 du cadastre du Québec du registre du domaine public;
2. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Vincenzo Fuoco et Iolanda Ruberto un immeuble connu et désigné comme étant les lots 5 490 833 et 1 510 127 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'arrière du boulevard Rivière-des-Prairies et au sud du boulevard Maurice Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 747,7 m², pour la somme de 56 500 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
3. d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-07-28 09:21**Signataire :**

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1166037009**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Vincenzo Fuoco et Iolanda Ruberto un terrain, considéré comme vacant, situé à l'arrière du boulevard Rivière-des-Prairies et au sud du boulevard Maurice Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour un prix de 56 500 \$ / Fermer et retirer le lot 5 490 833 du registre du domaine public. N/Réf. : 31H12-005-4871-01

CONTENU**CONTEXTE**

Vincenzo Fuoco et Iolanda Ruberto collectivement nommés (l'« Acheteur ») ont approché l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles (l'« Arrondissement ») pour acquérir les lots 5 490 833 et 1 510 127 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 747,7 m², tel qu'illustré sur les plans A, B, C, P annexés (l'« Immeuble »). L'Acheteur désire acquérir l'Immeuble pour agrandir sa propriété. Il est à noter que l'Immeuble correspond en partie à un tronçon non aménagé de la 58^e Avenue. L'Acheteur est propriétaire du lot 1 510 154 du cadastre du Québec. En ce sens, dans un contexte d'équité avec les autres propriétaires limitrophes, l'Arrondissement a déterminé que l'Acheteur peut seulement acquérir le lot correspondant à l'Immeuble. Suite à cette décision, l'Arrondissement a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») pour procéder à la transaction.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel a pour but d'approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal vend à l'Acheteur l'Immeuble, pour le prix de 56 500 \$, plus les taxes applicables.

JUSTIFICATION

Le SGPI soumet ce dossier décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivant :

- L'ensemble des intervenants de la Ville est en faveur de cette vente.

- Le prix de vente de 56 500 \$ (75,57 \$/m²), plus les taxes applicables, pour une superficie de 747,7 m², a été négocié de gré à gré avec l'Acheteur le 12 mars 2014. Le prix de vente est conforme à la valeur marchande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette transaction représente une entrée de fonds de 56 500 \$. La Ville a déjà encaissé un montant de 5 650 \$ versé en acompte lors de la signature de la promesse de vente. L'Acheteur paiera le solde du prix à la signature de l'acte de vente. Cette somme, qui s'élève à 50 850 \$, a été versée au notaire de l'Acheteur en fidéicommiss.

- La valeur aux livre de l'Immeuble est de 2 672,47 \$.
- Le produit de la vente de 56 500 \$ sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SGPI.
- L'Immeuble est porté au rôle d'évaluation de la façon suivante :

Lot 1 510 127

Terrain : 35 200 \$

Bâtiment : 0 \$

Immeuble : 35 200 \$

lot 5 490 833

N'est pas porté au rôle

- Le potentiel de revenu de taxes sur l'Immeuble est le suivant :

Revenu de taxes à terme : 2 325 \$ annuel

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard ou un refus de l'approbation de ce dossier aux instances pourrait signifier un retrait de l'Acquéreur. Ce retrait nuirait à la vente des autres tronçons non aménagés de la 58^e Avenue.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de vente

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yann LESSNICK, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Yann LESSNICK, 25 juillet 2017
Sylvie BLAIS, 25 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume TOPP
Conseiller en immobilier expertise immobilière

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2017-07-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

Approuvé le : 2017-07-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-07-27

CE : 20.061
2017/08/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1175840005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue des espaces d'une superficie d'environ 6 440 pi ² , pour les besoins du SPVM, pour une période de 9 ans, à compter du 1er novembre 2017. La dépense totale incluant le loyer, les travaux d'aménagement, les coûts d'entretien ménager, d'énergie ainsi que les taxes représente un montant de 2 280 802,31 \$.

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue des espaces d'une superficie d'environ 6 440 pi², pour les besoins du SPVM, pour une période de 9 ans, à compter du 1^{er} novembre 2017, pour un loyer total de 1 033 208,58 \$, incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées au projet de bail;
2. d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable au locateur, représentant un montant de 655 357,50 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 132 796,13 \$, pour une dépense maximale de 788 153,63 \$, incluant les taxes;
3. d'autoriser la dépense d'énergie et d'entretien ménager effectuée par le SGPI, pour la durée du terme de 9 ans, d'un montant total de 459 440,10 \$, incluant les taxes ;
4. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.
5. d'ajuster la base budgétaire du service responsable pour les années 2018 et suivantes conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-11 08:06

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1175840005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue des espaces d'une superficie d'environ 6 440 pi ² , pour les besoins du SPVM, pour une période de 9 ans, à compter du 1er novembre 2017. La dépense totale incluant le loyer, les travaux d'aménagement, les coûts d'entretien ménager, d'énergie ainsi que les taxes représente un montant de 2 280 802,31 \$.

CONTENU

CONTEXTE

L'escouade du SPVM occupait, depuis juillet 2013, des locaux situés à l'intérieur d'un immeuble appartenant à la Ville. Comme des irritants provenant de la condition de l'immeuble occasionnaient des problèmes de santé chez plusieurs employés, l'escouade a dû, en juillet 2016, être déménagée dans des locaux temporaires situés dans une location existante.

Comme il n'est pas possible à court terme de corriger les problèmes à l'intérieur de l'immeuble de la Ville et afin que la confidentialité des opérations de ce service soit assurée, le SPVM a mandaté le SGPI afin de relocaliser de façon permanente l'escouade dans une location respectant ses exigences opérationnelles et de confidentialité élevées. C'est d'ailleurs dans le respect de cette confidentialité que le bail a été volontairement caviardé et que le nom du locateur et l'adresse du local ne sont pas mentionnés au sommaire décisionnel.

Le site a été trouvé par le SPVM, le propriétaire satisfaisant aux exigences de sécurité. Le bail a été négocié de gré à gré avec le locateur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue des espaces d'une superficie d'environ 6 440 pi², pour les besoins du SPVM. Le terme du bail est de 9 ans, à compter du 1^{er} novembre 2017.

Le bail inclut 10 espaces de stationnement extérieurs exclusifs.

Le loyer inclut les assurances, les taxes foncières, la gestion, l'entretien et les réparations intérieures et extérieures. L'entretien ménager des lieux loués ainsi que les frais d'énergie seront assumés par la Ville.

Des aménagements seront réalisés selon une formule clé en main aux frais du locataire.

JUSTIFICATION

La localisation du site répond aux besoins opérationnels du SPVM et le locateur répond aux exigences élevées de sécurité.

Le loyer de base convenu de 9,75 \$/pi² pour les 5 premières années et de 10,75 \$/pi² pour les années suivantes est représentatif du marché de location pour des espaces comparables dans le secteur qui se situe entre 9 \$ et 12 \$/pi².

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Loyer à remettre au locateur

	du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2026 (9 ans)
Loyer total	898 637,60 \$
TPS	44 931,88 \$
TVQ	89 639,10 \$
Loyer total incluant taxes	1 033 208,58 \$
Ristourne TPS	44 931,88 \$
Ristourne TVQ	44 819,55 \$
Total net	943 457,15 \$

Pour le détail complet des loyers annuels, voir le document « Détail annuel du loyer » en pièce jointe.

Coûts payables directement aux fournisseurs

Frais énergie estimés	2017 (2 mois)	2018 à 2025 (8 ans)	2026 (10 mois)	Total
Total	2 400,00 \$	14 400,00 \$	12 000,00 \$	129 600,00 \$
TPS	120,00 \$	720,00 \$	600,00 \$	6 480,00 \$
TVQ	239,40 \$	1 436,40 \$	1 197,00 \$	12 927,60 \$
Total incluant les taxes	2 759,40 \$	16 556,40 \$	13 797,00 \$	149 007,60 \$
Ristourne TPS	120,00 \$	720,00 \$	600,00 \$	6 480,00 \$
Ristourne TVQ	119,70 \$	718,20 \$	598,50 \$	6 463,80 \$
Total net	2 519,70 \$	15 118,20 \$	12 598,50 \$	136 063,80 \$

	2017 (2 mois)	2018 à 2025 (8 ans)	2026 (10 mois)	Total
Coût entretien ménager estimé				
Total	5 000,00 \$	30 000,00 \$	25 000,00 \$	270 000,00 \$
TPS	250,00 \$	1 500,00 \$	1 250,00 \$	13 500,00 \$

TVQ	498,75 \$	2 992,50 \$	2 493,75 \$	26 932,50 \$
Total incluant les taxes	5 748,75 \$	34 492,50 \$	28 743,75 \$	310 432,50 \$
Ristourne TPS	250,00 \$	1 500,00 \$	1 250,00 \$	13 500,00 \$
Ristourne TVQ	249,38 \$	1 496,25 \$	1 246,88 \$	13 466,25 \$
Total net	5 249,38 \$	31 496,25 \$	26 246,88 \$	283 466,25 \$

La dépense totale d'occupation de l'espace pour le terme de 9 ans représente un montant de 1 492 648,68 \$ incluant les taxes ou 1 362 987,20 \$ net des ristournes de taxes.

Pour l'année 2017, le SPVM assumera les dépenses reliées au projet de bail. Pour les années subséquentes une demande d'ajustement de la base budgétaire sera effectué par le service responsable de 148 438,05 \$ annuellement pour les exercices 2018 à 2021, de 149 564,91 \$ pour 2022 et de 155 199,24 \$ annuellement pour les exercices 2023 à 2025. Pour 2026 (10 mois), l'ajustement serait de 129 332,70 \$.

Coût des travaux d'aménagement

Coût des travaux d'aménagement clé en main	570 000,00 \$
TPS (5 %)	28 500,00 \$
TVQ (9,975 %)	56 857,50 \$
Coût total des travaux à remettre au locateur	655 357,50 \$
Contingences (10 %)	57 000,00 \$
Incidences générales (5 %)	28 500,00 \$
Incidences spécifiques (câblage téléphonique et informatique, fibre optique, déménagement)	30 000,00 \$
Total contingences incidences	115 500,00 \$
TPS (5 %)	5 775,00 \$
TVQ (9,975 %)	11 521,13 \$
Total contingences incidences incluant taxes	132 796,13 \$
Total travaux, contingences et incidences	788 153,63 \$
Recouvrement TPS (100 %)	-34 275,00 \$
Recouvrement TVQ (50 %)	-34 189,31 \$
Coût net des travaux	719 689,32 \$

Le coût des travaux d'aménagement, incluant les contingences et les incidences, représente un montant de 788 153,63 \$ taxes incluses.

Les travaux sont prévus au PTI 2015-2017 du SGPI.

Cette dépense, incluant le loyer, les frais pour l'entretien ménager, les frais pour l'énergie et les travaux d'aménagement, sera entièrement assumée par l'agglomération pour un montant total de 2 280 802,31 \$, taxes incluses.

Cette dépense concerne à la fois le budget de fonctionnement et le PTI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'obtention de la certification BOMA BEST a été suggérée au locateur. Le bail prévoit que le locateur doit respecter les directives 01,04 et 05 du plan stratégique de développement durable du locataire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce dossier permettra à l'escouade du SPVM de poursuivre ses activités tout en assurant la confidentialité de ses opérations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y aura pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 24 août 2017. La prise de possession des locaux est prévue après la réalisation des travaux, soit à compter du 17 octobre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maline GAGNÉ-TRINQUE, Service de l'approvisionnement
Claude MILLETTE, Service de police de Montréal
Pierre LÉVESQUE, Service de la gestion et de la planification immobilière
Benoit PAILLÉ, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Benoit PAILLÉ, 4 juillet 2017
Claude MILLETTE, 27 juin 2017

Pierre LÉVESQUE, 27 juin 2017
Maline GAGNÉ-TRINQUE, 23 juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie DI PALMA
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-23

Guylaine CORMIER
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-07-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs, en remplacement de Mme
Marie-Claude Lavoie du 23 juin au 24 juillet
2017

Approuvé le : 2017-07-10



Dossier # : 1174565002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet du troisième amendement de bail par lequel la Ville loue, du locateur Les Immeubles 5755-5757 Cavendish inc., un espace à bureaux situé au 5757, boulevard Cavendish, pour le poste de quartier 9 du SPVM. Le terme du renouvellement est d'un an, soit du 1er février 2017 au 31 janvier 2018. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 113 592,54 \$. Bâtiment 3170

Il est recommandé :

1. d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue de Les Immeubles 5755-5757 Cavendish inc., pour une période d'un (1) an, à compter du 1^{er} février 2017, un espace d'une superficie de 4 532 pi² situé au 5757, boulevard Cavendish et utilisé pour les besoins du PDQ 9 du Service de police, moyennant une dépense totale de 113 592,54 \$, incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées au projet du troisième amendement;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENNAIS **Le** 2017-07-27 19:46

Signataire :

Benoit DAGENNAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174565002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet du troisième amendement de bail par lequel la Ville loue, du locateur Les Immeubles 5755-5757 Cavendish inc., un espace à bureaux situé au 5757, boulevard Cavendish, pour le poste de quartier 9 du SPVM. Le terme du renouvellement est d'un an, soit du 1er février 2017 au 31 janvier 2018. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 113 592,54 \$. Bâtiment 3170

CONTENU

CONTEXTE

Le poste de quartier 9 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) occupe, depuis le 1^{er} février 1997, un local d'une superficie de 4 532 pi² situé au 5757, boulevard Cavendish, dont le deuxième amendement de bail est échu depuis le 31 janvier 2017. Le bail original a été négocié de gré à gré.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière n'a pas été en mesure de conclure une entente de location pour ces espaces avant la date du renouvellement, car l'immeuble a été vendu en septembre 2016. Les négociations avec le nouvel acquéreur ont débuté en mars 2017 et une entente a été conclue à la satisfaction des deux parties en juin 2017. De plus, en mars 2017, le SGPI a reçu le mandat de relocaliser le PDQ 9 dans un nouveau local plus adapté à leurs besoins. La relocalisation du PDQ 9 prendra environ 12 mois, d'où la nécessité de prolonger le bail actuel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG14 0362 - 31 mai 2007 - Approbation du deuxième amendement de bail pour une durée de 5 ans. Dépense totale 521 066,69 \$ taxes incluses.

Résolution CG07 0200 - 31 mai 2007 - Approbation du premier amendement de bail pour une durée de 5 ans. Dépense totale 481 047 \$ taxes incluses.

Décision 5243 - 21 août 1996 - Approbation du bail de l'ex-CUM pour une durée de 10 ans.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande la prolongation du bail par lequel la Ville loue, du locateur Les Immeubles 5755-5757 Cavendish, un espace à bureaux d'une superficie de 4 532 pi² situé au 5757, boulevard Cavendish, pour le poste de quartier 9 incluant 12 espaces de

stationnement sans frais. Le terme du renouvellement est d'un an, soit du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2018.

JUSTIFICATION

Le bail actuel est échu depuis le 31 janvier 2017 et il est nécessaire de le prolonger jusqu'au relogement du PDQ 9 prévu en janvier 2018. Un sommaire décisionnel distinct sera présenté cet automne à cet effet.

Le loyer de base proposé est comparable au taux du marché observé dans ce secteur pour ce type d'immeuble. En effet, les loyers de base proposés oscillent entre 8,50 et 10,50 \$/pi².

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Superficie locative 4 532 pi ²	Loyer annuel actuel	Loyer annuel 2017 (11 mois)	Loyer annuel 2018 (1 mois)	Loyer total pour 1 an
Loyer de base (\$/pi ²)	9,25	10,00	10,00	
Frais d'exploitation incluant l'énergie (\$/pi ²)	7,70	7,70	7,70	
Taxes foncières (\$/pi ²)	4,10	4,10	4,10	
Loyer unitaire brut (\$/pi ²)	21,05	21,80	21,80	
Loyer brut annuel (\$)	95 398,60	90 564,47	8 233,13	98 797,60
TPS - 5 % (\$)		4 582,22	411,66	
TVQ - 9,975 % (\$)		9 033,81	821,25	
Loyer annuel total (\$)		104 126,50	9 466,04	113 592,54
Ristourne TPS (100%) (\$)		4 582,22	411,66	
Ristourne TVQ (50%) (\$)		4 516,90	410,63	
Loyer net (\$)		95 027,38	8 643,75	

Le loyer brut, comprenant le loyer de base, les frais d'exploitation et les taxes foncières, représente un montant de 21,80 \$/pi² avant taxes. Il s'agit d'une augmentation de 3,6 %.

Le loyer de base est fixe pour la durée du terme. Les frais d'exploitation et les taxes foncières seront ajustés selon les coûts réels.

Le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés au budget de fonctionnement du SPVM.

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 113 592,54 \$. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le renouvellement du bail n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que l'approbation de la prolongation de bail soit refusée, la Ville de Montréal devra trouver une autre alternative pour loger le PDQ 9.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 24 août 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-France LESAGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maline GAGNÉ-TRINQUE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Maline GAGNÉ-TRINQUE, 18 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-17

Guylaine CORMIER
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

Approuvé le : 2017-07-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-07-26



Dossier # : 1174565001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement de bail par lequel la Ville loue, de Les Constructions 2001 inc., des espaces à bureaux et industriels situés au 5000, rue Iberville, Montréal, pour les besoins du SPVM pour un terme de 5 ans, soit du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2023. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 7 763 604,92 \$. Bâtiment 3682

Il est recommandé :

1. d'approuver le renouvellement de bail par lequel la Ville loue de Les Constructions 2001 inc., pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1^{er} novembre 2018, un espace d'une superficie de 87 574 pi² situé au 5000, rue Iberville et utilisé pour les besoins du Service de police, moyennant une dépense total de 7 763 604,92 \$, incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées au projet de renouvellement.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-07-27 19:42

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1174565001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement de bail par lequel la Ville loue, de Les Constructions 2001 inc., des espaces à bureaux et industriels situés au 5000, rue Iberville, Montréal, pour les besoins du SPVM pour un terme de 5 ans, soit du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2023. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 7 763 604,92 \$. Bâtiment 3682

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) occupe, depuis 1994, des locaux totalisant aujourd'hui une superficie de 8 135,89 m² (87 574 pi²) situés au 5000, rue Iberville, Montréal, dont le bail vient à échéance le 30 novembre 2018. Quelques scénarios de relogement sont en cours d'analyse depuis plusieurs années pour regrouper certains services du SPVM qui sont logés au 5000 Iberville avec ceux de la Ville. Ces projets de regroupement et de relocalisation sont encore à l'étude et sont prévus dans un horizon de 4 à 5 ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG08 0065 - 28 février 2008 - Approbation du bail pour 6 ans – 1^{er} décembre 2007 au 30 novembre 2013 au locateur Les Constructions 2001 inc. pour une dépense totale de 5 695 196 \$.

Résolution CG10 0101 - 25 mars 2010 - Approbation de la première convention de modification de bail – 1^{er} novembre 2009 au 30 novembre 2013 au locateur Les Constructions 2001 inc. pour une dépense totale de 82 908 \$.

Résolution CG12 0205 - 21 juin 2012- Approbation de la deuxième convention de modification de bail – 1^{er} juillet 2012 au 30 novembre 2013 au locateur Les Constructions 2001 inc. pour une dépense totale de 61 855 \$.

Résolution CG13 0322 - 29 août 2013 - Approbation du renouvellement du bail pour 5 ans – 1^{er} décembre 2013 au 30 novembre 2018 au locateur Les Constructions 2001 inc. pour une dépense totale de 7 250 095 \$.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'exercer la deuxième option de renouvellement prévue au bail par lequel la Ville loue, du locateur Les Constructions 2001 inc. des espaces à bureaux et entrepôts d'une superficie de 87 574 pi² situés au 5000, rue Iberville, pour le SPVM incluant 56 espaces de stationnement sans frais et un stationnement exclusif clôturé pour les véhicules accidentés et non immatriculés. Le terme du renouvellement est de cinq ans, soit du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2023.

Pour plus de flexibilité, dans le projet de renouvellement de bail, le SGPI a négocié deux options de résiliation partielle de 15 000 pi² chacune permettant de réduire la superficie des lieux loués en cours du bail.

JUSTIFICATION

Le bail vient à échéance le 30 novembre 2018 et le bailleur prévoit vendre l'immeuble au cours des prochains mois. Ainsi, par prudence, il est nécessaire d'exercer l'option de renouvellement prévu au bail dès maintenant pour une période cinq ans contenant des options de résiliation partielles.

Le loyer convenu est inférieur et plus avantageux que les autres baux du même immeuble. Cependant, puisqu'il s'agit d'un immeuble à vocation industriel léger, qu'il est situé en plein cœur de l'île et qu'il y a rareté de locaux similaires dans ce secteur, il est difficile d'y trouver des comparables à louer. Quant aux frais d'exploitation, ils sont très abordables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Superficie locative: 87 574 pi ²	Loyer annuel actuel	Loyer annuel (Années 1 à 3)	Loyer annuel (Années 4 et 5)	Coût total du loyer pour 5 ans	Coûts annuels payables aux fournisseurs (Années 1 à 5)	Coûts totaux payables aux fournisseurs pour 5 ans
Loyer de base	8,00 \$/pi ²	8,15 \$/pi ²	8,30 \$/pi ²			
Frais d'exploitation	1,40 \$/pi ²	1,60 \$/pi ²	1,60 \$/pi ²			
Hydro-Québec					1,50 \$/pi ²	
Entretien ménager					0,90 \$/pi ²	
Taxes foncières	2,80 \$/pi ²	2,80 \$/pi ²	2,80 \$/pi ²			
Loyer unitaire brut	12,20 \$/pi²	12,55 \$/pi²	12,70 \$/pi²		2,40 \$/pi ²	
Loyer brut annuel	1 068 402,80 \$	1 099 053,70 \$	1 112 189,80 \$		210 177,60 \$	
Stationnement exclusif clôturé	36 000,00 \$	\$36 000,00 \$	\$36 000,00 \$		-	
Loyer brut annuel total	1 104 402,80 \$	1 135 053,70 \$	1 148 189,80 \$		210 177,60 \$	
TPS - 5 %	55 220,14 \$	56 752,69 \$	57 409,49 \$		10 508,88 \$	
TVQ - 9,975 %	110 164,18 \$	113 221,61 \$	114 531,93 \$		20 965,22 \$	
Loyer total	1 269 787,12 \$	1 305 027,99 \$ x 3 ans	1 320 131,22 \$ x 2 ans	6 555 346,42\$	241 651,70 \$ x 5 ans	1 208 258,50 \$

Ristourne TPS		56 752,69 \$	57 409,49 \$		10 508,88 \$
Ristourne TVQ		56 610,80 \$	57 265,97 \$		10 482,61 \$
Loyer net annuel		1 191 664,50 \$	1 205 455,77 \$		220 660,21 \$

Voir le détail du loyer en pièce jointe.

Pour la première année du renouvellement, le loyer brut à remettre au locateur, comprenant le loyer de base, les frais d'exploitation et les taxes foncières, représente un montant maximum de 12,55 \$/pi² excluant les taxes. Il s'agit d'une augmentation de 3 %.

Pour le renouvellement du bail, le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés par le service responsable à même leur base budgétaire.

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 7 763 604,92 \$. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les clauses du bail initial incluant les deux options de renouvellement ayant été négociées en 2007, c'est à dire avant l'adoption de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal, la certification Boma Best n'a pu être exigée. Cependant, le Locateur s'engage, à sa seule et entière discrétion, à se conformer à certains critères de la norme BOMA BEST niveau 1.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que l'approbation du renouvellement soit refusée, la Ville de Montréal devra trouver un autre endroit pour loger temporairement les services du SPVM et investir des sommes importantes pour des travaux d'aménagement. Une relocalisation prendrait plusieurs mois de préparation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'agglomération: 24 août 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-France LESAGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maline GAGNÉ-TRINQUE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Maline GAGNÉ-TRINQUE, 17 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-17

Guylaine CORMIER
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-07-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-07-26



Dossier # : 1174565006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prolonger le contrat de location de huit bâtiments modulaires avec la firme ModSpace financial Services Canada Ltd. pour une durée de dix-huit mois, situés sur le site de l'usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la Direction de l'eau potable. Dépense totale de 170 530,92 \$, taxes incluses. Bâtiment 1136

Il est recommandé :

1. d'approuver la prolongation du contrat pour la location de huit bâtiments modulaires préfabriqués temporaires, pour une période de 18 mois, à compter du 1^{er} décembre 2017, situés sur le site de l'usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, moyennant un loyer total de 170 530,92 \$ taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-07-27 17:53

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174565006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prolonger le contrat de location de huit bâtiments modulaires avec la firme ModSpace financial Services Canada Ltd. pour une durée de dix-huit mois, situés sur le site de l'usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la Direction de l'eau potable. Dépense totale de 170 530,92 \$, taxes incluses. Bâtiment 1136

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de Réfection des équipements des usines et des stations de pompage (REQUPI), la Direction de l'eau potable a octroyé un contrat pour procéder à des travaux majeurs à l'Usine Atwater. Pour permettre à l'entrepreneur de procéder aux travaux, la Ville de Montréal a dû libérer l'usine et procéder à la relocalisation temporaire des employés pour la durée des travaux. Pour ce faire, la Ville a fait un appel d'offres public et a octroyé un contrat de location dans des bâtiments temporaires communément appelés des complexes modulaires. Le terme de cette location prendra fin le 30 novembre 2017. À ce jour, les travaux à l'usine Atwater ne sont pas terminés et la livraison du nouveau bâtiment industriel est prévue pour le 31 décembre 2018. Il ne sera donc pas possible pour les employés de la Direction de l'eau potable d'intégrer leurs nouveaux locaux en 2018.

C'est ainsi que le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu le mandat de prolonger la location des modulaires selon les options prévues au contrat. (appel d'offres public 14-13622).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0430 - Accorder un contrat à Entreprise de construction T.E.Q. inc. pour la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest situé au 999 rue Dupuis - Dépense totale de 34 359 289,97 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5832 (6 soumissionnaires).

CG14 0348 - 21 août 2014 - Autoriser une dépense de 687 012,54 \$, taxes incluses, à Modspace financial Services Canada Ltd, pour la location de huit bâtiments modulaires préfabriqués temporaires situés sur le site de l'usine Atwater, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, pour une période de 36 mois avec options de prolongation. Appel d'offres public 14-13622;

CG13 0401 - 26 septembre 2013 - Accorder un contrat de service professionnels aux firmes

MDA architectes, Boutillette Parizeau (BPA) et Nicolet Chartrand Knoll Itée (NCK), dans le cadre de la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 2 360 704,65 \$ taxes incluses

CG11 0211 - 22 juin 2011 - Autoriser une dépense de 19 099 708,53 \$, taxes incluses, pour des services d'ingénierie afin de réaliser la réfection des équipements des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs de l'agglomération de Montréal, soit à SNC Lavalin inc. pour une somme maximale de 12 597 823,65 \$, taxes incluses, et à Genivar inc. pour une somme maximale de 6 501 884,88 \$.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver le contrat de prolongation du bail par lequel la Ville loue, du locateur Modspace financial Services Canada Ltd., huit bâtiments modulaires préfabriqués temporaires (superficie totale de 5 760 pi²) situés sur le site de l'usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, pour une période additionnelle de 18 mois, soit du 1^{er} décembre 2017 au 31 mai 2019.

JUSTIFICATION

La prolongation du contrat de location est essentielle jusqu'à la livraison du nouveau bâtiment industriel qui accueillera les ateliers et les bureaux administratifs. Le loyer de la prolongation était déjà prévu au contrat initial.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer se détaille comme suit :

	Loyer annuel 2017 (1 mois)	Loyer annuel 2018 (12 mois)	Loyer annuel 2019 (5 mois)	Coût total du loyer pour 18 mois
Loyer mensuel brut	8 240 \$/mois	8 240 \$/mois	8 240 \$/mois	
Nombre de mois	1	12	5	
Loyer brut	8 240,00 \$	98 880,00 \$	41 200,00 \$	
TPS - 5 %	412,00 \$	4 944,00 \$	2 060,00 \$	
TVQ - 9,975 %	821,94 \$	9 863,28 \$	4 109,70 \$	
Loyer total	9 473,94 \$	113 687,28 \$	47 369,70 \$	170 530,92 \$
Ristourne de TPS	412,00 \$	4 944,00 \$	2 060,00 \$	
Ristourne de TVQ	410,97 \$	4 931,64 \$	2 054,85 \$	
Loyer net annuel	8 650,97 \$	103 811,64 \$	43 254,85 \$	

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 170 530,92 \$. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La prolongation du bail n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La prolongation du contrat est essentielle jusqu'à la livraison du nouveau bâtiment industriel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 24 août 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

André MARSAN, Service de l'eau
Christian MARCOUX, Service de l'eau
Hélène MAHER, Service de l'eau

Lecture :

Hélène MAHER, 21 juillet 2017
André MARSAN, 17 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-17

Guylaine CORMIER
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-07-25

Approuvé le : 2017-07-26



Dossier # : 1177029002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver, pour une période de 18 mois, soit du 1 ^{er} mai 2017 au 31 octobre 2018, une convention de prolongation de bail par laquelle la Ville de Montréal loue à Projet Sol, à des fins d'opération des services de restauration, trois espaces situés au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, d'une superficie totale d'environ 465 m ² , pour une recette estimée à 225 000 \$, plus taxes. Bâtiment 2402-101

Il est recommandé :

1. d'approuver, pour une période de 18 mois, soit du 1^{er} mai 2017 au 31 octobre 2018, une convention de prolongation de bail par laquelle la Ville de Montréal loue à Projet Sol, à des fins d'exploitation de services de restauration, trois espaces situés au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, d'une superficie totale d'environ 465 m². La convention est pourvue d'une clause de résiliation avant terme sur avis écrit de 60 jours, et ce, à partir du 1^{er} avril 2018.
2. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-07-25 15:48

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177029002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver, pour une période de 18 mois, soit du 1er mai 2017 au 31 octobre 2018, une convention de prolongation de bail par laquelle la Ville de Montréal loue à Projet Sol, à des fins d'opération des services de restauration, trois espaces situés au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, d'une superficie totale d'environ 465 m ² , pour une recette estimée à 225 000 \$, plus taxes. Bâtiment 2402-101

CONTENU

CONTEXTE

Projet Sol fournit l'offre alimentaire du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan depuis plus de 3 ans et demi. L'offre alimentaire est répartie à partir de 3 sites distincts. Deux sites, l'un au Biodôme et l'autre au Planétarium Rio Tinto Alcan, sont de type « bistro » (sandwichs, salades, collations, etc.). Situé au Biodôme, le troisième site, de type « cafétéria » (repas chauds complets), permet de bien répondre aux besoins des familles. Projet Sol a été créé par plusieurs entreprises d'économie sociale, membres du Collectif des entreprises d'insertion du Québec, employant des salariés locaux et faisant la promotion de l'insertion sociale dans l'exploitation des services de restauration. La mission de l'organisme est de regrouper les ressources des entreprises d'insertion, membres de Projet Sol, dans le but de développer et gérer des activités commerciales afin de créer des emplois pour offrir une expérience de travail complémentaire aux finissants de ces entreprises. Voici les quatre entreprises fondatrices et membres de Projet Sol :

- Groupe PART dont la mission est de favoriser l'insertion socioprofessionnelle de personnes aux prises avec un trouble de santé mentale ou d'ordre psychosocial. En plus d'offrir un service de traiteur et une gamme de produits surgelés, le Groupe PART gère six cafétérias, dont une dans le complexe Angus.
- Buffet Insère-Jeunes (BIS) traiteur dont la mission est de permettre aux jeunes de 16 à 25 ans de vivre une expérience de travail significative dans un milieu et un contexte conformes aux exigences et aux attentes du marché de l'emploi. BIS offre un service de traiteur.
- Chic Resto POP, une entreprise d'insertion et d'économie sociale qui œuvre depuis 1989 dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve.
- Petites-Mains qui aide les personnes en difficulté, surtout les femmes immigrantes, monoparentales, sans emploi, à sortir de l'isolement et à apprendre un métier, afin de

favoriser leur insertion sur le marché du travail et leur intégration à la société québécoise pour qu'elles y vivent en dignité.

Le bail étant échu depuis le 1^{er} mai dernier, le Service Espace pour la vie souhaite se prévaloir d'une prolongation de bail afin de maintenir l'offre alimentaire au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan. Cependant, avec l'incertitude entourant, à ce stade-ci, la date exacte de début des travaux de rénovation du Biodôme, Espace pour la vie souhaite obtenir une période de prolongation variant entre 11 et 18 mois.

Conséquemment, Espace pour la vie a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de prolonger l'entente existante avec Projet Sol (le « Locataire ») pour une période de 18 mois incluant une clause de résiliation avant terme sur préavis de 60 jours, et ce, aux mêmes conditions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1696 - 26 octobre 2016 - approuver la prolongation du bail intervenu entre la Ville de Montréal et Projet Sol, pour une période additionnelle de 6 mois, pour la location des trois sites de restauration du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan, d'une superficie d'environ 465 mètres carrés, à des fins d'opération des services de restauration, moyennant un loyer établi en fonction des ventes nettes annuelles et estimé à 50 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les mêmes termes et conditions y stipulés;

CE15 1949 - 28 octobre 2015 - approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Projet Sol, pour une période d'un an, à compter du 1^{er} novembre 2015, à des fins d'opération des services de restauration, trois espaces à cet effet au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, d'une superficie d'environ 465 m², moyennant un loyer établi en fonction des ventes nettes annuelles et estimé à 125 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

CM13 0986 - 27 septembre 2013 - approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Projet Sol, pour une période d'un an, à compter du 1^{er} novembre 2013, trois sites de restauration du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan, d'une superficie d'environ 465 mètres carrés, à des fins d'opération des services de restauration, moyennant un loyer établi en fonction des ventes nettes annuelles et estimé à 123 000 \$, plus les taxes applicables.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à approuver, pour une période de 18 mois, soit du 1^{er} mai 2017 au 31 octobre 2018, une convention de prolongation de bail par laquelle la Ville de Montréal loue à Projet Sol, à des fins d'opération des services de restauration, trois espaces situés au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, d'une superficie totale d'environ 465 m². La convention est pourvue d'une clause de résiliation avant terme sur avis écrit de 60 jours, et ce, à partir du 1^{er} avril 2018.

Hormis les dates, les termes et les conditions de la prolongation de bail sont les mêmes que ceux du bail initial.

- Le bail prévoit l'exploitation par le Locataire d'un service de restauration exclusif sur les trois sites susmentionnés, durant les heures normales d'ouverture des institutions.
- Les lieux loués incluent des équipements listés en annexe de l'entente (équipements de cuisine, tables, chaises, etc.).

- Le Locataire continue d'assumer l'entretien ménager des espaces loués (cuisines et aires de service), mais aussi des espaces et du mobilier utilisés par les clients (salles de restaurant et terrasses).
- Le Locataire doit en tout temps se conformer aux règlements et aux lois en vigueur dans le domaine de la restauration, notamment ceux du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, duquel elle devra obtenir un permis pour l'exploitation des sites.
- La Ville continuera de fournir au Locataire les services d'électricité, d'eau, de ventilation, de chauffage et de sécurité.

JUSTIFICATION

Ce bail avec une entreprise d'économie sociale, organisme sans but lucratif, a été négocié de gré à gré en vertu de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes. Les espaces loués au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan sont spécifiquement dédiés à la restauration et équipés à cette fin. Conséquemment, les activités du Locataire ne causeront aucun préjudice aux utilisateurs du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan. Par ailleurs, aucun autre usage de ces espaces n'est prévu dans un avenir prévisible.

Le Locataire jouit d'une bonne crédibilité dans l'exploitation de services de restauration, notamment à l'intérieur de bâtiments publics visant une certification LEED.

La clause de résiliation offre à Espace pour la vie une flexibilité pour le choix de la fin de bail.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer payé par le Locataire est établi en fonction de ses ventes nettes annuelles cumulatives. Il s'agit de la même structure que dans le bail actuel arrivant à échéance. Compte tenu de ses estimations, Espace pour la vie estime que le loyer total perçu pour la période de 18 mois sera d'environ 225 000 \$, excluant les taxes.

Ce revenu estimé à 225 000 \$ sera comptabilisé au budget de fonctionnement du service de l'Espace pour la vie.

Les dépenses liées aux responsabilités de la Ville dans ce bail (eau, électricité, ventilation, chauffage, etc.) font partie des dépenses courantes du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan et ne peuvent en être dissociées ni estimées précisément.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Faire appel à une entreprise d'économie sociale pour l'offre alimentaire du Stade olympique de Montréal, comportant un volet d'insertion socioprofessionnelle, témoigne de l'engagement social de la Ville de Montréal (volet social du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, « être solidaire » et « assurer la relève »). Aussi, ce projet contribue à plusieurs autres orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment :

- Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- Pratiquer une gestion responsable des ressources;

- Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerces et institutions.

Le Locataire offrira également un service de traiteur, ce qui facilitera la tenue d'événements écoresponsables. Cette entreprise favorise l'utilisation d'aliments du terroir, locaux et biologiques et fait affaire avec des fournisseurs locaux, ce qui réduit les distances de transport de la marchandise et par conséquent, réduit les émissions de gaz à effet de serre liées aux opérations de restauration. Le site est pourvu d'infrastructures de recyclage et de compostage. Des choix écologiques seront également faits quant au type de vaisselle utilisé (vaisselle réutilisable pour les repas consommés sur place, recyclable ou compostable pour les repas à emporter).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le bail actuel avec Projet Sol est échu depuis le 1^{er} mai 2017. Afin d'assurer l'accueil optimal des visiteurs grâce à un service de restauration effectif au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan et afin de ne pas créer de perte de revenus pour la Ville, il est nécessaire que la prolongation de bail puisse être approuvée par le conseil municipal du 21 août 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de l'entente au comité exécutif : 9 août 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis PELLAND, Service de l'Espace pour la vie

Lecture :

Denis PELLAND, 19 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc AUCLAIR
Chargé de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-18

Guylaine CORMIER
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-07-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-07-25



Dossier # : 1174565007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prolonger le contrat de location de deux bâtiments modulaires avec la firme R.C.M. Modulaire inc. pour une durée de dix-huit mois, situés sur le site de l'usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la Direction de l'eau potable. Dépense totale de 42 425,78 \$, taxes incluses. Bâtiment 1138

Il est recommandé :

1. d'approuver la prolongation du contrat pour la location de deux bâtiments modulaires préfabriqués temporaires, pour une période de 18 mois, à compter du 1^{er} décembre 2017, situés sur le site de l'usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, moyennant un loyer total de 42 425,78 \$ taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI\$ **Le** 2017-07-27 17:53

Signataire :

Benoit DAGENAI\$

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174565007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prolonger le contrat de location de deux bâtiments modulaires avec la firme R.C.M. Modulaire inc. pour une durée de dix-huit mois, situés sur le site de l'usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la Direction de l'eau potable. Dépense totale de 42 425,78 \$, taxes incluses. Bâtiment 1138

CONTENU

CONTEXTE

En 2006, pour pallier au manque d'espace et offrir une cafétéria aux employés cols bleus de l'Usine Atwater, la Direction de l'eau potable (DEP) a procédé à la location de deux bâtiments modulaires temporaires qui ont été installés à l'Usine Atwater.

En 2014, les modulaires avaient atteint leur fin de vie utile et ont été remplacés par deux nouveaux modulaires via un appel d'offres public dont le terme du contrat de location prendra fin le 30 novembre 2017.

Lorsque le nouveau bâtiment industriel abritant les ateliers et les bureaux administratifs sera terminé, la cafétéria des cols bleus sera relocalisée à cet endroit et les modulaires seront retirés. La date de livraison du nouveau bâtiment industriel est prévue pour le 31 décembre 2018. Les employés intégreront graduellement le nouveau bâtiment à compter de 2019.

C'est ainsi que le SGPI a reçu le mandat de prolonger la location des modulaires selon les options prévues au contrat. (appel d'offres public 14-13622).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0430 - Accorder un contrat à Entreprise de construction T.E.Q. inc. pour la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest situé au 999 rue Dupuis - Dépense totale de 34 359 289,97 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5832 (6 soumissionnaires).

CE14 1444 - 24 septembre 2014 - Autoriser une dépense de 150 990,49 \$, taxes incluses, à RCM Modulaire Inc., pour la location de deux bâtiments modulaires préfabriqués temporaires situés sur le site de l'usine Atwater, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, pour une période de 36 mois avec options de prolongation. Appel d'offres public 14 -13670;

CG13 0401 - 26 septembre 2013 - Accorder un contrat de service professionnels aux firmes MDA architectes, Boutillette Parizeau (BPA) et Nicolet Chartrand Knoll Itée (NCK), dans le cadre de la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 2 360 704,65 \$ taxes incluses

CG11 0211 - 22 juin 2011 - Autoriser une dépense de 19 099 708,53 \$, taxes incluses, pour des services d'ingénierie afin de réaliser la réfection des équipements des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs de l'agglomération de Montréal, soit à SNC Lavalin inc. pour une somme maximale de 12 597 823,65 \$, taxes incluses, et à Genivar inc. pour une somme maximale de 6 501 884,88 \$.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver le contrat de prolongation du bail par lequel la Ville loue, du locateur RCM Modulaire inc., deux bâtiments modulaires préfabriqués temporaires (superficie totale de 1 104 pi²) situés sur le site de l'usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, pour une période additionnelle de 18 mois, soit du 1^{er} décembre 2017 au 31 mai 2019.

JUSTIFICATION

La prolongation du contrat de location est essentielle jusqu'à la livraison du nouveau bâtiment industriel qui accueillera les ateliers et les bureaux administratifs. Le loyer de la prolongation était déjà prévu au contrat initial.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer se détaille comme suit :

	Loyer annuel 2017 (1 mois)	Loyer annuel 2018 (12 mois)	Loyer annuel 2019 (5 mois)	Coût total du loyer pour 18 mois
Loyer mensuel brut	2 050 \$/mois	2 050 \$/mois	2 050 \$/mois	
Nombre de mois	1	12	5	
Loyer brut	2 050,00 \$	24 600,00 \$	10 250,00 \$	
TPS - 5 %	102,50 \$	1 230,00 \$	512,50 \$	
TVQ - 9,975 %	204,49 \$	2 453,85 \$	1 022,44 \$	
Loyer total	2 356,99 \$	28 283,85 \$	11 784,94 \$	42 425,78 \$
Ristourne de TPS	102,50 \$	1 230,00 \$	512,50 \$	
Ristourne de TVQ	102,25 \$	1 226,93 \$	511,22 \$	
Loyer net annuel	2 152,24\$	25 826,92 \$	10 761,22 \$	

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 42 425,78 \$. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La prolongation du bail n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La prolongation du contrat est essentielle jusqu'à la livraison du nouveau bâtiment industriel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le comité exécutif du 9 août 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aïcha ZAMPALEGRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

André MARSAN, Service de l'eau
Christian MARCOUX, Service de l'eau
Hélène MAHER, Service de l'eau

Lecture :

Hélène MAHER, 24 juillet 2017
Christian MARCOUX, 24 juillet 2017
André MARSAN, 21 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-19

Guylaine CORMIER
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE

Directrice des transactions immobilières et de la sécurité Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-07-25

Approuvé le : 2017-07-26



Dossier # : 1175323005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	1- de résilier, à la date de la signature de la quittance, le bail intervenu entre la Ville de Montréal et la Société québécoise des infrastructures pour la location d'un espace locatif situé au 1er sous-sol, sis au 85, rue Notre-Dame Est, d'une superficie d'environ 682,74 m ² , pour le centre de la petite enfance le Petit Palais, moyennant une perte de loyer totale de 82 516,56 \$, excluant les taxes; 2- d'approuver le projet de quittance pour la résiliation du bail intervenu entre la Ville et la Société québécoise des infrastructures, pour une indemnité totale de 2 400 000 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de quittance; 3- d'autoriser un virement de crédit de 2 400 000 \$, en provenance du budget de dépenses contingentes vers le Service de la gestion et de la planification immobilière; 4- d'imputer cette dépense de 2 400 000 \$ en 2017, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, qui sera assumé à 100 % par la Ville centre. Bâtiment 570

Il est recommandé :

1. de résilier, à la date de de la signature de la quittance, le bail intervenu entre la Ville de Montréal et la Société québécoise des infrastructures pour la location d'un espace locatif situé au 1^{er} sous-sol, sis au 85, rue Notre-Dame Est, d'une superficie d'environ 682,74 m², pour un centre de la petite enfance le Petit Palais, moyennant une perte de loyer totale de 82 516,56 \$, excluant les taxes;
2. d'approuver le projet de quittance pour la résiliation du bail intervenu entre la Ville et la Société québécoise des infrastructures, pour une indemnité totale de 2 400 000 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de quittance;
3. d'autoriser un virement de crédit de 2 400 000 \$, en provenance du budget de dépenses contingentes vers le Service de la gestion et de la planification immobilière;
4. d'imputer cette dépense de 2 400 000 \$ en 2017, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, qui sera assumée à 100% par la ville centre.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-07-27 13:55

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1175323005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	1- de résilier, à la date de la signature de la quittance, le bail intervenu entre la Ville de Montréal et la Société québécoise des infrastructures pour la location d'un espace locatif situé au 1er sous-sol, sis au 85, rue Notre-Dame Est, d'une superficie d'environ 682,74 m ² , pour le centre de la petite enfance le Petit Palais, moyennant une perte de loyer totale de 82 516,56 \$, excluant les taxes; 2- d'approuver le projet de quittance pour la résiliation du bail intervenu entre la Ville et la Société québécoise des infrastructures, pour une indemnité totale de 2 400 000 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de quittance; 3- d'autoriser un virement de crédit de 2 400 000 \$, en provenance du budget de dépenses contingentes vers le Service de la gestion et de la planification immobilière; 4- d'imputer cette dépense de 2 400 000 \$ en 2017, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, qui sera assumé à 100 % par la Ville centre. Bâtiment 570

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1988, la Ville loue des locaux au premier sous-sol de l'annexe de l'édifice Lucien-Saulnier, sis au 85, rue Notre-Dame Est (les « Locaux ») à la Société québécoise des infrastructures (la « SQI »). La Ville a autorisé la SQI à sous-louer les espaces au Centre de la petite enfance le Petit Palais (« CPE »), qui accueille 63 enfants de 0-5 ans, principalement pour les enfants des employés du ministère de la Justice du Québec. Un sinistre est survenu le 15 février 2016, et en vertu du bail, la Ville a l'obligation contractuelle de relocaliser les activités du CPE, et ce, à ses frais. Actuellement, la Ville a relocalisé le CPE temporairement dans différents locaux au 303, rue Notre-Dame Est.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie immobilière visant à effectuer les travaux requis de conservation et de préservation des aspects patrimoniaux des édifices de la Cité administrative pour les années 2016 à 2020, d'importants travaux de mise aux normes et de restauration sont requis, notamment à l'Hôtel de Ville. Cet édifice, inauguré en 1926, présente des signes avancés de détérioration majeure. Dans ce contexte, il a été recommandé, dans un objectif de préservation et de maintien d'actif, de le rénover. Aussi, il a été décidé de relocaliser les occupants de l'Hôtel de Ville durant les travaux dans le bâtiment voisin, soit l'édifice Lucien-Saulnier, pour accueillir temporairement les fonctions et services de l'Hôtel de Ville.

Vu les circonstances, le 27 juin 2016, la Ville a informé la SQI que le CPE ne pourra pas réintégrer ces locaux à l'édifice Lucien-Saulnier et que la Ville souhaitait résilier le bail dont l'échéance est le 31 janvier 2019. Le bail est pourvu d'une option de renouvellement, pour un terme de 10 ans, selon les mêmes termes et conditions, sauf quant au loyer qui serait à négocier au taux du marché.

Des démarches ont été entreprises afin de trouver un autre local, et ce, à l'intérieur d'un périmètre de recherche à moins de 500 mètres du Palais de Justice de Montréal. Un seul site pouvait répondre adéquatement aux besoins énoncés du CPE, sachant que l'implantation d'un CPE est assujettie à la réglementation du ministère de la Famille, qui est beaucoup plus contraignante qu'un aménagement de bureaux.

En mars dernier, le Conseil d'administration (CA) du CPE a accepté le choix du site proposé, soit un espace à bureaux situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 205, rue Viger Ouest.

La SQI a entrepris les négociations, avec le propriétaire du 205, rue Viger Ouest, afin de convenir d'un projet de bail pour une durée de 10 ans, débutant vers le 1^{er} juillet 2018.

La SQI a accepté de résilier le bail actuel, à la date de signature de la quittance, le tout selon les termes et conditions au projet de quittance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM09 0986 - 30 septembre 2009 - Approuver la prolongation de bail par lequel la Ville loue à la SQI, durant 10 ans, à compter du 1^{er} février 2009, un local d'une superficie de 682,74 m², au premier niveau de l'édifice Lucien-Saulnier, sis au 85, rue Notre-Dame Est, moyennant un loyer de 112 071,72 \$ la première année.

CO92 02084 - 10 août 1992 - Location à la SQI, pour un terme de 10 ans, aux fins d'un CPE, sis au 85, rue Notre-Dame Est, dont le bail viendra à échéance au 31 janvier 2009.

DESCRIPTION

Le projet consiste à approuver la résiliation du bail, à la date de signature de la quittance, par lequel la Ville loue à la SQI des locaux sis au 1^{er} sous-sol de l'édifice Lucien-Saulnier, pour un centre de la petite enfance, moyennant une indemnité totale de 2 400 000 \$, incluant la TPS et la TVQ, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de quittance.

JUSTIFICATION

Depuis le sinistre, la Ville a apporté un support important et constant à la SQI et au CPE afin de le relocaliser temporairement et de trouver un nouveau site permettant d'accueillir les activités du CPE, soit :

1. démarchage pour trouver des locaux à l'intérieur du périmètre demandé par le CA du CPE. Ce périmètre devait être à l'intérieur d'un rayon de 500 mètres du Palais de Justice de Montréal, donc plus restreint que le périmètre établi par le ministère de la Famille;
2. Coordonner, planifier, superviser et déboursier les honoraires professionnels d'un architecte pour l'élaboration d'un programme fonctionnel et technique (PFT) et plan de blocage du site sélectionné;
3. Aménager, coordonner et déboursier tous les frais relatifs aux aménagements des locaux temporaires sis au 303, rue Notre-Dame Est;

4. Rencontrer et négocier auprès du CA du CPE et du ministère de la Famille les approbations nécessaires pour la poursuite du dossier.

En vertu des obligations contractuelles envers la SQI, la Ville est tenue de fournir à ses frais, à la SQI des locaux aménagés d'une façon similaire et de même valeur économique. Suite à plusieurs pourparlers, la SQI a accepté une somme forfaitaire de 2 400 000 \$, taxes incluses, à titre de dédommagement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En vue d'un règlement à l'amiable, la SQI a accepté la proposition de la Ville, par courriel le 11 juillet 2017, pour une indemnité de 2 400 000 \$, taxes incluses.

Le coût total de ce dossier, soit de 2 400 000 \$, sera financé par le budget de fonctionnement. Une somme de 2 400 000 \$ en provenance des dépenses contingentes devra être virée au budget du Service de la gestion et de la planification immobilière pour ce faire.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

La résiliation du bail liant la Ville de Montréal à la Société québécoise des infrastructures a comme impact, une perte de revenu pour la Ville.

Voici un aperçu des pertes de recettes en vertu du bail du local sis à l'édifice Lucien-Saulnier, à compter du 1^{er} juillet 2018 jusqu'au 31 janvier 2019 inclusivement.

	Recettes 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2018 (6 mois)	Recettes janvier 2019	Total
Recettes brutes	70 728,48 \$	11 788,08 \$	82 516,56 \$
TPS (5 %)	3 536,42 \$	589,40 \$	4 125,82 \$
TVQ (9,975 %)	7 055,17 \$	1 175,86 \$	8 231,03 \$
Total des recettes brutes	81 320,07 \$	13 553,34 \$	94 873,41 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus de l'Administration d'entériner la présente, la Ville s'expose à recevoir une injonction ainsi que des poursuites de la part de la SQI.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE août 2017
CM août 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane NGUYEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS
Conseillère en Immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-19

Guylaine CORMIER
Chef de division - Division des locations

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-07-26

Approuvé le : 2017-07-26

CE : 20.069
2017/08/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1170741004

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 5 000 \$ pour 2017 à l'Association des pompiers auxiliaires (PAM) dans le cadre de la tenue des festivités entourant leur 75e anniversaire, à Montréal, et ce, du 25 au 30 juin 2019.

1. D'accorder une contribution financière de 5 000 \$ pour 2017 à l'Association des pompiers auxiliaires (PAM) dans le cadre de la tenue des festivités entourant leur 75e anniversaire, à Montréal du 25 juin au 30 juin 2019.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-07-28 13:10

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1170741004

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 5 000 \$ pour 2017 à l'Association des pompiers auxiliaires (PAM) dans le cadre de la tenue des festivités entourant leur 75e anniversaire, à Montréal, et ce, du 25 au 30 juin 2019.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association des pompiers auxiliaires de Montréal (PAM) tiendra son 75e anniversaire à Montréal du 25 juin au 30 juin 2019. Le PAM regroupe plus de 26 membres bénévoles qui interviennent lors de gros incidents dans la région de Montréal. L'Association profitera de cette occasion pour être l'hôte de la convention annuelle de l'*International Fire Buff Associates* (IFBA).

L'Association des pompiers auxiliaires de Montréal (PAM) agit à titre d'aide auprès des pompiers lors de gros incendie et d'événement d'envergure.

Une zone de réhabilitation est couramment mise en place sur les lieux d'un incendie et permet l'application de mesures visant à prévenir, entre autres, les coups de chaleur, l'hypothermie et la déshydratation. Cet espace est aménagé spécialement afin que les pompiers puissent:

- s'hydrater
- se refroidir (ou se réchauffer en période hivernale)
- se reposer
- s'alimenter

De plus, les pompiers auxiliaires s'occupent du Musée des pompiers qui a été reconnu, en 2017, comme faisant partie du réseau des Musées de Montréal. Lors de la « Journée des Musées », tenue en mai dernier, le Musée des pompiers a reçu 1800 visiteurs.

Les célébrations du 75e anniversaire, combinées à la convention annuelle, attireront plusieurs autres groupes de pompiers, et ce, à travers le monde pour participer aux festivités.

Dans le but d'aider l'organisme, nous tenons à remettre un don de 5 000 \$ pour 2017 à l'Association des pompiers auxiliaires de Montréal afin de les aider à préparer les grandes festivités de leur 75e anniversaire ainsi que la convention internationale annuelle.

Cette rencontre annuelle permettra de recevoir plus de 600 personnes du milieu de l'incendie du Québec et d'ailleurs qui échangeront au cours des rencontres avec les

membres d'IFBA.

Voici un aperçu du déroulement des journées pour le 75e anniversaire.

Dès le 25 juin 2019, les visiteurs arriveront à l'hôtel pour procéder à l'inscription. La salle d'accueil sera ouverte pour cette période de 10 h à 20 h. Dès 18 h, ils pourront rencontrer le conseil d'administration IFBA à l'hôtel.

Une rencontre générale est prévue le 26 juin de 10 h à 12 h avec les membres d'IFBA. Par la suite, les visiteurs pourront effectuer une visite/dîner à la caserne 30 et au Musée des pompiers. En fin d'après-midi, une visite est prévue au quartier général afin de prendre connaissance des opérations effectuées au CCSI et ils pourront assister à la conférence donnée par un membre de la direction.

En ce qui concerne la journée du 27 juin, une visite des casernes 5 et 19, des casernes mythiques et pleines d'histoires est prévue, suivi d'un dîner, d'une visite de notre centre de formation combiné à une prise de photos des camions spécialisés.

Le 28 juin, une visite guidée des installations de la sécurité incendie de l'aéroport de Montréal est prévue, et ce, entre 10 h et 12 h. Par la suite, une visite du garage municipal (Viau) avec la présence du responsable, ceci afin de connaître toute l'organisation entourant la mise en service et l'entretien de notre flotte de véhicules.

En ce qui concerne la journée du 29 juin, entre 10 h et 16 h, une parade de camions de pompiers, d'hier à aujourd'hui, se déroulera au port de Montréal et pour clore la semaine de festivités, un banquet se tiendra au centre de formation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le SIM recommande de verser une contribution financière de 5 000 \$ pour l'année 2017, ceci à même le budget du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour permettre le financement partiel des préparatifs en vue des festivités prévues en 2019.

JUSTIFICATION

En tant que ville hôte, il est tout à fait naturel de contribuer avec le PAM, qui est un partenaire primordial pour le SIM, pour la tenue de ce congrès, et ce, afin de pouvoir profiter de la visibilité de l'événement.

En s'associant à un tel événement, ce sera l'occasion pour le PAM, représentant le SIM, de confirmer sa présence à l'échelle nationale en sécurité incendie et d'exercer son leadership au sein d'une grande organisation telle que la IFBA.

Ainsi, au cours des expositions et des activités thématiques, des représentants du SIM seront en relation avec les principaux acteurs en sécurité incendie favorisant ainsi les échanges et le maintien d'un réseautage dans le milieu incendie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière du SIM sera assumée à même les crédits prévus au compte de la Direction du Service de sécurité incendie de Montréal. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est certifié conforme par la Direction du SIM selon les conditions énoncées au courrier budgétaire numéro 22.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hélène MAURICE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marlineda GOUIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Sylvain L'HOSTIE
Directeur adjoint

Le : 2017-07-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-3761
Approuvé le : 2017-07-26

CE : 20.071
2017/08/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1173205007**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	MCC - Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018
Objet :	Accorder un soutien financier de 150 000 \$ au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour la réalisation de son plan d'action 2017 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2017-2018 et approuver la convention à cet effet. Confirmer la volonté de la Ville à poursuivre cette entente pour les deux années subséquentes, soit en 2018-2019 et en 2019-2020, en fonction du plan d'action qui sera déposé par le Centre des arts de la scène Pauline-Julien concernant cette période.

Sous réserve de l'approbation de l'Entente sur le développement culturel par le Conseil d'agglomération, il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour la réalisation de son plan d'action 2017, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2017-2018, ;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
4. de confirmer la volonté de la Ville à poursuivre cette entente pour les deux années subséquentes, soit en 2018-2019 et en 2019-2020, conditionnellement au renouvellement de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications et à l'acceptation par la Ville du plan d'action (et de la reddition de compte de chaque année précédente) qui sera déposé par le Centre des arts de la scène Pauline-Julien concernant cette période.

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1173205007

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	MCC - Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018
Objet :	Accorder un soutien financier de 150 000 \$ au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour la réalisation de son plan d'action 2017 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2017-2018 et approuver la convention à cet effet. Confirmer la volonté de la Ville à poursuivre cette entente pour les deux années subséquentes, soit en 2018-2019 et en 2019-2020, en fonction du plan d'action qui sera déposé par le Centre des arts de la scène Pauline-Julien concernant cette période.

CONTENU

CONTEXTE

En 1999 naissait la Salle Pauline-Julien avec le mandat d'offrir à la communauté francophone de l'Ouest-de-l'Île de Montréal « un foyer d'épanouissement et de rassemblement culturels ». La mission de la Salle Pauline-Julien est d'ailleurs encadrée par un décret gouvernemental (Décret gouvernement du Québec numéro 261-98). La Salle Pauline-Julien accueille annuellement plus de 31 000 spectateurs. De ce nombre, 75% proviennent de Montréal, soit de l'arrondissement L'Île-Bizard - Ste-Geneviève (28%) et de Pierrefonds-Roxboro (33%) ou d'autres arrondissements de Montréal (14%) tels que Ahuntsic, Saint-Laurent, LaSalle, Outremont, Lachine, etc. Elle présente une programmation pluridisciplinaire de spectacles professionnels diversifiés en arts de la scène et en cinéma d'auteur. Depuis ses tous débuts, la Salle Pauline-Julien a clairement réussi à établir son identité artistique et est devenue un véritable carrefour culturel francophone dans l'ouest de l'île de Montréal. Pour une deuxième fois depuis son ouverture, la Salle Pauline-Julien a été reconnue par ses pairs et le milieu artistique en recevant le Prix RIDEAU – Diffuseur de l'année 2014, prix qu'elle avait déjà reçu en 2005. Diane Perreault, la directrice générale et artistique de la Salle Pauline Julien s'est également mérité le prix Reconnaissance RIDEAU 2015 qui souligne son apport à l'avancement et au rayonnement des arts de la scène. Depuis plusieurs années, la Salle Pauline-Julien est considérée comme le diffuseur officiel de l'arrondissement L'Île-Bizard - Ste-Geneviève et, à cet égard, a conclu une entente avec l'arrondissement jusqu'en 2018 qui lui assure un soutien financier annuel de 15 000 \$. À cela s'ajoute une entente de services pour la programmation d'activités culturelles comprenant des spectacles l'été dans le cadre du Rendez-vous des arts, une série famille ainsi qu'une contribution au volet scolaire pour les écoles de l'arrondissement. Cette entente

permet donc à la Salle Pauline-Julien d'avoir accès au Programme de tournée du Conseil des arts de Montréal, ainsi qu'au programme d'activités du réseau Accès culture (Théâtre La Roulotte, Concerts Campbell, etc.). De plus, depuis 2015, la direction de la Salle Pauline-Julien a également conclu une entente de partenariat avec l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro qui lui assure un soutien financier annuel au fonctionnement de 15 000 \$ à titre de partenaire de saison.

Malgré ses succès indéniables, la Salle Pauline-Julien traverse depuis quelques années une situation financière difficile. Depuis les dernières années, plusieurs actions ont été mises en place afin de réduire le déficit et atteindre l'équilibre financier. Malgré tous les efforts, il est apparu clair que sans aide supplémentaire, la Salle Pauline-Julien ne pourrait maintenir ses standards de qualité. Un montant de 150 000 \$ a été identifié comme cible financière pour permettre à la Salle Pauline-Julien de maintenir et bonifier les activités de diffusion, remplir sa mission de diffuseur francophone régional, tout en lui assurant une liquidité et lui permettant d'atteindre une meilleure santé financière. En 2015, une entente de partenariat a été développée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications, lui octroyant un soutien financier annuel de 170 000 \$. Cette entente a été renouvelée en 2016-2017 avec un soutien annuel de 150 000 \$. L'objectif était de permettre à la Salle Pauline-Julien de maintenir ses activités tout en stabilisant sa situation financière, mais également de jouer pleinement son rôle d'acteur culturel du milieu. En effet, son mandat dans l'Ouest- de-l'Île comporte de grands défis puisque la communauté francophone y est de moins en moins présente. Le plan d'action développé dans le cadre de cette entente comporte notamment le développement d'un programme d'accessibilité envers les publics non francophones (nouveaux arrivants) et la diversification de l'offre artistique en incluant des artistes issus des communautés culturelles à la programmation.

Les appuis accordés en 2015 et 2016-2017 ont permis d'amorcer certaines actions, mais beaucoup de travail reste à faire. Afin d'apporter un soutien structurant à l'organisme et lui permettre de poursuivre pleinement la réalisation de son mandat, il est proposé de renouveler cette entente de partenariat pour un soutien triennal de 150 000 \$ à compter de 2017. Puisque l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications n'est renouvelée que pour un an en 2017-2018, il est proposé de signer une première entente avec la Salle Pauline-Julien pour la saison 2017-2018 et de confirmer l'engagement triennal de la Ville, conditionnel à la remise et à l'acceptation d'un plan d'action (en plus de la reddition de comptes de l'année précédente) pour les années 2018-2019 et 2019-2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 29 0209 - 20 juin 2017 : Accorder une subvention ponctuelle de 15 000 \$ provenant du budget de fonctionnement 2017 à la Salle Pauline-Julien (Pierrefonds-Roxboro).

CA17 280005 - 9 janvier 2017: Autoriser une subvention de 15 000 \$ à titre de partenaire de saison du Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour l'année 2017 (L'Île-Bizard - Ste -Geneviève).

CA16 280323 - 5 décembre 2016 : Autoriser la signature du renouvellement de l'entente de services entre le Centre des arts de la scène Pauline-Julien et la Ville de Montréal (Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève).

CM16 1155 - 24 octobre 2016 : Accorder un soutien financier de 150 000 \$ au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour la réalisation de son Plan d'action 2016 / Approuver un projet de convention à cet effet (Entente sur le développement culturel 2016-2017).

CA16 290114 - 2 mai 2016 : Accorder une subvention ponctuelle de 15 000 \$ provenant du budget de fonctionnement 2016 à la Salle Pauline-Julien (arrondissement Pierrefonds -

Roxboro)

CA16 28 0010 - 11 janvier 2016 : Accorder une subvention au montant de 15 000 \$ au Centre des arts de la scène - Pauline-Julien à titre de partenaire de saison pour l'année 2016 (arrondissement L'Île Bizard - Sainte-Geneviève).

CA15 290134 - 4 mai 2015 : Accorder une subvention ponctuelle provenant du budget d'opération 2015 à la salle Pauline-Julien pour un montant de 15 000 \$ (arrondissement Pierrefonds-Roxboro).

CA15 280263 - 7 décembre 2015 : Autoriser la signature d'une entente de services entre le Centre des arts de la scène Pauline-Julien et la Ville de Montréal (Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève).

CM15 0524 - 27 avril 2015 : Accorder un soutien de 170 000\$ au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour la réalisation de son plan d'action 2015 (Entente sur le développement culturel 2015).

CA15 280004 - 12 janvier 2015 : Autoriser la signature d'une entente de services entre le Centre des arts de la scène Pauline-Julien et la Ville de Montréal (Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève) pour l'année 2015.

CA14 280054 - 3 mai 2014 : Autoriser la signature d'une entente de services entre le Centre des arts de la scène Pauline-Julien et la Ville de Montréal (Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève) pour l'année 2014.

CA13 280009 - 14 janvier 2013 : Autoriser la signature d'une entente de services entre le Centre des arts de la scène Pauline-Julien et la Ville de Montréal (Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève) pour l'année 2013.

CA12 280007 - 16 janvier 2012 : Autoriser la signature d'une entente de services entre le Centre des arts de la scène Pauline-Julien et la Ville de Montréal (Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève) pour l'année 2012.

CA11 280128 - 2 mai 2011 : Autoriser la signature d'une entente de services entre le Centre des arts de la scène Pauline-Julien et la Ville de Montréal (Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève) pour l'année 2011.

DESCRIPTION

Sous réserve de l'approbation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 par le Conseil d'agglomération, la présente convention vise à soutenir la Salle Pauline-Julien pour la réalisation de son Plan d'action 2017. Ce dossier vise également à confirmer l'engagement triennal de la Ville, conditionnel à la remise et à l'acceptation d'un plan d'action (en plus de la reddition de comptes de l'année précédente) pour les années 2018-2019 et 2019-2020.

Dans le cadre de ce Plan d'action 2017, la Salle Pauline-Julien souhaite :

- Consolider la programmation professionnelle par une offre diversifiée d'expériences artistiques de grande qualité, stimulantes et enrichissantes;
- Consolider le programme d'accessibilité à la culture pour les publics issus de la diversité;
- Travailler à la sensibilisation et au développement des publics;
- Disposer du niveau de revenus permettant de remplir adéquatement la mission et de préserver l'identité artistique de la Salle Pauline-Julien ainsi que la qualité de l'expérience qu'il propose.

Les objectifs plus précis de ce plan d'action sont notamment :

- Proposer au public de découvrir la richesse de notre culture et de celles des autres en offrant une programmation pluridisciplinaire ouverte aux artistes et compagnie issus du Québec, du Canada et de la diversité, qu'ils soient d'envergure nationale et /ou internationale;
- Inclure la diversité culturelle dans les valeurs, les actions et le positionnement stratégique de la Salle Pauline-Julien;
- Disposer de moyens adéquats pour pérenniser le programme d'accessibilité à la culture mis en place pour les élèves du primaire et du secondaire issus de la diversité, les nouveaux arrivants et les familles nouvellement immigrées;
- Favoriser le contact entre les oeuvres et le public en développant des projets novateurs en matière de développement des publics;
- Mobiliser le public et accompagner le spectateur pour qu'il devienne un acteur éclairé, critique, curieux et disponible pour de nouvelles aventures et expériences artistiques;
- Maximiser les revenus de commandites et les partenariats financiers;
- Optimiser les revenus de location et ceux provenant d'activités connexes;
- Accroître et diversifier les fonds privés.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications reconnaissent l'importance et la spécificité du mandat de diffusion du Centre des arts de la scène Pauline-Julien dont l'offre est destinée à la population francophone de l'Ouest-de-l'Île de Montréal. Par ailleurs, le Service de la culture de la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications souhaitent soutenir cet organisme qu'ils considèrent comme étant un acteur majeur de la diffusion culturelle montréalaise, tant pour l'ensemble de la population de l'Ouest-de-l'Île de Montréal que plus spécifiquement pour les résidents des arrondissements de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et de Pierrefonds-Roxboro.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 150 000 \$ sera financée par le règlement d'emprunt de compétence locale no 17 - 016 Entente 2017-2020 / Années antérieures.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018.

La dépense de 150 000 \$ est subventionnée à 100 000 \$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 50 000 \$ et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante: 17-02.02.06.00-0004.

Voici les contributions financières qui ont été accordées au Centre des arts de la scène Pauline-Julien (CASPJ) au cours des cinq dernières années :

	2012	2013	2014	2015	2016
Service de la culture / Entente sur le développement culturel	-	-	-	170 000 \$	150 000 \$
Arrondissement L'Île - bizard - Ste-Geneviève / Partenaire de saison	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$

Arrondissement L'Île - Bizard - Ste- Geneviève / entente de services programmation culturelle	77 325 \$ + tx	78 332,63 \$ + tx	60 171 \$ + tx	36 932 \$ + tx	36 472 \$ + tx
Arrondissement Pierrefonds - Roxboro				15 000 \$	15 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par ce projet qui encourage la diversité et le dynamisme de la vie culturelle, la Salle Pauline-Julien participe à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par son soutien, cette entente permet d'assurer la pérennité de ce lieu de diffusion qui contribue à la qualité de vie montréalaise.

Ce projet permet de soutenir encore davantage l'intégration des artistes de la diversité, l'enrichissement de l'offre culturelle montréalaise tout en contribuant à l'intégration des citoyens issus de la diversité et au " vivre-ensemble ".

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication seront faites conformément au protocole de visibilité de l'Entente sur le développement culturel.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

août 2017: signature de l'entente et premier versement.

Mai 2018 : dépôt du bilan et deuxième versement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Odile MELANÇON
Commissaire au développement culturel -
Gestion des ententes

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-06

Roseline RICO
directeur(trice)- développement culturel

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

Tél : 514 872-2884

Approuvé le : 2017-07-25

CE : 20.073
2017/08/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1173205005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien de 350 000 \$ à la Société de la Place des Arts pour la mise en oeuvre de projets numériques dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et approuver la convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 350 000\$ à l'organisme Société de la Place des Arts (PdA) afin de réaliser la mise en oeuvre de projets numériques dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-07-26 09:34

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1173205005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien de 350 000 \$ à la Société de la Place des Arts pour la mise en oeuvre de projets numériques dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et approuver la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La Place des Arts a pour mission de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec en plus de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'art de la scène. Depuis son inauguration le 21 septembre 1963, elle a accueilli dans ses salles et sur ses scènes des artistes de partout au monde. Elle présente maintenant plus de 1000 spectacles par année, elle accueille en salle près d'un million de spectateurs et sa programmation met en valeur l'expression artistique dans toute sa diversité.

Identifié comme immeuble de valeur patrimoniale et devenu un pôle culturel incontournable, la Place des arts est née de la volonté des Montréalais de se doter d'une salle de concert qui corresponde aux aspirations de la métropole. Aujourd'hui dotée de six salles de spectacles totalisant 8 000 fauteuils, la Place des arts comprend également des salles de répétition, un atelier de costumes, des espaces d'entreposage et des espaces administratifs qui en font un véritable carrefour de la vie culturelle montréalaise et québécoise, au coeur du Quartier des spectacles à Montréal. L'année 2011 a marqué un jalon important dans le développement de la Place des arts avec l'inauguration la Maison symphonique destinée à l'Orchestre symphonique de Montréal ainsi que l'aménagement de l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme, une place publique intérieure animée, avec présentation de spectacles, d'expositions et de conférences. La Place des arts accueille également en résidence des organismes majeurs, notamment l'Opéra de Montréal et la Compagnie Jean-Duceppe, ainsi que les grands festivals tels que le Festival international de Jazz de Montréal, le Festival Montréal en lumière ou le Festival TransAmériques.

Depuis plusieurs années, la Société de la Place des Arts a redoublé d'efforts en matière de développement de son rôle citoyen, de démocratisation culturelle et d'accessibilité aux arts. Par son Programme d'accessibilité aux arts de la scène, elle déploie une panoplie d'activités qui vont des générales publiques d'opéra à des conférences avec des chorégraphes, des spectacles de la jeune relève de la chanson francophone et des expositions dans la salle d'expositions de l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme. La série Mélodînes, Sons et brioches, Les week-ends de la chanson Québecor, le Concours Ma première Place des Arts, Nuit blanche, la Journée internationale de la danse et les Journées de la culture font partie de ce programme éclectique.

Dans le cadre du *Plan culturel numérique du Québec* (PCNQ), la Place des Arts (PDA) met

en œuvre une mesure dont elle est la mandataire pour l'année 2017-2018, soit la **Mesure 66** – Créer des contenus numériques qui valorisent les arts de la scène qui est financée par le Ministère de la culture et des Communications dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1167 : Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

La présente convention vise à soutenir la Place des Arts dans la mise en place de la Mesure 66 - Créer des contenus numériques qui valorisent les arts de la scène, qui se déploie en cinq (5) projets

Projet 1 : Chez Georges-Émile

Objectif : Valoriser les arts de la scène et les artistes par la production de contenu numérique pérenne à partir de la série d'entretiens chez Georges-Émile.

Projet 2 : Métiers scène

Objectif : Produire du contenu numérique dans un format particulièrement attrayant pour les jeunes dans lequel sont valorisés les métiers de la scène.

Projet 3 : En résidence

Objectif : Documenter une année de résidence d'artiste grâce à un carnet de route photographique qui offre une entrée dans l'univers de la création.

Projet 4 : Concert pour emporter

Objectif : Réaliser des captations d'extraits d'œuvres produites à la Place des Arts, en salle de répétition ou dans un lieu inusité ou méconnu du complexe, dans un format immersif image (360°) et son.

Projet 5 : Analyse sur la captation et la diffusion

Objectif : Réaliser une étude qui permettra aux parties prenantes de prendre des décisions sur l'opportunité de capter et de diffuser des spectacles dans d'autres lieux grâce au numérique.

JUSTIFICATION

Il s'agit d'un projet réalisé dans le contexte du *Plan culturel numérique du Québec (PCNQ)* et dont le montant accordé par la présente convention est financé à 100% par la ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

Le coût total du projet s'élève à 400 000 \$. La contribution financière de cette convention est de 350 000 \$ et représente donc 88 % du coût total.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 350 000 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 17 - 016 Entente 2017-2020 / Années antérieures.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

La dépense de 350 000 \$ est subventionnée à 350 000 \$ dans le cadre de l'Entente sur le

développement culturel de Montréal, ce qui ne laisse aucun emprunt net à la charge de la Ville et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante :

16-04.03.02.04-0068

La Société de la Place des Arts n'a reçu aucune contribution financière de la ville de Montréal au cours des dernières années.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par son soutien à l'accessibilité à la culture, cette entente participe à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution financière soutient la réalisation de projets qui permettront à la Place des Arts de développer davantage son rôle en matière de démocratisation et d'accessibilité aux arts tout en renforçant sa position phare dans le paysage culturel montréalais et québécois. Ces projets qui s'inscrivent dans le virage numérique du Québec contribueront également à positionner Montréal comme chef de file en matière numérique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les activités de communications devront respecter le protocole de visibilité de l'Entente sur le développement culturel de Montréal

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tout au long de l'année 2017-2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Odile MELANÇON
Commissaire au développement culturel -
Gestion des ententes

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-07

Roseline RICO
directeur(trice)- developpement culturel

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements
Tél : 514 872-2884
Approuvé le : 2017-07-25



Dossier # : 1176794002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc. afin d'améliorer la capacité d'accueil des femmes en situation d'itinérance durant la fin de semaine / Augmenter le montant de la contribution de La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc. de 12 118 \$ passant de 55 874 \$ à 67 992 \$

Il est recommandé :

1. d'augmenter la contribution financière accordée à La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc., tel qu'indiqué ci-dessous, afin d'améliorer la capacité d'accueil des femmes en situation d'itinérance la fin de semaine;

Organisme	Projet	Montant supplémentaire recommandé	Total de la contribution après modification
La fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc.	Accueil, référence, accompagnement et suivi les fins de semaine	12 118 \$	67 992 \$

2. d'approuver le projet d'addenda à la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les nouvelles conditions du soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-07-27 09:17

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176794002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc. afin d'améliorer la capacité d'accueil des femmes en situation d'itinérance durant la fin de semaine / Augmenter le montant de la contribution de La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc. de 12 118 \$ passant de 55 874 \$ à 67 992 \$

CONTENU

CONTEXTE



Contenu

Description de la modification

La résolution CG17 0210, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du 18 mai 2017, approuvait la convention entre la Ville de Montréal et La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc. pour le projet « Accueil, référence, accompagnement et suivi les fins de semaine », présenté dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) - Fonds de solidarité en itinérance.

Le projet d'addenda vise à recommander l'augmentation de la contribution versée à l'organisme, d'un maximum de 12 118 \$, afin d'augmenter ses capacités d'accueil et d'intervention auprès des femmes itinérantes durant la fin de semaine, à raison de 14 h par semaine, pour une période d'un an, soit jusqu'au 31 mars 2018.

Cette recommandation s'inscrit dans le contexte de rareté des ressources qui peuvent accueillir les femmes itinérantes durant la fin de semaine à Montréal et de l'augmentation de près du tiers des nouvelles admissions à l'organisme.

Impacts

Une bonification des heures d'accueil et d'intervention durant la fin de semaine permettra de répondre aux demandes croissantes des usagères et ainsi permettra à plus de femmes itinérantes, dont une bonne partie sont Inuites, de recevoir de l'aide pour combler leurs besoins de base, notamment des vêtements, des sacs de nourriture, de servir le petit déjeuner et le dîner et d'offrir une écoute active et des plans d'intervention.

Aspects financiers :

Les sommes additionnelles sont prises à même le budget de 1 M\$ de la mesure d'aide financière dédiée au Plan d'action en matière d'itinérance 2017. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'aide aux sans-abri, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Organisme	Projet	Montant supplémentaire recommandé	Total de la contribution après modification
La fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc.	Accueil, référence, accompagnement et suivi les fins de semaine	12 118 \$	67 992 \$

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-Luc LORTIE
conseiller(ère) en développement communautaire

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice de service - Diversité sociale et
sports

Tél : 514-872-6133

Approuvé le : 2017-04-27

CE : 20.076

2017/08/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1175970005

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 2 000 000 \$, pour la période 2017-2018, pour planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période / Accorder un soutien financier totalisant la somme de 510 000 \$ pour 2017, soit 160 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal, 150 000 \$ au Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc. et 200 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec Inc. dans le cadre de l'entente susmentionnée / Approuver les projets de conventions à cet effet

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de protocole d'Entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal, établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 2 000 000 \$ à la Ville aux fins de planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes, couvrant la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 - Entente MIDI-Ville (2017- 2018);
2. d'autoriser la réception d'une aide financière d'un montant de 2 000 000 \$ provenant du MIDI pour la réalisation des projets issus de ladite Entente;
3. d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 2 000 000 \$ à affecter pour la réalisation de ladite Entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
4. d'autoriser le Directeur général de la Ville à signer ce projet de protocole d'entente pour et au nom de la Ville;
6. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 510 000 \$, aux trois différents organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projet visant l'intégration des personnes immigrantes, dans le cadre de l'entente MIDI-Ville (2017 - 2018) :

Organisme	Projet et période	Montant
Office municipal d'habitation de Montréal	Habiter la mixité - 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2018	160 000 \$
Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc.	Projet Intégration - 1 ^{er} juillet 2017 au 31 juillet 2018	150 000 \$
Intégration Jeunesse du Québec inc.	Valorisation Jeunesse-Place à la relève - 10 avril au 04 octobre 2017	200 000 \$

7. d'approuver trois projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

8. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-07-27 13:50

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1175970005

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 2 000 000 \$, pour la période 2017-2018, pour planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période / Accorder un soutien financier totalisant la somme de 510 000 \$ pour 2017, soit 160 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal, 150 000 \$ au Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc. et 200 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec Inc. dans le cadre de l'entente susmentionnée / Approuver les projets de conventions à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1999, le partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec a permis la réalisation de nombreuses interventions dans le cadre de la réalisation du Plan d'action visant les activités d'accueil et l'intégration en français des immigrants. En mai 2016, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville signaient une entente sur une période d'une année afin de poursuivre les actions auprès de la clientèle issue des communautés culturelles. L'entente MIDI-Ville 2016-2017 a pris fin le 31 mars 2017.

Par le présent dossier, le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants (BINAM) recommande à la Ville d'approuver une nouvelle entente sur 12 mois, couvrant la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018. Cette entente relève du Programme Mobilisation-Diversité du MIDI visant à soutenir les municipalités dans ses efforts à favoriser la concertation et la mobilisation préalables à une collectivité accueillante et inclusive.

La Ville et le MIDI ont convenu d'axes d'interventions prioritaires, soit les relations interculturelles, l'amélioration des milieux de vie dans les quartiers, notamment les quartiers plus défavorisés, les quartiers où s'installent les nouveaux arrivants et les quartiers à forte concentration multiethnique et enfin la lutte au racisme et à la discrimination. Également, les deux parties ont convenu de l'ajout d'un nouveau axe portant sur les enjeux d'immigration ayant un rapport avec la participation et l'inclusion des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes au sein de la société d'accueil montréalaise.

Le BINAM recommande également l'octroi dans le cadre de cette entente d'une somme totalisant 510 000 \$ pour la reconduction de trois projets structurants des organismes

suivants : Intégration jeunesse du Québec Inc., Collectif des entreprises d'insertion du Québec et OMHM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0592 - 16 mai 2016

Approuver un projet d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 1 900 000 \$, pour la période 2016 - 2017, afin de planifier, de mettre en œuvre et de soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Accorder un soutien financier totalisant la somme de 710 000 \$, soit 160 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal, 150 000 \$ au Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc. et 400 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc., dans le cadre de l'entente susmentionnée

CM15 0782 - 15 juin 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 310 000 \$ à deux organismes, soit 160 000 \$ à Office municipal d'habitation de Montréal, pour le projet « Habiter la mixité » et 150 000 \$ à Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc. pour le projet « Projet Intégration », pour la période indiquée en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ville - MIDI 2014 - 2016) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports

CM15 0655 - 25 mai 2015

Approuver un projet de protocole d'entente entre le ministre responsable de la région de Montréal et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 400 000 \$ à la Ville aux fins de réaliser les travaux reconnus admissibles, décrits à l'Annexe A dudit protocole, et devant être complétés avant le 30 novembre 2015, dans le cadre du programme Valorisation Jeunesse - Place à la relève

CM15 0313 - 23 mars 2015

Accorder un soutien financier de 200 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec Inc. dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants 2014-2016 avec le gouvernement du Québec

CM14 0818 — 19 août 2014

Approuver le projet de protocole d'Entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville aux fins de planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes, couvrant la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2016 - Entente Ville - MIDI (2014- 2016) / Autoriser la réception d'une aide financière de 3,1 M\$ du MIDI / Autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel de 3,1 M\$ / Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 310 000 \$, pour l'année 2014-2015, soit 160 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour réaliser le projet « Habiter la mixité » et 150 000 \$ au Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc. pour réaliser le projet « Intégration », dans le cadre de l'Entente biennale entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal (2014 - 2016)

CM12 0381 — 14 mai 2012

Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 1,2 M\$ à la Ville aux fins de réaliser des travaux dans le cadre du programme Valorisation Jeunesse - Place à la relève / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 1,2 M\$ pour une période de trois ans soit de 2012 à 2014 / Accorder un soutien financier de 2,1 M\$ sur trois ans à Intégration Jeunesse du Québec inc., pour la réalisation du projet

Valorisation Jeunesse - Place à la relève, soit 800 000 \$ en 2012, 700 000 \$ en 2013 et 600 000 \$ en 2014

DESCRIPTION

Entente entre le MIDI et la Ville de Montréal (2017 - 2018)

L'aide financière octroyée à la Ville par le MIDI dans le cadre de la présente entente vise à contribuer aux actions et aux orientations de la Ville en matière de développement social et de relations interculturelles pour soutenir l'intégration sociale et économique des communautés d'origines diverses, les relations interculturelles, la participation et l'inclusion des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes au sein de la société d'accueil montréalaise.

Les principaux objectifs de l'entente rejoignent à la fois les balises du Programme Mobilisation-Diversité du MIDI et les objectifs de la Ville en matière d'immigration et de relations interculturelles. Voici ces objectifs tels qu'inscrits au projet de protocole :

- Faciliter, par la transformation des milieux lorsqu'il y a lieu, l'établissement durable des personnes immigrantes au sein des collectivités;
- Créer ou renforcer les conditions permettant aux collectivités de prendre en compte l'apport de l'immigration et de la diversité dans les enjeux de leur développement;
- Soutenir les engagements des partenaires à l'égard des personnes réfugiées et autres personnes en situation semblable;
- Encourager l'ouverture à la diversité et des échanges interculturels ouverts et actifs;
- Prévenir et contrer les préjugés, la discrimination, l'intimidation et le racisme, en prêtant une attention particulière aux personnes vulnérables à diverses formes de discrimination, notamment sur la base du sexe, de l'âge, du handicap ou de l'orientation sexuelle;
- Encourager, s'il y a lieu, des pratiques de médiation interculturelle ou de gestion de la diversité dans les organismes financés dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité;
- Encourager la participation et l'inclusion des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes au sein de la société d'accueil montréalaise.

Tout en respectant ces orientations, il importe de tenir compte que l'entente 2017-2018 en est une de transition et, qu'en accord avec le MIDI, les sommes en découlant devraient principalement être utilisées à consolider les actions déjà soutenues dans l'entente précédente (2016-2017) qui ont donné des résultats probants.

Projets soutenus

En raison des délais incontournables pour la signature du protocole entre le MIDI et la Ville, trois projets parmi les plus structurants sont inclus dans ce dossier. Afin d'éviter une rupture de services, de conserver les intervenants et de préserver l'apport important des partenaires financiers, les trois projets concernés devaient débiter ce printemps. En accordant les soutiens financiers maintenant, l'expertise de l'intervention et le lien de confiance avec les clientèles visées seront préservés.

Collectif d'entreprises d'insertion sociale du Québec inc.

Projet : Projet Intégration - 150 000 \$

Le projet de Collectif d'entreprises d'insertion sociale du Québec inc. (CEIQ) soutient les démarches d'insertion sociale et professionnelle de 45 jeunes issus de la communauté noire en leur offrant un stage d'une durée de 40 semaines, leur permettant ainsi de vivre une expérience de travail réelle sur les plateaux des entreprises d'insertion montréalaises. La particularité de ce projet est de favoriser l'apprentissage d'un métier et le développement de compétences socio-professionnelles en favorisant le passage vers l'entreprise par la mise

en place de pré-stages conçus en regard de la spécificité des clientèles ciblées. Le projet regroupe deux cohortes, soit une cohorte d'anglophones et d'allophones du sud-ouest de la Ville (20 participants) et une cohorte de francophones de la couronne du nord-est de la Ville (25 participants). Dans les deux cas, un volet pré-stage est conçu spécifiquement pour ces clientèles, principalement des cours de francisation pour le premier groupe constitué de jeunes noirs anglophones et des activités favorisant l'ouverture à la diversité et l'apprentissage d'attitudes et d'aptitudes permettant le passage vers l'entreprise d'insertion pour le deuxième groupe.

Office municipal d'habitation de Montréal

Projet : Habiter la mixité - 160 000 \$

Ce projet vient soutenir le développement communautaire et social qui se fait en milieu d'habitations à loyer modique (HLM) à Montréal et permet à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) de rejoindre des locataires immigrants isolés en les mettant en contact avec des citoyens de leurs communautés par une panoplie d'activités ludiques et thématiques. Au cours de l'année 2017-2018, l'OMHM souhaite aller de l'avant avec des activités qui favoriseront l'« empowerment » des locataires en continuant à susciter leur contribution dans la prise en charge des différentes phases d'organisation des activités. Ce projet s'adresse principalement aux résidents des huit habitations ciblées et les activités sont réparties en trois volets, « Habiter la mixité » rejoint des jeunes de 10 à 20 ans (100), des familles et personnes seules (200) et des personnes âgées (150).

Intégration Jeunesse du Québec Inc.

Projet : Valorisation jeunesse - Place à la relève - 200 000 \$

Le projet consiste à offrir des emplois d'été formateurs et valorisants à 149 jeunes de 16 à 18 ans en fin de parcours régulier au niveau secondaire, majoritairement issus des minorités visibles, résidant dans des quartiers défavorisés. Cette initiative en est à sa 9^e édition et s'avère un succès réel et des résultats en termes quantitatifs et qualitatifs plus que probants. La réalisation de ce programme a été confiée entièrement à l'organisme Intégration Jeunesse du Québec depuis 2012. Les employeurs doivent réserver 20 % du temps de travail hebdomadaire à de l'encadrement, de l'information ou de la formation.

JUSTIFICATION

La capacité à mobiliser et à susciter des interventions dans les milieux de vie, sa connaissance des réalités des arrondissements, son offre de services et son réseau d'infrastructures, ses activités et ses équipements, fait de la Ville de Montréal, selon le principe de subsidiarité, une instance privilégiée pour faciliter l'intégration des citoyens issus de l'immigration et pour favoriser la construction du tissu social et communautaire de la collectivité.

La Ville doit toutefois adapter ses services afin de tenir compte des réalités et des besoins d'installation des nouveaux arrivants dans les quartiers et les milieux de vie. L'entente avec le MIDI est un levier important qui permet de contribuer de façon structurante aux actions menées par les services centraux de la Ville, les organismes paramunicipaux et les partenaires communautaires.

De plus, il importe, par ce dossier, d'assurer la faisabilité de certains projets de l'entente, portés par des partenaires communautaires qui ne peuvent assumer les coûts liés à une interruption de services. Les clientèles visées par les projets étant souvent marginalisées et vivant l'isolement et la discrimination, la continuité des actions des organismes, leurs expertises et leurs capacités à créer des liens de confiance s'avèrent primordiales.

Les dates de début des trois projets sont antérieures à celle de l'adoption du dossier décisionnel par les instances, afin de préserver les partenariats dont l'apport vient bonifier le projet. Ainsi les montages, financiers auxquels s'ajoutent d'autres sources de financement, ont permis le début des activités.

Le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) certifie que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de l'entente du Programme Mobilisation-Diversité entre le ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (MIDI-Ville 2017-2018).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Entente entre le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (2017 - 2018)

Un budget additionnel de dépenses équivalent à l'entente avec le MIDI, soit une somme de 2 000 000 \$ est requise. Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

Cette dépense additionnelle provenant d'une subvention du MIDI sera consacrée à couvrir certaines dépenses de fonctionnement relatives à l'accueil et à l'intégration des personnes immigrantes, notamment pour soutenir des projets et des initiatives en lien avec les orientations de l'entente MIDI-Ville (90 %) et pour l'évaluation de projets, la recherche, les frais de promotion et de communication et les frais de gestion (ressources humaines et matérielles) (10 %).

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et en dépenses. Ce montant additionnel devra par conséquent être transféré au budget de fonctionnement du BINAM.

Projets soutenus

Organismes	Soutien accordé		Soutien recommandé 2017
	2015	2016	
Collectif d'entreprises d'insertion sociale du Québec inc.	150 000 \$	150 000 \$	150 000 \$
Office municipal d'habitation de Montréal	160 000 \$	160 000 \$	160 000 \$
Intégration Jeunesse du Québec Inc.	200 000 \$	400 000 \$	200 000 \$

Les versements des subventions seront effectués, conformément aux dates inscrites aux projets de convention entre la Ville et les organismes respectifs, au dépôt des rapports de suivis détaillés exigés durant toute la durée des projets.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets qui seront soutenus dans le cadre de l'entente MIDI-Ville visent le rapprochement interculturel et une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Ils participent ainsi à des objectifs sociaux du développement durable et vont dans le sens de la réalisation de l'Action 36 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et à renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La signature de l'entente MIDI-Ville (2017-2018) est prioritaire à la poursuite des actions du BINAM, des arrondissements et des partenaires, visant à favoriser l'intégration des immigrants et des minorités visibles. Puisque la précédente entente se termine, l'enjeu est également de minimiser les impacts d'une rupture de services. Enfin, le soutien de l'entente dans les projets est également essentiel dans la poursuite de nos collaborations avec de grands partenaires institutionnels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de visibilité et d'affaires publiques, joint en Annexe A du protocole d'entente. Il en va de même pour les projets soutenus, puisque ce protocole de visibilité fait partie intégrante, joint en Annexe 2 des projets de convention respectifs.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

09 août 2017 : Présentation au comité exécutif pour approbation

21 août 2017 : Présentation au conseil municipal pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mourad BENZIDANE
Conseiller en affaires interculturelles

ENDOSSÉ PAR

Marie-Christine LADOUCEUR-GIRARD
Directrice du BINAM

Le : 2017-07-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Christine LADOUCEUR-GIRARD
Directrice du BINAM

Tél : 514-872-3510

Approuvé le : 2017-07-26

CE : 20.078
2017/08/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1177511002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Investissement et développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 52 500 \$ à la coopérative CS-FAIT pour couvrir une portion des coûts des améliorations locatives et des frais de démarrage du projet "Espace Fabrique" / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 52 500 \$ à la coopérative CS-FAIT pour couvrir une portion des coûts des améliorations locatives et des frais de démarrage du projet "Espace Fabrique";
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la coopérative CS-FAIT établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-07-30 16:58

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177511002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Investissement et développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 52 500 \$ à la coopérative CS-FAIT pour couvrir une portion des coûts des améliorations locatives et des frais de démarrage du projet "Espace Fabrique" / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La coopérative CS-FAIT (coopérative de solidarité en fabrication artistique, industrielle et technologique) a présenté au Service du développement économique (SDÉ) une demande de soutien financier pour son projet « Espace Fabrique », un espace de travail collaboratif spécialisé en fabrication industrielle. Selon le promoteur, cette contribution servirait à couvrir une portion des coûts des améliorations locatives et des coûts de démarrage. Cette demande est en pièce jointe.

La demande initiale présentée au SDÉ est d'un montant de 210 K\$. Le promoteur a été déclaré admissible, en septembre 2016, à une contribution financière de 157,5 K\$ dans le cadre du programme PR@M Économie sociale. Compte tenu du type de projet, le SDÉ a procédé à des vérifications afin de déterminer s'il était possible d'octroyer un 2^e financement pour le solde, soit 52,5 K\$, par le biais d'autres portefeuilles. La conclusion de cette démarche s'étant avérée positive, des mises à jour au dossier et la présentation d'une nouvelle demande étaient cependant nécessaires de la part le du promoteur. Ce dernier a présenté une demande d'un montant de 70 K\$.

Le présent dossier concerne l'octroi d'une contribution financière de 52,5 K\$ à CS-FAIT

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA175238037 - 27 juin 2017 : Octroyer une subvention PR@M-Économie sociale de 61 972,59 \$ à CS-Fait pour des travaux (services professionnels) réalisés sur un bâtiment affecté à des activités d'économie sociale situé au 4760, rue Acorn.

DA175238018 - 10 mai 2017 : Octroyer une subvention PR@M-Économie sociale de 28 772,50 \$ à CS-Fait pour des travaux réalisés sur un bâtiment affecté à des activités d'économie sociale situé au 4760, rue Acorn.

DESCRIPTION

Le projet « Espace Fabrique » s'inspire du concept des *makerspaces* qui se veulent des ateliers collaboratifs où la communauté a accès à des équipements de calibre industriel, que ce soit pour l'usinage, la soudure, l'ébénisterie ou toute autre technique.

À travers ce projet, la coopérative CS-FAIT souhaite démocratiser l'accès à la fabrication industrielle. Elle agit comme un incubateur technique de niveau industriel qui accompagne ses membres de l'étape de l'idéation, jusqu'à celle de la fabrication d'un produit commercialisable. Son objectif est de rassembler différents corps de métier, tant du milieu artistique que technologique, sous le même toit afin de favoriser le renforcement de leur vitalité et la stimulation de l'innovation.

Lieu

Les locaux d'Espace Fabrique sont situés au 4767, rue Dagenais dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Les promoteurs ont conclu, en septembre 2016, un bail de quinze ans pour la location d'un local de 12 000 pieds carrés. Ce dernier a été rénové et aménagé pour les besoins du projet de manière à assurer la sécurité de ses futurs utilisateurs.

L'atelier Espace Fabrique dispose de trois zones principales : pour le découpage, la soudure et l'usinage. Ces zones comptent 19 appareils d'usinage industriel servant à travailler le bois ainsi que le métal.

Clientèles ciblées

« Espace Fabrique » s'adresse aux personnes intéressées par la fabrication industrielle et numérique. Plus spécifiquement, sa clientèle sera constituée d'étudiants, d'entrepreneurs (startups), d'artistes, de travailleurs autonomes, d'entreprises de fabrication, créatives et culturelles.

L'accès à l'Espace Fabrique est réservé aux membres. À cet effet, les clients doivent d'abord remplir cette condition en se procurant une carte d'adhésion au coût de 20 \$. Ensuite, l'utilisation des machines et des outils disponibles est possible moyennant un coût de 200 \$ par mois ou 2000 \$ par année. D'autres forfaits sont également disponibles.

Services offerts

Les services de la coopérative se déclinent comme suit :

- Lieu : il s'agit des espaces consacrés à la conception et à la fabrication (salle de production industrielle et de soudure) ainsi qu'aux outils, machines et équipements. Notons qu'une formation en santé-sécurité est impérative avant de pouvoir utiliser les machines.
- Services-conseils : le service d'un super technicien est proposé à la clientèle afin de déterminer la faisabilité d'un projet et les technologies les plus appropriées pour le réaliser.
- Formations : offertes aux membres par des formateurs recrutés en fonction des besoins pour palier au manque de connaissance relatif à certaines technologies ou procédés industriels.

Partenaires clés :

Le projet bénéficie de l'appui de plusieurs acteurs clés de l'innovation, dont des incubateurs et des universités montréalaises. L'ÉTS, l'Université Concordia, l'Université McGill, Polytechnique Montréal, le Quartier de l'Innovation, le Centre de l'entrepreneurship technologique (Centech), et le Réseau de la transformation métallique du Québec (RTMQ) ont exprimé un optimisme pour ce type de projet et ont manifesté un intérêt à devenir partenaire stratégique et à acheter ou faciliter l'achat d'adhésions par des clients.

Coûts et financements

Le coût total du projet Espace Fabrique s'élève à 1,0565 M\$. La structure des financements prévus et confirmés se présente sous forme de mise de fonds, de prêts et de subventions. Une mise de fonds de 110 K\$ a été effectuée par Michael Novak, président de l'organisme CS-FAIT. Pour ce qui est des prêts, dont le montant total s'élève à 680 K\$, ils sont accordés par plusieurs institutions spécialisées en économie sociale, notamment la Fiducie du chantier de l'économie sociale et la Caisse d'économie solidaire Desjardins. Les conventions de prêt ont été signées, mais le déboursement ne sera effectué qu'à la confirmation de la contribution financière totale de la Ville (total de 210 K\$). Quant aux contributions, à ce

jour, un montant de 175,5 K\$ a été approuvé. À noter que ce montant comprend l'admissibilité à une contribution de 157,5 K\$ de la Ville (montant maximum selon les critères d'admissibilité au PR@M Économie sociale), 10 K\$ de PME MTL, 5 K\$ du FTQ et 3 K\$ de la Caisse d'économie solidaire Desjardins (voir tableau ci-après).

La structure des coûts et des financements (présentée par le promoteur):

Coûts	Frais de démarrage	177 679 \$
	Fonds de roulement	159 787,21 \$
	Immobilisation	719 033,66 \$
	Total	1 056 500 \$
Financement	Parts des membres (en processus de recrutement)	6 500 \$
	Mise de fonds Michael Novak	110 000 \$
	Total	116 500 \$
	Contributions financières	
	Commandite fonds de solidarité FTQ	5 000 \$
	Bourse caisse d'économie solidaire Desjardins	3 000 \$
	Subvention Propulse ton GSO (PME MTL)	10 000 \$
	Ville de Montréal PR@M Économie sociale (157,5 K\$ - approuvé) - Contribution versée : 90 744 K\$ - Contribution à verser : 66 756 K\$ Nouvelle demande (70 K\$ - en cours) - Montant recommandé : 52,5 K\$	227 500 \$
	Total :	245 500\$
	Manque à gagner	14 500\$
	Prêts	
	Prêt de Michael Novak	100 000 \$
	Fiducie du chantier de l'économie sociale	200 000 \$
	Filaction	100 000 \$
	PME MTL Grand Sud-Ouest	30 000 \$
	Caisse d'économie solidaire Desjardins	250 000 \$
	Total des prêts	680 000 \$
Grand total	1 056 500 \$	

Bien que le montant demandé est de 70 K\$, le montant recommandé s'élève à 52,5 K\$, soit le manque à gagner pour assurer l'équilibre budgétaire.

JUSTIFICATION

Espace Fabrique pourrait favoriser l'émergence de nouveaux projets, la création d'entreprises et par conséquent de nouveaux emplois. En effet, il s'agit d'un projet qui viendrait appuyer la croissance du secteur manufacturier montréalais, qui passe notamment par l'innovation et la créativité. Par sa nature, le projet favorise le rapprochement et la collaboration entre les esprits créatifs et innovants. Espace Fabrique s'inscrit dans le Plan d'action 2015 - 2017 en développement économique, notamment ses orientations relatives à la croissance de l'indice entrepreneurial. Il offre un appui à l'écosystème entrepreneurial, soit à l'innovation, à la collaboration et à la création de nouvelles entreprises et d'emplois et répond ainsi à un réel besoin non comblé encore sur le territoire montréalais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense de 52,5 K\$. Les crédits requis sont inscrits au budget du Service du développement économique. Cette dépense serait entièrement assumée par la ville centre. Le détail des informations financières se retrouvent dans l'intervention des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Espace Fabrique encourage le développement d'une culture d'affaires collaborative et respectueuse des principes du développement durable et de la responsabilité sociale des entreprises.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Espace Fabrique contribuerait à promouvoir l'entrepreneuriat en offrant une structure et des services pertinents à des entrepreneurs, des artistes, des artisans, des techniciens créatifs et des étudiants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les obligations de l'organisme en matière de communications et de visibilité sont prévues à la convention à intervenir entre la Ville de Montréal et la coopérative CS-FAIT (Annexe 2).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Automne 2017 : démarrage des activités.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohamed CHARRADI
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-27

Valérie POULIN
Conseillère économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Alain HOUDE
Directeur

Tél : 514 872-1908

Approuvé le : 2017-07-28

**Dossier # : 1177526022**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession du contrat pour les travaux de remise à niveau des moteurs des groupes motopompes (4 moteurs 2850 HP et 4 moteurs 4 800 HP) à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte du cocontractant actuel, Gestion D. Lemay inc., à Moteurs Électriques Laval Ltée suite à une acquisition d'actifs

Il est recommandé:

1. d'autoriser la cession du contrat pour les travaux de remise à niveau des moteurs des groupes motopompes (4 moteurs 2850 HP et 4 moteurs 4 800 HP) à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte du cocontractant actuel, Gestion D. Lemay inc., à Moteurs Électriques Laval Ltée suite à une acquisition d'actifs.
2. d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer pour et au nom de la Ville la convention de cession et tout document y donnant suite.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-07-26 11:03

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177526022

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession du contrat pour les travaux de remise à niveau des moteurs des groupes motopompes (4 moteurs 2850 HP et 4 moteurs 4 800 HP) à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte du cocontractant actuel, Gestion D. Lemay inc., à Moteurs Électriques Laval Ltée suite à une acquisition d'actifs

CONTENU

CONTEXTE

Le 19 mai 2016, la Ville a accordé le contrat 1880-AE (Contrat) à Moteurs Électriques Laval Ltée pour les travaux de remise à niveau des moteurs des groupes motopompes (4 moteurs 2850 HP et 4 moteurs 4 800 HP) à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station), pour une somme maximale de 813 747,06 \$, taxes incluses.

Le nom de l'entreprise, adjudicataire du contrat et dont le numéro d'entreprise du Québec est le 1144367043, était à cette date Moteurs Électriques Laval Ltée.

À compter du 17 mars 2017, Moteurs Électriques Laval Ltée (Cédant) cède toutes ses obligations et responsabilités dans le Contrat à 9356-0886 Québec inc (Cessionnaire).

Le 28 mars 2017, le Cédant change de nom pour devenir Gestion D. Lemay Inc. et le Cessionnaire prend le nom de Moteurs Électriques Laval Ltée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0304 – en date du 19 mai 2016 - Accorder un contrat à Moteurs Électriques Laval Ltée pour les travaux de remise à niveau des moteurs des groupes motopompes (4 moteurs 2850 HP et 4 moteurs 4 800 HP) à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux

usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 813 747,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1880-AE-15 (2 soum. - 1 seul conforme)

DESCRIPTION

Le 10 avril 2017, la Direction d'épuration des eaux usées (DEEU) a reçu un courriel d'un représentant de Moteur Électrique Laval Ltée l'informant que cette dernière avait changé de propriétaire et que cette situation ne changeait rien à la réalisation du Contrat.

Quelques semaines plus tard, soit le 12 mai 2017, le représentant de l'entrepreneur transmet un autre courriel, pour demander à la DEEU de consentir à la cession.

Après vérification, la DEEU a reçu l'assurance du cessionnaire qu'il n'y aura aucun impact dû à la cession et que les ressources clés affectées au contrat seront maintenues.

Le présent dossier vise donc à autoriser la cession du Contrat au Cessionnaire, Moteurs Électriques Laval Ltée et à autoriser le Directeur à signer à titre d'intervenant la convention de cession.

Dans l'intervalle, le cocontractant initial, en l'occurrence, Gestion D. Lemay inc., ainsi que sa caution maintiennent en place tous les cautionnements et assurances prévus au contrat tant que la cession n'aura pas été approuvée par le conseil d'agglomération.

JUSTIFICATION

La cession du Contrat survient suite à une vente d'actifs du Cédant au Cessionnaire, Moteurs Électriques Laval Ltée. Ce dernier a gardé les mêmes ressources sur le projet des travaux de remise à niveau des moteurs des groupes motopompes à la Station.

Les activités de fabrication et d'installation de groupes motopompes se déroulent sans problème de la part de l'entrepreneur et la DEEU est satisfaite, à date, de son rendement.

Nous recommandons donc l'autorisation de la cession du Contrat 1880-AE au Cessionnaire, Moteur Électriques Laval Ltée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier n'a aucun impact financier sur le Contrat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la cession n'est pas autorisée, l'exécution du projet sera compromise.

Par la suite, les huit moteurs qui sont dus pour être remplacés risqueront d'arrêter de fonctionner ce qui pourrait résulter en rejets d'eaux usées non traitées dans le fleuve.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Approbation de la cession du contrat: août 2017;
- Fin des travaux : septembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie VIDAL, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

ENDOSSÉ PAR

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

Le : 2017-07-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-07-21

Approuvé le : 2017-07-26



Dossier # : 1171368003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la cession par la Ville de Montréal à 9024-0391 Québec inc. d'une option d'achat détenue par la Ville relativement à un immeuble situé sur le boulevard du Golf, dans l'arrondissement d'Anjou. N/Réf. : 31H12-005-4269-03

Il est recommandé :

d'approuver la cession d'une option d'achat par la Ville de Montréal à 9024-0391 Québec inc. relativement à des terrains situés sur le boulevard du Golf, dans l'arrondissement d'Anjou, connus et désignés comme étant les lots 1 144 243 et 1 406 504 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sans contrepartie.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-07-31 11:34

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1171368003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la cession par la Ville de Montréal à 9024-0391 Québec inc. d'une option d'achat détenue par la Ville relativement à un immeuble situé sur le boulevard du Golf, dans l'arrondissement d'Anjou. N/Réf. : 31H12-005-4269-03

CONTENU

CONTEXTE

Le 19 mars 1996, l'ancienne Ville d'Anjou (« Anjou ») et 9024-0391 Québec inc. (le « Cessionnaire ») ont signé une entente concernant l'aménagement du Club de golf métropolitain Anjou situé dans le Parc d'affaires d'Anjou. Cette entente prévoit qu'Anjou convient de céder un bail au Cessionnaire un immeuble dès qu'il en sera devenu propriétaire ou emphytéote en totalité. Le 25 novembre 1997, Société en commandite Cadev II (« Cadev ») a cédé une partie de ses droits à Anjou, par acte d'emphytéose, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 1996, concernant un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 1 144 209 du cadastre du Québec (l'« Immeuble initial »), publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 976 691. Cet acte d'emphytéose a fait l'objet d'un acte de correction publié au même bureau de la publicité des droits le 1^{er} avril 1998 sous le numéro 4 997 798 afin d'y ajouter le lot 1 144 243 du cadastre du Québec. La durée de l'emphytéose se termine le 1^{er} avril 2018. Toujours le 25 novembre 1997, Cadev, Ivanhoé inc. et Anjou ont signé un amendement à une servitude de non-construction, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 976 686 (l'« Amendement »). Cet Amendement contient notamment une option d'achat en faveur d'Anjou affectant une partie de l'Immeuble initial, cette partie étant aujourd'hui représentée par les lots 1 144 243 et 1 406 504 du cadastre du Québec (collectivement les « Lots »), désignée comme étant la parcelle « AB+ » dans les actes.

Parallèlement, également le 25 novembre 1997, un bail fut signé par Anjou et le Cessionnaire pour la location de l'Immeuble initial et d'autres lots (le « Bail »), lequel fut publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 976 695. La durée du Bail pour l'Immeuble initial se termine le 1^{er} avril 2018. Une disposition du Bail prévoit que le Cessionnaire bénéficie d'une option d'acquérir les Lots aux termes de l'Amendement par laquelle Anjou s'est engagée à céder tous ses droits dans ladite option d'achat au Cessionnaire dans la mesure où Anjou n'aura pas elle-même exercé l'option d'achat portant sur les Lots et ce, 90 jours avant l'expiration de la période de levée de l'option prévue le 1^{er} janvier 2023.

Le 8 février 2017, le Cessionnaire a transmis une demande à l'arrondissement d'Anjou afin de l'informer de son intérêt à acquérir les Lots et du transfert de l'option d'achat prévue à

l'Amendement, tel que prévu au Bail. L'Arrondissement a manifesté son accord par l'adoption d'une résolution (CA17 12045) le 7 mars 2017.

Le présent sommaire consiste à approuver la cession de l'option d'achat prévue à l'Amendement par la Ville au Cessionnaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 12045 - 7 mars 2017 - Accorder, en vertu de l'Acte de bail signé le 25 novembre 1997, l'avis favorable de l'arrondissement d'Anjou quant à la cession de l'option d'achat de la parcelle identifiée et désignée comme «AB+», soit les lots 1 406 504 et 1 144 243 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'entreprises 9024-0391 Québec inc.

Résolution 97-670 - séance du 30 septembre 1997 : Autoriser les signataires, objet: projet de bail commercial à intervenir avec la compagnie 9024-0391 Québec inc. (Groupe Rizzo), terrain de golf;

Résolution 97-678 - séance du 30 septembre 1997 : Entériner le protocole d'entente convenu avec la Société en commandite CADEV II, objet : Parc d'affaires Anjou;

Résolution 97-734 - séance du 18 novembre 1997 : Approuver le protocole d'entente amendé à intervenir avec CADEV, objet : Parc d'affaires Anjou.

DESCRIPTION

Après consultation auprès des représentants de l'arrondissement d'Anjou et des autres services concernés et considérant la fin de la durée de l'emphytéose le 1^{er} avril 2018, il y a lieu de confirmer la cession de l'option d'achat prévue à l'Amendement considérant que la Ville n'a pas d'intérêt pour vendre ou développer les Lots, bien que le moment pour présenter une demande à cet effet par le Cessionnaire soit prématuré. La cession de l'option permettra au Cessionnaire de compléter un assemblage des Lots avec les terrains adjacents dont il est déjà propriétaire.

Le prix prévu à l'option d'achat contenu à l'Amendement est fixé à 32,29 \$ par mètre carré (3,00 \$/pi²), majoré annuellement à 3 % à compter du 1^{er} janvier 1998. Ce prix est donc de 58,34 \$ par mètre carré (5,42 \$/pi²) en 2017. Une évaluation complétée par la Division de l'évaluation du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») confirme que le prix d'achat d'exercice de l'option pour les Lots est conforme à la valeur marchande.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande la cession de l'option d'achat prévue à l'Amendement, conformément aux termes et conditions du Bail, pour les motifs suivants :

- Elle est prévue au Bail.
- Elle est appuyée par les intervenants municipaux de l'arrondissement d'Anjou, dont témoigne la résolution CA17 12045 adoptée par le conseil d'arrondissement d'Anjou le 7 mars 2017.
- Elle est réalisée conformément à la valeur marchande.
- Elle permettra au Cessionnaire de compléter un assemblage.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La présente cession est complétée sans contrepartie.
Le prix des Lots prévu à l'option d'achat est conforme à la valeur marchande établie par la Division de l'évaluation du SGPI en date du 8 juin 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La cession de l'option d'achat au Cessionnaire permettra à ce dernier d'acquérir les Lots afin de compléter un assemblage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de la cession de l'option d'achat par le conseil municipal au mois d'août 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise GOUDREAUULT, Anjou

Lecture :

Louise GOUDREAUULT, 18 juillet 2017
Sylvie C. BOUTIN, 18 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzie DESMARAIS

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ

Le : 2017-07-18

Conseillère en immobilier, chef d'équipe

Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-07-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-07-27

CE : 20.082
2017/08/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1166157004

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division identité et mise en valeur
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour procéder à l'enregistrement des marques Espace pour la vie, Biodôme, Insectarium, Jardin botanique, Planétarium et Planétarium Rio Tinto Alcan de Montréal, ainsi que les appellations de plusieurs événements (Jardins de lumière, Croque -Insectes, Papillons en liberté...) pour un montant de 22 050\$, non taxable.

Il est recommandé:

1- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour procéder à l'enregistrement des marques Espace pour la vie, Biodôme, Insectarium, Jardin botanique, Planétarium et Planétarium Rio Tinto Alcan de Montréal, ainsi que des appellations de plusieurs événements (Jardins de lumière, Croque-Insectes, Papillons en liberté...) pour un montant de 22 050 \$, non taxable.

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-06-12 08:59

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166157004

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division identité et mise en valeur
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour procéder à l'enregistrement des marques Espace pour la vie, Biodôme, Insectarium, Jardin botanique, Planétarium et Planétarium Rio Tinto Alcan de Montréal, ainsi que les appellations de plusieurs événements (Jardins de lumière, Croque-Insectes, Papillons en liberté...) pour un montant de 22 050\$, non taxable.

CONTENU

CONTEXTE

En 2010, les Muséums nature de Montréal sont devenus Espace pour la vie Montréal, cette appellation reflétant davantage l'essence et l'offre de l'organisation, ses projets de développement et son positionnement "accompagner l'humain pour mieux vivre la nature", dans un contexte où la protection de la nature est devenue un des plus grands enjeux planétaires et où des organisations comme Espace pour la vie ont un rôle important à jouer auprès du grand public. Simultanément à ce changement de nom, une identité visuelle adaptée a été créée par Cossette, l'agence qui accompagnait alors Espace pour la vie en termes de communications-marketing.

En 2012, l'appellation Espace pour la vie a officiellement été entérinée par le conseil municipal lors de l'adoption du Règlement sur les services (12-015), et ses logos sont maintenant utilisés dans toutes ses activités et constituent des marques de commerce.

Le service de l'Espace pour la vie souhaite protéger ces marques de commerce.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0749 - 21 août 2012 - adoption du Règlement sur les services (12-015).

DESCRIPTION

L'enregistrement de marques auprès du Registraire des marques de commerce de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, dont fait l'objet le présent dossier, concerne les logotypes d'Espace pour la vie et ses 4 institutions (Jardin botanique, Insectarium, Biodôme et Planétarium Rio Tinto Alcan de Montréal). Il concerne également des appellations d'événements qui sont aussi, de par leur association aux contenus produits par Espace pour la vie, des marques de commerce (par exemple : Papillons en liberté, Croque-insectes ou Jardins de lumière). Au nombre de 49, les logotypes, leurs déclinaisons et les noms à enregistrer en tant que marques de commerce sont détaillés en la pièce jointe; ils sont utilisés sous une forme ou une autre dans les outils de communication, de signalisation et dans toutes les opérations de commercialisation.

La durée de validité de l'enregistrement est de 15 ans.

Le Service des communications de la Ville de Montréal endosse la démarche.

JUSTIFICATION

Ces marques de commerce doivent être protégées pour éviter qu'un tiers ne les utilise de manière inadéquate.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme maximale de 22 500 \$ non taxable est prévu au Service de l'Espace pour la vie. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si les marques de commerce ne sont pas protégées, elles pourraient être mal utilisées, ce qui pourrait avoir des impacts négatifs sur l'image et les efforts de communications d'Espace pour la vie et de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape-ci, aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'approbation de la demande: envoi des demandes d'enregistrements auprès du Registraire des marques de commerce de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada et certification dès l'obtention de l'autorisation du comité exécutif.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Validation juridique avec commentaire :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis BEAUCHAMP, Service des communications

Lecture :

Louis BEAUCHAMP, 16 janvier 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie ROCHETTE
Agent(e) de marketing

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-09

Albane LE NAY
C/D communications et marketing

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2017-02-03



Dossier # : 1174589001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division du 311 et des interventions rapides et prioritaires , Section unité d'interventions rapides et prioritaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Offrir aux conseils d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la fourniture de services 311 sur l'ensemble des plages horaires, soit les jours ouvrables, les soirs, les fins de semaine et les jours fériés.

Il est recommandé :

- d'offrir aux conseils d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la fourniture de services 311 sur l'ensemble des plages horaires, soit les jours ouvrables, les soirs, les fins de semaine et les jours fériés.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-26 11:12

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1174589001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division du 311 et des interventions rapides et prioritaires , Section unité d'interventions rapides et prioritaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Offrir aux conseils d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la fourniture de services 311 sur l'ensemble des plages horaires, soit les jours ouvrables, les soirs, les fins de semaine et les jours fériés.

CONTENU

CONTEXTE

Le 311 a été mis en service à la Ville de Montréal en décembre 2007. Depuis, la responsabilité de cette activité représentant annuellement environ 1 million d'appels de citoyens a été assumée en mode partagé entre une unité centrale et l'ensemble des arrondissements. Donc, les centres d'appels 311 en arrondissements répondent aux appels téléphoniques des citoyens qui leur sont destinés, ainsi qu'à une partie des appels non reconnus (citoyens n'ayant choisi aucun arrondissement en particulier), et ce, de jour, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 17 h.

De 2007 à 2011, la prise des appels pour les activités en soirée, les fins de semaine et lors des jours fériés était sous la responsabilité d'une unité centrale. Par la suite, elle a été assumée par l'arrondissement de LaSalle entre octobre 2011 et janvier 2016.

En 2015, la Direction générale a mis en place un projet de réingénierie des processus du 311 afin d'en réviser l'ensemble de l'offre de services et ses modalités d'affaires.

En janvier 2016, le SCA a repris la responsabilité de la prise d'appels les soirs, les fins de semaine et les jours fériés (jusqu'à-là assumée par l'Arrondissement de LaSalle), ainsi que la prise en charge des courriels envoyés à la Ville n'ayant été attribuée à aucun arrondissement en particulier.

Conformément à la vision stratégique de l'organisation comme ville intelligente, les modes de fonctionnement du futur centre de services 311 seront largement basés sur les meilleures pratiques 311 des villes nord-américaines, notamment une expérience client respectant le parcours du citoyen, une plus grande transparence dans le traitement des requêtes, la résolution des demandes lors du premier appel et une qualité de services plus uniforme sur l'ensemble des moyens d'accès offerts aux citoyens via le 311.

La phase de changement actuelle vise à permettre aux arrondissements qui le souhaitent l'intégration progressive des activités de la prise d'appels et des courriels de leur centre d'appel. Cette intégration s'effectuera au sein d'une unité centrale sous la responsabilité de la Direction générale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0114 - 26 janvier 2016 - Offrir aux conseils arrondissement, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, la fourniture de services 311 les soirs, les fins de semaine et les jours fériés et de mettre fin à l'entente de services actuellement en vigueur avec l'arrondissement de LaSalle.

CM11 0837 - 28 octobre 2011 - Confier à l'Arrondissement de LaSalle, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la responsabilité de la prise d'appels téléphoniques 311 les soirs, les fins de semaine et les jours fériés et chômés pour tous les arrondissements de la Ville ainsi que la prise en charge des courriels autres que ceux des arrondissements, et ce, en remplacement du Centre de services 311 et d'approuver l'entente de service à cet effet.

CA11 20 0569 - 26 octobre 2011 - Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de la prise d'appels téléphoniques 311 les soirs, les fins de semaines et les jours fériés ou chômés pour tous les arrondissements de la Ville de Montréal ainsi que la prise en charge des courriels autres que ceux des arrondissements en remplacement du centre de services 311 et ratifier l'entente de service à cet effet.

DESCRIPTION

À la Ville de Montréal, chaque instance décisionnelle est responsable de répondre aux questions des citoyens en fonction des compétences qui lui sont dévolues. L'intégration progressive de la prise des appels téléphoniques et des courriels de jour, sur une base volontaire des arrondissements, s'effectue par une offre de services du conseil municipal à chacun des arrondissements, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal. Les conseils d'arrondissements peuvent ensuite répondre par une résolution en acceptant l'offre de services du conseil municipal.

Conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), le conseil de la ville peut offrir à tous les arrondissements de prendre en charge un service relié à une compétence relevant de ces derniers, soit la prise des appels 311 et la réponse aux courriels des citoyens. La résolution du conseil municipal prend effet à compter de l'adoption par un conseil d'arrondissement d'une résolution acceptant la fourniture de services.

Les modalités de l'offre de services sont les suivantes :

- Élargissement de l'horaire de services de l'unité centrale : transfert de la prise des appels téléphoniques de jour, jusque-là traités par les arrondissements, et des courriels, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h. Cette nouvelle responsabilité s'ajoutera à la couverture centrale actuelle, laquelle se situe entre 17 h et 20 h 30 la semaine et les samedis, dimanches et jours fériés de 9 h à 17 h ;
- Dans l'attente d'une révision du cadre administratif du 311 par sa réingénierie, le service continuera d'être offert conformément aux normes de qualité en matière de téléphonie, tel que défini dans l'encadrement administratif Gestion du Réseau Accès Montréal (C-OG-SDG-D-07-001).

JUSTIFICATION

En composant le 311, les citoyens continueront donc de recevoir des services complets de 8 h 30 à 20 h 30, du lundi au vendredi, et de 9 h à 17 h, les samedis, dimanches et jours fériés, 365 jours par année. Pour signaler un problème nécessitant une intervention rapide pour des travaux publics ou d'entretien (bris, pannes, etc.), le service continuera également d'être offert aux citoyens 24 heures par jour à chaque jour de l'année.

Il est jugé optimal d'intégrer progressivement les effectifs de prise d'appels 311 et des courriels des arrondissements qui le souhaitent en un seul cadre d'activités. Le regroupement de la main-d'oeuvre permettra d'optimiser l'utilisation des ressources, une agilité dans les opérations et d'offrir aux citoyens des niveaux de services plus uniformes, de même qu'une gestion flexible des ressources.

Des ententes devront être convenues avec les arrondissements concernant les modalités du transfert d'activités menant à la prise en charge par l'unité centrale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers de ce transfert d'activités seront présentés dans des sommaires décisionnels séparés, rédigés par les arrondissements. Ces sommaires expliqueront en détail les transferts des ressources humaines et financières.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

21 août 2017 : approbation par le conseil municipal.

Date à venir : adoption d'une résolution par les arrondissements qui le souhaitent afin d'accepter l'offre du conseil municipal.

Date à venir : entrée en vigueur de la prise d'appels les jours ouvrables, les soirs, les fins de semaine et les jours fériés par le SCA.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michèle GIROUX, Ahuntsic-Cartierville
Stephane P PLANTE, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Nancy B BERGERON, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Martin SAVARD, Lachine
Jacques SAVARD, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Rachel LAPERRIÈRE, Montréal-Nord
Marie-France PAQUET, Outremont
Dominique JACOB, Pierrefonds-Roxboro
Benoit G GAUTHIER, LaSalle
Isabelle CADRIN, Le Plateau-Mont-Royal
Dany BARBEAU, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Josée BÉDARD, Rosemont - La Petite-Patrie
Isabelle BASTIEN, Saint-Laurent
Steve BEAUDOIN, Saint-Léonard
Aurèle BLANCHETTE, Le Sud-Ouest
Pierre WINNER, Verdun
Stephane CHÉNIER, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Gilles CÔTÉ, Ahuntsic-Cartierville
Louise GOUDREAU, Anjou
Anne CASTONGUAY, Pierrefonds-Roxboro
Claire VASSART, Montréal-Nord
Caroline FISETTE, Verdun
Babak HERISCHI, Le Sud-Ouest
Manon BERNARD, Saint-Laurent

Lecture :

Babak HERISCHI, 27 juillet 2017
Manon BERNARD, 25 juillet 2017
Josée BÉDARD, 25 juillet 2017
Caroline FISETTE, 25 juillet 2017
Anne CASTONGUAY, 25 juillet 2017
Claire VASSART, 25 juillet 2017
Isabelle CADRIN, 24 juillet 2017
Jacques SAVARD, 24 juillet 2017
Dany BARBEAU, 24 juillet 2017
Benoit G GAUTHIER, 24 juillet 2017
Marie-France PAQUET, 24 juillet 2017
Stephane CHÉNIER, 24 juillet 2017
Steve BEAUDOIN, 24 juillet 2017
Martin SAVARD, 24 juillet 2017
Pierre WINNER, 24 juillet 2017
Louise GOUDREAU, 24 juillet 2017
Stephane P PLANTE, 24 juillet 2017
Nancy B BERGERON, 24 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

André Jr. GAGNON
Chef de section expertise et soutien - relations
avec les citoyens

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-07

André Jr. GAGNON
Chef de section expertise et soutien -
relations avec les citoyens

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Guylaine BRISSON

Directrice

Tél : 514 872-4757

Approuvé le : 2017-07-17

**Dossier # : 1177734001**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une compensation d'un montant de 77 864,17 \$ au CUSM en complément à la compensation déjà autorisée d'un montant de 1 368 949,92 \$ (CM15 0669), représentant la portion de la Ville de Montréal, soit 50 % du coût net des taxes payées par le CUSM, comme prévu dans la convention signée par la Ville et le CUSM (CG07 0448) pour les travaux d'aménagement de l'accès Saint-Jacques réalisés par le MTMDET dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen, conditionnellement à l'obtention des pièces justificatives demandées au CUSM et requises pour procéder à la compensation.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une compensation d'un montant de 77 864,17 \$ au CUSM en complément à la compensation déjà autorisée d'un montant de 1 368 949,92 \$ (CM15 0669), représentant la portion de la Ville de Montréal, soit 50 % du coût net des taxes payées par le CUSM, comme prévu dans la convention signée par la Ville et le CUSM (CG07 0448) pour les travaux d'aménagement de l'accès Saint-Jacques réalisés par le MTMDET dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen, conditionnellement à l'obtention des pièces justificatives demandées au CUSM et requises pour procéder à la compensation;
2. d'autoriser le Service des finances à procéder à une écriture comptable, suite à la réception et l'acceptation des pièces justificatives;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177734001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une compensation d'un montant de 77 864,17 \$ au CUSM en complément à la compensation déjà autorisée d'un montant de 1 368 949,92 \$ (CM15 0669), représentant la portion de la Ville de Montréal, soit 50 % du coût net des taxes payées par le CUSM, comme prévu dans la convention signée par la Ville et le CUSM (CG07 0448) pour les travaux d'aménagement de l'accès Saint-Jacques réalisés par le MTMDET dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen, conditionnellement à l'obtention des pièces justificatives demandées au CUSM et requises pour procéder à la compensation.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de construction du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), il était prévu de réaménager la rue Saint-Jacques pour améliorer l'accessibilité au CUSM. Ces travaux sont inscrits dans la convention relative à la réalisation et au financement des travaux publics liés à la construction du CUSM, signée par la Ville de Montréal et le CUSM en janvier 2008 (CG07 0448) (voir pièces jointes). Un budget de trois millions de dollars, partagé à parts égales entre la Ville et le CUSM, a été attribué à ces travaux. La Ville était alors responsable de leur réalisation.

Toutefois, en 2011, le ministère des Transports du Québec (MTQ), devenu depuis le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), a sollicité le déplacement de l'accès Saint-Jacques, en lien avec le projet de reconstruction du complexe Turcot. La Ville et le CUSM ont accepté, en demandant au MTMDET de réaliser les travaux et en maintenant leur contribution financière.

En 2011, une entente a été conclue entre le MTMDET et le CUSM pour réaliser ces travaux (voir pièces jointes). Cette entente prévoit :

- que les travaux soient réalisés par le MTMDET;
- que le paiement soit effectué à 100 % par le CUSM.

Suite à l'acceptation définitive des travaux du MTMDET par le CUSM, le 14 mai 2013, la convention de 2008 (Ville-CUSM) prévoit que le CUSM récupère la portion de la Ville pour les travaux à hauteur de 50 %. Du même fait, la Ville de Montréal est libérée de l'obligation de réaliser l'accès Saint-Jacques (point iv de l'article 2.3 de la convention) (voir la lettre du CUSM en pièces jointes).

En mai 2015, le conseil municipal autorisait une compensation de 1 368 949,92 \$, non taxable au CUSM, représentant la part de la Ville de Montréal selon la convention de 2008 (Ville-CUSM). Contrairement à ce qui avait été établi au départ par le CUSM auprès de la Ville, les travaux sont taxables. La part manquante à payer doit donc être remboursée par la Ville au CUSM et représente un montant de 77 864,17 \$.

Le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) recommande de réduire la portion de la Ville au compte à recevoir du CUSM, les pièces justificatives demandées ayant toutes été fournies par le CUSM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0669 – 25 mai 2015 – Autorisation d'une compensation d'un montant de 1 368 949,92 \$, non taxable, au CUSM, représentant la portion de la Ville de Montréal prévue dans la convention signée entre la Ville et le CUSM (CG07 0448), pour les travaux d'aménagement de l'accès Saint-Jacques réalisés par le MTMDET dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen, conditionnellement à l'obtention des pièces justificatives demandées au CUSM et requises pour procéder à la compensation.

CM09 0105 – 23 février 2009 – Adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 59 180 000 \$ pour la réalisation des travaux municipaux pour le CUSM sur le site Glen et les activités du Bureau de gestion des grands projets qui a le mandat de gérer la réalisation de ces travaux.

CG07 0448 – 29 novembre 2007 – Approbation d'un projet de convention entre la Ville de Montréal et le CUSM relativement à la réalisation, au partage de coûts et à la gestion d'un ensemble de travaux publics municipaux rendus nécessaires par l'implantation du CUSM sur le site Glen.

DESCRIPTION

Il s'agit d'autoriser une compensation de 77 864,17 \$ au CUSM en complément à la compensation déjà autorisée d'un montant de 1 368 949,92 \$ (CM15 0669), conditionnellement à l'obtention des pièces justificatives demandées au CUSM et requises pour procéder à la compensation. Ce montant représente 50 % du coût net des taxes payées par le CUSM. Cette portion de 50 % est attribuable à la Ville selon la convention signée par la Ville et le CUSM (CG07 0448) pour les travaux d'aménagement de l'accès au CUSM par la rue Saint-Jacques, réalisés par le MTMDET dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen.

JUSTIFICATION

Le MTMDET a complété les travaux d'aménagement de l'accès Saint-Jacques le 30 novembre 2012. Les pièces justificatives suivantes, demandées au CUSM, ont déjà été reçues et considérées comme satisfaisantes par le Service des finances :

- Contrat accordé par le MTMDET à l'entrepreneur;
- Factures de l'entrepreneur reçues et traitées par le MTMDET;
- Acceptation définitive des travaux;
- Preuve de paiement du CUSM envers le MTMDET;
- Décompte final des travaux effectués par le MTMDET;
- Factures 695231 et 695232 représentant les taxes payées par le CUSM au MTMDET.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le MTMDET a transmis deux factures au CUSM (factures 695231 et 695232 en pièces jointes) pour un montant total de 410 000,50 \$ représentant les taxes à payer sur les

factures 665900 et 665901. Étant donné que le CUSM a un statut d'administration hospitalière, il a droit à un remboursement partiel de 83 % de la TPS payée et à un remboursement partiel de 51,5 % de la TVQ payée sur les dépenses reliées à ses activités exonérées. Le coût net des taxes est 155 728,32 \$. Le montant payable par la Ville représente 50 % de ce coût net; sa part s'élève donc à 77 864,17 \$.

Factures MTQ	Montant des factures du MTQ	TPS (5%)	TVQ (9,975%)	Ristournes du CSUM		Coût net des taxes pour le CSUM		Montant dû au CSUM
				Ristourne TPS (83%)	Ristourne TVQ (51,5%)	TPS net	TVQ net	
665900	1 529 435,07	76 471,75	152 561,15	63 471,56	78 568,99	13 000,20	73 992,16	
665901	1 208 464,77	60 423,24	120 544,36	50 151,29	62 080,35	10 271,95	58 464,01	
Total	2 737 899,84	136 895,04	273 105,61	113 622,84	140 649,34	23 272,15	132 456,17	
Part Ville	1 368 949,92 \$					11 636,07	66 228,09	77 864,16 \$

Suite à l'approbation du dossier décisionnel par les instances et à l'obtention de toutes les pièces justificatives requises du CUSM, le Service des finances procédera à la réduction du compte à recevoir du CUSM en compensation de cette dépense.

Les travaux de réalisation de l'accès Saint-Jacques sont prévus au PTI corporatif 2015-2017 du SMVT. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale et financée par le règlement d'emprunt de compétence locale 09-010 - Travaux municipaux pour le CUSM sur le site Glen.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation de la compensation au CUSM est requise afin que la Ville respecte ses engagements envers le CUSM, dans le cadre des travaux municipaux nécessaires en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier prévu pour compenser le CUSM est le suivant :

- Autorisation de la compensation par le conseil municipal : août 2017.
- Écriture comptable pour corriger le compte à recevoir du CUSM : août 2017, si toutes les pièces justificatives demandées sont reçues.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anh-Vi TRAN
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-13

Lucie CAREAU
Chef de division par interim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lise BERNIER
Chef de division - Division de l'aménagement et du design urbain

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-07-25

Approuvé le : 2017-07-27

CE : 30.004

2017/08/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1176799001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, les offres de service à venir des conseils d'arrondissement dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées, afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant la piétonnisation permanente de rues faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville.

Il est recommandé :
d'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant la piétonnisation permanente de rues faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville, et ce, aux conditions prescrites dans le présent sommaire décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-31 11:30

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1176799001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, les offres de service à venir des conseils d'arrondissement dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées, afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant la piétonnisation permanente de rues faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville.

CONTENU

CONTEXTE

Avec l'adoption de la Charte du piéton en 2006, Montréal marquait un tournant en reconnaissant la marche comme le mode de déplacement à privilégier. En 2008, le Plan de transport venait renforcer cette vision en énonçant la volonté d'assurer un meilleur partage de la rue en faveur des piétons.

Le 8 janvier 2015, le comité exécutif approuvait le Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées (Programme) qui s'adresse aux 19 arrondissements de la Ville de Montréal. Ce programme offre un soutien financier et technique aux arrondissements afin qu'ils conçoivent, coordonnent et réalisent des projets de piétonnisation de rues, dont les concepts uniques reflètent l'identité des différents quartiers montréalais.

Puisque marcher c'est aussi s'arrêter, par la mise en place de ce programme, Montréal a choisi de miser sur l'énorme potentiel que représentent les rues à caractère local pour créer davantage d'espaces publics de proximité.

Au-delà du repartage de la rue, ces projets visent à améliorer l'expérience des usagers au même titre que leur mobilité ou leur sécurité. Pour ce faire, les projets sont élaborés avec et pour le milieu afin de répondre aux besoins des résidents et des visiteurs.

Ce programme s'inscrit en cohérence avec la « Vision Zéro collision mortelle et blessé grave » récemment adoptée par Montréal (septembre 2016).

Il est également cohérent avec plusieurs autres politiques publiques de Montréal : Politique en Accessibilité universelle (2011), Plan d'action canopée (2012), Plan d'action Municipalité amie des aînés (2014), Montréal physiquement active (2014) et la Politique de l'enfant

(2016).

Soutien financier et technique aux arrondissements sélectionnés

Montréal a choisi de soutenir le déploiement des projets de rues piétonnes et partagées à l'échelle de la ville afin de répondre au désir grandissant des citoyens et visiteurs de parcourir les quartiers à pied et d'y faire une halte.

Véritable laboratoire d'expérimentation, ce programme encourage le recours à l'urbanisme participatif et transitoire pour favoriser l'ouverture au changement, encourager la mobilité active et créer les meilleurs projets pour chacun des quartiers.

Les arrondissements dont le projet a été sélectionné - suite à un appel à projets - reçoivent un soutien sur une période de trois ans afin de tester des aménagements temporaires dans les deux premières années du projet puis de mettre en place des aménagements permanents lors de la troisième année.

Le soutien financier offert aux arrondissements se décline comme suit:

- **1ère année Implantation du projet temporaire**
Aide financière équivalente à 50% des coûts du projet, jusqu'à concurrence de 100 000\$ (budget de fonctionnement);
 - **2ème année Poursuite du projet temporaire**
Aide financière équivalente à 50% des coûts du projet, jusqu'à concurrence de 100 000\$ (budget de fonctionnement)
- Plans et devis du projet permanent**
100 000\$ pour la production des études, plans et devis (budget PTI)
- **3ème année Réalisation du projet permanent**
400 000\$ pour la mise en place de mesures novatrices de rues piétonnes et partagées (budget PTI)

En phase temporaire, les projets soutenus dans le cadre de ce programme sont documentés et évalués afin d'inclure les bonifications aux projets permanents. Les informations issues des différents projets serviront à produire un guide d'accompagnement et des fiches de conception techniques.

Les travaux qui visent à pérenniser les aménagements de rues piétonnes et partagées dans le cadre de ce Programme porté par la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) traduisent la volonté des arrondissements d'appliquer la vision du Plan de transport de la Ville visant un meilleur partage de la rue en faveur des piétons ainsi que la Vision Zéro mettant la sécurité des usagers en tête des priorités par une meilleure prise en compte de la vulnérabilité de ces derniers.

De plus, développés en étroite collaboration avec la Direction des transports, les projets intègrent à la fois les meilleures pratiques éprouvées par la Ville ainsi que les nouvelles idées et balises issues de la recherche et de projets pilotes afin de favoriser la réalisation de projets novateurs.

L'apport des arrondissements étant souhaitable afin d'accélérer la mise en oeuvre de tels projets, le présent dossier décisionnel a pour objet de recommander au conseil municipal d'accepter les offres émanant d'un conseil d'arrondissement et visant la prise en charge par

ce dernier de la conception, de la coordination et de la réalisation de la portion des travaux liés aux projets situés sur le réseau artériel administratif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0108 - 21 janvier 2015 - Approuver le Programme d'implantation de rues piétonnes ou partagées ainsi que les cinq projets recommandés par le comité de pilotage sur la base des critères de sélection fournis. Autoriser un virement budgétaire de 500 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Services des infrastructures, de la voirie et du transport afin de financer l'enveloppe globale pour le déploiement du Programme d'implantation de rues piétonnes ou partagées pour l'année 2015.

DESCRIPTION

Le présent dossier porte sur l'acceptation des offres émanant d'un conseil d'arrondissement de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation d'un projet soutenu dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées, et visant la piétonnisation permanente de rue(s) relevant, en tout ou en partie, du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), et ce, pour la période de 2016 à 2025.

Le but poursuivi est d'utiliser au maximum toutes les ressources disponibles pour favoriser un meilleur partage de la rue en faveur des piétons et l'utilisation de modes de transport alternatifs à l'auto, tel que souhaité par la Ville.

Conditions d'acceptation, par la ville centre, de l'offre de services d'un arrondissement

Pour l'exécution des projets, les arrondissements devront se soumettre aux conditions suivantes:

- **Le conseil d'arrondissement devra offrir au conseil de la Ville** (offre de services par GDD - Résolution du conseil d'arrondissement) **de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation du projet** qu'il propose et qui sera implanté, en tout ou en partie, sur une ou des rue(s) du réseau artériel administratif (RAAV) de la Ville (Article 85 de la Charte).
- **L'arrondissement devra impliquer la Direction des transports du SIVT lors de la conception du projet permanent.**
En contrepartie, le SIVT s'engage à fournir le support nécessaire à la réalisation du projet, et ce, dans les délais convenus, et désignera une personne qui sera responsable de faciliter la coordination entre l'arrondissement et les services centraux.
- **L'arrondissement devra obtenir l'autorisation du Directeur des transports avant de procéder aux lancements des appels d'offres pour la réalisation des plans et devis et les travaux d'aménagement.**
Cette exigence est requise de façon à permettre à la ville centre d'exercer son droit de regard sur les projets visés. La validation des esquisses préliminaires par le responsable du programme est donc préalable à l'émission de l'autorisation par le directeur de la Direction des transports. Cette autorisation témoignera de l'accord du SIVT quant aux aménagements proposés et précisera toutes les conditions et exigences de la ville centre en lien avec la réalisation du projet par l'arrondissement. Les conditions établies par le SIVT en lien avec la réalisation dudit projet devront obligatoirement être respectées par l'arrondissement.

- **L'arrondissement devra inscrire le SIVT comme partie prenante ainsi que le Service des finances comme intervenant pour l'imputation des dépenses dans les sommaires décisionnels d'octroi de contrats pour la réalisation des plans et devis et des travaux d'aménagement.**

Cette intervention confirmera que le SIVT assumera l'entièreté des dépenses liées aux aménagements qui seront fait sur le RAAV selon les conditions émises, y compris les plans et devis.

- **L'arrondissement devra coordonner ses actions de communication avec le SIVT et le Service des communications de la Ville centre pour toute annonce publique liée à l'annonce ou l'inauguration du projet.**

Les conditions et exigences de la ville centre comprennent également les modalités suivantes :

- La coordination des expertises municipales requises sera entièrement assumée par l'arrondissement qui s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services;
- L'arrondissement s'assurera, s'il y a lieu, d'obtenir l'approbation par le Service de l'eau des plans et devis réalisés;
- L'arrondissement s'engage à gérer le projet en utilisant les meilleures pratiques de gestion de projet, en conformité avec le Cadre de gouvernance des projets et des programmes de la Ville (résolution CG10 0158);
- L'arrondissement aura la responsabilité d'obtenir, préalablement au début des travaux, toutes les autorisations requises et s'engage à fournir à la ville centre, à la fin des travaux, les plans et profils finaux;
- L'arrondissement devra rendre compte, sur demande, de l'état d'avancement du projet, notamment de l'état des dépenses et du budget, de l'état du calendrier de réalisation, des enjeux principaux, des risques et des solutions possibles pour les atténuer;
- L'arrondissement devra établir et tenir à jour un budget maître et effectuer le suivi budgétaire détaillé du projet et participer, à la demande de la Ville, au processus d'évolution budgétaire;
- Plus précisément, il devra établir et tenir à jour un échéancier maître dans lequel sera inscrit le déroulement du projet, décrire comment sont utilisés les fonds mis à sa disposition pour la réalisation du projet étant entendu que les fonds destinés à la réalisation du projet doivent être utilisés à cette seule fin;
- L'arrondissement s'engage à ne pas dépenser au-delà des crédits autorisés sans l'autorisation des instances municipales ayant approuvé le budget et les crédits;
- L'arrondissement s'engage à comptabiliser les dépenses dans un projet d'investissement distinct des autres dépenses de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Depuis 2006, Montréal s'est engagée à assurer un meilleur partage de la rue en faveur des piétons et de l'utilisation de modes de transport alternatifs à l'auto. Afin d'accélérer la mise en oeuvre de ces engagements et de développer la culture et le savoir-faire montréalais en la matière, la contribution des arrondissements est souhaitable pour accroître la réalisation

des travaux. Le but poursuivi est d'utiliser au maximum toutes les ressources disponibles pour contribuer à faire de Montréal, une ville où il fait bon marcher, de jour, comme de nuit.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux visant à mettre en place les aménagements novateurs de rues piétonnes et partagées incluant la conception, la coordination et la réalisation de travaux sur le réseau artériel administratif relèvent de la compétence de la ville centre. Les coûts y afférents doivent donc être assumés entièrement par cette dernière.

À ce titre, un financement maximal de 500 000\$ par projet est prévu par la ville centre dans le cadre du Programme. La somme se décline en un montant de 100 000\$ pour la conception des plans et devis et de 400 000\$ pour la réalisation de travaux d'aménagement novateurs de rues piétonnes et partagées.

Pour les travaux d'aménagement novateurs financés dans le cadre du Programme, le budget requis à cet effet est prévu au PTI 2017-2019 du SIVT (22 M\$ - Règlement d'emprunt 16-015 pour la période de 2016 à 2025).

Dans le cas où un arrondissement décide d'intégrer à la réalisation de son projet novateur de piétonnisation d'une rue des travaux de maintien d'actifs de voirie tels que aqueducs, égouts, utilités publiques, pavage de chaussée et trottoirs, ou des travaux d'aménagement tels que pistes cyclables, plantation d'arbres et conversion de l'éclairage de rue au DEL, les coûts de ces ajouts au projet devront être couverts par les budgets des services centraux prévus à cette fin.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets visés par le présent dossier s'inscrivent dans une perspective d'amélioration de l'expérience, de la mobilité et de la sécurité des usagers, dont notamment, les plus vulnérables, ainsi que d'amélioration de la qualité de vie, ce qui contribue à atteindre les objectifs de développement et de mobilité durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision favorable permettra aux arrondissements de contribuer à la mise en oeuvre des orientations de la Ville en matière de partage de la rue en faveur des piétons et de l'utilisation de modes de transport alternatifs à l'auto. Elle optimisera également l'efficacité administrative de prise en charge de projets dans les rues du réseau artériel administratif (RAAV).

Une décision défavorable pourrait retarder la réalisation de certains projets à l'étape permanente. Si tel était le cas, il deviendrait difficile pour les arrondissements de maintenir une réalisation temporaire au-delà des deux premières années puisqu'aucun financement n'est prévu pour supporter les projets temporaires suite aux deux premières années. Bref, il devient pour le moins essentiel de réaliser les phases permanentes dès la troisième année et pour cela, il est nécessaire de mettre à profit la capacité de réalisation des arrondissements. Le Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées est d'ailleurs conçu sur cette base.

Pour ce qui est des impacts anticipés sur les riverains et les usagers de la route lors des travaux de réalisation, il reviendra aux arrondissements de prendre en charge l'identification et la mise en oeuvre des mesures de mitigation. De manière générale, l'ampleur des impacts anticipés devraient être relativement faible.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les conditions d'acceptation par la ville centre de l'offre de services d'un arrondissement ainsi que les modalités de financement des projets permanents seront communiquées par la Direction des transports du SIVT à l'ensemble des arrondissements lors de l'appel à projets de l'édition 2018 du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées à l'automne 2017.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de la résolution :CM du 21 août 2017

Prise en charge des projets par les arrondissements : 2017-2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène ARMAND
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-28

Guy PELLERIN
Chef de division - sécurité et aménagement
du réseau artériel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-07-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-07-28



Dossier # : 1176944001

Unité administrative responsable :	Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de garantie à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada pour garantir un prêt à long terme de 100 M\$ accordé à la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour un terme de 10 ans, dans le cadre du financement du projet immobilier Îlot Balmoral dans le Quartier des spectacles.

Approuver le projet de garantie à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada pour garantir un prêt à long terme de 100 000 000 \$ accordé à la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour un terme de 10 ans, dans le cadre du financement du projet immobilier Îlot Balmoral dans le Quartier des spectacles.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-08-02 14:38

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176944001

Unité administrative responsable :	Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de garantie à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada pour garantir un prêt à long terme de 100 M\$ accordé à la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour un terme de 10 ans, dans le cadre du financement du projet immobilier Îlot Balmoral dans le Quartier des spectacles.

CONTENU

CONTEXTE

En août 2011, le comité exécutif de la Ville de Montréal mandatait la Société d'habitation et de développement de Montréal (« SHDM » et « Société ») pour qu'elle réalise un projet immobilier d'envergure dans le Quartier des spectacles devant comporter 25 % d'espaces à vocation culturelle, plus précisément sur le terrain délimité par les rues Balmoral, De Bleury, Mayor et le boulevard De Maisonneuve, ci-après nommé « Îlot Balmoral ».

En mars 2015, la Ville de Montréal autorisait le début des travaux du projet Îlot Balmoral en vertu de la résolution CE15 0472. L'Îlot Balmoral est un immeuble phare qui aura une superficie locative de 26 000 mètres carrés (280 000 pieds carrés) répartie entre deux volumes de 13 étages marqués par une faille oblique créant un atrium et un hall traversant ouvert sur la place des Festivals. Un stationnement pouvant accueillir environ 186 véhicules et 70 vélos ainsi que des espaces techniques occuperont les niveaux en sous-sol. L'édifice abritera, entre autres locataires, le nouveau siège social de l'Office national du film du Canada (l'ONF) dans des locaux d'environ 10 000 mètres carrés (100 000 pieds carrés), conçus sur mesure pour ses activités cinématographiques. Il est prévu que ces travaux se terminent à l'été 2018 pour un coût total estimé à 125 M\$.

Le conseil d'administration de la SHDM a accepté, à sa séance du 20 juin 2017, de conclure un contrat de financement avec la Banque Royale du Canada (BRC) pour un montant de 100 M\$ avec un terme de 10 ans amorti sur une période de 25 ans, et ce, avec une prime pour fixer le taux à l'avance puisque le prêt sera déboursé le 1^{er} octobre 2018.

La SHDM

La Société d'habitation et de développement de Montréal est une société paramunicipale à but non lucratif, experte en immobilier responsable, qui a pour mission de contribuer au développement économique et social de la Ville de Montréal par la mise en valeur de ses actifs immobiliers de nature résidentielle, institutionnelle, industrielle, commerciale et culturelle. La Société adhère aux politiques et aux stratégies municipales et opère sans contribution budgétaire de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

ú CE15 0472 du 18 mars 2015 : Autoriser le projet de développement immobilier Balmoral;
ú CG12 0147 du 17 mai 2012 : Approuver un projet d'acte de partage des droits indivis entre la Ville de Montréal et la SHDM;
ú CE11 1129 du 2 août 2011 : Approuver les conditions de développement du site Balmoral.

DESCRIPTION

Ce sommaire décisionnel vise l'approbation du projet de garantie à intervenir entre la Ville de Montréal et l'institution financière retenue par la SHDM, soit la Banque Royale du Canada, pour garantir un prêt de 100 000 000 \$, pour le financement du projet Îlot Balmoral, avec un terme de 10 ans amorti sur une période de 25 ans.

La SHDM finance actuellement la construction de l'Îlot Balmoral avec un financement intérimaire à taux très avantageux. Cette stratégie financière lui permet de réduire ses frais d'intérêts de façon importante tout au long de la durée du chantier. La SHDM doit néanmoins envisager les conditions du remboursement de ce financement une fois le projet complété et mettre en place un plan de financement à long terme responsable qui tient compte des hausses potentielles de taux d'intérêt.

Conformément à sa planification financière du projet Îlot Balmoral, la Société a donc procédé, en février 2017, à un appel d'offres sur invitation (DFA-2017-02) auprès de dix institutions financières (incluant deux compagnies d'assurance), pour obtenir un financement d'un montant maximal de 125 M\$.

En avril 2017, la Direction des finances et de l'administration de la SHDM procédait à l'analyse des soumissions reçues en collaboration avec des représentants du ministère des Finances. Toutes les soumissions reçues offraient un financement de 125 M\$ et demandaient une garantie de la Ville de Montréal. Après analyse et évaluation réelle des besoins de financement et à la suite de la recommandation du Ministère, le financement a été établi à 100 M\$ pour un terme de 10 ans, et l'offre de la BRC a été retenue comme étant la plus avantageuse.

JUSTIFICATION

La Ville garantit tous les emprunts de la SHDM depuis la fusion de la SHDM et de la Société de développement de Montréal (SDM), en 2007. Cet engagement de la Ville est effectivement convenu depuis la signature de la première entente entre la Ville et la SHDM en 2007.

La présente proposition de garantie du financement du projet Îlot Balmoral avec la BRC pour une période de 10 ans est justifiée par les éléments suivants :

- La garantie de la Ville n'aura aucun impact sur ses résultats puisque l'ensemble des résultats financiers et des dettes de la Société font déjà partie du périmètre comptable de la Ville.
- Sur l'ensemble des soumissions reçues, la BRC offre les meilleures taux de financement et son offre permet de générer des économies (solde à l'échéance) variant entre 1,3 M\$ et 14,3 M\$ sur dix ans par rapport aux autres soumissions reçues.
- Le terme de 10 ans est le terme recommandé par le ministère des Finances et par la direction de la SHDM. Considérant le contexte économique et les signaux à l'effet que d'autres hausses des taux sont anticipées dans les prochaines années, le terme de 10

ans (vs 5 ans) permettra de protéger le taux du prêt pour une plus longue période, tout en assurant le montage financier et la viabilité financière du projet pour les dix prochaines années.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conditions offertes par la BRC pour le prêt à terme de 100 M\$:

- Terme : 10 ans
- Amortissement : 25 ans
- Taux global correspondant à l'indice CDSW10 + 69 points de base

À titre indicatif, le taux global de la BRC était de 2,697 % au 31 mai 2017 soit le taux de base de 2,427 % plus la prime de 0,27 %.

À titre comparatif, les autres soumissionnaires offraient un taux global supérieur pouvant aller jusqu'à 4,09 %.

La SHDM opère sans contribution budgétaire de la Ville de Montréal. La garantie de la Ville sur ses prêts lui accorde dès lors une plus grande marge de manœuvre pour réaliser des projets immobiliers qui répondent aux objectifs municipaux en matière de développement économique, social et culturel. En effet, le succès financier du projet de l'Îlot Balmoral comporte différents avantages pour la Ville et pour la SHDM, dont des revenus fonciers annuels estimés à près de 3,5 M\$ et une réduction des intérêts estimée à 0,5 M\$ par année (0,50 %).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet Îlot Balmoral, qui fait l'objet de ce financement, vise la certification LEED NC OR 2009.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le prêt sera déboursé à l'échéance des travaux du projet Îlot Balmoral, soit le 1^{er} octobre 2018 au plus tard. Sans ce taux fixe, cette échéance exposerait la Société aux fluctuations des taux d'intérêt qui pourraient survenir dans le futur. Ainsi, le prêt de la BRC autorisé par le conseil d'administration de la SHDM sera assorti d'une prime pour fixer à l'avance le taux d'emprunt, ce qui aura pour effet de réduire la charge d'intérêts advenant l'augmentation des taux d'ici la fin des travaux du projet de l'Îlot Balmoral à l'été 2018. L'offre soumise par l'institution financière est conditionnelle à l'obtention de la garantie du prêt de la Ville de Montréal. Sans cette garantie, le financement du projet pourrait être compromis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune publication de communiqué n'est prévue, mais la SHDM pourra répondre aux questions des médias, le cas échéant.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

ú Signature de la convention de crédit et de la garantie de la Ville : 31 août 2017
ú Déboursement du prêt : Au plus tard le 1^{er} octobre 2018
ú Échéance du prêt : 30 septembre 2028

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yves COURCHESNE, Service des finances
Diane CORBEIL CADOTTE, Service des finances

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario - Ext DE FANTI
Directeur - Finances et administration

ENDOSSÉ PAR

Nancy SHOIRY
Directrice générale de la SHDM

Le : 2017-07-28



Dossier # : 1176944002

Unité administrative responsable :	Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de garantie de prêt à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada pour garantir un financement de 72,5 M\$ incluant un prêt à terme de 47,5 M\$ et une marge de crédit rotative de 25 M\$ pour une durée de cinq ans, pour le financement des actifs issus des programmes d'acquisition de logements locatifs (PALL) et de maisons de chambres (PAMAC).

Approuver le projet de garantie de prêt à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada pour garantir un financement de 72 500 000 \$ incluant un prêt à terme de 47 500 000\$ et une marge de crédit rotative de 25 000 000 \$ pour une durée de cinq ans, pour le financement des actifs issus des programmes d'acquisition de logements locatifs (PALL) et de maisons de chambres (PAMAC).

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-08-02 14:38

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176944002

Unité administrative responsable :	Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de garantie de prêt à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada pour garantir un financement de 72,5 M\$ incluant un prêt à terme de 47,5 M\$ et une marge de crédit rotative de 25 M\$ pour une durée de cinq ans, pour le financement des actifs issus des programmes d'acquisition de logements locatifs (PALL) et de maisons de chambres (PAMAC).

CONTENU

CONTEXTE

À titre de mandataire de la Ville de Montréal, la Société d'habitation et de développement de Montréal (« SHDM » ou « Société ») assure la gestion et la mise en marché de logements locatifs, de chambres et de copropriétés incluant les programmes d'acquisition de logements locatifs (PALL) et de maisons de chambres (PAMAC) qui regroupent plus de 2 500 unités de logement. Ces logements répondent aux critères de qualité et d'abordabilité de la Société. Afin de privilégier l'insertion sociale de certaines clientèles vulnérables, la Société mandate des OBNL en habitation pour gérer ce parc. Pour l'ensemble de ces actifs, la SHDM a actuellement un prêt à terme de 47,5 M\$, lequel vient à échéance le 29 novembre 2017

Le conseil d'administration de la SHDM a accepté, à sa séance du 11 juillet 2017, de conclure le contrat de financement avec la Banque Royale du Canada (BRC) pour un montant de financement de 72,5 M\$ incluant le prêt à terme de 47,5 M\$ et une marge de crédit rotative de 25 M\$ pour un terme de cinq ans amorti sur une période de 25 ans.

La SHDM

La Société d'habitation et de développement de Montréal est une société paramunicipale à but non lucratif, experte en immobilier responsable, qui a pour mission de contribuer au développement économique et social de la Ville de Montréal par la mise en valeur de ses actifs immobiliers de nature résidentielle, institutionnelle, industrielle, commerciale et culturelle. La Société adhère aux politiques et aux stratégies municipales et opère sans contribution budgétaire de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CM12 1009 (19-11-2012) – Approbation du projet de garantie à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Nationale pour 52,5 M\$ - terme 5 ans (2012-2017)
- CE12 1854 (7-11-2012) - Approbation du projet de garantie à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Nationale pour 52,5 M\$ - terme 5 ans (2012-2017)

- CM07 0758 (26-11-2007) – Garantie du prêt renouvelé par la SHDM pour le financement du PALL et du PAMAC avec la Banque Scotia pour 74,0 M\$ - terme 5 ans (2007-2012)
- CE07 1768 (7-11-2007) - Garantie du prêt renouvelé par la SHDM pour le financement du PALL et du PAMAC avec la Banque Scotia pour 74,0 M\$ - terme 5 ans (2007-2012)

- CM02 0727 (23-09-2002) – Garantie du prêt de la SHDM pour le financement du PALL et du PAMAC avec la Banque de Nouvelle-Écosse pour 86 6 M\$ - terme 5 ans (2002-2007)
- CE02 1599 (18-09-2002) – Garantie du prêt de la SHDM pour le financement du PALL et du PAMAC avec la Banque de Nouvelle-Écosse pour 86 6 M\$ - terme cinq ans (2002-2007)

DESCRIPTION

Ce sommaire décisionnel vise l'approbation du projet de garantie de prêt à intervenir entre la Ville de Montréal et l'institution financière retenue par la SHDM, soit la Banque Royale du Canada, pour une durée de cinq ans, pour un financement totalisant 72 500 000 \$ lequel inclut un prêt à terme de 47 500 000 \$ et une marge de crédit rotative de 25 000 000 \$, pour le financement des immeubles acquis dans le cadre des programmes d'acquisitions de logements locatifs (PALL) et de maisons de chambres (PAMAC).

La Société a procédé, le 7 juin 2017, à un appel d'offres sur invitation (DFA-FI17-04) auprès de huit institutions financières, pour obtenir un financement totalisant 72,5 M\$ incluant un prêt à terme de 47,5 M\$ (Tranche A) et une marge de crédit rotative de 25 M\$ (Tranche B).

La « Tranche A » représente le solde à l'échéance du prêt actuel avec la Banque Nationale du Canada qui est garanti par la Ville de Montréal et qui vient à échéance le 29 novembre 2017.

La « Tranche B » représente un budget additionnel alloué pour des travaux d'immobilisations au cours des cinq prochaines années pour rattraper le déficit d'investissement, assurer la pérennité des bâtiments et maintenir la valeur des immobilisations. Ces travaux seront financés avec la marge de crédit (Tranche B) laquelle ne sera utilisée qu'au besoin afin de réduire la charge d'intérêts. Le budget additionnel de 25 M\$ a été estimé en fonction des dépenses encourues lors des cinq dernières années.

Après analyse des soumissions reçues le 5 juillet 2017, l'offre de la BRC a été retenue comme étant la plus avantageuse, car elle offre les meilleurs taux et le coût de financement le moins élevé. Il est à noter que toutes les soumissions reçues demandaient une garantie de la Ville pour la totalité du financement, soit 72,5 M\$.

JUSTIFICATION

L'offre soumise par la BRC est conditionnelle à l'obtention de la garantie du prêt par la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal garantit tous les emprunts de la SHDM depuis la fusion de la SHDM et de la Société de développement de Montréal (SDM), en 2007. Cet engagement de la Ville est effectivement convenu depuis la signature de la première entente entre la Ville et la SHDM en 2007.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conditions offertes par la BRC pour le financement de 72 500 000 \$:

Tranche A : prêt à terme de 47 500 000 \$

- Terme : 5 ans
- Amortissement : 25 ans
- Taux global correspondant à l'indice CDSW5 + 33 points de base

À titre indicatif, le taux global de la BRC était de 2,081 % au 30 juin 2017, soit le taux de base de 1,751 % plus des charges de crédit et frais d'estampillage de 0,33 %.

À titre comparatif, les autres soumissionnaires offraient un taux global variant entre 2,42 % et 2,59 % avec des charges de crédit et frais d'estampillage variant entre 0,72 % et 0,87 %.

Tranche B : marge de crédit rotative de 25 000 000 \$

- Type : par voie d'acceptations bancaires
- Option : « À demande »
- Taux global : CDOR 3 mois + 16 points de base

À titre indicatif, le taux global de la BRC était de 1,23 % au 30 juin 2017, soit le taux de base de 1,07 % plus des frais d'estampillage de 0,16 %.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le parc locatif qui fait l'objet de ce financement, favorise le maintien d'une offre de logements abordables ainsi que la stabilité résidentielle de clientèles vulnérables, le tout favorisant le développement économique et social durable de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Société a la possibilité de réaliser une économie importante en faisant garantir par la Ville, le prêt à être contracté auprès de la Banque Royale du Canada. Cette économie d'intérêts, estimée à 225 K\$ par année (0,50 %), lui procurera dès lors une marge de manœuvre additionnelle lui permettant de contribuer davantage à l'atteinte des objectifs de la Ville de Montréal en matière de développement économique et social.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune publication de communiqué n'est prévue, mais la SHDM pourra répondre aux questions des médias, le cas échéant.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Signature de la convention de crédit et de la garantie de la Ville : 31 août 2017
- Déboursement du prêt : Au plus tard le 29 novembre 2017
- Échéance du prêt : 30 novembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yves COURCHESNE, Service des finances
Diane CORBEIL CADOTTE, Service des finances

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario - Ext DE FANTI
Directeur - Finances et administration

ENDOSSÉ PAR

Nancy SHOIRY
Directrice générale de la SHDM

Le : 2017-07-28



Dossier # : 1173065001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Bureau des relations internationales à payer la somme de 5000 \$ CAN représentant la cotisation de la Ville de Montréal à l'association internationale Mayors for Peace pour l'année 2017, tel qu'indiqué dans la facture en provenance de Mayors for Peace, en date de 1er juin 2017.

Il est recommandé:

1. autoriser le Bureau des relations internationales à payer la somme de 5000 \$ CAN représentant la cotisation de la Ville de Montréal à l'association internationale Mayors for Peace pour l'année 2017;
2. imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-07-25 16:05

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1173065001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Bureau des relations internationales à payer la somme de 5000 \$ CAN représentant la cotisation de la Ville de Montréal à l'association internationale Mayors for Peace pour l'année 2017, tel qu'indiqué dans la facture en provenance de Mayors for Peace, en date de 1er juin 2017.

CONTENU

CONTEXTE

En juillet 1989, la Ville de Montréal devenait membre de l'organisation Mayors for Peace, une organisation internationale basée à Hiroshima au Japon, dont la mission première est la non-prolifération des armes nucléaires et leur éradication complète dans le monde d'ici l'an 2020.

En 1998, à la suite de nombreux échanges entre Montréal et Hiroshima, les deux villes signaient un protocole de jumelage. En 2008, pour commémorer le dixième anniversaire de ce jumelage, le maire de Montréal recevait une importante délégation d'une centaine de citoyens et hommes d'affaires d'Hiroshima, délégation qui était présidée par le maire de Hiroshima, M. Tadatoshi Akiba. Notons que le maire de Hiroshima est également président de l'organisation Mayors for Peace.

En 2009, les maires d'Hiroshima et de Nagasaki lançaient conjointement un appel à tous les membres afin de pouvoir financer adéquatement l'organisation qui, jusqu'alors, avait été entièrement supportée par ces deux villes bombardées en 1945. En 2014, le Maire de Montréal acceptait que Montréal joue le rôle de Lead City au sein de l'organisation.

L'organisation Mayors for Peace regroupe à ce jour plus de 5 700 membres, principalement des villes et des agglomérations urbaines réparties sur tous les continents, et ce dans plus de 150 pays et régions du monde (incluant plus de 100 villes au Canada).

Bien que l'organisation vise avant tout à éradiquer les armes nucléaires du monde entier d'ici l'an 2020, Mayors for Peace travaille également au maintien de la paix dans le monde en s'attaquant aux problèmes touchant la famine, la pauvreté, le bien-être des réfugiés, les abus des droits de l'homme et la destruction de l'environnement. Mayors for Peace est également très active au sein de Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU).

L'adhésion à Mayors for Peace fournit à la Ville de Montréal l'accès à un important réseau de maires faisant la promotion de la paix, de la solidarité, de la justice et du respect de l'être humain. Devant l'importance de libérer notre environnement d'armes pouvant mettre en péril le monde dans lequel nous vivons, la Ville de Montréal accepte de poser un geste de solidarité à cet appel de financement afin que l'organisation Mayors for Peace puisse atteindre la réalisation de ses objectifs.

Le soutien financier est prévu au budget 2017 du Bureau des relations internationales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CE10 0222 : en date 24 février 2010: autoriser le paiement de 3 365 € (± 5 000 \$ CAN) représentant la cotisation de la Ville de Montréal à Mayors for Peace, pour l'année 2010

Résolution: CE11 0187: en date 17 février 2011: autoriser le paiement de 3 365 € (± 5 000 \$ CAN) représentant la cotisation de la Ville de Montréal à Mayors for Peace, pour l'année 2011

Résolution: CE13 0192: en date 20 février 2013: autoriser le paiement de 5 000 \$ aux fins de la cotisation annuelle de la Ville de Montréal à Mayors for Peace, pour l'année 2013

Résolution CE14 1980 en date de 17 décembre 2014: autoriser le paiement de 115000 euros (± 16600 \$ CAN) en tant que cotisation de la Ville de Montréal à Mayors for Peace pour les années 2014 et 2015.

Résolution: CE16 1435 issue lors de la séance ordinaire du mercredi 7 septembre 2016 : autoriser le paiement de la cotisation annuelle de la Ville de Montréal à Mayors for Peace, pour l'année 2016

DESCRIPTION

L'organisation Mayors for Peace regroupe à ce jour plus de 5 700 membres, soit des villes et agglomérations urbaines réparties sur tous les continents dans plus de 150 pays et régions du monde (dont plus de 100 villes au Canada).

Bien que l'organisation vise avant tout à éradiquer les armes nucléaires du monde entier d'ici l'an 2020, Mayors for Peace travaille également au maintien de la paix dans le monde en s'attaquant aux problèmes touchant la famine, la pauvreté, le bien-être des réfugiés, les abus des droits de l'homme et la destruction de l'environnement.

Mayors for Peace est également très active au sein de Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU).

JUSTIFICATION

L'adhésion à Mayors for Peace fournit à la Ville de Montréal l'accès à un important réseau de maires faisant la promotion de la paix, de la solidarité, de la justice et du respect de l'être humain. Devant l'importance de libérer notre environnement d'armes pouvant mettre en péril le monde dans lequel nous vivons, la Ville de Montréal accepte de poser un geste de solidarité à cet appel de financement afin que l'organisation Mayors for Peace puisse atteindre la réalisation de ses objectifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires à ce dossier sont disponibles au budget du Bureau des relations internationales. Par conséquent, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le versement de la cotisation de la Ville de Montréal permettra à Mayors for Peace de poursuivre ses activités de promotion de la paix, de la solidarité, de la justice et du respect de l'être humain.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds : ; Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Inssaf ESSAYDI
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-23

Henri-Paul NORMANDIN
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Henri-Paul NORMANDIN
Directeur



Dossier # : 1177726001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Conseil des Arts
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de madame Hannah Claus à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

Il recommandé:

- d'approuver la nomination de madame Hannah Claus à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-07 10:45

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177726001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Conseil des Arts
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de madame Hannah Claus à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil des arts de Montréal (CAM) est au service du milieu artistique de la métropole depuis 1956. Son rôle métropolitain est reconnu par sa compétence de niveau agglomération par la Charte de la Ville de Montréal. Ses membres sont déterminés à l'interne et par consultation avec le milieu culturel tel que l'extrait suivant de la Charte le démontre par les trois articles suivants :

231.4 : Le Conseil des arts détermine, par un règlement soumis à l'approbation du conseil d'agglomération, le nombre de ses membres, les qualifications qu'ils doivent posséder, la durée de leur mandat, ainsi que l'époque et le mode de leur nomination et de leur remplacement. Il détermine également, de la même façon, ses règles de régie interne et de fonctionnement et la procédure à suivre lors de ses assemblées.

231.5. Les membres du Conseil des arts doivent être des citoyens canadiens domiciliés dans l'agglomération de Montréal.

231.6. Après consultation d'organismes qu'il considère représentatifs du milieu des arts, le conseil d'agglomération nomme, par une décision prise aux 2/3 des voix exprimées, les membres du Conseil des arts et parmi eux, un président et deux vice-présidents.

En vertu du règlement 51-1 relatif au CAM (règlement 51 de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, modifié), le mandat des membres du conseil d'administration du Conseil est de trois ans à compter de la date de leur nomination. Le mandat des membres peut être renouvelé une seule fois pour une durée de trois ans.

Les actions du CAM s'inscrivent dans le cadre de la Charte de Montréal, la Politique de développement culturel et le Plan d'action 2007-2017 Montréal métropole culturelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0216 du 18 mai 2017 - Approuver la nomination de monsieur Gideon Arthurs, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal en remplacement de madame Annabel Soutar, et le renouvellement, pour un mandat de trois ans, des

nominations de madame Madeleine Féquière, à titre de première vice-présidente, de monsieur Jean-Fryderyk Pleszczynski, à titre de président, de monsieur Hugues Sweeney, à titre de président du comité arts numériques, et de madame Johanne Turbide, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG16 0759 du 22 décembre 2016 - Approuver la nomination de madame Agathe Alie à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de madame Madeleine Careau.

CG16 0098 du 28 janvier 2016 - Rendre officielle les nominations de madame Madeleine Féquière, à titre de première vice-présidente et Philippe Baylaucq, à titre de deuxième vice-président du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

CG15 0724 du 11 novembre 2015 - Approuver les nominations de messieurs Harold Faustin et Philippe Lambert, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

CG15 0329 du 30 avril 2015 - Approuver les nominations de madame Hélène Messier et messieurs Eric Fournier et Francis Guimond, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG15 0061 du 29 janvier 2015 - Approuver les nominations de mesdames Pascale Labrie et Marie-Christine Dufour, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal; reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, madame Karla Etienne et monsieur Jean-Pierre Desrosiers, à titre de membres; reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, M. Philippe Baylaucq à titre de vice-président.

CG14 0176 du 27 mars 2014 - Approuver les nominations au conseil d'administration à titre de président, M. Jan-Fryderyk Pleszczynski, vice-présidente, Mme Madeleine Féquière, vice-président, M. Philippe Baylaucq et de membres Mme Johanne Turbide et M. Hughes Sweeney au Conseil des arts de Montréal.

CG13 0433 du 26 septembre 2013 - Approuver les nominations de Mme Annabel Soutar et de M. Michel de la Chenelière à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG12 0327 du 23 août 2012 - Approuver les nominations de messieurs Ben Marc Dienderé et Nassib El Hussein, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG12 1030 du 19 avril 2012 - Approuver la nomination de Mme Manon Blanchette, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

DESCRIPTION

Il est proposé de nommer au conseil d'administration du Conseil des Arts de Montréal, à titre de membre, madame Hannah Claus pour un premier mandat.

JUSTIFICATION

Le conseil d'administration (CA) du CAM est composé de membres bénévoles, majoritairement issus du milieu culturel mais aussi du monde de l'éducation, des affaires et du milieu municipal. Par le passé, le choix des nouveaux membres se faisait en fonction des besoins disciplinaires à combler au sein du Conseil car les membres du Conseil eux-mêmes étaient alors appelés à analyser les demandes de subvention provenant des différents secteurs artistiques. Depuis septembre 2009, le fonctionnement du Conseil a été modifié avec la mise en place de comités de pairs, issus du milieu artistique, qui sont désormais

responsables de l'évaluation des demandes de subvention.

Le processus de sélection se déroule comme suit: un comité de gouvernance et de nominations - sur lequel siègent des membres du CA et des membres externes - examine les recommandations faites par différents acteurs des milieux culturels, des affaires, de l'éducation, d'associations disciplinaires, de Culture Montréal, de la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain, etc. Les propositions sont examinées afin de correspondre à des principes d'équité et de parité, de diversité culturelle et générationnelle. De plus, le comité veille à refléter l'ensemble des secteurs artistiques et à intégrer des représentants provenant de toutes les tailles d'organisations. Les membres du comité de gouvernance et de nominations votent sur les propositions qui sont ensuite soumises en recommandation aux instances décisionnelles de la Ville (CE, CM, CG) pour approbation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette recommandation n'a aucun impact financier, puisque les membres du conseil d'administration du Conseil des Arts de Montréal agissent à titre bénévole.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme quatrième pilier du développement durable. Le Conseil des arts de Montréal est un acteur de premier plan pour le développement du secteur artistique contribuant directement au développement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Conseil des arts de Montréal joue un rôle majeur dans le développement culturel de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications..

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie MAILLÉ, Conseil des Arts

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jérôme ROY-MARCOUX
Agent de développement culturel

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-07-04

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2017-07-06



Dossier # : 1176417003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 932 453,28 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection de la maçonnerie et le remplacement des chaudières du 1650, rue des Carrières, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 932 453,28 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection de la maçonnerie et le remplacement des chaudières du 1650, rue des Carrières, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-18 16:01

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1176417003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense totale de 932 453,28 \$ - Octroi d'un contrat au montant de 832 547,58 \$, taxes incluses, à « Melk Construction inc. » pour la réalisation des travaux de réfection de la maçonnerie et le remplacement des chaudières du 1650, rue des Carrières - Appel d'offres public RPPA17-03029-OP (deux soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'édifice visé par les travaux est situé au 1650, rue des Carrières, dans l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie.

Depuis sa construction, en 1960, les besoins de l'arrondissement ont changé et l'actif immobilier que représente le bâtiment du 1650, rue des Carrières nécessite une mise aux normes et une mise à niveau de plusieurs composantes. L'enveloppe du bâtiment a atteint sa durée de vie utile et nécessite une réfection.

L'appel d'offres public a été publié le 4 mai 2017 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le journal Le Devoir. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 23 mai 2017. Un addenda a été émis durant la période d'appel d'offres.

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2017-05-15	Clarification au plan et devis en architecture

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du 5 au 19 mai 2017.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 26 0012 - 16 janvier 2017 - Approbation d'un projet de convention et octroi d'un contrat de services professionnels d'une valeur maximale de 650 050,37 \$, taxes comprises, à « UN architecture inc. » et « Les consultants S.M. inc. » pour la réfection de bâtiments de sports et loisirs et divers projets - Appel d'offres public RPPS16-08041-OP (neuf soumissionnaires).

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu six preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe de l'intervention de la validation du processus d'approvisionnement et deux d'entre eux ont déposé leur soumission. Les trois entrepreneurs qui n'ont pas déposé n'avaient plus de disponibilité à leurs carnets de commandes pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels. L'Association de la construction du Québec s'est procuré le cahier des charges à titre informatif.

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à « Melk construction inc. », soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de réfection d'enveloppe et remplacement des chaudières.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement à :

- la réfection de l'enveloppe en maçonnerie de briques sur les trois façades;
- le remplacement des chaudières.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier.

JUSTIFICATION

Les deux soumissions reçues sont conformes. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Melk Construction inc.	723 954,41	108 593,16	832 547,57
Les industries MTL inc.	987 373,11	148 105,97	1 135 479,08
Estimation des professionnels externes (\$)	1 038 964,00	155 844,60	1 194 808,60
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			984 013,32
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)			18,19%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			302 931,51
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)			36,39%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			-362 261,03
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-30,32%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			-302 931,51
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			-36,39%

Note : tous les prix incluent les taxes.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 1 194 808,60 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 362 261,03 \$ (30,32 %). Leur estimation était basée sur des travaux similaires au cours des deux dernières années en incluant une indexation pour

l'inflation.

Le coût moyen des soumissions est de 984 013,32 \$ ce qui représente un écart de 18,19 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 302 931,51 \$, soit 36,39 %.

L'analyse des soumissions démontre que « Melk construction inc. » est le plus bas soumissionnaire conforme.

« Melk construction inc. », adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

« Melk construction inc. », n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat, car il s'agit d'un contrat non visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 832 547,58 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 99 905,71 \$ (12 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à payer les frais de laboratoire et autres frais connexes.

Le montant à autoriser totalise 932 453,28 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes. Ce qui représente un montant net de 851 454,14 \$.

La dépense est assumée par deux parties et le pourcentage du montant net du projet se divise comme suit :

- 33 % du montant total net qui totalise 280 000 \$ sera assumé par l'arrondissement;
- 67 % du montant total net qui totalise 571 454,14 \$ sera assumé par le PTI du Service de la gestion et planification immobilière de la ville centrale et sera financée par le règlement d'emprunt 17-999 - Travaux de rénovation et de protection d'immeubles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du type et de l'envergure des travaux, il n'est pas requis d'atteindre une certification environnementale, puisqu'il s'agit principalement de travaux d'entretien. Toutefois, les travaux devront appliquer les principes de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans ce dossier pourrait nuire à la mise en œuvre des travaux reliés à la réfection de l'enveloppe et au remplacement des chaudières au 1650, rue des Carrières qui sont prévus pour l'automne 2017.

Le revêtement extérieur en maçonnerie de briques et les chaudières ont atteint leur durée de vie utile. Dans l'éventualité d'un bris, leur remplacement en urgence sera très coûteux et occasionnera des problèmes d'opération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Appel d'offres public - travaux :	4 au 23 mai 2017
Octroi de contrat au CA :	4 juillet 2017
Confirmation au CE :	9 août 2017
Travaux :	août à décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Katerine ROWAN)

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Cathy GADBOIS, Service des finances

Lecture :

Cathy GADBOIS, 13 juin 2017
Sophie LALONDE, 13 juin 2017
Oana BAICESCU-PETIT, 1er juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie DESLISLE
Agente technique en architecture

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND
Directeur - Direction du développement du territoire et des études techniques

Le : 2017-06-01



Dossier # : 1171035009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 436 094,88 \$, taxes incluses, pour les travaux de renfort structural et divers travaux au 1220, rue des Carrières, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 436 094,88 \$, taxes incluses, pour les travaux de renfort structural et divers travaux au 1220, rue des Carrières, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le PTI du Service de la gestion et planification immobilière de la ville centrale et sera financée par le règlement d'emprunt 17-999 - Travaux de rénovation et de protection d'immeubles.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-18 16:01

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1171035009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense totale de 436 094,88 \$ - Octroi d'un contrat au montant de 389 370,43 \$, taxes incluses, à « Les Entreprises Verrecchia inc. », pour la réalisation de travaux de renfort structural et divers travaux dans l'édifice situé au 1220, rue des Carrières - Appel d'offres public RPPA17-03033-OP (5 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'édifice visé par les travaux est situé au 1220, rue des Carrières, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie.

Depuis sa construction, en 1958, les besoins de l'arrondissement ont changé et l'actif immobilier que représente l'édifice du 1220, rue des Carrières nécessite une mise aux normes et une mise à niveau de plusieurs composantes. Les dalles et murs de béton structural des deux entrées du bâtiment ont atteint leur durée de vie utile et nécessitent une réfection.

L'appel d'offres public a été publié le 24 mai 2017 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le journal Le Devoir. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 14 juin 2017. Trois addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres.

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2017-06-05	Clarification au plan et devis en architecture
2	2017-06-05	Clarification au plan et devis en architecture et structure
3	2017-06-06	Clarification au plan et devis en architecture - report de date

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du 29 mai au 2 juin 2017.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu dix preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe de l'intervention de la validation du processus d'approvisionnement et cinq ont déposé leur soumission. Les cinq entrepreneurs qui n'ont pas déposé n'avaient plus de disponibilité à leurs carnets de commandes pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels. Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à « Les Entreprises Verrecchia inc. », soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de renfort structural et divers travaux.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement à :

- la réfection de béton des murs et dalles structural des deux entrées du rez-de-chaussée;
- remplacement des portes extérieures des deux entrées.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier.

JUSTIFICATION

Les cinq soumissions reçues sont conformes. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Les Entreprises Verrecchia inc.	338 582,98	50 787,45	389 370,43
Procova inc.	372 519,00	55 877,85	428 396,85
L'Archevêque & Rivest Ltée	381 717,00	57 257,55	438 974,55
Afcor Construction inc.	382 258,39	57 338,76	439 597,15
SGC BPF	475 996,50	71 399,48	547 395,98
Estimation des professionnels externes (\$)	292 048,00	43 807,20	335 855,20
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			448 746,99
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)			15,25 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			158 025,55
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)			40,58 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			53 515,23
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			15,93 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			39 026,42
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			10,02 %

Note : tous les prix incluent les taxes.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est supérieur à l'estimation des professionnels qui était de 335 855,20 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 53 515,23 \$ (15,93 %). Leur estimation était basée sur des travaux similaires au cours des deux dernières années en incluant une indexation pour l'inflation.

Le coût moyen des soumissions est de 448 746,99 \$ ce qui représente un écart de 15,25 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 158 025,55 \$, soit 40,58 %.

L'analyse des soumissions démontre que « Les Entreprises Verrecchia inc. » est le plus bas soumissionnaire conforme.

« Les Entreprises Verrecchia inc. », adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

« Les Entreprises Verrecchia inc. », n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat. Cet entrepreneur ne détient pas l'autorisation de l'AMF en date du 14 juin 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 389 370,43 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 46 724,45 \$ (12 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à payer les frais de laboratoire et autres frais connexes.

Le montant à autoriser totalise 436 094,88 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes. Ce qui représente un montant net de 398 212,75 \$.

Cette dépense sera entièrement assumée par le PTI du Service de la gestion et planification immobilière de la ville centrale et sera financée par le règlement d'emprunt 17-999 - Travaux de rénovation et de protection d'immeubles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du type et de l'envergure des travaux, il n'est pas requis d'atteindre une certification environnementale, puisqu'il s'agit principalement de travaux d'entretien. Toutefois, les travaux devront appliquer les principes de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans ce dossier pourrait nuire à la mise en œuvre des travaux de renfort structural au 1220, rue des Carrières qui est prévue en fin d'été de l'année 2017. La structure a besoin de renfort pour prolonger sa durée de vie utile. Dans l'éventualité d'un bris, son remplacement en urgence sera très coûteux et occasionnera des problèmes d'opération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Appel d'offres public - travaux :	24 mai au 14 juin 2017
Octroi de contrat au CA :	4 juillet 2017
Confirmation au CE : :	9 août 2017

Travaux :

août à octobre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation du processus d'approvisionnement :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Katerine ROWAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie LALONDE, Service de la gestion et de la planification immobilière
Oana BAICESCU-PETIT, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Oana BAICESCU-PETIT, 15 juin 2017
Sophie LALONDE, 15 juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois M MATHIEU
Chef d'équipe - gestion immobilière

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND
Directeur - Direction du développement du territoire et des études techniques

Le : 2017-06-14

CE : 30.012
2017/08/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.013

2017/08/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.014
2017/08/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1177518003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter les règlements modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) afin de modifier la grille tarifaire et le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG07-031) - (RCG13-004)

Il est recommandé d'adopter les règlements modifiant le « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes » (RCG 13-005) afin de modifier la grille tarifaire et le « Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles » (RCG07-031) - (RCG13-004).

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-07-26 18:25

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177518003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter les règlements modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) afin de modifier la grille tarifaire et le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG07-031) - (RCG13-004)

CONTENU

CONTEXTE

La quote-part tarifaire est le moyen financier retenu afin que la répartition d'une partie du coût du programme de la Mesure de la Consommation d'Eau (MCE) soit effectuée sur la base des compteurs installés par chacune des municipalités liées. La quote-part tarifaire comporte cinq activités qui comprennent la fourniture de compteurs d'eau, la fourniture des accessoires de compteurs, la mise en conformité des entrées d'eau, l'installation de compteurs et l'exploitation. Les tarifs liés à la fourniture de certains compteurs d'eau et accessoires doivent être révisés. En effet, l'entente contractuelle pour les compteurs a pris fin en mars 2017. La nouvelle entente contractuelle offre une grille de prix différente. Le coût des activités déléguées doit aussi être mis à jour.

De plus, le système de relève à distance de l'agglomération est maintenant opérationnel. Les modifications proposées aux règlements RCG 13-004 et RCG 13-005 visent à permettre à toutes les villes liées d'avoir équitablement accès à un service de lecture de leurs compteurs équipés d'émetteurs compatibles avec le système de relève de l'agglomération. Elles peuvent ainsi profiter d'un coût de lecture potentiellement inférieur à celui du marché. Selon leur évaluation des coûts et de la qualité de service sur la marché, les villes peuvent aussi choisir d'effectuer elles-mêmes les lectures ou de faire appel au marché, mais doivent fournir les données à l'agglomération pour lui permettre de procéder aux projections de la consommation d'eau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0042 - 23 février 2017 - Conclure des ententes-cadres pour l'achat de compteurs d'eau et accessoires avec les firmes Réal Huot inc. (783 359,11 \$ taxes incluses), Nouvelle Technologie (TEKNO) inc. (1 046 103,12 \$ taxes incluses) et Les Compteurs Lecomte ltée (93 934,35 \$ taxes incluses), à la suite de l'appel d'offres 16-15781 - 6 soumissionnaires - Montant estimé des ententes : 1 923 396,58 \$, taxes incluses.

CG 150753 - 17 décembre 2015 - Accorder un contrat à Nouvelle Technologie (TEKNO) inc., pour la fourniture d'un système de relève automatisée pour compteurs d'eau, pour une période de 10 ans et pour une somme maximale de 2 975 581,74 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 15-13408 - (4 soumissionnaires)

CG15 0649 - 29 octobre 2016 - Adopter le règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG07-031) - (RCG13-004).

CG15 0648 - 29 octobre 2015 - Adopter le règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) afin de modifier la grille tarifaire

CG14 0107 - 27 février 2014 - Adopter le règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la contribution à la réserve financière pour le service de l'eau (RCG 13-005).

CG13 0091 - 21 mars 2013 - Adopter le règlement concernant la quote-part tarifaire pour la contribution à la réserve financière pour le service de l'eau.

CG13 0090 - 21 mars 2013 - Adoption - Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031).

CG13 0085 - 21 mars 2013 - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG07-031).

CG12 0238 - 21 juin 2012 - Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031).

CG07 0461 - 29 novembre 2007 - Adoption du règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins résidentielles.

DESCRIPTION

Les modifications réglementaires proposées toucheront les éléments suivants:

- le changement de prix de certains compteurs d'eau et accessoires;
- le remplacement du prix à l'acte dans la grille tarifaire relative à l'installation de compteurs;
- le retrait de certains compteurs de la grille tarifaire relative à la fourniture de compteurs;
- l'ajout ou le retrait de certains accessoires de la grille tarifaire à la fourniture d'accessoires
- la modification des règlements (RCG 13-004 et RCG 13-005) pour permettre aux villes

liées d'avoir accès à un service de lecture de leurs compteurs équipés d'émetteur comptable avec le système de relève de l'agglomération.

L'intervention du contentieux détaille les nouveaux prix des grilles tarifaires ainsi que les autres modifications réglementaires.

JUSTIFICATION

Un nouveau contrat pour l'achat de compteur est habituellement octroyé à tous les deux ans. Ceci a pour effet, d'une part, de changer l'offre des compteurs disponibles pour les villes liées et, d'autre part, de faire fluctuer les prix des compteurs selon le marché, le prix des matériaux de fabrication et les nouvelles technologies disponibles à chaque nouveau contrat. L'agglomération qui vend les compteurs par la suite aux villes liées doit mettre à jour ses grilles tarifaires.

Le changement de prix des émetteurs (-5,1%) est dû à l'octroi d'un contrat pour l'acquisition de 25 000 émetteurs en décembre 2015 (GDD 1150184002 - CG 150753).

Les prix d'installation des équipements augmentent tous puisqu'ils sont basés, notamment, sur les taux horaires de référence de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) qui ont augmentés depuis la dernière révision du règlement.

Des soumissions récentes ont également été demandées pour connaître le prix du marché et ajuster le prix des accessoires de compteurs.

La mise à jour de nos kits d'installation de compteurs nous a permis de constater que certains accessoires ne sont plus utilisés pour l'installation de compteurs alors que d'autres doivent être ajoutés pour correspondre aux besoins actualisés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces nouveaux tarifs seront pris en considération dans l'élaboration des futurs budgets de fonctionnement et des mises à jour du plan triennal d'immobilisations du Service de l'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces règlements modifiés contribueront à l'atteinte des objectifs de la stratégie d'économie d'eau québécoise:

- réduire d'au moins 20 % la quantité d'eau distribuée moyenne par personne pour l'ensemble du Québec par rapport à l'année 2001;
- réduire le taux de fuites pour l'ensemble des réseaux d'aqueduc à un maximum de 20 % du volume d'eau distribué et à un maximum de 15 mètres cubes par jour par kilomètre de conduite.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de mettre à jour le règlement occasionnerait un déséquilibre financier pour l'agglomération entre l'activité d'acquisition des compteurs et la facturation de la quote-part aux villes liées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, comme convenu avec la direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2017: Communication aux villes liées des nouveaux tarifs et de la possibilité d'utiliser le système de relève à distance de l'agglomération pour les compteurs équipés d'un émetteur compatible.

15 octobre 2017: Application des nouveaux tarifs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie DESORMEAUX, Service des communications

Stéphanie RAULT, Service des finances

Lecture :

Stéphanie RAULT, 7 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Steve DESROCHERS

Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-05

Maciej PIROG

Chef de section - compteurs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Abdelwahid BEKKOUCHE

C/d gestion strategique des reseaux d'eau

Approuvé le : 2017-07-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE

Directrice

Approuvé le : 2017-07-26



Dossier # : 1171179004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083)

Il est recommandé :
d'adopter le règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-07-30 16:50

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1171179004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083)

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) a été adopté le 26 novembre 2015 par le conseil d'agglomération. Il consiste à aider les commerçants et propriétaires immobiliers, situés dans les secteurs désignés aux fins du programme, à réaliser des projets de rénovation en vue de mettre en valeur le parc immobilier commercial. Le soutien financier s'articule autour de deux volets :

1. La rénovation

Dans ce volet, le soutien financier couvre le tiers du coût des travaux admissibles jusqu'à un maximum de :

- 50 000 \$ pour un bâtiment comportant jusqu'à 10 mètres de façade principale;
- 150 000 \$ pour un bâtiment comportent plus de 10 mètres et jusqu'à 20 mètres de façade principale;
- 300 000 \$ pour un bâtiment comportent plus de 20 mètres de façade principale.

2. Le design

Dans ce volet, le soutien financier couvre 50 % du coût des honoraires professionnels en design d'aménagement jusqu'à un maximum de :

- 4 000 \$ pour un bâtiment comportant jusqu'à 10 mètres de façade principale;
- 10 000 \$ pour un bâtiment comportent plus de 10 mètres et jusqu'à 20 mètres de façade principale;
- 20 000 \$ pour un bâtiment comportent plus de 20 mètres de façade principale.

Afin de permettre l'adaptation à la réalité de certains chantiers, dont celui qui doit débiter sur la rue Saint-Hubert au cours de l'automne 2017, et d'encourager l'intervention physique

sur les façades des bâtiments commerciaux à différents moments en début et en fin de chantier, le Service du développement économique (SDE) recommande des modifications au règlement RCG 15-083 allant en ce sens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0720 (26 novembre 2015) : Adopter le règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083)

DESCRIPTION

Les modifications proposées au règlement ont pour objectifs de permettre au comité exécutif de déterminer, à son choix, une seule période ou encore plusieurs périodes durant lesquelles le règlement s'applique à un secteur donné, celles-ci ne pouvant excéder un total de 24 mois.

JUSTIFICATION

Les modifications proposées permettront de moduler l'application du programme de subvention à la réalité de certains chantiers, particulièrement ceux qui se déroulent en différentes phases échelonnées sur une longue période. Ainsi modifié, le règlement devrait encourager l'intervention physique sur les façades des bâtiments commerciaux à différents moments tel qu'en début ou en fin de chantier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les modifications proposées ne devraient avoir aucun impact financier notable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du fait que le PR@M-Commerce et le PR@M-Artère en chantier prévoient que les travaux couverts par la subvention incluent ceux nécessaires à l'accessibilité universelle des commerces, le programme s'inscrit dans le principe qui vise une collectivité au coeur du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si les modifications proposées n'étaient pas adoptées, ceci aurait pour effet de maintenir la rigidité actuelle de l'application du programme dans un secteur donné.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape, aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sébastien DESHAIES, Service des infrastructures_voirie et transports
Camille BÉGIN, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller en développement économique

ENDOSSÉ PAR

Géraldine MARTIN
Directrice

Le : 2017-07-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain HOUDE
Directeur

Tél : 514 872-1908
Approuvé le : 2017-07-28



Dossier # : 1174386003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 57e Avenue et au nord-ouest de la 3e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-5169-13 Mandat: 16-0382-T

Il est recommandé :
d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 57^e Avenue et au nord-ouest de la 3^e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la ruelle formée des lots 6 017 678 à 6 017 688 inclusivement tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres ABCDEFA sur le plan C-175 Rivière-des-Prairies, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 13 mars 2017, sous le n° 1771 de ses minutes, dossier n° 22235.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-07-28 09:19

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174386003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 57e Avenue et au nord-ouest de la 3e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-5169-13 Mandat: 16-0382-T

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu une demande d'un citoyen pour acquérir la ruelle riveraine à sa propriété. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle montréalaise, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés est entièrement occupée par l'ensemble des propriétaires riverains (11). Les démarches nécessaires ont été entamées, en vue de procéder à la cession de cette ruelle, maintenant connue, selon le plan C-175 Rivière-des-Prairies, par les lots numéros 6 017 678 à 6 017 688 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Plus des deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête à cet effet, représentant plus des deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle. Après compilation, seulement deux (2) propriétaires concernés n'ont pas répondu.

Une action est requise pour permettre la fermeture, comme domaine public, des lots identifiés sur le plan numéro C-175 Rivière-des-Prairies ci-joint afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal est propriétaire de cette ruelle (anciens lots 1 510 416 et 1 510 423) aux termes du Bill no. 177, *Loi modifiant la charte de la Ville de Rivière-des-Prairies (Loi 5-6 Elizabeth II)*, sanctionné le 21 février 1957 et publié par bordereau, reçu devant Me Normand Latreille, notaire, le 20 janvier 1967, sous le numéro 420 de ses minutes et publié le 23 janvier 1967, au bureau de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 1 964 370.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains les lots 6 017 678 à 6 017 688 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière

de Montréal, et créer une servitude à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie sur les lots 6 017 678 à 6 017 688, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCDEFA, le tout, tel qu'identifiés au plan C-175 Rivière-des-Prairies, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 13 mars 2017, sous le n° 1771 de ses minutes, n° de dossier 22235.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

- Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.
- Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.
- L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Pier ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel DESHAIES, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports
Stéphane ROBITAILLE, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvie BLAIS, 5 juin 2017
Daniel DESHAIES, 1er juin 2017
Stéphane ROBITAILLE, 1er juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne BOULANGER
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2017-06-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-07-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-07-27



Dossier # : 1170025003

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur de la rue Saint-Grégoire (entres la rue Saint-Denis et l'avenue Papineau)

Il est recommandé:

1. d'adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG-09-023) afin d'y ajouter le secteur de la rue Saint-Grégoire (entre la rue Saint-Denis et l'avenue Papineau);
2. d'autoriser le président de la CSEM à signer les documents requis pour et au nom de la Ville

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2017-07-31 08:26

Signataire :

Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1170025003

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur de la rue Saint-Grégoire (entres la rue Saint-Denis et l'avenue Papineau)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en oeuvre de projets d'enfouissement des réseaux câblés, la CSEM a entamé des démarches pour réaliser les travaux d'enfouissement des fils aériens sur la rue Saint-Grégoire, entre la rue Saint-Denis et l'avenue Papineau, dans l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal.

Le projet consiste en l'enfouissement des fils aériens des réseaux électriques et de télécommunications sur le tronçon de rue mentionné ci-dessus. Il est prévu l'enlèvement de 69 poteaux.

Le projet du chemin de la rue Saint-Grégoire fait partie des dossiers autorisés par le comité exécutif dans le cadre de l'entente 83-89 intervenue entre la Ville et Hydro-Québec (voir sommaire décisionnel 1120810001).

Pour assurer le succès de l'enfouissement des fils électriques sur son territoire, la Ville de Montréal a adopté en 2000 le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M, c. S-6.01). En vertu de ce règlement, un propriétaire peut obtenir une subvention de la ville pour la mise aux normes de son entrée électrique en lien avec les travaux d'enfouissement des fils électriques.

De son côté, le Conseil d'agglomération a adopté le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) pour les commerces et industries, puisque les subventions aux commerces et industries sont considérées comme étant de l'aide à l'entreprise qui relève de la compétence

de l'agglomération.

Ces deux règlements ont été modifiés à quelques reprises afin d'ajouter des secteurs d'application pour les riverains de manière à ce que ce soit à « coût nul » pour eux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG16 0748 (1150025003): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter les secteurs du chemin de la Côte-Saint-Luc (no RCG 09-023-7);

Résolution CG14 0319(1146659001): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter les secteurs du boulevard Maurice-Duplessis et de la rue Saint-Patrick (no RCG 09-023-6);

Résolution CE12 1027 (1120810001) : Approuver la programmation relative à des travaux de construction et d'enfouissement dans le cadre de l'entente 83-89 (volet 10 km);

Résolution CG13 0411 (1120443018) : Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure une partie de la rue Notre-Dame Est (Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles) (no RCG 09-023-5);

Résolution CG12 0376 (1123890004) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Gouin Ouest (l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève) (no RCG 09-023-4);

Résolution CG11 0332 et CG12 0374 (1122913025) : Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure la rue Rachel Est (Rosemont - La Petite-Patrie) (RCG 09-023-2 et RCG 09-023-3);

Résolutions CG10 0379 et CG14 0597 (1100159001 et 1143809005) : Adopter des règlements modifiant les règlements R.R.V.M. c. S-6.01 et d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure une partie de la rue Chabanel (Ahuntsic-Cartierville) et certaines rues transversales ainsi qu'une partie de la rue Saint-Viateur Est (Plateau Mont-Royal)(no RCG 09-023-1).

DESCRIPTION

Le projet consiste essentiellement à enfouir les fils des réseaux électriques et de télécommunications sur la rue Saint-Grégoire, entre la rue Saint-Denis et l'avenue Papineau, dans l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal.

Ce projet vise plusieurs branchements privés. Certains de ces branchements visent des bâtiments résidentiels ou mixtes qui sont traités dans le sommaire numéro 1170025004 qui n'est que de compétence municipale selon le règlement S-6.01.

JUSTIFICATION

Le règlement RCG 09-023 prévoit que le Conseil d'agglomération peut subventionner les travaux relatifs aux modifications de branchements électriques des propriétaires de commerces et industries concernés dans les projets de conversion.

Les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunications contribuent à améliorer le paysage urbain montréalais par l'élimination des poteaux et des fils du réseau aérien. Ceux-ci font partie intégrante des orientations et objectifs d'aménagement préconisés par le Plan d'urbanisme de Montréal.

Il y a lieu de modifier le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023), afin notamment de hausser le plafond admissible de subvention pour assurer le paiement complet par la Ville des coûts de branchement découlant des projets, à toute fins utiles, pour assurer que ce projet se fasse à « coût nul » pour les propriétaires concernés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant requis pour le raccordement est de 22 900\$ (taxes incluses) et n'est pas capitalisable. Cette somme représente la subvention maximale pour les travaux de conversion de l'entrée électrique d'industries et de commerces existants. Le règlement RCG 09-023 étant de compétence d'agglomération, le financement doit provenir du budget d'agglomération.

Le budget pour ce projet est prévu au chapitre corporatif qui relève du comité exécutif.

Imputation : Le paiement aux bénéficiaires de l'aide financière doit être entériné par le Comité exécutif, et la Direction des Finances indiquera les comptes d'imputation à leur intervention.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets d'enfouissement des fils soutiennent les principes de développement durable suivants : la protection du patrimoine et la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'enfouissement des fils électriques et de télécommunications contribuera à rehausser la qualité du domaine public et l'image du secteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux de construction des infrastructures civiles de la C.S.E.M. sont intégrés à l'appel d'offres de la Ville qui visent d'autres travaux à réaliser au cours de l'année 2018. Les travaux de modification des entrées privées pourront être faits suite aux travaux après l'envoi d'un avis aux propriétaires concernées par la C.S.E.M. Les propriétaires seront avisés qu'une subvention est prévue à cet effet, le tout après l'adoption de l'amendement au règlement RCG 09-023. Les propriétaires devront présenter leur demande de subvention avant le 31 décembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Tassadit

NAHI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexandre AUGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles G - Ext GAUDET
Directeur STI-Planification

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2017-07-10



Dossier # : 1160867001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)» concernant la hauteur et la densité aux abords de la rue Sainte-Catherine, entre l'avenue Papineau et la rue Alexandre-DeSève - Projet Le Bourbon

De demander au conseil municipal d'adopter, sans changement, un règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé entre l'avenue Papineau et la rue Alexandre-DeSève, aux abords de la rue Sainte-Catherine.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-14 16:23

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160867001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)» concernant la hauteur et la densité aux abords de la rue Sainte-Catherine, entre l'avenue Papineau et la rue Alexandre-DeSève - Projet Le Bourbon

CONTENU

CONTEXTE

Mise en situation

Le 20 décembre 2016, le conseil municipal a adopté, en première lecture, un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal afin d'augmenter la hauteur et la densité maximales d'un secteur à proximité de la station de métro Papineau. Ce secteur comprend également un site qui fait l'objet d'une demande de projet particulier pour un projet résidentiel et commercial, soit le projet Bourbon. Le projet de modification du Plan d'urbanisme a dès lors été acheminé pour étude à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM).

Rapport de l'OCPM

Dans son rapport publié le 23 mai, l'OCPM se dit favorable aux changements proposés concernant la hauteur et la densité maximales du Plan d'urbanisme sur le site du projet ainsi qu'au projet lui-même, selon certaines conditions. En fait, le rapport comporte 11 recommandations, notamment :

- limiter l'étendue de la modification du Plan d'urbanisme au site du projet;
- autoriser la construction du projet avec certaines conditions notamment, celle de modifier l'architecture et d'imposer l'occupation du deuxième étage par un centre communautaire;
- mettre en place un processus de planification détaillée pour le quartier Centre-Sud.

Modifications au projet de règlement

Deux recommandations visent directement des changements au projet de règlement, soit la réduction du secteur visé par la modification et la mise en place d'un processus de planification détaillé.

En ce qui concerne la première recommandation, rappelons que les plages de hauteur et de densité doivent être les plus larges possible afin d'éviter le zonage parcellaire. Or, à proximité du Bourbon, il existe actuellement deux zones de tailles réduites situées de

part et d'autre de la station Papineau. La modification du plan d'urbanisme permet donc de corriger cette situation pour l'une de ces zones, d'autant plus que le découpage du nouveau secteur n'inclut que des emplacements sous-occupés pour lesquels de nouveaux projets de construction sont souhaités par l'arrondissement : le bâti traditionnel propre au quartier n'est pas visé par cette modification.

Également, cette modification permet de reconnaître le bâti existant de TVA et, ce faisant, de reconnaître la présence de l'industrie des télécommunications dans le quartier. En effet, la cité des ondes qui comprend également la future maison de Radio-Canada, le nouvel emplacement de Télé-Québec et les bureaux de CTV tend à se concentrer de façon plus importante dans le secteur créant ainsi un pôle de télécommunication structurant pour Montréal.

Enfin, le règlement de zonage étant inchangé, les terrains visés au nord de la rue Sainte-Catherine devront, pour se prévaloir des changements apportés au Plan d'urbanisme, faire une demande de projet particulier et offrir une compensation pour les avantages d'un rehaussement de densité ou de hauteur.

À propos de la question du processus de planification détaillée, il convient d'abord de rappeler qu'un PPU a été adopté pour le quartier Sainte-Marie en 2012 et, d'autre part, qu'une planification particulière du secteur est prévue dans le cadre de la Stratégie centre-ville. Le territoire de planification pourra donc inclure les abords du pont Jacques-Cartier, ainsi qu'une partie du secteur visé par le présent projet.

Autres modifications

La plupart des recommandations de l'OCPM ont porté sur le projet de construction. Ces recommandations ont été intégrées au projet de la façon suivante :

- des critères relatifs à l'architecture et au design seront intégrés aux critères d'évaluation du projet particulier;
- des critères relatifs au verdissement sont également intégrés à ces critères d'évaluation;
- le promoteur prévoit aménager les équipements nécessaires à la collecte sélective des déchets autant pour les logements que pour les commerces;
- les limites entre la propriété du projet Le Bourbon et le domaine public seront clairement identifiées sur la rue Gareau.

Enfin, plusieurs recommandations s'inscrivent dans un contexte plus large que le projet présentement soumis à l'étude. À ce sujet, d'autres services de l'arrondissement tel que la direction des travaux publics seront mis à contribution lorsque des occupations du domaine public seront nécessaires pour mitiger les nuisances propres à l'opération du chantier.

Conclusion

Considérant que plusieurs recommandations de l'OCPM sont prises en compte, qu'il est justifié de conserver la proposition de modification du plan d'urbanisme tel quel, que le projet permet de redynamiser et rehausser l'attrait du quartier, qu'une contribution au logement social est prévue par le promoteur et, enfin, que ce projet s'inscrit pleinement dans l'orientation de densification résidentielle de la stratégie centre-ville, la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises recommande son adoption.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier LÉGARÉ
Conseiller en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1160867001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)» concernant la hauteur et la densité aux abords de la rue Sainte-Catherine, entre l'avenue Papineau et la rue Alexandre-DeSève - Projet Le Bourbon

CONTENU

CONTEXTE

Une demande a été déposée afin d'autoriser un projet immobilier sur l'îlot délimité par les rues Sainte-Catherine Est, De Champlain, Gareau et Alexandre-DeSève, lequel implique la démolition d'un édifice commercial inoccupé et la construction d'un bâtiment mixte de neuf étages. Le présent projet de règlement permettrait d'autoriser cette construction, ainsi que de reconnaître le complexe TVA, actuellement en droits acquis.

À noter que pour adopter ce règlement, qui vise à modifier une composante du document complémentaire (la carte des hauteurs), le conseil municipal doit préalablement mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin qu'elle tienne des audiences publiques sur le projet.

À noter également que le complexe immobilier proposé au sud de la rue Sainte-Catherine Est, sur le site de l'ancien complexe Bourbon, est soumis à une procédure d'approbation parallèle (PPCMOI) qui sera soumise pour adoption au conseil de l'arrondissement de Ville-Marie (voir dossier no 1160867002).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

La modification proposée concerne une zone située entre le boulevard De Maisonneuve Est, l'avenue Papineau, et les rues Alexandre-DeSève, Gareau et Sainte-Catherine Est. Elle vise à agrandir une microzone existante qui présente un plafond plus élevé de hauteur et de densité, sur un court tronçon de la rue Sainte-Catherine Est, dans l'axe de la «Cité des ondes» et ce, de façon à englober le complexe TVA et l'îlot du projet Bourbon. Cette zone aurait ainsi un plafond de hauteur de 35 m, au lieu de 16 m, et un coefficient d'occupation du sol (COS) d'au plus 6, au lieu de 4.

JUSTIFICATION

Le rôle distinctif et emblématique de la rue Sainte-Catherine au centre-ville est généralement confirmé par le zonage de hauteur et de densité du Plan d'urbanisme. Au cœur du centre des affaires, les hauteurs et densités permises sur cette rue sont plus faibles que dans les secteurs adjacents au nord et au sud, tandis que c'est généralement l'inverse dans la périphérie immédiate du centre des affaires. Ainsi, les tronçons de la rue Sainte-Catherine en approche du centre des affaires, à l'est comme à l'ouest, comportent des valeurs plus élevées que celles des quartiers qu'elle traverse. C'est pourquoi, entre les rues Atwater et De Lorimier, 85 % du linéaire de la rue présente un COS élevé, qui varie de 6 à 9. De la même façon, un pourcentage dominant de ce linéaire se caractérise par un potentiel de hauteur de construction égal ou supérieur à 35 m.

Or, le cadre bâti de la rue Sainte-Catherine, entre les rues Amherst et De Lorimier, est relativement similaire à celui de cette même rue, entre Lambert-Closse et Guy où les hauteurs permises sont pourtant plus élevées, soit de 25 et 45 m. La densité permise dans l'ouest est également plus élevée que dans l'est. Malgré ces différences de zonage, les similitudes entre ces deux tronçons de rue sont en effet nombreuses :

- tissu urbain ancien de trois étages et plus, caractérisé par un bâti commercial de qualité architecturale et patrimoniale variable;
- secteur constituant une limite psychologique du centre-ville (Atwater à l'ouest et pont Jacques-Cartier à l'est);
- proximité de grands ensembles bâtis à caractère métropolitain (la «Cité des ondes», incluant la maison de Radio-Canada, et le complexe Molson);

Le zonage du Plan d'urbanisme devrait normalement comporter des paramètres semblables lorsque le contexte est similaire. En ce sens, la modification proposée permettrait d'harmoniser équitablement les valeurs de hauteurs et de densité entre les secteurs est et ouest de la rue Sainte-Catherine au centre-ville. Elle permet également de reconnaître la présence de la «Cité des ondes» qui abrite les principaux établissements de télévision et de radiodiffusion de Montréal.

La zone visée, ainsi que ses abords immédiats, se caractérise par une vigueur commerciale mitigée et par la présence de nombreux bâtiments inoccupés et terrains vacants. La modification proposée permettrait de stimuler la relance du secteur.

En ce qui concerne plus précisément le site du projet immobilier Bourbon, rappelons qu'il est situé en bordure de la rue Sainte-Catherine Est, entre un parc au sud et le complexe TVA au nord. Ce faisant, il s'avère exceptionnellement propice à une densification mesurée, à l'échelle du quartier et des ensembles bâtis de forts gabarits qui marquent les extrémités du parcours de la rue Sainte-Catherine au centre-ville.

Ce projet immobilier requiert la démolition d'un édifice commercial construit principalement durant les années 90 et inoccupé depuis une dizaine d'années. La proposition présente les caractéristiques suivantes :

- 9 étages, avec des retraits d'alignement significatifs à partir du 6e étage;
- un rez-de-chaussée commercial;
- possibilité d'un étage de bureau dédié à un groupe communautaire du milieu;
- 82 logements;
- 74 places de stationnement souterrain.

De plus, le propriétaire a manifesté son intérêt à offrir une contribution monétaire dédiée au logement social.

Notons que le traitement architectural du projet a été révisé afin d'intégrer les commentaires du comité Jacques-Viger et du comité consultatif d'urbanisme. Le projet sera soumis pour approbation en première lecture au conseil d'arrondissement.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises considère que cette

modification constitue une stratégie valable afin de stimuler l'animation et rehausser l'attrait de cette partie délaissée du centre-ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2016 : Adoption par le CM d'un projet de règlement visant la modification du Plan d'urbanisme et d'un mandat de consultation par l'OCPM

- Avril 2017 : Dépôt du rapport de l'OCPM
- Mai 2017 : Adoption par le CM

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Agnès PIGNOLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable

Parties prenantes

Monique TESSIER, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Monique TESSIER, 23 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno COLLIN
Conseiller en aménagement - chef d'équipe
en collaboration avec
Olivier Légaré, conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Marc LABELLE
Directeur

Le : 2016-09-22

CE : 40.006
2017/08/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1170112003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité EST
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 b) favoriser l'offre et la répartition équitables des services municipaux
Projet :	-
Objet :	Adopter la version modifiée du "Règlement relatif au remplacement par la Ville de la section privée des entrées de service d'eau en plomb" et la version modifiée du "Règlement sur les tarifs 16-065 (exercice financier 2017)" afin d'ajouter les frais assumés par les propriétaires

Il est recommandé :

- 1- d'adopter la version modifiée du "Règlement relatif au remplacement par la Ville de la section privée des entrées de service d'eau en plomb" et
- 2- d'adopter la version modifiée du règlement modifiant le "Règlement sur les tarifs 16-065 (exercice financier 2017)".

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-07-28 14:58

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1170112003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité EST
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 b) favoriser l'offre et la répartition équitables des services municipaux
Projet :	-
Objet :	Adopter la version modifiée du "Règlement relatif au remplacement par la Ville de la section privée des entrées de service d'eau en plomb" et la version modifiée du "Règlement sur les tarifs 16-065 (exercice financier 2017)" afin d'ajouter les frais assumés par les propriétaires

CONTENU

CONTEXTE

La modification au texte du règlement vise l'ajout d'une date de prise d'effet. La date de prise d'effet du nouveau règlement sera le 1^{er} janvier 2018. Cette date permettra une mise en application pour les contrats de 2018.

Cet ajout vise à éviter l'application du règlement aux travaux en cours d'exécution ou ceux planifiés en automne 2017, car les contrats de ces travaux ont été octroyés en 2016 et en 2017, et ne contenaient pas de clauses contractuelles permettant l'application des dispositions du nouveau règlement (articles de rémunération des travaux, les assurances en conséquence, les échéanciers, etc.).

De plus, les avis aux citoyens doivent être transmis plusieurs mois à l'avance pour leur permettre de respecter les dispositions du nouveau règlement, à savoir d'enlever toutes entraves et dégager la vanne d'arrêt intérieure. Les visites préalables par un représentant de la Ville afin d'inspecter les lieux et d'accompagner les propriétaires dans la démarche n'ont également pas eu lieu. Réaliser ces démarches pour les travaux en cours ou pour ceux planifiés à l'automne 2017, risque de prolonger les délais des travaux ainsi que de reporter d'autres travaux en 2018, en plus de l'impact financier à assumer par la Ville (réclamation des entrepreneurs, nouveaux articles de prix, etc.).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexandre AUGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Driss ELLASSRAOUI
Ingenieur(e)

IDENTIFICATION

Dossier # :1170112003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité EST
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 b) favoriser l'offre et la répartition équitables des services municipaux
Projet :	-
Objet :	Adopter le "Règlement relatif au remplacement par la Ville de la section privée des entrées de service d'eau en plomb" et la modification du "Règlement sur les tarifs 16-065 (exercice financier 2017)" afin d'ajouter les frais assumés par les propriétaires

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal s'est engagée auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et le comité exécutif de la Ville de Montréal d'éliminer toutes les entrées de service en plomb (ESP) sur le domaine public d'ici 2026, et ce, grâce à un plan d'action axé sur la proactivité. Afin de respecter cet engagement la Ville doit remplacer plus de 5000 ESP par année, et ce, pour les dix (10) prochaines années.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), en collaboration avec les arrondissements et les services centraux a élaboré une stratégie pour l'élimination des ESP en cohérence avec les objectifs de la Ville en matière de résorption du déficit des infrastructures municipales (aqueduc, égout et chaussées). Des comités techniques ont été formés pour identifier et analyser les contraintes rencontrées auparavant ou qui pourraient être rencontrées et proposer aux instances les scénarios et solutions pour y pallier.

Parmi les problèmes rencontrés, il y a le cas des immeubles qui sont situés en bordure du trottoir. Pour ces cas, si la partie privée de l'ESP n'est pas remplacée avant ou en même temps que la partie publique, le propriétaire devra s'il décide de remplacer sa partie par la suite intervenir et briser et refaire une infrastructure neuve de la Ville.

Plusieurs scénarios ont été identifiés et analysés par le Service de l'eau en cohérence avec les objectifs du consentement municipal, qui consistent entre autre, à la protection des infrastructures de la Ville. La solution optimale retenue consiste au remplacement de la partie privée des ESP par l'entrepreneur de la Ville, en même temps que le remplacement du coté public. En contrepartie de ces travaux sous le domaine privé, les propriétaires

concernés payeront un montant fixe en guise de participation aux charges supplémentaires encourues par la Ville, et par équité envers les propriétaires dont l'immeuble n'est pas en bordure du trottoir et qui assument la totalité des frais de remplacement de la partie privée de leur ESP. Cette solution nécessite un changement réglementaire.

En effet, selon les règlements en vigueur sur le territoire de la Ville de Montréal, la Ville a la responsabilité de remplacer la section publique des entrées de service en plomb (la partie sous le domaine public) à ses frais et le citoyen a la responsabilité de remplacer à ses frais la section privée de l'entrée de service d'eau en plomb (partie sous le domaine privé).

Le Service de l'eau a collaboré avec le Service des affaires juridiques pour rédiger un règlement concrétisant la volonté de la Ville. En marge de l'adoption du règlement, une note sera envoyée à tous les directeurs d'arrondissements et directeurs des services centraux dans le but de partager le texte réglementaire et communiquer les actions à entreprendre afin de mettre en application ce changement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Règlement relatif au remplacement par la Ville de la section privée des entrées de service d'eau en plomb:

Dans le cadre des travaux planifiés par la Ville qui requièrent le remplacement de la partie publique des ESP, la Ville procédera aussi au remplacement de la section privée de ces branchements d'eau. En vertu de ce nouveau règlement, les bâtiments concernés sont ceux situés à une distance de 1,50 m ou moins de l'alignement de rue et dont le branchement d'eau est en plomb.

Le propriétaire d'un bâtiment concerné par ces travaux doit rendre accessible sa plomberie et permettre l'accès sur les lieux à l'entrepreneur de la Ville.

Le nouveau règlement abrogera l'article 41 du règlement C1-1 et sera appliqué à l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

Modification du Règlement sur les tarifs 16-065 (exercice financier 2017) :

La modification consiste à ajouter au règlement 16-065 sur les tarifs, un article fixant le montant forfaitaire qui sera assumé par les propriétaires concernés par le nouveau règlement, en contre partie des travaux réalisés par la Ville sur le domaine privé.

Le montant est fixé à 500\$ par branchement d'eau privé remplacé par la Ville.

JUSTIFICATION

Règlement relatif aux remplacements par la Ville de la section privée des entrées de service d'eau en plomb:

L'objectif visé par l'adoption du nouveau règlement est de préserver les infrastructures municipales et harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal. Par son action proactive, ce règlement permet aussi aux propriétaires visés d'éviter des coûts plus élevés en lien à la démolition et la reconstruction d'une infrastructure neuve du

domaine public.

Modification du Règlement sur les tarifs 16-065 (exercice financier 2017) :

La facturation d'une partie des charges aux propriétaires concernés permettra d'assurer une équité envers les propriétaires qui ne sont pas visés par le nouveau règlement, et qui assumeront la totalité des charges pour le remplacement de la partie privée de leur entrée de service en plomb.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le remplacement de la section privée des ESP est réalisé dans le cadre des travaux du programme triennal d'immobilisation (PTI) de la Ville, et la dépense relative à ces travaux est non capitalisable car les travaux touchent le domaine privé. La Ville de Montréal estime que la modification du règlement augmentera les dépenses de PTI de 400 000\$ par année.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le nouveau règlement permettra également d'atténuer les impacts sociaux liés au remplacement des branchements d'eau en plomb, principalement des nuisances telles que la reprise des travaux sous le domaine public, la demande de permis, la recherche d'un plombier ainsi que les coûts associés aux travaux sous le domaine publics qui seraient entièrement assumés par les propriétaires.

Ce nouveau règlement permettra également de préserver les infrastructures municipales en réduisant les cas de reprise des travaux sous le domaine public. De plus, il contribuera à l'accélération de l'élimination des entrées de service en plomb sous le domaine privé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'application de ce nouveau règlement requiert la rédaction et l'ajout d'articles spécifiques aux documents d'appels d'offres. Advenant le cas où l'approbation du règlement est reportée à une date ultérieure, le règlement ne pourra être appliqué aux travaux exécutés en 2018, car la plupart de ces appels d'offres seront lancés entre les mois d'août 2017 et février 2018.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier comporte des enjeux de communication. Une stratégie sera élaborée en collaboration avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2017 : Avis de motion

Août 2017 : Adoption du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexandre AUGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelwahid BEKKOUCHE
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-19

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2017-05-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-05-30



Dossier # : 1171183001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 21 400 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018.

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 21 400 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-07-28 08:22

Signataire :

Benoit DAGENAI

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1171183001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 21 400 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018.

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, le projet de réaménagement de la rue Saint-Paul est inscrit dans le *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal*. Il prévoit la réfection de l'aménagement des surfaces du domaine public sur un territoire d'intervention couvrant la rue Saint-Paul, de la rue Berri à la rue McGill. Sa réalisation a été découpée en trois phases :

- phase 1 : section située entre la rue Berri et la place Jacques-Cartier, incluant certaines rues à proximité (de Bonsecours, Bonneau et du Marché-Bonsecours) et le parvis du marché Bonsecours;
- phase 2 : section située entre la place Jacques-Cartier et le boulevard Saint-Laurent (révisée en 2017), incluant certains tronçons de rues à proximité (Saint-Vincent et Saint-Gabriel);
- phase 3 : section située entre le boulevard Saint-Laurent et la rue McGill (révisée en 2017), incluant tous les abords de la place Royale.

Les travaux de la phase 1 - à laquelle la réfection des infrastructures souterraines a été intégrée - ont débuté en 2015, se sont poursuivis en 2016 et se termineront au cours de l'année 2018 en raison d'une pause, en 2017, pour permettre la tenue des festivités du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal. Cette première phase, financée dans le cadre de l'*Entente sur le développement culturel de Montréal* (2012-2015 et 2016-2017), totalise 16,5 M\$ dont 3 M\$ proviennent du ministère de la Culture et des Communications (MCC). Le projet de réaménagement de la rue, plus particulièrement ses phases 2 et 3, est inscrit dans l'édition 2017-2018 de l'*Entente sur le développement culturel de Montréal*.

Par ailleurs, avant le lancement des travaux de la phase 1, une entente-cadre d'une durée de 84 mois a été conclue pour le préachat des pavés de granit pour le revêtement de la chaussée de l'ensemble des trois phases du projet de réaménagement de la rue.

Les investissements requis pour la réalisation des phases 2 et 3 de ce projet ont été inscrits dans le *Programme triennal d'immobilisations* (PTI) 2017-2019 de l'agglomération de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0652, 29 novembre 2016 - Adopter le *Programme triennal d'immobilisations* 2017-2019 (volet agglomération).

CM16 1298, 28 novembre 2016 - Adopter le *Programme triennal d'immobilisations* 2017-2019 (volet ville centrale).

CG16 0618, 24 novembre 2016 - Approuver l'*Entente sur le développement culturel de Montréal* 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG15 0683, 26 novembre 2015 - Approuver l'*Entente sur le développement culturel de Montréal* 2015-2016 entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG15 0512, 29 août 2015 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 16 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul - phase 1 - réalisés en partie dans le cadre de l'*Entente sur le développement culturel de Montréal* 2012-2015.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à recommander l'adoption d'un règlement d'emprunt de 21,4 M\$ pour financer le parachèvement du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, plus précisément la réalisation des travaux des phases 2 (section place Jacques-Cartier au boulevard Saint-Laurent) et 3 (section boulevard Saint-Laurent à rue McGill).

Les dépenses qui seront financées par le règlement couvriront :

- les travaux d'aménagement de l'éclairage public et des surfaces, chaussées et trottoirs, incluant les rues transversales Saint-Vincent, entre les rues Saint-Paul et Notre-Dame et Saint-Gabriel, entre les rues Saint-Paul et de la Commune ainsi que les abords est et ouest de la place Royale;
- les services professionnels de conception, de confection des plans et devis d'exécution, d'assistance technique et de surveillance des travaux;
- l'habillage des chantiers et les communications info-travaux;
- les interventions et la supervision archéologiques ainsi que la mise en valeur des vestiges archéologiques;
- les contingences et les incidences.

JUSTIFICATION

L'entrée en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses reliées aux travaux des phases 2 et 3 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul. Tout comme pour la phase 1 de ce projet, le SMVT a mandaté la Division des grands projets no 2 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour voir à la réalisation des plans et devis des travaux ainsi qu'à la gestion des chantiers.

Le réaménagement de la rue Saint-Paul constitue un projet significatif pour la mise en valeur du Vieux-Montréal. La rue Saint-Paul, la plus ancienne rue commerciale de Montréal, constitue aujourd'hui l'artère commerciale principale du Vieux-Montréal et l'un de ses plus remarquables parcours pour les promeneurs et visiteurs. En réaménageant la rue Saint-Paul, la Ville crée des espaces conviviaux et sécuritaires pour les déplacements à pied et met en valeur le caractère historique et patrimonial du quartier tout en assurant la vitalité commerciale de la rue.

Le présent règlement d'emprunt permettra aussi de poursuivre la programmation élaborée avec le MCC visant à assurer la mise en valeur du domaine public du site patrimonial de Montréal dans le cadre de l'*Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt de 21,4 M\$ servira au financement du projet 36200 - Aménagement du domaine public Vieux-Montréal, prévu à la programmation du PTI 2017-2019.

Ce règlement d'emprunt est de compétence d'agglomération, parce qu'il concerne la gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens et de sites reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel, le tout en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations. Conformément à la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil d'agglomération (résolution CG07 0473), la période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

Le projet bénéficiera d'un financement de la part du MCC dans le cadre de l'*Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018*, laquelle sera soumise, pour approbation, à la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2017. Les montants consentis par le Gouvernement du Québec dans le cadre de cette entente ont toutefois été confirmés par le ministre de la Culture et des Communications dans une lettre adressée au maire de Montréal, le 8 juin dernier. Cette lettre est jointe au sommaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les orientations guidant le projet de réaménagement de la rue Saint-Paul visent l'amélioration de la convivialité des lieux, l'utilisation de matériaux durables et faciles à entretenir et le recyclage des anciens pavés de granit, tout en tenant compte des qualités patrimoniales du lieu, vont dans le sens des objectifs du plan *Montréal durable 2016-2020*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence des crédits visés par ce règlement d'emprunt interromprait la poursuite du réaménagement de la rue entamé en 2015 : la chaussée et les trottoirs de longues sections de la rue demeurerait en mauvais état.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée au présent dossier. Une stratégie de communication sera toutefois élaborée et appliquée préalablement à la mise en oeuvre des travaux et tout au long de leur déroulement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 24 août 2017
Adoption : 28 septembre 2017
Approbation du règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : fin de l'automne 2017
Début des travaux de la phase 2 : printemps 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mario DUGUAY, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude DAUPHINAIS
Architecte - Planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-01

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lise BERNIER
Chef de division
Aménagement et design urbain

Approuvé le : 2017-07-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-07-27



Dossier # : 1170390003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 1 750 000 \$ afin de financer les travaux de mise aux normes des systèmes électromécaniques des bâtiments ainsi que l'acquisition et l'implantation de matériel informatique"

Il est recommandé :

D'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 1 750 000 \$ afin de financer les travaux de mise aux normes des systèmes électromécaniques des bâtiments ainsi que l'acquisition et l'implantation de matériel informatique"

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-05-26 12:48

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1170390003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 1 750 000 \$ afin de financer les travaux de mise aux normes des systèmes électromécaniques des bâtiments ainsi que l'acquisition et l'implantation de matériel informatique"

CONTENU

CONTEXTE

Ce sommaire permettra de financer les travaux et les acquisitions qui visent la mise au normes de deux types de systèmes distincts : les systèmes informatiques et les systèmes électromécaniques (VCR) des bâtiments. La modernisation et le remplacement de ces systèmes ne nécessitent pas des travaux de plus grande envergure qui pourraient être inclus dans des projets de protection.

La mise en place du Bureau de projet au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) requiert l'utilisation de systèmes d'information, de gestion et de contrôle qui sont soit désuets ou inexistantes.

Le ministère de l'Environnement du Canada a banni l'utilisation des gaz CFC dans tous les systèmes de refroidissement. Le gaz HCFC22, utilisé dans certains systèmes de refroidissement et de climatisation des bâtiments, ne sera plus produit à partir de 2022. Un Programme de remplacement de ces systèmes est déjà en cours et doit être poursuivi.

Le Programme de remplacement des génératrices assure le bon fonctionnement de certains immeubles dont les usages sont stratégiques pour la Ville, principalement ceux de la sécurité civile.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1298 Adoption du Programme triennal d'immobilisation 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

CM16 1088 Adoption d'un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 100 000\$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique", dont les dépenses relèvent du Conseil municipal.

CECG16 0551 Adoption d'un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 100 000\$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique", dont les dépenses relèvent du Conseil d'agglomération.

DESCRIPTION

Adopter un règlement d'emprunt de 1 750 000\$ afin de soutenir la réalisation de travaux de remplacement de systèmes électromécaniques désuets ou ayant dépassé leur fin de vie

utile ainsi que l'implantation de systèmes informatiques permettant d'améliorer les performances de réalisation des projets.

JUSTIFICATION

Le SGPI doit remplacer 172 unités de systèmes de refroidissement d'ici 2020. Une liste de travaux a été préparée afin de répondre à cette exigence. À titre d'exemple, le Centre Gadbois nécessite des travaux de 645 000\$ qui ne peuvent être inclus dans un projet plus vaste de rénovation comme c'est le cas pour l'Hôtel-de-ville ou la Cour municipale. Les génératrices sont inspectées annuellement et les remplacements sont requis afin d'assurer leur bon fonctionnement et répondre ainsi aux exigences de la Sécurité civile et du SSIM. Une dépense annuelle d'environ 300 000\$ est prévue.

Le Bureau de projet travaille actuellement à la normalisation des processus et procédures en gestion de projet et en gestion de portefeuille immobilier afin d'en augmenter la performance et l'efficacité. Compte tenu du volume de projets réalisés par le SGPI annuellement, des outils informatiques sont requis pour soutenir le travail quotidien des gestionnaires de projet ainsi que le contrôle de l'ensemble du portefeuille par les supérieurs. Certains logiciels sont actuellement en évaluation pour un déploiement le plus rapidement possible.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de 1 750 000\$ comprend les dépenses prévues aux trois années du PTI. La période d'amortissement est de 5 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le gaz HCFC 22 étant banni par Environnement Canada, son remplacement sera favorable à la réduction des gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'acquisition de ce règlement d'emprunt permettra d'octroyer les contrats sans subir de retards administratifs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion Août 2017
Adoption du règlement Septembre 2017
Obtention du règlement du MAMOT Décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée BONIN
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Richard TOUPIN
Chef de division

Le : 2017-05-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs

Approuvé le : 2017-05-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-05-26



Dossier # : 1173228002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Sud
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 386 050 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts

Il est recommandé d'adopter le Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 386 050 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts ».

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-07-26 11:09

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1173228002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Sud
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 386 050 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection de ses infrastructures de l'eau, tant en regard de la production et de la distribution de l'eau potable que de la collecte et de l'épuration des eaux usées.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eaux (DGSRE) est responsable de la gestion de plus de 8 000 km de réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout. Selon nos analyses, plus de 8 % des conduites d'eau potable ne rencontrent pas le niveau de service en ce qui concerne les bris et plus de 16 % des conduites d'égout ne rencontrent pas le niveau de service d'un point de vue structural.

Les différentes cibles annuelles de renouvellement des réseaux secondaires sont établies afin de récupérer le déficit d'entretien des infrastructures cumulé pendant de nombreuses années et assurer le maintien du niveau fonctionnel standard des actifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1298 - 28 novembre 2016 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

CM16 1284 - 21 novembre 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 155 605 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts.

CM16 0258 - 22 février 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 132 253 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à faire adopter un règlement d'emprunt de 386 050 000 \$ afin de financer les travaux de réfection, de réhabilitation et reconstruction des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts, ainsi que leurs équipements connexes. En plus des travaux, cet emprunt couvrira également les frais et honoraires d'études et de conception, la confection des plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rattachant. Le montant du règlement représente l'équivalent de deux (2) années PTI du programme.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service de l'eau d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux pour assurer le bon fonctionnement des réseaux et des équipements connexes qui sont désuets, endommagés ou qui ont atteint la fin de leur cycle de vie utile. Ceci permettra de se conformer aux directives environnementales et de santé publique, en plus de permettre d'économiser l'eau potable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'ensemble de ces travaux est de compétence locale.
Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations. Certains de ces travaux bénéficieront de subventions dont les taux varieront selon les programmes.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvées par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le règlement d'emprunt n'est pas adopté, la Ville ne sera pas en mesure d'assurer la disponibilité et la fiabilité des équipements et des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion: 21 août 2017.
2. Adoption: 25 septembre 2017.
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
4. Prise d'effet en 2017 à compter de la publication du règlement d'emprunt.
5. Octroi des contrats dès l'approbation de la publication du règlement d'emprunt.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathy DAVID
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-22

Dominique DEVEAU
Directrice - gestion strat. des reseaux d'eau

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2017-07-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-07-26



Dossier # : 1176279002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 18 613 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable.

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 18 613 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable, sujet à son approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-07-31 14:51

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176279002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 18 613 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau doit faire adopter un règlement d'emprunt pour le programme d'investissements divers dans les usines d'eau potable. De nombreux projets de petite et moyenne envergures sont requis sur une base régulière afin d'assurer la pérennité des installations et de se conformer aux standards et aux normes en constante évolution. Le programme comprend des travaux de diverses natures, autant au niveau des procédés de traitement, de l'enveloppe des bâtiments, de la structure, de l'automatisation des systèmes, des réseaux de communication, de la sécurisation des machines, etc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0751 - 22 décembre 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 021 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable.
CG16 0652 - 29 novembre 2016 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à adopter le « Règlement autorisant un emprunt de 18 613 000\$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable » pour les années 2018 et 2019. Le montant demandé servira à octroyer les contrats relatifs aux projets prévus au Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de l'agglomération de Montréal, tels que les travaux sur les équipements de procédé, de pompage et électricité. Ces investissements incluent notamment le remplacement d'équipements désuets (ex : soufflantes, vannes, disjoncteurs), la restauration de structures vieillissantes (ex: appuis de poutres) et la mise aux normes des équipements relatifs à la santé et sécurité des travailleurs (ex: passerelles et garde-corps, sécurisation machine) ainsi que la protection de l'eau potable (ex : réfection

installations pétrolières).

Pour le volet automatisé, les travaux d'investissement visent la modernisation, le remplacement, la fiabilisation et la sécurisation des infrastructures de contrôle, de communication et d'information des usines. Parmi les projets identifiés figurent : le déploiement d'un site de relève et d'opération à distance, le rehaussement des systèmes de contrôle en temps réel des procédés des usines de l'ouest et des stations de pompage, l'ajout d'outils d'aide à la décision pour l'ensemble des opérateurs de la Direction de l'eau potable, le déploiement d'un nouveau réseau de télémétrie pour les chambres de régulation et de mesures.

Pour le volet immobilier, des rénovations importantes sont requises. Ces interventions incluent la réfection de l'enveloppe incluant les toitures, la fenestration, les parements extérieurs, le scellement des joints et des fondations, la réfection des systèmes électriques, mécaniques et structuraux, la réfection des finis intérieurs. De plus, des travaux civils sont prévus incluant la réparation des stationnements et le gazonnement, la plantation et le remplacement des éclairages désuets.

Le montant du règlement demandé correspond au niveau de dépenses prévu pour les deux dernières années du PTI 2017-2019.

L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Certains de ces travaux bénéficieront de subventions dont les taux varient selon les programmes.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est nécessaire pour financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus dans les usines d'eau potable.

La mission de la Direction de l'eau potable est d'exploiter, pour l'agglomération de Montréal, un service fiable et performant et de fournir de l'eau potable d'une qualité exemplaire, en quantité suffisante, et aux meilleurs coûts financier et environnemental possibles tout en gérant les infrastructures comme un patrimoine collectif à maintenir en bon état de constante appréciation.

Dans le but de remplir cette mission, il est requis d'investir en réalisant des travaux de réfection sur nos actifs (équipements, procédés et installations), en les mettant à niveau selon les normes et technologies les plus récentes qui permettent de produire l'eau à meilleur coût et d'en maintenir la pérennité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'Arrêté de la

ministre des Affaires municipales et des régions en date du 26 novembre 2008, (2008) 140 G.O. II, 5967A. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ou FCCQ-GV ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources. Ils permettront à la Direction de l'eau potable d'atteindre l'un des objectifs fixés dans le Plan d'action Montréal durable 2016-2020, soit de réduire de 20 % l'eau potable produite par les usines de Montréal entre 2011 et 2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce règlement d'emprunt, il ne sera pas possible de réaliser les travaux requis pour maintenir en bon état de fonctionnement les usines de production d'eau potable de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 24 août 2017

Adoption : 28 septembre 2017

Approbation par le ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie VOYER, Service des communications
Marie DESORMEAUX, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie CARRIÈRE
chef de section

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-07-17

Caroline TURCOTTE
Chef de section
pour Christian Marcoux,ing chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD
Chef de division - Projets majeurs
en remplacement d'André MARSAN, directeur
de la Direction de l'eau potable

Approuvé le : 2017-07-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-07-28



Dossier # : 1176603001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 687 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage.

Il est recommandé :
d'adopter le règlement autorisant un emprunt de 10 687 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage, sujet à son approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-07-31 14:51

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176603001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 687 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau doit faire adopter un règlement d'emprunt pour le programme de réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage. Un grand nombre de réservoirs et de stations de pompage requièrent des mises à niveau ou ont atteint leur durée de vie utile. Des projets sont requis pour augmenter la fiabilité des infrastructures et assurer un renouvellement adéquat des actifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0652 - 29 novembre 2016 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG16 0214 - 24 mars 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 187 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage ».

CG17 0105 - 30 mars 2017 - Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement d'emprunt RCG 16-030 de 8 187 000 \$ à 12 187 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à adopter le « Règlement autorisant un emprunt de 10 687 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage ».

Le montant demandé servira à octroyer les contrats relatifs aux projets prévus en 2018 et 2019 du programme triennal d'immobilisation 2017-2019 de l'agglomération de Montréal, soit majoritairement des projets de travaux requis dans les réservoirs pour assurer la continuité des opérations.

L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

JUSTIFICATION

La Direction de l'eau potable doit réaliser ces travaux qui permettent d'assurer la pérennité des équipements et des installations en les mettant à niveau selon les normes les plus récentes ou en les remplaçant lorsqu'ils ont atteint leur fin de vie utile.

L'autorisation de ce règlement d'emprunt est nécessaire pour financer le programme de réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage de la Direction de l'eau potable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'acquise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ-GV). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'Arrêté du ministre des Affaires municipales et des régions en date du 26 novembre 2008, (2008) 140 G.O. II, 5067A. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ou FCCQ-GV ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets, tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses financements ne doit pas excéder 20 ans.

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources. De plus, ils permettront à la Direction de l'eau potable d'améliorer la fiabilité et d'assurer la pérennité de ses infrastructures.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce règlement d'emprunt, il ne sera pas possible d'octroyer et de réaliser les travaux requis pour maintenir en bon état les réservoirs et les stations de pompage essentiels au réseau de distribution d'eau potable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion: Août 2017

Adoption : Septembre 2017

Approbation par le ministre des Affaires Municipales et Occupation du Territoire

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie VOYER, Service des communications

Marie DESORMEAUX, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Marie LABERGE
Chef de section - ingenierie d'usine

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-18

Caroline TURCOTTE
par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
Chef de division - Projets majeurs
en remplacement d'André MARSAN, directeur
de la Direction de l'eau potable

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-07-27

Approuvé le : 2017-07-28



Dossier # : 1171009017

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines, de réaménagement de surface et de remplacement de la marquise du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert.

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines, de réaménagement de surface et de remplacement de la marquise du projet de réaménagement de la rue St-Hubert.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-31 11:31

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1171009017

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines, de réaménagement de surface et de remplacement de la marquise du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de réaménagement de la Plaza St-Hubert, sur la rue éponyme, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon Est, comprend la réfection des infrastructures souterraines, le réaménagement de surface et le remplacement de la marquise.

Historique

En 2008, le Service de l'eau, à la suite de nombreux bris, a entrepris l'évaluation structurale des conduites d'égout et d'aqueduc dans la rue St-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon Est, à la hauteur de la Plaza. Cette évaluation a mis en lumière le besoin de réhabiliter et de remplacer la majorité des conduites.

Ces interventions allant générer d'importants travaux d'excavation, l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie et la Société de développement commercial de la Plaza St-Hubert (SDC) ont entrepris des démarches afin d'évaluer la possibilité d'y intégrer un réaménagement complet de la rue en surface. À l'été 2014, un projet pilote a été mis en place afin de valider différentes interventions d'aménagement de la rue.

Le 1er janvier 2015, dans le cadre de la refonte du réseau artériel de l'administration montréalaise, la responsabilité de la rue St-Hubert a été transférée à la Ville-centre. Dès lors, le projet a été confié aux Grands projets du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

État d'avancement du projet

En 2015, le SIVT a réalisé des études d'avant-projet qui ont permis de définir l'envergure du projet et de développer des options d'aménagement.

En 2016, deux séances d'information et de consultation avec le public ainsi que des activités d'idéation avec trois firmes de concepteurs mandatées ont été réalisées. Ces activités ont permis de définir des éléments d'aménagement de surface ainsi que les interventions complémentaires. Des études de modernisation de la marquise ont également été réalisées. La marquise actuelle pouvant difficilement être modernisée, une option de remplacement a donc été développée.

À la fin de l'année 2016, le projet a été présenté aux instances décisionnelles de la Ville, afin de recommander son passage à l'étape d'exécution. Au début de l'année 2017, le projet a été présenté au Comité exécutif afin de recevoir officiellement le mandat d'exécution, étape essentielle à la réalisation du projet.

Étapes terminées	Date de début	Date de fin
<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration de l'avant-projet préliminaire - Élaboration de l'avant-projet définitif 	Janvier 2015	Décembre 2016

Au début de l'année 2017, des activités relatives à la préparation du chantier ont été entamées. En ce sens, en prévision de son remplacement projeté, des travaux de démantèlement de la marquise actuelle seront réalisés à l'automne 2017 sur deux des quatre tronçons. Sa mise en oeuvre ayant été approuvée en juin 2017, le programme de subventions PRAM Artères en chantier sera accessible dès le début des travaux, afin de couvrir notamment les travaux de rénovation de façade des bâtiments admissibles et ce, pendant toute la durée du projet.

En parallèle, en deux temps, de l'automne 2017 à l'hiver 2019, les activités relatives à la conception des plans et devis des infrastructures souterraines, de l'aménagement de surface et de la marquise seront menées.

Étapes en cours	Date de début	Date de fin
<ul style="list-style-type: none"> - Préparation du chantier - Travaux de démantèlement de la marquise - Réalisation des plans et devis 	Printemps 2017	Hiver 2019

Les travaux de construction débuteront vers la fin de l'été 2018, afin de permettre aux commerçants de profiter le plus possible de l'achalandage printanier et estival, selon la volonté exprimée par la SDC de la Plaza St-Hubert. En ce sens, l'appel d'offres pour les travaux de construction est prévu pour le mois de mars 2018.

Des mesures de mitigation exceptionnelles seront mises en place tout au long du projet, afin de minimiser les impacts des travaux sur les activités commerciales.

Étape faisant l'objet du présent dossier	Date de début	Date de fin
<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des travaux 	Été 2018	Automne 2020

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 adopté par le conseil municipal, l'Administration prévoit des investissements pour le réaménagement de la rue St-Hubert. En conséquence, le SIVT doit faire adopter les règlements d'emprunt nécessaires afin de pouvoir financer le projet 75020 "Réaménagement de la rue St-Hubert".

Trois règlements d'emprunt sont planifiés pour financer le projet :

- un premier règlement d'emprunt d'une valeur de 10 925 000 \$ a été adopté en mars

2017;

- un deuxième règlement d'emprunt d'une valeur de 28 000 000 \$ est présenté dans ce sommaire décisionnel;

- un troisième règlement d'emprunt d'une valeur de 10 275 000 \$ est planifié pour l'été 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1105 (21 juin 2017) : Obtenir un accord de principe à la mise en oeuvre, en 2017, du PR@M - Artère en chantier dans le secteur de la rue Saint-Hubert, entre les rues Bellechasse et Jean-Talon Est.

CM17 0348 (27 mars 2017) : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 925 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception et à la production de plans et devis détaillés, les travaux préalables requis visant le démantèlement de la marquise, l'éclairage et la signalisation temporaires et de la surveillance des travaux lors de la réalisation du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon Est

CM16 1298 (28 novembre 2016) : Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

CA15 26 0210 (6 juillet 2015) : Autorisation d'une dépense totale de 50 000 \$ pour l'amélioration et la finalisation du projet pilote de circulation sur la rue Saint-Hubert pour l'année 2015 - Approbation d'un virement de crédits du compte passif - Surplus de gestion divers.

CA14 26 0140 (5 mai 2014) : Autorisation d'une dépense totale de 150 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'un projet-pilote de circulation sur la rue Saint-Hubert. Approbation d'un virement de crédits du compte passif - Fonds d'unité de stationnement pour un montant total de 150 000 \$ taxes incluses.

CA13 26 0259 (3 septembre 2013) : Accepter une somme de 9 018,50 \$ pour la réalisation d'une étude de circulation sur la Plaza St-Hubert.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l'adoption d'un règlement d'emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer une partie des travaux du projet de réaménagement de la rue St-Hubert. De façon plus spécifique, ce règlement d'emprunt permettra :

- la réalisation d'une partie des travaux visant le remplacement des infrastructures souterraines, l'aménagement de surface ainsi que la fabrication et l'installation de la nouvelle marquise.

Cet emprunt couvre également les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Soulignons que le règlement d'emprunt proposé devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au SIVT d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses inhérentes à la réalisation d'une partie des travaux d'infrastructures souterraines, d'aménagement de surface et de fabrication et d'installation de la marquise du projet de réaménagement de la rue St-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon Est.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Actuellement, 25 000 000 \$ est prévu au programme triennal d'immobilisations 2017-2019 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports. Conformément aux orientations reçues du Comité exécutif en janvier 2017, cette somme est prévue être ajustée au programme triennal d'immobilisations 2018-2020 afin d'atteindre 49 200 000 \$, soit le budget accordé en fonction de l'ampleur du projet.

Le règlement d'emprunt proposé servira à financer des dépenses pour le projet 75020 " Réaménagement de la rue St-Hubert" de 28 000 000 \$.

Les services et travaux financés par ce règlement d'emprunt constituent des dépenses en immobilisation.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

Soulignons que :

- les dépenses financées par le règlement d'emprunt proposé seront assumées par la Ville-centre;
- le budget total du projet est estimé à 49 200 000 \$ (estimé de classe C, soit +/- 30%).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de réaménagement de la rue St-Hubert permettront entre autres :

- d'améliorer la performance des réseaux d'aqueduc et d'égout de la Ville;
- d'améliorer l'aménagement urbain de la rue St-Hubert, favorisant ainsi son développement économique et son attractivité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le règlement d'emprunt proposé servira entre autres à financer des dépenses liées à des mandats dont l'octroi est prévu au printemps 2018. En ce sens, dans l'éventualité où ce règlement ne serait pas adopté, une révision du calendrier du projet serait requise. Cela est d'autant plus vrai que l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire doit être obtenue à la suite de l'adoption du règlement d'emprunt par le conseil municipal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication additionnelle n'est prévue en lien avec le présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion au conseil municipal : 21 août 2017
Adoption par le conseil municipal : 25 septembre 2017

Approbation par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Prise d'effet : à la date de publication du règlement

Octroi des contrats : mai 2018

Réalisation des activités financées par le règlement d'emprunt proposé : printemps 2018 à automne 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Josée BÉDARD, Rosemont - La Petite-Patrie
Géraldine MARTIN, Service du développement économique

Lecture :

Josée BÉDARD, 21 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tommy BEAULÉ
Conseiller en aménagement et Sébastien
Deshaies, Chef de section

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-21

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2017-07-27



Dossier # : 1175378002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecoeur (07-017) relativement à l'ajout d'une disposition abrogative / Demander au conseil municipal de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de règlement.

IL EST RECOMMANDÉ :

- de demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 3° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le règlement modifiant le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecoeur (07-017) relativement à l'ajout d'une disposition abrogative;
- de demander au conseil municipal de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de règlement.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-05-10 16:41

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1175378002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecoeur (07-017) relativement à l'ajout d'une disposition abrogative / Demander au conseil municipal de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de règlement.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, souhaite modifier le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecoeur (07-017). Cette intervention vise l'inclusion d'une disposition abrogative au Règlement 07-017 et constitue la première étape d'un processus qui conduira au transfert de ces dispositions dans le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Rappelons que le Règlement 07-017 a été adopté par le conseil municipal en 2007, en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (Charte) suite à une consultation tenue par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). Ce règlement encadre la réalisation d'un projet sur un terrain d'environ 380 000 mètres carrés.

Appartenant anciennement à la Ville de Montréal, un oléoduc et un dépôt de neiges usées ont déjà occupé ce terrain. Le site est délimité au nord par les limites de l'arrondissement d'Anjou, au sud par la rue Sherbrooke Est, à l'ouest par un quartier résidentiel existant et à l'est par les terrains de la carrière Lafarge situés sur le territoire de la Ville de Montréal-Est.

Le 1^{er} mai 2006, le comité exécutif prenait connaissance du « Plan directeur de développement d'ensemble du site Contrecoeur » et confiait à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) la gestion et la réalisation du projet de développement. Le comité exécutif s'engageait à céder à la SHDM l'ensemble des terrains du site Contrecoeur. Un appel d'offres relatif aux conditions de développement du site a été lancé par la SHDM le 13 décembre 2006 et un promoteur, Construction F. Catania & associés inc, fut sélectionné au début de 2007.

Le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecoeur (07-017) a été adopté sur mesure pour permettre au promoteur de l'époque de réaliser un projet résidentiel et commercial d'environ 1876 unités d'habitation (456 unités sociales, 692 unités familiales et 728 unités privées) de typologies et de gammes variées. Le projet prévoyait également l'aménagement d'un nouveau parc local et

d'un talus entre la carrière Lafarge située à proximité et le nouveau quartier. Une piste cyclable serait aménagée le long de la rue De Contrecoeur. Enfin, la construction de 50 000 mètres carrés de locaux commerciaux est planifiée le long de la rue De Contrecoeur à l'angle de la rue Sherbrooke.

Une décennie plus tard, le Faubourg Contrecoeur est devenu un important quartier résidentiel situé dans l'est de Montréal. Plus de 90 % des terrains destinés au volet résidentiel sont construits ou en construction.

Suite à un différent juridique ayant mené à la liquidation d'une partie des actifs de Construction F. Catania & associés inc, la SHDM a repris ses droits de propriété sur une partie des terrains commerciaux longeant la rue De Contrecoeur. Depuis, la société Sobeys s'est portée acquéreur de la portion de ces terrains adjacents à la rue Sherbrooke Est.

Pour le moment, aucun permis n'a été délivré pour le développement du volet commercial, mais depuis quelques années, la SHDM et Sobeys démontrent un intérêt marqué pour développer des espaces commerciaux et institutionnels sur ces terrains.

L'arrondissement peut désormais entrevoir l'aboutissement du développement du Faubourg Contrecoeur. Toutefois, le contexte urbain tel que planifié à l'époque a grandement évolué. Après une décennie d'application, plusieurs dispositions du Règlement 07-017 sont difficilement ou non applicables ou ne reflètent tout simplement pas les besoins et intérêts des habitants du secteur. Le programme de construction et d'occupation prévu en 2006, particulièrement pour le secteur commercial, est difficilement applicable compte tenu des nouvelles obligations et des nouveaux intervenants.

En modifiant le cadre d'application des dispositions du Règlement 07-017, l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve souhaite se doter :

- d'une plus grande flexibilité dans la modification du règlement;
- de la possibilité de modifier ou d'adopter le règlement plus rapidement;
- d'un cadre réglementaire mieux adapté à l'ensemble du site et particulièrement au volet commercial;
- d'un cadre réglementaire laissant une place prépondérante à la participation citoyenne et qui reflète les intérêts des habitants du secteur.

Selon les dispositions de la Charte, le Règlement 07-017 peut être modifié par le conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

17 avril 2007 :

CA07 27 0158 – Le conseil d'arrondissement demande au conseil municipal d'adopter, en vertu de l'article 89, un règlement autorisant l'aménagement d'un milieu de vie à prédominance résidentielle sur le site Contrecoeur ainsi qu'un règlement modifiant diverses composantes du Plan d'urbanisme (sommaire décisionnel 1071462004)

14 au 21 juin 2007 :

Consultation publique tenue par l'OCPM sur le projet de règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecoeur et sur le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

22 octobre 2007 :

CM07 0698/ CM07 0699 – Le conseil municipal adopte, avec modifications, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047). (sommaire décisionnel 1074543003) et le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecœur (07-017) (sommaire décisionnel 1074543004)

6 mai 2015 :

CE15 0858 – Le comité exécutif approuve les paramètres d'une entente entre la Société d'habitation et de développement de Montréal et le liquidateur PricewaterhouseCoopers dans le cadre de la liquidation de Construction Frank Catania & associés inc. et al, concernant le projet Faubourg Contrecoeur (sommaire décisionnel 1150845001)

DESCRIPTION

Le présent projet vise la modification du Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecoeur (07-017) par l'inclusion d'une disposition abrogative.

Les normes qu'il contient seront reconduites à l'intérieur du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) pour les éléments à caractère normatif et par le biais d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'évaluation qualitative du secteur.

JUSTIFICATION

Le contenu du Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecoeur (07-017) aborde les thématiques suivantes :

- Les travaux soumis au plan d'implantation et d'intégration architecturale;
- Le cadre bâti;
- La densité;
- Le taux d'implantation;
- Le mode d'implantation;
- L'alignement de construction et marges;
- L'apparence des bâtiments;
- Les matériaux de revêtement, les ouvertures et les saillies du bâtiment;
- Les usages autorisés;
- L'occupation et construction dans une cour;
- La plantation d'arbres et d'aménagement paysager;
- Les enseignes publicitaires;
- Les aires de stationnement.

Réalisation des objectifs de planification

Il convient de préciser que l'application du Règlement 07-017 au cours des dix dernières années a permis d'atteindre adéquatement les objectifs de planification du Plan directeur de développement d'ensemble du site Contrecoeur conçu en 2006. À cet effet, les infrastructures sont complétées, le tracé des rues a été respecté et les usages et typologies correspondent aux objectifs de planification initiaux. De plus, 90 % des superficies vouées au développement résidentiel ont été développées tel que prévu. Alors que les éléments structurants du projet ont vu le jour, il appert que la modification réglementaire proposée ne compromettrait pas les objectifs globaux poursuivis sur le territoire visé.

Un cadre réglementaire plus flexible

Le Règlement 07-017 ayant été adopté en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la

Charte, toute modification doit suivre le processus prescrit par les dispositions prévues à ladite Charte. Or, ce processus peut, dans certains cas, s'avérer long, fastidieux et disproportionné puisqu'il oblige la tenue d'une consultation publique et la publication d'un rapport par l'OCPM afin d'apporter toute modification, si mineure soit-elle, au règlement en vigueur. Conséquemment, certaines modifications qu'il aurait été souhaitable d'apporter, nous en ferons état plus tard, n'ont pas été réalisées puisqu'elles ne justifiaient pas la mobilisation des ressources que requiert le mécanisme de consultation mis en place par l'OCPM.

De manière générale, l'arrondissement dispose de certains outils discrétionnaires tels que les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), les usages conditionnels et les dérogations mineures pour déroger à certaines dispositions réglementaires afin de prendre en compte les particularités dans l'aménagement du territoire. Toutefois, dans le cadre de l'application du Règlement 07-017, puisqu'il s'agit d'un règlement adopté en vertu de l'article 89 de la Charte et non de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le seul outil qu'il est possible d'utiliser est la dérogation mineure. Cependant, le règlement encadrant l'octroi de dérogations mineures a ses limites et ne permet pas toujours de procéder de cette façon. Effectivement, si l'objet n'est pas visé par le règlement, une dérogation ne peut être accordée.

Dans certains cas, où une modification réglementaire se serait avérée nécessaire, l'arrondissement a adopté des dérogations mineures applicables à des secteurs entiers et parfois à la totalité du site plutôt qu'à des immeubles spécifiques. Cette façon de faire a permis à l'arrondissement d'autoriser certaines interventions souhaitables cadrant avec le contexte de développement du site. Cependant, procéder à une modification réglementaire se serait avérée plus souhaitable. Cette méthode a également permis d'éviter d'une part que les citoyens aient à défrayer des coûts substantiels liés à une dérogation mineure et, d'autre part la répétition dans le traitement des dossiers.

L'arrondissement a procédé de cette façon pour autoriser les interventions à l'égard des aspects suivants :

- Hauteur minimale en étages de bâtiments commerciaux (secteur G-2);
- Plantation d'arbres d'essences variées (ensemble du site);
- Installation d'un appareil mécanique dans une cour latérale ou arrière (secteur B-1);
- Aménagement d'une cour anglaise en façade (secteur C-2);
- Installation de saillies en bois et de grilles de ventilation sur une façade (secteurs A et A-1);
- Installation de clôture en aluminium ornemental (ensemble du site);
- Ouverture ayant une largeur excédant la hauteur (secteurs A et A-1);
- Portes de garage sur une façade ne comportant pas d'entrée principale (secteurs H et H-1);
- Implantation de bâtiments en mode isolé (secteur B-1);
- Construction de bâtiments avec un plan de façade à l'alignement de construction représentant moins de 60 % (secteurs E-2 et C).

Toutes ces interventions auraient requis une modification ponctuelle du règlement puisqu'elles ne relèvent pas d'une particularité d'un projet, mais d'une adaptation acceptable qui ne porte pas atteinte aux objectifs de développement du secteur et n'altère pas substantiellement le cadre bâti et la dynamique du quartier.

Or, en raison du délai nécessaire pour procéder à une modification du Règlement adopté en vertu de l'article 89 de la Charte, de la nécessité d'adapter le règlement et du coût substantiel d'une dérogation mineure, l'arrondissement a opté pour l'octroi de dérogations applicables à des secteurs plutôt que par propriété distincte.

La modification proposée permettra d'apporter les modifications ponctuelles nécessaires dans un délai approprié en utilisant le processus de consultation et de participation citoyenne prévu par la LAU. De plus, les autres outils discrétionnaires pourront être plus facilement mis à profit afin de régulariser certaines situations lorsque le contexte le justifie. Par exemple, il pourrait survenir certaines situations où l'octroi d'un PPCMOI s'avérerait utile voire nécessaire. Or, actuellement ce processus ne peut être appliqué.

D'autre part, l'arrondissement considère aujourd'hui que l'encadrement par PIIA est, à certains égards, excessif et n'atteint pas son objectif, notamment en matière d'aménagement paysager et d'installation de clôture sur le domaine privé. À titre d'exemple, la réglementation en place encadre l'installation des clôtures par un certain nombre de normes régissant la hauteur, les matériaux, la couleur et l'emplacement. Cependant, la réglementation prévoit également que lesdites clôtures doivent faire l'objet d'un PIIA approuvé par le conseil d'arrondissement. Au fil des présentations devant le comité consultatif d'urbanisme, il est apparu évident que les normes contenues dans la réglementation suffisaient largement à régir les clôtures et qu'elles ne laissaient, par ailleurs, guère de pertinence à évaluer ce type de projet en vertu d'un PIIA.

De plus, il conviendrait d'insérer des dispositions de PIIA relativement à des questions qui constituent des préoccupations grandissantes lors des rencontres du CCU notamment en ce qui a trait à la gestion de la neige et des déchets ou à l'aménagement des toits, plus particulièrement en ce qui a trait aux toits verts et à l'emplacement des équipements mécaniques.

Un cadre réglementaire mieux adapté

L'évolution du plan directeur de développement amène l'arrondissement à repenser le cadre réglementaire du secteur. À titre d'exemple, la nouvelle fonction communautaire/institutionnelle prévue à même le terrain à vocation commerciale doit être encadrée dans la réglementation de manière à prévoir son intégration adéquate au milieu d'insertion. Adjacent à un secteur commercial, des mesures de mitigation devront être planifiées de manière à atténuer les nuisances liées au transport de marchandise et à la circulation importante générée par la proximité du pôle commercial.

Tous s'entendent pour dire qu'il est pressant de desservir le quartier avec une offre commerciale adaptée. D'ailleurs, une forte mobilisation de la population démontre que le projet commercial suscite de l'intérêt et que la population souhaite être partie prenante et consultée dans son développement. Malheureusement, le cadre réglementaire tel que défini dans le Règlement 07-017 ne permet pas de prendre en compte les besoins, les intérêts, les préoccupations et le point de vue des citoyens résidant dans le secteur depuis déjà près de 10 ans.

Pour le développement du site commercial, la compagnie Sobeys souhaite présenter un projet dont la première phase comporterait une épicerie. Cependant, le contexte urbanistique et la dynamique commerciale avoisinante requièrent l'implantation d'une épicerie dont la superficie de plancher et, par conséquent, le nombre d'espaces de stationnement excède les paramètres de la réglementation en vigueur.

Autre exemple, la monoculture en matière de plantation d'arbres et d'aménagement paysager a été prescrite dans le Règlement 07-017. Or, nous savons aujourd'hui que la monoculture met en péril l'ensemble des plantations lorsqu'une maladie ou un insecte ravageur sévit. Les pratiques de gestion arboricole en milieu urbain doivent inclure de façon systématique le concept de biodiversité et permettre la plantation d'arbres d'essences variées.

À la demande des citoyens, le conseil d'arrondissement souhaite autoriser la présence d'abris temporaires pour auto durant la période hivernale. En raison de la lourdeur administrative du processus de modification du règlement (consultation publique et rapport de l'OCPM) et du fait que ce type d'intervention ne peut être autorisé par dérogation mineure, les citoyens sont toujours dans l'attente.

À cet égard, nous sommes d'avis que l'acceptabilité du futur développement commercial passe par la prise en compte des intérêts des parties prenantes en place. Il serait donc pertinent que le secteur commercial soit réévalué en fonction des commentaires des résidents et des orientations actuelles par des consultations publiques locales prévues par la loi.

L'arrondissement souhaite donc pouvoir adapter de façon ponctuelle la réglementation régissant le site du Faubourg Contrecoeur et souhaite pouvoir le faire selon une procédure impliquant des délais raisonnables et d'un processus de consultation approprié. À cet égard, il est permis de croire que l'inclusion des dispositions visant le site Contrecoeur à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement répondrait plus adéquatement à ces objectifs.

Un projet de remplacement

Le règlement sera remplacé par une réglementation d'urbanisme locale soumise à l'examen de conformité du Schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal récemment adopté.

Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal

La réalisation de ce projet a nécessité en 2007, une modification au Plan d'urbanisme pour permettre la mise en valeur du site. Des ajustements ont dû être effectués sur certains éléments du Plan d'urbanisme.

À cet effet, puisque les dispositions du Règlement 07-017 seront transférées dans le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), aucune modification supplémentaire ne sera requise au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Recommandation

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecoeur (07-017) relativement à l'ajout d'une disposition abrogative pour les raisons suivantes :

- la modification permettrait de bénéficier d'une plus grande flexibilité dans les éventuelles modifications du règlement;
- la modification permettrait de modifier ou d'adopter les disposition régissant le site du Faubourg Contrecoeur plus rapidement;
- la modification permettrait d'adapter le règlement au contexte et aux besoins de l'ensemble du site, particulièrement en ce qui a trait au volet commercial;
- la modification permettrait d'instaurer un cadre réglementaire laissant une place prépondérante à la participation citoyenne et qui reflète les intérêts des habitants du secteur;

- le 7 février 2017, le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a émis un avis favorable;
- suite à sa rencontre du 3 mars 2017, le comité Jacques-Viger a émis un avis favorable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Présentation au CCU;
- Présentation au Comité Jacques-Viger;
- Demande du conseil d'arrondissement au conseil municipal d'adopter une modification au règlement;
- Adoption d'un avis de motion par le conseil municipal et mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM);
- Consultation publique tenue par l'OCPM;
- Adoption du règlement par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

François MIHOS
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-23

Réjean BOISVERT
Chef de division - Division de l'urbanisme

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Myriame BEAUDOIN
Directrice

CE : 40.015
2017/08/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.016
2017/08/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.017
2017/08/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.018
2017/08/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.019
2017/08/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1176767005

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer la place des Tisserandes dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Il est recommandé :
de nommer « place des Tisserandes » l'espace public situé entre les rues Dézéry et Saint-Germain au sud de la rue Ontario Est, et correspondant à une partie du lot numéro 3 364 797 de cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-07-31 16:41

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176767005

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer la place des Tisserandes dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve sollicite la collaboration de la Division du patrimoine pour nommer une nouvelle place publique aménagée dans le cadre du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal.
Une inauguration de la place est prévue au mois de septembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Nommer « place des Tisserandes » l'espace public situé entre les rues Dézéry et Saint-Germain, au sud de la rue Ontario Est, et correspondant à une partie du lot numéro 3 364 797 de cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

JUSTIFICATION

Le lieu visé pour le nouveau toponyme se trouve sur la partie de terrain du domaine public, située devant l'église de La Nativité-de-la-Sainte-Vierge, dans la rue Ontario Est, entre les rues Dézéry et Saint-Germain.

Le métier de tisserande

Les tisserandes étaient des femmes qui tissaient des longueurs de tissus de coton à partir de la fibre de coton transformée en fil.

L'industrie du coton est une des premières à se développer lors de la période d'industrialisation au Canada à partir des années 1850. Dans la municipalité d'Hochelaga, la filature de coton Victor Hudon, inaugurée en 1874, s'est établie lors d'un essor d'implantation d'industries diverses. Mis à part les filatures de coton, des industries de papier goudron, des fabriques de tabac, des ateliers de tramway ainsi que des usines de fabrication d'articles de bois s'établirent dans la municipalité. De 1871 à 1881, la population s'accroît de 1061 résidents à 4000 habitants.

Les conditions de travail à cette époque étaient très difficiles pour tous les employés, tant

les hommes que les femmes et les enfants. Les filatures Hudon et Sainte-Anne (au coin des rues Notre-Dame et du Havre) sont les plus souvent mentionnées dans les enquêtes sur les accidents de travail. En avril 1880, 400 ouvrières de la filature Hudon (qui devint la Dominion Textile Co.), située dans la rue Notre-Dame près de la rue Dézéry, entreprennent de faire une grève. Un des premiers mouvements de manifestation dans le domaine du textile est donc lancé par les femmes et démontre l'importance de celles-ci dans cette industrie. La Dominion textile Co. a été présente à Hochelaga jusque dans les années 1980 avec la filature Sainte-Anne, alors que l'ancienne filature Hudon près de la rue Dézéry fut fermée en 1952.

Les tisserandes d'Hochelaga ont travaillé et vécu dans le quartier pendant plus de 100 ans. La grève de 1880 et celles qui suivront tout au long de la syndicalisation témoignent des dures conditions de travail et des difficiles conditions de vie des femmes qui ont toujours constitué une part importante de la main-d'œuvre des quartiers ouvriers comme Hochelaga. Ces femmes courageuses méritent que l'on se souvienne de leurs multiples sacrifices.

Sources :

- ATELIER D'HISTOIRE DE MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE. *De fil en aiguille*, publication de l'organisme, 1985.
- VILLE DE MONTRÉAL, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonnette. « Historique d'Hochelaga-Maisonnette », [En ligne].

[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=9417,114567603&_dad=portal&_schema=PORTAL] - Visité le 19 juillet 2017.

Ce toponyme est recommandé dans le cadre de l'opération *Toponym'Elles* établie par l'administration municipale afin de promouvoir la représentation des femmes dans la toponymie montréalaise.

Le comité de toponymie de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonnette appuie cette recommandation.

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal a appuyé cette recommandation lors de la séance du 19 juillet 2017.

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action contribue à l'amélioration de la qualité de vie, car elle permet de mettre en valeur un métier directement relié à l'histoire des lieux et souligne l'importance de l'apport des femmes dans les luttes sociales menant à de meilleures conditions de travail pour l'ensemble de la population.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'identification officielle et distincte des lieux publics a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Service des communications recommande un opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics.

- L'affichage toponymique pourra être effectué par l'arrondissement lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Réjean BOISVERT, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Réjean BOISVERT, 27 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Soleil BROSSEAU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Sonia VIBERT
Chef de division, Division du patrimoine

Le : 2017-07-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lise BERNIER
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-07-27

Approuvé le : 2017-07-31

**Dossier # : 1174521016**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renommer « avenue Rita-Levi-Montalcini » l'avenue Alexis-Carrel et renommer « parc Don Bosco » le parc Alexis-Carrel, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Il est recommandé :

1. renommer « avenue Rita-Levi-Montalcini » l'avenue Alexis-Carrel, située entre le boulevard Gouin Est au nord et la rue Ernest-Ouimet au sud et correspondant aux lots 1 618 110, 1 618 106, 1 618 096, 1 618 086 et 1 618 059 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, comme indiqué sur le plan joint au dossier;
2. renommer « parc Don-Bosco » le parc Alexis-Carrel, identifié par le lot 1 615 496 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, comme indiqué sur le plan joint au dossier;
3. que le changement de nom de l'avenue Alexis-Carrel entre en vigueur six (6) mois après l'adoption d'une résolution à cet effet par le conseil municipal.

Signé par Benoit DAGENAIIS **Le** 2017-07-31 16:45

Signataire : Benoit DAGENAIIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174521016

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renommer « avenue Rita-Levi-Montalcini » l'avenue Alexis-Carrel et renommer « parc Don Bosco » le parc Alexis-Carrel, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de l'annonce faite au printemps 2016 par le maire de Montréal du changement de nom de l'avenue et du parc Alexis-Carrel dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, le comité de toponymie de la Ville de Montréal ainsi que l'arrondissement ont été consultés pour déterminer de nouveaux toponymes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution 85 15402 - HE 0313389 - Comité exécutif, séance du 23 octobre 1985 - « Dénommer comme suit les voies ci-après décrites : avenue Alexis-Carrel, continuation de l'avenue du même nom déjà existante ».

Règlement 4439 - Conseil de la Ville de Montréal, séance du 5 juin 1972 - « Donner à la partie du domaine public décrite au regard de chacun, le nom qui suit : avenue Alexis-Carrel, à partir du boulevard Gouin, vers le sud, jusqu'à l'avenue Fernand-Forest ».

DESCRIPTION

renommer « avenue Rita-Levi-Montalcini » l'avenue Alexis-Carrel, située entre le boulevard Gouin Est au nord et la rue Ernest-Ouimet au sud et correspondant aux lots 1 618 110, 1 618 106, 1 618 096, 1 618 086 et 1 618 059 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, comme indiqué sur le plan joint au dossier;

- renommer « parc Don-Bosco » le parc Alexis-Carrel, identifié par le lot 1 615 496 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, comme indiqué sur le plan joint au dossier;
- il est recommandé que le changement de nom de l'avenue Alexis-Carrel entre en vigueur six (6) mois après l'adoption d'une résolution à cet effet par le conseil municipal.

JUSTIFICATION

Rita Levi-Montalcini (1909-2012)

Médecin-chirurgienne de formation et diplômée de l'Université de Turin, en 1936, elle

complète une spécialisation en neurologie et psychiatrie, en 1940. Elle eut la chance de collaborer avec Giuseppe Levi, célèbre spécialiste en histologie (étude de la formation des tissus des êtres vivants). Dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale, Rita Levi-Montalcini, étant de descendance juive, ne pouvait plus pratiquer la médecine ni effectuer de la recherche en milieu académique. Fuyant les zones de bombardement avec sa famille, elle s'est tout de même bâti un laboratoire de fortune pour poursuivre ses expériences sur la croissance neurologique en pratiquant sur des embryons de poulet. Lorsque la ville de Florence est libérée par les alliés, elle devient médecin dans les camps de réfugiés, où des épidémies de maladies infectieuses et de typhus abdominal décimaient les victimes de guerre.

Elle accepte une invitation de l'Université de Washington à Saint-Louis aux États-Unis, en 1947, afin de collaborer avec Viktor Hamburger, alors directeur du département de zoologie. Elle est nommée professeure associée, en 1951, et professeure attitrée, en 1958, puis met en place un programme de recherche conjoint avec l'Université de Rome au début des années 1960. Également directrice de laboratoire pendant dix ans, elle prend sa retraite comme professeure émérite en 1977. Elle demeure cependant professeure invitée au Conseil national italien de la recherche à Rome.

En 1986, elle partage le prix Nobel de médecine avec le biochimiste Stanley Cohen, pour leur découverte du « nerve growth factor (NGF) », une protéine qui permet la croissance des cellules en stimulant les tissus nerveux autour d'elles. La recherche qu'ils avaient effectuée dans les années 1950 en tant que chercheurs à l'Université de Washington a été d'une importance fondamentale dans la compréhension de la croissance cellulaire et a joué un rôle significatif dans la compréhension des maladies telles que le cancer, l'Alzheimer et le syndrome de Parkinson.

Sources :

- *Les Prix Nobel. The Nobel Prizes 1986*, Éditions Wilhelm Odelberg, [Nobel Foundation], Stockholm, 1987.
- « Rita Levi-Montalcini - Facts », Nobel Media AB 2014. Web. 11 Jul 2017. *Nobelprize.org*, [En ligne]. [http://www.nobelprize.org/nobel_prizes/medicine/laureates/1986/levi-montalcini-facts.html].
- WASHINGTON UNIVERSITY SCHOOL OF MEDICINE. « Rita Levi-Montalcini (b. 1909) », [En ligne]. [<http://beckerexhibits.wustl.edu/mig/bios/levi-montalcini.html>].

Don Bosco (1815-1888)

Saint Jean Bosco, connu sous le nom de Don Bosco, prêtre et écrivain italien. Il a consacré sa vie aux jeunes en mettant en place une pédagogie inspirée de saint François de Sales et a fondé l'ordre des Salésiens. Il a notamment œuvré dans les milieux défavorisés à Turin en tant qu'instituteur. Le pape Pie XI a canonisé saint Jean Bosco en 1934.

Sources :

- <http://www.universalis.fr/encyclopedie/jean-bosco/>
- <http://www.catholicnewsagency.com/saint.php?n=133>
- <http://www.newadvent.org/cathen/02689d.htm>
- <http://donboscocanada.org/don-bosco/>

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles appuie ces recommandations.

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal a été informé de ces recommandations lors de la rencontre du 19 juillet 2017.

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action contribue à l'amélioration de la qualité de vie, car elle permet de rendre hommage à une femme qui a marqué l'histoire scientifique à titre de pionnière, notamment dans le domaine de la recherche, ainsi qu'à un personnage italien marquant de l'église chrétienne.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Selon les données transmises par l'arrondissement, un changement de nom de l'avenue Alexis-Carrel entre le boulevard Gouin Est au nord et la rue Ernest-Ouimet au sud aura un impact sur :

- Environ 127 adresses municipales;
- La signalisation et les plaques odonymiques référant à l'avenue et au parc Alexis-Carrel que l'arrondissement des Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles devra remplacer par un affichage du nouveau toponyme de l'avenue Rita-Levi-Montalcini et du parc Don-Bosco.

L'attribution officielle de noms aux lieux publics a pour objectif d'en assurer un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est recommandée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution par le conseil municipal :

- Transmission par le Service du greffe de la résolution aux services municipaux et services d'utilité publique (services d'urgence, Postes Canada, etc.), les informant du changement de nom et de la date à laquelle il entrera en vigueur.
- Transmission de la résolution à la Commission de toponymie du Québec pour étude et officialisation du changement du nom de l'avenue Alexis-Carrel et du parc Alexis-Carrel.
- Diffusion d'un communiqué conjoint de la Ville de Montréal et de Postes Canada auprès des propriétaires et occupants directement visés par la décision modifiant le toponyme existant pour « avenue Rita-Levi-Montalcini » pour les informer du changement et de la procédure à suivre relativement au changement d'adresse.

Six (6) mois après l'adoption de la résolution :

- Au terme du délai prévu de **six mois**, la décision prend effet et le nouveau nom de rue entre en vigueur.
- Confection et installation des nouvelles plaques toponymiques pour l'avenue Rita-Levi-Montalcini par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Une période de double affichage débute alors pour informer les usagers du changement de nom de la rue. Les nouvelles plaques de nom de rue doivent ainsi cohabiter un certain temps avec les anciennes plaques. La pratique veut que les plaques indiquant l'ancien nom soient rayées d'une barre diagonale indiquant qu'il s'agit du nom qui est remplacé.
- Pour faciliter la transition, Postes Canada procède gratuitement au changement d'adresse et au réacheminement du courrier des destinataires qui n'auront pas encore effectué leur changement d'adresse pendant une période de six (6) mois suivant l'entrée en vigueur du changement de nom. Ce délai vise notamment à permettre aux personnes physiques et morales dont l'adresse est affectée par un changement de nom de rue de faire le changement d'adresse requis.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martin COUTU, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Martin COUTU, 27 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Soleil BROSSEAU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Sonia VIBERT
Chef de division, Division du patrimoine

Le : 2017-07-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Lise BERNIER
Chef de division

Approuvé le : 2017-07-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-07-31



Dossier # : 1174521006

Unité administrative responsable : Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine

Niveau décisionnel proposé : Conseil municipal

Projet : -

Objet : Nommer la place de l'Aviation-Civile-Internationale dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Il est recommandé :
de nommer « place de l'Aviation-Civile-Internationale » l'espace vert bordé des rues Saint-Jacques, Notre-Dame Ouest, de Nazareth et Duke, soit une partie des lots 1 179 380 et 1 284 547 de cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-07-28 16:37

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174521006

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer la place de l'Aviation-Civile-Internationale dans l'arrondissement de Ville-Marie.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite des grands travaux de réaménagement du secteur de l'autoroute Bonaventure, cette entrée vers le centre-ville de Montréal est désormais transformée en boulevard urbain. Ce projet comporte plusieurs nouveaux espaces verts à nommer, dont un premier situé dans la zone dite du seuil nord. Cet espace est formé par les rues Saint-Jacques au nord et Notre-Dame Ouest au sud, ainsi que les rues Duke et de Nazareth, respectivement à l'est et à l'ouest. La Ville souhaite rappeler la présence de l'ensemble des organisations d'aviation civile à Montréal en attribuant le toponyme « place de l'Aviation-Civile-Internationale » à cet espace vert. Une inauguration est prévue au début du mois de septembre 2017. Il est à noter que ce sommaire décisionnel est en lien avec le sommaire décisionnel 1176767003, qui vise à renommer « boulevard Robert-Bourassa » les tronçons réaménagés au sud-est de la rue Notre-Dame Ouest, remplaçant la rue Duke (jusqu'au nord-ouest de la rue Wellington) et la rue de Nazareth (jusqu'au nord-ouest de la rue Brennan), respectivement dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest. Ainsi, après ce changement de nom, la place de l'Aviation-Civile-Internationale sera bordée des rues Saint-Jacques, Notre-Dame Ouest et du boulevard Robert-Bourassa.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Nommer « place de l'Aviation-Civile-Internationale » l'espace vert bordé des rues Saint-Jacques, Notre-Dame Ouest, de Nazareth et Duke, soit une partie des lots 1 179 380 et 1 284 547 de cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

JUSTIFICATION

Considérant que la station de métro Square-Victoria-OACI a été renommée en 2014 par la Société de transport de Montréal pour inclure le nom de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), il est moins répétitif et plus explicite de choisir un nom permettant de souligner la présence de l'ensemble des organisations liées à l'aviation civile présentes à Montréal, telles que l'Association internationale du transport aérien (IATA), le Conseil international des aéroports (ACI) et l'OACI.

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal a recommandé ce toponyme lors de la séance du 12 mai 2016.

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action contribue à l'amélioration de la qualité de vie, car elle permet de mettre en valeur un lieu public en rappelant aux usagers la présence de grandes organisations internationales à Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'identification officielle et distincte des lieux publics a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est prévue, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics.

- L'affichage toponymique pourra être effectué par l'arrondissement lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal et que le nouveau toponyme aura été officialisé par la Commission de toponymie du Québec.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre SAINTE-MARIE, Service des infrastructures_voirie et transports
Marc LABELLE, Ville-Marie
Jean-François MORIN, Ville-Marie

Lecture :

Pierre SAINTE-MARIE, 27 juillet 2017
Jean-François MORIN, 27 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Soleil BROSSEAU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-26

Sonia VIBERT
Chef de division, Division du patrimoine

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lise BERNIER
Chef de division

Approuvé le : 2017-07-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-07-28



Dossier # : 1176767002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer le parc Hilda-Ramacière dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Il est recommandé :

Nommer « parc Hilda-Ramacière » l'espace vert situé au nord de la rue Prince-Arthur Est, entre la rue De Bullion et l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, sur le lot numéro 2 003 261 de cadastre du Québec, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-07-28 13:12

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176767002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer le parc Hilda-Ramacière dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal sollicite la collaboration de la Division du patrimoine pour nommer officiellement un parc qui est présentement connu sous un nom usuel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Nommer « parc Hilda-Ramacière » l'espace vert situé au nord de la rue Prince-Arthur Est entre la rue De Bullion et l'avenue de l'Hôtel-de-Ville sur le lot numéro 2 003 261 de cadastre du Québec, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

JUSTIFICATION

L'espace vert situé au nord de la rue Prince-Arthur Est, entre la rue De Bullion et l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, sur le lot numéro 2 003 261 de cadastre du Québec, est présentement connu sous le nom usuel de « parc De Bullion ». Ce toponyme n'est pas officialisé par la Commission de toponymie du Québec et peut donc être modifié par le présent sommaire.

Hilda Ramacière (1927-2010)

Née Hildegard Weiland, travailleuse communautaire et bénévole, elle s'est distinguée par son engagement social dans le quartier du Plateau-Mont-Royal. Elle immigré au Québec en quittant son village natal de Zizenhausen, en Allemagne, avec ses parents dans la foulée de la Deuxième Guerre mondiale. La famille Weiland s'installe dans le quartier du Plateau-Mont-Royal à Montréal et, quelques années plus tard, Hilda, de son prénom francisé, épouse Roberto Ramacieri dit Ramacière, le fils d'un immigrant italien.

À partir des années 70, Hilda Ramacière lutte aux côtés des citoyens de son quartier afin que la Ville de Montréal abolisse la taxe sur l'eau. Elle s'engage activement dans divers organismes communautaires, dont le comptoir Olier, un organisme qui offre des services de première ligne, ainsi qu'à la Clinique juridique Saint-Louis. En 1974, elle y devient conseillère à temps plein et s'investit dans le Comité logement Saint-Louis (aujourd'hui

Comité logement du Plateau-Mont-Royal), un organisme venant en aide aux locataires immigrants et défavorisés du quartier.

Une plaque commémorative a été apposée à sa mémoire au 3^e étage du Centre de service communautaire du Monastère (4450, rue Saint-Hubert à Montréal), qui abrite une douzaine d'organismes communautaires, dont le Comité logement du Plateau-Mont-Royal. La salle commune a été nommée « Salle Hilda-Ramacière ».

Source :

« Hilda Ramacière », [En ligne], *L'Encyclopédie canadienne* .
[<http://encyclopediecanadienne.ca/fr/article/hilda-ramaciere/?sessionid=>]. Visité 19 juillet 2017.

Le nom francisé sous lequel est reconnue madame Hildegard Ramacière, soit « Hilda Ramacière », est recommandé dans le cadre de l'opération *Toponym'Elles* établie par l'administration municipale afin de promouvoir la représentation des femmes dans la toponymie montréalaise.

La famille de madame Ramacière a été informée de la démarche entreprise par la Ville de Montréal pour nommer l'espace vert connu sous le nom usuel « parc De Bullion » et a confirmé son accord, notamment avec le choix du toponyme « parc Hilda-Ramacière ».

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal a appuyé cette recommandation lors de la séance du 19 juillet 2017.

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action contribue à l'amélioration de la qualité de vie, car elle permet de mettre en valeur un parc en rendant hommage à une femme qui a marqué l'histoire du Plateau-Mont-Royal, en soulignant sa contribution au milieu socioculturel et communautaire du quartier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'identification officielle et distincte des lieux publics a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est recommandée, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics.

- L'affichage toponymique pourra être effectué par l'arrondissement lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Soleil BROSSEAU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Sonia VIBERT
Chef de Division

Le : 2017-07-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lise BERNIER
Chef de division

Approuvé le : 2017-07-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-07-27

**Dossier # : 1176767003**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renommer « boulevard Robert-Bourassa » les tronçons réaménagés au sud-est de la rue Notre-Dame Ouest, remplaçant la rue Duke (jusqu'au nord-ouest de la rue Wellington) et la rue de Nazareth (jusqu'au nord-ouest de la rue Brennan), respectivement dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, et nommer le prolongement de la rue de Nazareth entre les rues Brennan et Duke dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Il est recommandé :

1. de renommer « boulevard Robert-Bourassa » les tronçons réaménagés au sud-est de la rue Notre-Dame Ouest, remplaçant la rue Duke (jusqu'au nord-ouest de la rue Wellington), soit une partie des lots 5 521 956, 5 521 958, 5 521 961 et 5 521 964 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et remplaçant la rue de Nazareth (jusqu'au nord-ouest de la rue Brennan), soit une partie des lots 5 521 977, 5 521 981, 5 521 984 et 5 523 490 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comme indiqué sur le plan joint au dossier;
2. de nommer le prolongement de la rue de Nazareth qui sera aménagé sur le lot 6 085 660 du cadastre du Québec, entre les rues Brennan et Duke dans l'arrondissement de Ville-Marie, comme indiqué sur le plan joint au dossier;
3. que le changement de nom des parties des rues Duke et de Nazareth situées entre la rue Notre-Dame Ouest et la rue Wellington entre en vigueur six (6) mois après l'adoption d'une résolution à cet effet par le conseil municipal.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-07-31 17:02

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176767003

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renommer « boulevard Robert-Bourassa » les tronçons réaménagés au sud-est de la rue Notre-Dame Ouest, remplaçant la rue Duke (jusqu'au nord-ouest de la rue Wellington) et la rue de Nazareth (jusqu'au nord-ouest de la rue Brennan), respectivement dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, et nommer le prolongement de la rue de Nazareth entre les rues Brennan et Duke dans l'arrondissement de Ville-Marie.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de grands travaux de réaménagement du secteur de l'autoroute Bonaventure, cette entrée dans Montréal est désormais transformée en boulevard urbain. La Ville souhaite associer le nom de l'ancien premier ministre du Québec Robert Bourassa à cette nouvelle entrée du centre-ville prestigieuse. En 2014, un premier segment de la rue University située entre la rue Sherbrooke Ouest au nord et la rue Notre-Dame Ouest au sud a été renommé « boulevard Robert-Bourassa » et il était prévu que le toponyme « boulevard Robert-Bourassa » soit également attribué au nouveau segment du boulevard urbain créé par l'aplanissement de l'autoroute Bonaventure, à partir de la rue Notre-Dame Ouest, jusqu'à la rue Wellington au sud.

Il est à noter que ce sommaire décisionnel est en lien avec le sommaire décisionnel 1174521006, soumis en même temps aux instances, qui vise à nommer « place de l'Aviation-Civile-Internationale » l'espace vert bordé des rues Saint-Jacques, Notre-Dame Ouest, de Nazareth et Duke.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0944 - 15 septembre 2014 - Renommer « boulevard Robert-Bourassa » la partie de la rue University située entre les rues Notre-Dame Ouest et Sherbrooke Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et donner un accord de principe au prolongement de cette désignation pour identifier le futur boulevard urbain à aménager au sud-est de la rue Notre-Dame Ouest, dans l'axe des rues Duke (au nord-ouest de la rue Wellington) et de Nazareth (au nord-ouest de la rue Brennan), à l'emplacement de la partie de l'autoroute Bonaventure située au nord-ouest du canal de Lachine.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à :

- renommer « boulevard Robert-Bourassa » les tronçons réaménagés au sud-est de la rue Notre-Dame Ouest, remplaçant la rue Duke (jusqu'au nord-ouest de la rue

Wellington), soit une partie des lots 5 521 956, 5 521 958, 5 521 961 et 5 521 964 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et remplaçant la rue de Nazareth (jusqu'au nord-ouest de la rue Brennan), soit une partie des lots 5 521 977, 5 521 981, 5 521 984 et 5 523 490 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

- nommer le prolongement de la rue de Nazareth qui sera aménagé sur le lot 6 085 660 du cadastre du Québec, entre les rues Brennan et Duke dans l'arrondissement de Ville-Marie, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Il est recommandé que le changement de nom des parties des rues Duke et de Nazareth situées entre la rue Notre-Dame Ouest et la rue Wellington entre en vigueur six (6) mois après l'adoption d'une résolution à cet effet par le conseil municipal.

JUSTIFICATION

Plusieurs motifs justifient l'identification d'un lieu public important de Montréal en mémoire de monsieur Robert Bourassa (1933-1996), avocat, économiste et premier ministre du Québec, de 1970 à 1976 et de 1985 à 1994.

Robert Bourassa est un Montréalais d'origine :

- Il passe son enfance dans le quartier du Plateau-Mont-Royal;
- Il a vécu une partie importante de sa vie à Outremont.

En politique, il a essentiellement représenté des comtés montréalais :

- Le comté de Mercier, où il est élu pour la première fois à l'Assemblée nationale, en 1966. Il représente ce comté jusqu'en 1976;
- Le comté de Saint-Laurent, qu'il représente à son retour comme premier ministre, en 1985, jusqu'à son retrait de la vie politique en 1994.

Il devient, à 36 ans, le plus jeune premier ministre de l'histoire du Québec et le sera pendant près de 14 ans, soit le quatrième mandat le plus long de l'histoire après ceux de Maurice Duplessis, Louis-Alexandre Taschereau et Lomer Gouin. Dans l'histoire du Québec, monsieur Bourassa est le seul premier ministre élu à être né à Montréal et à avoir représenté un comté de la ville.

La Division du patrimoine examine un tel changement de nom en regard des règles suivantes :

- La Ville, conformément aux pratiques de la Commission de toponymie du Québec, applique la règle de l'unicité du nom sur l'ensemble du parcours d'une voie publique. Cette règle, appliquée pour l'officialisation des toponymes par la Commission de toponymie, vise avant tout à favoriser le repérage sur le territoire municipal et par conséquent la sécurité publique.
- Tout changement de nom a un impact sur le patrimoine toponymique montréalais. À cet effet, la *Politique du patrimoine*, adoptée en 2005, mise sur la pérennité du patrimoine toponymique, notamment en précisant que seules des circonstances exceptionnelles peuvent justifier le changement de nom d'un lieu.

Reconnaissant l'intérêt de commémorer un personnage politique d'envergure dans l'histoire du Québec, il est possible d'envisager d'utiliser un nouveau nom pour identifier le boulevard urbain créé tout en respectant les principes énoncés, notamment à l'égard de la configuration du lieu et du respect du patrimoine toponymique.

Le nouveau boulevard urbain aménagé se distingue de l'aménagement autoroutier qui a prévalu depuis l'attribution du nom de l'autoroute Bonaventure en 1966. Le nom « Bonaventure » sera préservé dans la toponymie du secteur avec la rue Bonaventure, située à proximité. Cette rue rappelle la rue Bonaventure qui existait déjà en 1825 dans l'axe de l'actuelle rue Saint-Jacques, à l'ouest de la rue McGill. La gare Bonaventure était située en bordure de cette rue.

Le nom des rues Duke, au sud-est de la rue Wellington, et de Nazareth, au sud-est de la rue Brennan, sera maintenu.

Le lieu faisant l'objet de la recommandation est l'une des entrées de ville les plus prestigieuses donnant accès au centre-ville, dont le réaménagement n'est pas sans rappeler les travaux d'envergure ayant marqué les mandats de Robert Bourassa comme premier ministre du Québec.

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal a été informé de ce changement toponymique lors de la rencontre du 19 juillet 2017.

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce changement toponymique contribue à la qualité de vie, car il permet de commémorer, au cœur du centre-ville, un homme politique originaire de Montréal ayant marqué de façon durable l'histoire du Québec dans la seconde moitié du XX^e siècle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Selon les données estimées à partir du rôle foncier de la Ville de Montréal, un changement de nom des tronçons des rues Duke et de Nazareth aura un impact sur :

- Environ 36 adresses associées à des bureaux et commerces;
- La signalisation et les plaques ononymiques référant aux rues Duke et de Nazareth, que les arrondissements devront remplacer par un nouvel affichage identifiant le boulevard Robert-Bourassa.

L'identification officielle des voies publiques a pour objectif d'en assurer un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est recommandée par le Service de communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution par le conseil municipal :

- Transmission par le Greffe de la résolution aux services municipaux et services d'utilité publique (services d'urgence, Postes Canada, etc.), les informant du changement de nom et de la date à laquelle il entrera en vigueur.

- Transmission de la résolution à la Commission de toponymie du Québec pour étude et officialisation du changement de nom des rues Duke et de Nazareth.
- Diffusion d'un communiqué conjoint de la Ville de Montréal et de Postes Canada auprès des propriétaires et occupants directement visés par la décision modifiant le nom des rues Duke et de Nazareth en boulevard Robert-Bourassa pour les informer du changement et de la procédure à suivre relativement au changement d'adresse.

Six (6) mois après l'adoption de la résolution :

- Au terme du délai prévu de **six mois**, la décision prend effet et le nouveau nom de rue entre en vigueur.
- Confection et installation des nouvelles plaques toponymiques pour le boulevard Robert-Bourassa par les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest. Une période de double affichage débute alors pour informer les usagers du changement de nom des rues. Les nouvelles plaques de nom de rue doivent ainsi cohabiter un certain temps avec les anciennes plaques. La pratique veut que les plaques indiquant l'ancien nom soient rayées d'une barre diagonale indiquant qu'il s'agit du nom qui est remplacé.
- Pour faciliter la transition, Postes Canada procède gratuitement au changement d'adresse et au réacheminement du courrier des destinataires qui n'auront pas encore effectué leur changement d'adresse pendant une période de six (6) mois suivant l'entrée en vigueur du changement de nom. Ce délai vise notamment à permettre aux personnes physiques et morales dont l'adresse est affectée par un changement de nom de rue de faire le changement d'adresse requis.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre SAINTE-MARIE, Service des infrastructures_voie et transports
Marc LABELLE, Ville-Marie
Sylvain VILLENEUVE, Le Sud-Ouest
Jean-François MORIN, Ville-Marie

Lecture :

Sylvain VILLENEUVE, 28 juillet 2017
Jean-François MORIN, 27 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Soleil BROSSEAU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-27

Sonia VIBERT
Chef de Division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Lise BERNIER
Chef de division

Approuvé le : 2017-07-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-07-28

CE : 50.001
2017/08/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.002
2017/08/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 60.001
2017/08/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 60.002
2017/08/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 60.003
2017/08/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 60.004
2017/08/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 60.005
2017/08/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 60.006
2017/08/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS